

DÉLIBÉRATION N°2024-2025_020
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 11 mars 2025

5 – « Approbation des délibérations de la CFVU du 13 février 2025 »

Point n°5.1 « Dossier d'accréditation 2025 de l'INSPE »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 17 Membres représentés : 10 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
--	--

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L.712-6-1 ;

VU la délibération de la CFVU_2024-2025_066 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le dossier d'accréditation 2025 de l'INSPE.

Besançon, le 11 mars 2025.

La présidente,

Pour la Présidente et par délégation
Le directeur général des services

Marie-Christine WORONOFFIUS



Annexes :

Annexe 5.1.1 Délibération CFVU_2024-2025_066_Dossier d'accréditation 2025 de l'INSPE

Annexe 5.1.2 Dossier demande d'accréditation de l'institut national du professorat et de l'éducation (INSPE)

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

DELIBERATION N°2024-25_066
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance du jeudi 13 février 2025

3. Dossier d'accréditation 2025 de l'Institut National Supérieur de Professorat et de l'Éducation

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 14	
Membres représentés : 8	Pour : 22
Total : 22	Contre : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable pour le dossier d'accréditation de l'Institut National Supérieur de Professorat et de l'éducation 2025.

Besançon, le 13 février 2025

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
- Dossier d'accréditation de l'INSPE 2025.

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

INSPE de l'académie de Besançon



Etablissement intégrateur

Université Marie et Louis Pasteur (UMLP)



Etablissement(s) partenaire(s)

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Conseil d'Institut : 5 février 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'UMLP : 13 février 2025

Conseil d'Administration de l'UMLP : 11 mars 2025

Merci de renvoyer ce dossier au plus tard le 15 février 2025 à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Table des matières

1) Renseignements administratifs.....	4
1.1 Direction de l'INSPE	4
1.2 Présidence du Conseil de l'institut - CI	4
1.3 Présidence du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique - COSP	4
1.4 Composition de l'équipe de direction	4
2) Bilan du pilotage du projet de l'INSPE sur la période écoulée.....	7
3) Présentation de l'offre de formation en cours	13
3.1 Périmètre.....	13
3.1.1. Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions)	13
3.1.2. Indiquer la liste des autres formations portées par l'INSPE : formations complémentaires, incluant la formation continue	14
3.2 Déploiement des formations.....	14
3.2.1 Pilotage des mentions qui ont fait l'objet de la précédente accréditation (1er degré / 2nd degré / encadrement éducatif / Pratiques et Ingénierie de la formation)	14
3.2.2 Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle (problématique des 33% de praticiens)	16
En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » (Annexe 1)	16
3.2.3 État et démarche(s) de déploiement de l'approche par compétences (APC) pour chaque mention	17
3.2.4. Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages	18
3.2.5 Contenus et volumes horaires de la formation sur les enjeux transversaux et sociétaux : laïcité / égalité fille-garçon / valeurs de la République / droits et obligations des fonctionnaires / élèves à besoins éducatifs particuliers, sensibilisation et formation aux enjeux de la transition écologique, etc.....	20
3.2.6 Mise en place de la certification et de l'expérimentation PIX + Edu, notamment 'Les essentiels'	24
3.2.7 Mise en œuvre du CAPEFE (certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger)	25
3.3 Place de la recherche	25
3.4 Continuum de formation	29
3.5 Fiches formation des mentions de master MEEF (Annexe 11).....	31

Liste des annexes

Annexe 1 : Indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle »

Annexe 2 : Ventilation du temps global de formation master MEEF

Annexe 3 : Délibérations du conseil d'Institut et du conseil d'administration de
l'université Marie et Louis Pasteur

Annexe 4 : Organigramme de l'INSPE

Annexe 5 : Evolution des effectifs étudiants de l'INSPE

Annexe 6.1 : Guide professionnalisation MEEF 1er degré

Annexe 6.2 : Guide professionnalisation MEEF 2nd degré

Annexe 6.3 : Guide professionnalisation MEEF CPE

Annexe 7 : Détail des enseignements laïcité et valeurs de la république

Annexe 8 : Détail des enseignements égalité fille-garçon

Annexe 9 : Détail des enseignements EBEP

Annexe 10.1 : Cadrage mémoire MEEF 1er degré

Annexe 10.2 : Cadrage mémoire MEEF 2nd degré

Annexe 11 : Fiches formation des mentions de master MEEF

Annexe 12 : Convention cadre université/INSPE-académie

**Cette annexe sera envoyée à l'issue de la validation de la convention renouvelée au
Conseil d'Administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 27 mai 2025**

1) Renseignements administratifs

1.1 Direction de l'INSPE

- **Nom du directeur de l'INSPE** : Frédéric MUYARD

Coordonnées téléphoniques : 03 81 65 71 10

Portable : 06 67 39 65 41

Courriel : frederic.muyard@univ-fcomte.fr

1.2 Présidence du Conseil de l'institut - CI

- **Nom du président du Conseil de l'institut** : Jean-Luc ROSSIGNOL

Coordonnées téléphoniques

Portable : 06 13 15 22 73

Courriel : jean-luc.rossignol@igesr.gouv.fr

Rythmes de réunion : 4 à 5 par an

1.3 Présidence du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique - COSP

- **Nom du président ou de la présidente du COSP** : Pierre JOUBERT

Coordonnées téléphoniques

Portable : 06 59 97 92 18

Courriel : pierre.joubert@univ-fcomte.fr

Rythmes de réunion : 2 par an

1.4 Composition de l'équipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage

- **L'équipe de direction de l'INSPE** est composée de :
 - Frédéric MUYARD, maître de conférences en pharmacognosie, directeur ;
 - Nathalie GRITTI, IA-IPR d'économie-gestion, directrice adjointe en charge de l'alternance et de la formation continue, depuis septembre 2022 (à la suite du départ en retraite de Christophe TOURNEUX, IA-IPR de mathématiques), mise à disposition à 50% à l'INSPE par l'académie ;

- Florent MONTACLAIR, PRAG en lettres modernes, directeur adjoint en charge des études et de la formation depuis septembre 2022 (à la suite du départ en retraite de Nathalie AUBEL, PRAG en économie-gestion) ;
- Elodie BELLE, responsable des services administratifs, depuis septembre 2023 (à la suite du départ en mobilité de Romain CARRÉ en décembre 2022).

L'équipe de direction se réunit formellement *a minima* toutes les semaines et les interactions entre ses membres sont quotidiennes sur tous les sujets relatifs à l'INSPE.

- **L'équipe de direction élargie** se compose :

- De l'équipe de direction,
- Des trois responsables de sites délocalisés (Lons-le-Saunier, Vesoul et Belfort),
- Du responsable de la mention MEEF 1^{er} degré,
- Du/de la responsable du master MEEF 1^{er} degré sur le site de Besançon,
- De la PEMF, coordinatrice des PEMF (mise à disposition à 66% à l'INSPE par l'académie),
- De la responsable de la scolarité.

L'équipe de direction élargie se réunit tous les 2 mois pour traiter toutes les questions de formation, scolarité, logistiques, campagnes d'emplois, problématiques des sites, en particulier pour le 1^{er} degré.

- La direction s'appuie également sur :

- **Des chargés de mission** (ou responsables d'enseignements transversaux) :
 - Recherche,
 - Laïcité,
 - Égalité filles/garçons,
 - Handicap,
 - Éducation inclusive,
 - Relations internationales,
 - Culture,
 - Éco-responsabilité,
 - Numérique éducatif,
 - Harcèlement et relations école-famille.

Ces chargés de mission organisent et coordonnent les équipes pluri-catégorielles, en lien avec les chargés de mission académiques, au sein des enseignements dédiés dans les formations de master MEEF. Ils représentent également l'INSPE, sur leurs champs d'intervention, auprès de l'académie et, le cas échéant, de l'université et du réseau des INSPE.

- **Les responsables de parcours de formation** (toutes mentions de Master MEEF et DIU)
Ils sont réunis, avec la direction élargie, 3 à 4 fois par an avec, pour le 2nd degré et les CPE, les formateurs académiques avec lesquels ils forment des binômes ou trinômes ;
- **Des représentants étudiants** de chaque année pour chacune des formations et chaque site,

qui participent par ailleurs aux conseils de perfectionnement et au comité de vie de l'institut ;

- **Des responsables administratifs des sites et des chefs de service**, qui sont réunis de manière bimensuelle à l'initiative de la responsable des services administratifs de l'INSPE.

L'organigramme de l'INSPE est donné en [Annexe 4](#).

2) Bilan du pilotage du projet de l'INSPE sur la période écoulée

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la stratégie de l'INSPE, dans sa dimension académique et non seulement en tant que composante universitaire (INSPE, établissement intégrateur et partenaires, rectorat).

À cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégalement de la direction de l'INSPE, des partenaires universitaires et de l'académie présente :

- le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques sera versée en annexe.

Cette partie bilan est cosignée par la rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, la présidente de l'université Marie et Louis Pasteur et le directeur de l'INSPE de l'académie de Besançon.

Elle a vocation à être lue de manière indépendante et reprend une partie des éléments détaillés dans la suite du dossier.

La qualité des relations entre l'université et l'académie de Besançon est soulignée régulièrement par les directions générales depuis l'élaboration du dossier d'accréditation de l'ESPE en 2013, jusqu'au dossier de présentation de l'offre de formation faisant suite à la réforme mise en œuvre en 2021.

Cette **dimension partenariale forte** est toujours présente et traduit l'engagement des deux institutions autour des enjeux partagés de la formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation au travers du projet de l'INSPE.

En cohérence avec la multi implantation de l'université de Franche-Comté (devenue, au 1^{er} janvier 2025, l'université Marie et Louis Pasteur), du périmètre de l'académie de Besançon et de ses quatre directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), l'institut est présent sur les quatre départements (Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort).

Au-delà des instances de gouvernance (Conseil d'Institut et Conseil d'Orientation Stratégique et Pédagogique) de l'INSPE, au sein desquelles les représentations universitaires et académiques sont partagées, ou des réunions régulières entre la direction de l'INSPE et les autorités et services académiques (ex : réunions mensuelles avec secrétariat général, DRH et EAFC de l'académie, ou échanges réguliers avec les DSDEN), la **mise à disposition à 50% par l'académie d'une directrice adjointe IA-IPR**, en charge de l'alternance, constitue une empreinte et une très grande valeur ajoutée à la gouvernance partagée de l'INSPE de Franche-Comté depuis la création de l'ESPE en 2013.

Parallèlement, la direction de l'INSPE et des représentants de l'université participent à certaines instances de l'académie (CAEN¹, Conseil académique des savoirs fondamentaux, Conseil académique des langues vivantes...). La direction de l'INSPE a naturellement été associée à la création de l'EAFC², dont elle est membre du conseil d'école, ainsi qu'à la conception du projet

¹ CAEN : Conseil Académique de l'Education Nationale

² EAFC : Ecole Académique de la Formation Continue

structurant du TNE25³, grâce à ses liens étroits avec la DANE⁴ de l'académie (devenue DRNE⁵ de la région académique).

Ainsi, depuis 2020, la qualité de ce partenariat université-académie s'est traduite dans la mise en œuvre de la stratégie de l'INSPE à travers :

- **La qualité des formations et de la professionnalisation mise en œuvre,**
- **Une démarche forte de structuration de la recherche en éducation pour renforcer le lien formation-recherche des formations et l'adossement à la recherche des masters MEEF,**
- **La qualité de vie des étudiants et des personnels.**

LA QUALITE DES FORMATIONS ET DE LA PROFESSIONNALISATION MISE EN ŒUVRE

- **Des masters MEEF qui respectent le cadre national de la formation des masters MEEF dans sa globalité** et les différents cahiers des charges spécifiques (laïcité et valeurs de la république /égalité filles-garçons / scolarisation des élèves à besoin éducatifs particulier) *détaillé dans le contenu du dossier*

- **Un déploiement harmonisé et coordonné du Master MEEF 1^{er} degré sur les 4 sites**

L'efficacité du pilotage global de cette mention s'appuie sur le groupe de liaison 1^{er} degré⁶ et traduit les relations de confiance avec les DSDEN et des relations privilégiées avec l'IA-DASEN du Jura, missionné par la rectrice pour représenter les 4 DSDEN auprès de l'INSPE.

Parmi les lauréats du CRPE 2024, 75 % sont titulaires d'un master MEEF dans l'académie.

- **Des équipes pluri-catégorielles performantes**

Au-delà de la construction pluri-catégorielle des nouvelles formations de master mises en œuvre dès 2021, la poursuite constante de la coordination de ces équipes plurielles, dans l'objectif de décloisonner la formation, se traduit par une perméabilité croissante et une plus grande cohérence dans les interventions des professionnels de terrain et des enseignants de l'INSPE et des autres composantes de l'université, que ce soit sur les aspects disciplinaires ou transversaux des formations.

La mise à disposition à 66% d'une PEMF (Professeur de écoles Maître Formatrice), **coordinatrice des PEMF à l'INSPE**, par l'académie (DSDEN du Doubs) est sur ce point un atout majeur pour le 1^{er} degré ; cette coordination permet de mettre à profit les compétences et les appétences individuelles de chacune et chacun des PEMF des 4 DSDEN et d'organiser des formations annuelles dédiées, portées par l'EAFC en lien avec l'INSPE et les directions départementales. Cette coordinatrice est intégrée dans l'équipe de direction élargie de l'INSPE.

- **Une qualité de l'encadrement des stagiaires**

³ TNE25 : Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Territoire Numérique Educatif du Doubs

⁴ DANE : Direction Académique du Numérique Educatif

⁵ DRNE : Direction Régionale du Numérique Educatif

⁶ Le groupe de liaison 1^{er} degré se réunit 4 fois par an, il est copiloté par la direction de l'INSPE et l'IA-DASEN du Jura, missionné par la rectrice. Il est composé de : l'équipe de direction de l'INSPE, de l'IA-DASEN du Jura, des 4 IEN adjoints des quatre IA-DASEN, des 4 référents formation des DSDEN, de la directrice de l'EAFC, de la directrice académique de la pédagogie, du responsable de la mention MEEF 1^{er} degré, des 3 responsables des sites délocalisés, de la coordinatrice des PEMF et de la responsable de la scolarité de l'INSPE .

Chaque étudiant de master ou fonctionnaire stagiaire en DIU bénéficie d'un double tutorat INSPE/professionnel de terrain. Des formations des tuteurs sont organisées chaque année par l'académie avec l'appui de l'INSPE. Des dispositifs d'aide concertés entre tuteurs INSPE, tuteurs rectorat, corps d'inspection et DSDEN sont déployés pour accompagner les stagiaires en difficulté.

- **Une trajectoire ambitieuse de 33% d'intervenants de terrain atteinte en master MEEF**

Un travail conséquent de pilotage conjoint des formations a permis, depuis 2021 :

- **D'harmoniser le taux d'intervention des professionnels de terrain dans les parcours de master MEEF 2nd degré** (18 à 52 % en 2020-21 ; 28 à 42% en 2023-24)
- **De respecter la trajectoire ambitieuse en 2 ans fixée en 2021 pour atteindre 33% de professionnels en charge de classe dans le 1^{er} degré sur les 4 sites de formation** (9,5 à 20,5% en 2020-21 ; 32 à 34% en 2023-24). La montée en puissance des PEMF dans les UE et l'apport de leurs compétences ont notamment permis des interventions plus exigeantes auprès des étudiants tout comme la remise en place du dispositif d'enseignants du secondaire affectés à l'année en temps partagé, notamment sur les sites délocalisés.

- **Une démarche d'assurance-qualité des formations appuyée sur une démarche d'approche compétences de construction des formations**

Une démarche d'amélioration continue des formations est en œuvre grâce aux conseils de perfectionnement, s'appuyant sur le retour des étudiants et apprenants, et les maquettes ont été construites dans une démarche compétences et d'acquisition progressive de ces compétences. La maquette du master MEEF 1^{er} degré a été annualisée en 2023 dans cette logique. Il est à noter que le contexte d'annonces gouvernementales, depuis l'été 2023, d'une nouvelle réforme très transformante, n'a pas créé un environnement propice à déployer plus avant ces 2 démarches, qui nécessitent une certaine stabilité.

- **L'innovation pédagogique au service de l'approche compétences**

L'innovation pédagogique, en lien ou non avec le numérique, est au cœur des préoccupations du projet. Le choix des modalités pédagogiques innovantes se fait en cohérence avec la démarche d'approche compétences.

Au-delà du lien étroit du service numérique et innovation de l'INSPE avec le SUP-FC⁷ de l'université, l'implication de l'ingénierie pédagogique de l'INSPE dans le réseau des accompagnants pédagogiques du **NCU RITM-BFC** et le **réseau national ANSTIA**⁸ est une véritable valeur ajoutée pour inscrire l'INSPE dans la trajectoire de l'université et le partage d'expérience avec les acteurs de l'ESR de Bourgogne Franche-Comté et nationaux.

L'INSPE a mis l'accent, ces deux dernières années, sur la **valorisation de la classe laboratoire** au sein de l'université, **auprès des partenaires académiques et extérieurs** (AER BFC⁹, réseau régional de l'innovation) ainsi qu'au **niveau national** (inscription sur la liste des lieux inspirants de la DGESIP) et **international** (fondation LearningLab Network et alliance STARS-EU).

⁷ SUP-FC : Service Universitaire de la Pédagogie pour les Formations et la Certification

⁸ ANSTIA : Association Nationale des Services Tice et Audiovisuels de l'enseignement supérieur et de la recherche

⁹ AER BFC : Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté

- **Une attention particulière pour la voie professionnelle**

La voie professionnelle regroupe aux alentours de 30% de lycéens dans l'académie. La mise à disposition à l'INSPE d'un formateur académique dédié permet de renforcer le parcours MEEF 2nd degré PLP Lettres-Histoire-Géographie et la formation des fonctionnaires stagiaires de la voie professionnelle, mais permet également d'ouvrir le champ d'insertion à la voie professionnelle pour les étudiants des autres parcours de master MEEF 2nd degré.

- **La place de l'INSPE dans le continuum de formation des enseignants, des formateurs et des personnels d'éducation**

L'INSPE intervient, au côté de plusieurs composantes de l'université, non seulement pour la délivrance des masters MEEF 2nd degré, mais également dans la **préprofessionnalisation en licence**, en particulier pour le 1^{er} degré. L'INSPE porte la **coordination des stages du PPPE**¹⁰ adossé à la licence AES¹¹ de l'UFR STGI à Belfort. Le directeur de l'INSPE et le responsable de la mention MEEF 1^{er} degré sont membres du comité de pilotage du PPPE.

L'implication des enseignants-chercheurs de l'université et de l'INSPE dans la **formation continuée et continue des enseignants et personnels de l'éducation nationale au sein de l'EAFC** est aujourd'hui effective au travers :

- Du portage de parcours de formation (ex : sciences cognitives),
- D'interventions variées dans des modules,
- De participation à des certifications professionnelles : CAFIPEMF¹² dans laquelle l'INSPE assure les modules d'articulation entre l'actualité scientifique et la pratique pédagogique, CAFFA¹³ avec la participation aux jurys et CAPPEI¹⁴, adossé au master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation (l'INSPE participe à l'encadrement des stagiaires),
- De la participation à la préparation de l'agrégation d'histoire-géographique,
- Ou encore d'initiation à la recherche au sein du master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation.

Mais cette participation de l'INSPE mérite d'être intensifiée davantage, dans une démarche plus importante encore de co-construction avec l'EAFC, en particulier pour la formation continuée des entrants dans le métier.

- **Une politique partenariale performante avec d'autres acteurs**

Pour construire et délivrer les formations, l'INSPE a également intensifié ses liens avec les **associations partenaires de l'école (CAPE)**, qui a permis notamment de proposer, depuis 2022, aux étudiants de M2 MEEF, un **dispositif de stages hybrides**, tout à fait original dans le panorama national, combinant une période de stage sur un projet associatif et une période de pratique accompagnée dans un établissement de l'Education nationale.

Il est à souligner également la dynamique locale de l'INSPE, remarquée au niveau national, sur les **dispositifs autour des arts et de la culture** pour nos étudiants. Ceci se traduit notamment dans les formations au sein des PEAC (Projets Educatifs Artistiques et Culturels) grâce aux

¹⁰ PPPE : Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles

¹¹ AES : Administration Économique et Sociale

¹² CAFIPEMF : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur

¹³ CAFFA : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique

¹⁴ CAPPEI : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive

partenariats avec la **DRAEAC**¹⁵ et la **DRAC BFC**¹⁶. Cette dernière a par ailleurs financé, ces 2 dernières années, 2 résidences d'artistes¹⁷ au sein de l'institut, pour un montant de 10 000 euros annuels. De nombreuses actions, ouvertes aux étudiants et personnels, sont également organisées (cafés culture, rencontres avec des auteurs et artistes, expositions, projections, spectacles, visite du salon du livre et de la presse jeunesse à Paris...) chaque année sous l'impulsion de la commission culture de l'INSPE.

La dynamique des **partenariats internationaux** de l'INSPE, combinée à ceux de l'université et du réseau des INSPE permet aussi de voir aujourd'hui plus de **15% des étudiants de première année réaliser un stage à l'étranger**.

UNE DEMARCHE FORTE DE STRUCTURATION DE LA RECHERCHE EN EDUCATION POUR RENFORCER LE LIEN FORMATION-RECHERCHE DES FORMATIONS ET L'ADOSSEMENT DES MASTERS MEEF

Une transition 2023-2026, inclusive vis-à-vis des enseignants-chercheurs, de la **FR-EDUC**, fédération regroupant 13 laboratoires de l'université, le **PARDIE**¹⁸ et Canopé, est solidement engagée **vers le réseau thématique (RT) éducation du CNRS**, déployé au sein de la MSHE Ledoux¹⁹ et piloté par une professeure des universités de l'INSPE. Cette organisation plus ambitieuse permettra de mieux valoriser et faire rayonner la transdisciplinarité des recherches réalisées localement en et pour l'éducation.

Cette transition et cette dynamique de structuration, visant à mettre l'accent sur le lien chercheur-praticien, s'appuient sur une synergie commune remarquable portée par l'université et l'académie, notamment par :

- **La participation active de l'INSPE et des enseignants-chercheurs, depuis 2022, au sein du fonctionnement et de la gouvernance du TNE25** (Bureau exécutif, pilotage du GT recherche, comité de pilotage), originale au niveau national des TNE, avec la création de l'axe **NEXT** (Numérique Educatif : eXpérimenter pour Transformer les apprentissages) au sein de la MSHE en appui recherche du TNE25, le co-financement par le TNE25 d'une chaire de 3 ans (2022-2025) de maître de conférences en numérique éducatif à l'INSPE et le financement d'un contrat doctoral.
- **Le projet de Maison Universitaire de l'Education (MUE)**, porté par un professeur des universités de l'INSPE, **mode d'organisation nouveau et écosystème unique, associant l'université, l'académie et la ville de Besançon**, pour faire travailler ensemble praticiens et chercheurs dans la conception de dispositifs et de formations innovants pour améliorer l'éducation. Cela se traduit notamment par le développement de partenariats de recherche pratique (PRP) et la mise en œuvre depuis 2024 d'une formation unique en France, construite avec l'université de Sherbrooke et soutenue par le TNE25, au nouveau métier d'ingénieur broker en PRP en éducation. Cette

¹⁵ DRAEAC : Direction Régionale Académique de l'Education Artistique et Culturelle

¹⁶ DRAC BFC : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté

¹⁷ 2023-24 : Mathilde Poncet : autrice et illustratrice littérature jeunesse ; 2024-25 : Jean-Baptiste Colleuille et Eve-Lise Kern, designers d'objets et d'espaces

¹⁸ PARDIE : Pôle Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation de l'académie de Besançon

¹⁹ MSHE Ledoux : Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude-Nicolas Ledoux

formation fait l'objet, en 2025, de la création d'un nouveau diplôme d'université.

Par ailleurs, depuis 2021 et avec l'appui de la gouvernance de l'université, l'INSPE a transformé 3 supports d'enseignants en enseignants-chercheurs. Aujourd'hui, avec un peu plus de **50% d'enseignants-chercheurs dans son potentiel enseignant titulaire**, l'INSPE de Franche-Comté se place dans les tous premiers INSPE de France sur cet indicateur.

LA QUALITE DE VIE DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS

Le pilotage et le bon fonctionnement du projet et de la composante nécessitent une attention constante pour améliorer la qualité de vie des étudiants et des personnels.

Au-delà des travaux de sécurisation, d'isolation ou d'aménagement de lieux de vie intérieurs et extérieurs, il est à signaler la mise en place, en 2021, du **comité de vie de l'institut**, qui permet aux personnels et étudiants d'être proactifs pour l'amélioration de la vie au travail des personnels et des conditions de vie étudiante. Ainsi, les échanges fructueux au sein de ce comité ont permis, par exemple, d'initier, en 2022, la mise en place d'une journée conviviale d'intégration des étudiants de première année de master MEEF avec la participation des partenaires de l'institut, d'être, en 2022-23, lauréats d'un projet vie étudiante (40 k€) à l'appel à projet de la région BFC, et encore d'inscrire l'institut dans une **dynamique éco-responsable**.

Enfin, l'INSPE a accompagné la structuration et la création en 2024 de **deux nouvelles associations étudiantes** à Besançon et Lons-le-Saunier. Depuis, il leur apporte un soutien (administratif, logistique et/ou financier) lors des événements, actions ou animations des cafétérias qu'elles organisent.

La direction de l'INSPE est, avec le secrétariat général de l'académie et la gouvernance de l'université, en phase de rédaction d'une nouvelle proposition de la convention cadre université/INSPE/rectorat sous une forme plus globale et stratégique, avec un budget de projet actualisé chaque année. Jusqu'à présent, l'ancienne convention, à l'échéance échue, intégrait une forme d'échange chiffrée et fixe en équivalents temps pleins entre la contribution du rectorat à la formation initiale et celle de l'université à la formation continue de l'académie, forme qui ne s'avère plus très adaptée.

L'accord a été obtenu de la DGESIP et de la DGESCO (mail du 26/12/2024) pour transmettre la nouvelle convention après l'envoi du dossier d'accréditation, pour laisser le temps supplémentaire nécessaire pour la finaliser et la faire valider dans les instances, avant le passage du dossier d'accréditation au CNESER de juin-juillet.

Cette annexe sera envoyée à l'issue de la validation de la convention renouvelée au Conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du 27 mai 2025

3) Présentation de l'offre de formation en cours

3.1 Périmètre

3.1.1. Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions)

L'INSPE de Franche-Comté, composante de l'université Marie et Louis Pasteur (UMLP), s'appuie sur 110 personnels permanents (42 BIATSS, 34 enseignants-chercheurs et 34 enseignants) et forme chaque année entre 800 et 1000 étudiant-e-s et stagiaires dans les quatre mentions de Master MEEF.

Par sa multi-implantation, l'INSPE contribue au maillage territorial de la région Bourgogne-Franche-Comté, plus spécifiquement de la partie franc-comtoise. Il est ainsi présent sur quatre sites : Besançon, site principal (4 mentions MEEF) ; Belfort, Vesoul et Lons-le-Saunier, trois sites délocalisés (MEEF 1^{er} degré et DIU 1^{er} degré). Tous relèvent de l'académie de Besançon.

- L'ensemble des mentions et des parcours de master MEEF délivrés est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Mention de master	Parcours	Site
MEEF 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	Besançon
MEEF 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	Belfort
MEEF 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	Vesoul
MEEF 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	Lons-le-Saunier
MEEF 2 nd degré	Économie-gestion	Besançon
MEEF 2 nd degré	Éducation physique et sportive	Besançon
MEEF 2 nd degré	Histoire-géographie	Besançon
MEEF 2 nd degré	Langue étrangère - Allemand	Besançon
MEEF 2 nd degré	Langue étrangère - Anglais	Besançon
MEEF 2 nd degré	Langue étrangère - Espagnol	Besançon
MEEF 2 nd degré	Lettres – histoire – géographie	Besançon
MEEF 2 nd degré	Lettres	Besançon
MEEF 2 nd degré	Mathématiques	Besançon
MEEF 2 nd degré	Professeurs documentalistes	Besançon
MEEF 2 nd degré	Sciences de la vie et de la Terre	Besançon
MEEF 2 nd degré	Sciences physiques-chimie	Besançon
MEEF encadrement éducatif	Conseiller principal d'éducation	Besançon
MEEF pratiques et ingénierie de la formation	Ingénierie et recherches en éducation	Besançon

L'évolution des effectifs ces dernières années dans ces 4 mentions est donnée en **Annexe 5**.

3.1.2. Indiquer la liste des autres formations portées par l'INSPE : formations complémentaires, incluant la formation continue

L'INSPE de Franche-Comté propose également le diplôme interuniversitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier », conformément au cadrage national établi par le réseau des INSPE pour les lauréats de concours, fonctionnaires-stagiaires à 50% non titulaires d'un master MEEF. Le parcours 1^{er} degré est dispensé à Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul. Les parcours 2nd degré et encadrement éducatif sont proposés à Besançon.

Intitulé de la formation	Site
DIU Entrée dans le métier – 1 ^{er} degré	Besançon
DIU Entrée dans le métier – 1 ^{er} degré	Lons-le-Saunier
DIU Entrée dans le métier – 1 ^{er} degré	Vesoul
DIU Professeur et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier – parcours encadrement éducatif	Besançon
DIU Professeur et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier – parcours 2 nd degré	Besançon

A compter de janvier 2025, l'INSPE ouvre un nouveau Diplôme d'université, le **DU « Broker » en partenariats recherche-pratique (PRP) en éducation**. Cette formation de 146h proposée en distanciel vise à former des « Brokers » en PRP, c'est-à-dire des professionnels qui travaillent à l'intersection entre le « Monde » de la pratique et le « Monde » de la recherche au sein de partenariats recherche-pratique. Ainsi, le rôle de ces brokers consiste à aider les praticiens et les chercheurs à se connecter, à établir les règles de leur partenariat, à définir le rôle de chacun, à communiquer, ou encore à évaluer la qualité de leur partenariat au bénéfice de la production et de l'utilisation de la recherche en éducation permettant de favoriser la réussite des élèves et des étudiants.

3.2 Déploiement des formations

3.2.1 Pilotage des mentions qui ont fait l'objet de la précédente accréditation (1^{er} degré / 2nd degré / encadrement éducatif / Pratiques et Ingénierie de la formation)

D'un point de vue général :

- Chaque mention de master MEEF et chaque parcours pour le MEEF 2nd degré et le DIU entrée dans le métier sont pilotés par un enseignant ou un binôme d'enseignants titulaires responsables (de l'INSPE ou d'autres composantes universitaires), qui organise les enseignements et coordonne les équipes pédagogiques plurielles.

- Chaque chargé de mission (ou responsable d'enseignement transversal), pour ce qui relève de la culture commune aux métiers d'enseignant et d'éducateur et la recherche, organise et coordonne les équipes pluri-catégorielles, en lien avec les chargés de mission académiques ou les autres partenaires, au sein des enseignements dédiés dans les formations de master MEEF.
- Toutes les mentions de master MEEF et les DIU font l'objet d'une **démarche d'amélioration continue des formations**, grâce aux **conseils de perfectionnement**, s'appuyant sur le retour des étudiants et apprenants. Ces conseils sont composés :
 - De la direction et du/des responsables de formation,
 - De représentants des équipes pluri-catégorielles (INSPE et autres composantes, académie, partenaires),
 - De représentants des corps d'inspection,
 - De délégués étudiants,
 - De la responsable de la scolarité.

Tous les conseils de perfectionnement sont réunis 2 fois par an et font des propositions d'évolution des modalités et contenus de formation, des évaluations, ou des maquettes sans en modifier la structure.

Les modifications de maquette et les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont ensuite soumises au conseil d'institut, avant validation par la CFVU de l'université.

Tous les comptes-rendus de ces conseils sont déposés sur une plateforme commune de l'université.

- L'équipe de direction est garante du respect du cadre national des formations des masters MEEF. Elle réunit 3 à 4 fois par an l'ensemble des responsables de formation, ainsi que les formateurs académiques pour le 2nd degré et la coordinatrice des PEMF pour le 1^{er} degré.

Des spécificités de pilotage sont à préciser :

- **Pour le 1^{er} degré :**

L'équipe de direction élargie veille à **un déploiement harmonisé et coordonné du Master MEEF 1^{er} degré sur les 4 sites.**

L'efficience du pilotage global de cette mention s'appuie :

- Sur un responsable de la mention MEEF 1^{er} degré, qui coordonne l'action des responsables de chaque site ;
- Sur un conseil de perfectionnement unique pour toute la mention ;
- Sur **le groupe de liaison 1^{er} degré**, qui traduit les relations de confiance avec les DSDEN et l'académie.

Ce groupe est composé :

- De l'équipe de direction de l'INSPE,
- D'un IA-DASEN, représentant des IA-DASEN, missionné par le recteur, qui copilote ce groupe,
- Des 4 IEN adjoints aux IA-DASEN,
- Des 4 référents formation des DSDEN,
- De la directrice de l'EAFIC, responsable académique de la formation,
- De la directrice de cabinet adjointe de la rectrice - directrice académique de la pédagogie,

- Du responsable de la mention MEEF 1^{er} degré,
- Des 3 responsables des sites délocalisés de l'INSPE,
- De l'IEN en charge du pilotage académique des PEMF,
- De la coordonnatrice académique des PEMF à l'INSPE.

Il est mis en place depuis plusieurs années pour favoriser la collaboration éducation nationale-INSPE sur toutes les questions liées à la professionnalisation des étudiants et fonctionnaires-stagiaires du 1^{er} degré de l'INSPE. Il fait des propositions sur le cadrage des stages, en termes d'objectifs de formation, d'évaluation et d'organisation, organise le suivi des étudiants pendant leurs stages et valide les guides proposés aux étudiants et aux tuteurs pour ces stages. Il est consulté sur les questions liées au service des PEMF et définit les contenus des formations de formateurs ;

- Sur la valeur ajoutée d'**une coordinatrice des PEMF à l'INSPE, mise à disposition à 66% d'une PEMF** par l'académie (DSDEN du Doubs). Cette coordination permet de mettre à profit les compétences et les appétences individuelles de chacune et chacun des PEMF des 4 DSDEN, de créer du lien avec les enseignants de l'INSPE et d'organiser des formations annuelles dédiées, portées par l'EAFC. Cela crée véritablement une dynamique collective interdépartementale et permet un accompagnement pour que chaque PEMF gagne en compétences et en légitimité dans la diversité de ses interventions.

- **Pour le master MEEF 2nd degré**

Chaque parcours possède son propre conseil de perfectionnement mais fait l'objet d'un jury unique.

Le directeur adjoint de l'INSPE en charge des études et de la formation fait office de responsable de cette mention.

- **Pour la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation**

Un lien étroit, pour la première année de master, existe avec la certification CAPPEI.

Le conseil de perfectionnement intègre également des enseignants en poste diplômés de ce master.

- **Pour les DIU entrée dans le métier**

Le parcours 1^{er} degré possède un conseil de perfectionnement unique pour tous les sites.

Les parcours 2nd degré et encadrement éducatif font l'objet d'un conseil de perfectionnement unique.

3.2.2 Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle (problématique des 33% de praticiens)

En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » (Annexe 1)

La conception, la délivrance et l'amélioration continue des formations par des équipes pluri-catégorielles est au cœur de notre action et de la stratégie de l'INSPE.

Une poursuite constante de la coordination des équipes pluri-catégorielles dans l'objectif de décloisonner la formation se traduit par une perméabilité croissante et une plus grande cohérence

dans les interventions des professionnels de terrain et des enseignants de l'INSPE, que ce soit sur les aspects disciplinaires ou transversaux des formations. Ceci est particulièrement marqué dans le 1^{er} degré avec la montée en compétences des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) pour des interventions plus exigeantes en master MEEF. Le tissage des compétences et contenus d'enseignements entre enseignants de l'INSPE et PEMF, permet de mobiliser des expertises qui se croisent et se complètent sur les différents champs de formations proposés, au bénéfice des étudiants. Des formations dédiées aux PEMF sont organisées chaque année.

Un travail conséquent de **pilotage des formations**, mené conjointement par la direction de l'INSPE, le secrétariat général de l'académie, la direction de l'EAFC et les DSDEN, a permis, depuis 2021 :

- **D'harmoniser le taux d'intervention des professionnels de terrain dans les parcours de master MEEF 2nd degré** (18 à 52 % en 2020-21 ; 28 à 42 % en 2023-24).

Ce travail a permis de dégager, en 2022, des moyens pour soutenir l'attention particulière de l'INSPE et de l'académie pour la voie professionnelle, en nommant un formateur académique pour le parcours MEEF 2nd degré PLP Lettres-Histoire et les fonctionnaires stagiaires de la voie professionnelle, mais également pour ouvrir le champ d'insertion à la voie professionnelle pour les étudiants des autres parcours de master MEEF 2nd degré.

- **De respecter la trajectoire ambitieuse en 2 ans fixée en 2021 pour atteindre 33% de professionnels en charge de classe dans le 1^{er} degré sur les 4 sites de formation** (9,5 à 20,5% en 2020-21 ; 32 à 34% en 2023-24).

La montée en puissance des PEMF dans les UE et l'apport de leurs compétences ont notamment permis des interventions plus exigeantes auprès des étudiants tout comme la remise en place du dispositif d'enseignants du secondaire affectés à l'année en temps partagé, notamment sur les sites délocalisés.

3.2.3 État et démarche(s) de déploiement de l'approche par compétences (APC) pour chaque mention

Dès leur conception en 2020, les maquettes des masters MEEF ont intégré une démarche d'approche par compétences (en les structurants selon les 3 grands blocs de compétences de chaque référentiel métier) et d'acquisition progressive de ces compétences. Les modalités d'évaluation évoluent chaque année dans ce sens. Par exemple, après avis du conseil de perfectionnement, en 2023, les évaluations du master MEEF 1^{er} degré ont été annualisées dans cet objectif. Ainsi, un ensemble de modules, dans la formation transversale, donne d'ores et déjà lieu à des rendus livrables réalisés par des étudiants en binôme ou quadrinôme, évalués par une équipe pluri-catégorielle selon des critères communs et reposant sur les compétences manifestées.

Cependant, le contexte n'a malheureusement pas été favorable ces dernières années pour aller plus loin dans cette démarche, pour, par exemple, développer encore plus les situations intégrées d'évaluation, s'affranchir totalement de la notation ou encore d'aller vers une approche matricielle de la formation dans une logique plus poussée d'alignement pédagogique.

En effet, avec la crise sanitaire, l'INSPE n'a eu que quelques mois, fin 2020 et début 2021, pour construire les nouvelles formations, qui ont été mises en œuvre jusqu'en 2022-23, avec le nouveau DIU entrée dans le métier. Il a été constaté une certaine forme d'épuisement des équipes, par ailleurs

très investies, à l'issue de la pandémie et de la mise en œuvre de la réforme. Et, depuis le printemps 2023, des annonces politiques sur une réforme très transformante et imminente n'ont pas créé un environnement stabilisé pour entraîner les équipes pédagogiques plurielles et pousser plus loin cette démarche.

Pour autant, l'INSPE est engagé dans un travail collectif, au côté des autres composantes de l'université, dans la poursuite de la démarche compétences de ses formations et le développement d'un outil portfolio (pas encore déployé).

Dans ce cadre, l'équipe de direction de l'INSPE de Bourgogne est venue présenter à la collectivité enseignante de l'INSPE et de l'université l'état très avancé de déploiement de sa démarche d'approche compétences au sein des masters MEEF.

Il convient de préciser ici l'importance de l'**innovation pédagogique** et du choix des modalités pédagogiques, qui se fait en cohérence avec la démarche compétences.

Ainsi, le service numérique et innovation de l'INSPE est en support permanent des équipes pédagogiques, en lien étroit avec le service universitaire de la pédagogie de l'université (SUP-FC). L'ingénieure pédagogique de l'INSPE est impliquée dans le réseau des accompagnants pédagogiques du PIA3 NCU RITM-BFC et dans le réseau national ANSTIA. Il s'agit d'une véritable valeur ajoutée pour inscrire l'INSPE dans la trajectoire de l'université et le partage d'expérience avec les acteurs de l'ESR de Bourgogne Franche-Comté et nationaux.

Il est à noter que l'accent a été mis, ces deux dernières années, sur la valorisation de la **classe laboratoire** au sein de l'université, auprès des partenaires académiques et extérieurs (AER, réseau régional de l'innovation) ainsi qu'au niveau national (inscription sur la liste des lieux inspirants de la DGESIP) et international (fondation LearningLab Network et alliance européenne STARS-EU).

3.2.4. Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

L'alternance de la formation entre des temps de formation et des temps en stage s'est trouvée renforcée depuis la réforme mise en œuvre en 2021.

Les modalités de stage respectent l'équivalent de 6 semaines en master 1 et 12 semaines en master 2 et sont toujours fidèles au modèle d'organisation présenté dans le dossier de l'offre de formation de l'INSPE en 2021. Toutes ces modalités sont déclinées et détaillées dans le guide de la professionnalisation (**Annexes 6.1, 6.2 et 6.3**) présenté et distribué aux étudiants et tuteurs. Ces modalités permettent notamment :

- Une progressivité dans les phases d'observation, de pratique accompagnée et de responsabilité pour les contractuels alternants,
- Une alternance de stages massés et filés pour découvrir les 3 cycles pour le 1^{er} degré ou collège et lycée pour le 2nd degré et les CPE, afin de permettre une pluralité d'immersions professionnelles,
- Un double tutorat INSPE/personnel de terrain, tuteur de l'éducation nationale et une visite conjointe en master 2 (2 visites conjointes pour les DIU),

- Une accompagnement pédagogique opérant et de qualité, proposé dans l'établissement. En effet, les stages des étudiants du 2nd degré sont proposés par les corps d'inspection et ceux du 1^{er} degré par les DSDEN. Dans ce dernier cas, le travail d'harmonisation porté par le groupe de liaison 1^{er} degré est essentiel.

Il est à noter que, depuis 2022, **une nouvelle modalité de stage hybride**, tout à fait originale, est proposée à tous les étudiants de master 2 MEEF. A la suite d'un travail intense avec les associations partenaires de l'école (CAPE), il est proposé aux étudiants de combiner une période de stage sur un projet associatif (équivalent à une période de 2 ou 4 semaines) et une période de pratique accompagnée dans un établissement de l'Education Nationale (de 8 ou 10 semaines). Ces stages hybrides font l'objet d'une convention unique signée par le rectorat et permettent aux étudiants d'être gratifiés dans les même conditions qu'un stage de pratique accompagnée classique de 12 semaines dans l'éducation nationale.

La **politique de la qualité de l'accompagnement des stages en alternance** est également traduite dans le détail du guide de la professionnalisation en annexe.

Elle se décline par les modalités d'accompagnement par les tuteurs (visites ou rencontres formatives et évaluatives) et les dispositifs d'accompagnements concertés qui peuvent être mis en place en cas de difficulté pour les étudiants de master 2 et DIU notamment.

Il est important de signaler que, si, dans le 2nd degré, les stagiaires ont très fréquemment leur tutrice ou tuteur dans l'établissement dans lequel ils sont en poste (hormis ceux des filières professionnelles), dans le 1^{er} degré, c'est exceptionnellement le cas. Ces derniers bénéficient de visites d'une tutrice ou d'un tuteur PEMF, qui les rencontre en classe et/ou à l'INSPE. La faiblesse de l'encadrement de ces étudiantes et étudiants de master 2 1^{er} degré est constatée par tous. Elle est prise en compte dans la réflexion menée par l'INSPE avec les DSDEN, en particulier au sein du groupe de liaison 1^{er} degré. Elle conduit (plus souvent que dans le 2nd degré) à placer les étudiantes et étudiants présentant des difficultés en classe dans un "dispositif d'accompagnements concertés" qui permet d'assurer un suivi personnalisé (visites supplémentaires, accompagnement complémentaire par des conseillers pédagogiques de circonscription...).

Les étudiants de masters 2 contractuels alternants et de DIU participent, fin août, à la pré-rentrée dans leurs établissements d'accueil et bénéficient de journées d'appui à l'entrée dans le métier, qui sont organisées courant septembre (et en janvier en complément) sous forme d'ateliers.

Par ailleurs, des formations des différentes catégories de tuteurs de l'éducation nationale sont organisées chaque année par l'EAFIC, en partenariat avec l'INSPE et les DSDEN pour le 1^{er} degré.

3.2.5 Contenus et volumes horaires de la formation sur les enjeux transversaux et sociétaux : laïcité / égalité fille-garçon / valeurs de la République / droits et obligations des fonctionnaires / élèves à besoins éducatifs particuliers, sensibilisation et formation aux enjeux de la transition écologique, etc.

Les masters MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif respectent le cadre national de la formation des masters MEEF dans sa globalité, que ce soit en termes de respect de la ventilation des temps globaux de formation pour chaque mention (**ANNEXE 2**) et des compétences visées ou de respect des différents cahiers des charges relatifs aux masters MEEF.

- L'arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant **la laïcité et les valeurs de la République** est respecté.

Celui-ci mentionne au moins 36 heures réparties sur les deux années de master, dont une moitié transversale et fléchée dans les maquettes, et l'autre moitié, fléchée elle aussi, intégrée aux disciplines d'enseignement s'agissant des futurs professeurs et aux enjeux éducatifs s'agissant des futurs personnels d'éducation.

Les enseignements proposés sont déclinés selon des modalités variées (cours magistraux, travaux dirigés, ateliers, analyses de situation) et croisent l'intégralité des compétences visées dans ce cahier des charges spécifique.

Les enseignements représentent 48 heures fléchées de manière transversale en master MEEF 1^{er} degré. Les contenus d'enseignement sont de surcroît réactivés dans les enseignements disciplinaires, dans les groupes d'analyse de la pratique et dans les accompagnements de stage.

Les enseignements représentent 27 heures fléchées de manière transversale et 9 heures intégrées aux enseignements disciplinaires dans le master MEEF 2nd degré.

Ces enseignements de laïcité et valeurs de la République, qu'ils soient transversaux ou intégrés dans les divers enseignements, représentent près de 100 heures pour le master MEEF encadrement éducatif, en toute cohérence avec le référentiel métier de CPE.

Le détail des enseignements et compétences traitées est donné en **Annexe 7**.

- Le cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation relatif à la formation à **l'égalité filles-garçons** est respecté.

Ce cahier des charges mentionne un module obligatoire dans les maquettes d'un volume horaire de 18h minimum dédiées spécifiquement à cette question.

La formation à l'égalité filles-garçons s'adresse à l'ensemble des étudiants MEEF (mentions 1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation) et fait l'objet, dans

les maquettes de l'INSPE, d'un module obligatoire d'un volume horaire de 18 heures dédiées spécifiquement à cette question, dont 6 heures spécifiquement consacrées à l'égalité filles-garçons dans les filières scientifiques, et en particulier numériques.

L'ancrage dans les disciplines enseignées est privilégié dès que possible, à hauteur d'au moins la moitié du temps de formation consacré à l'égalité filles-garçons, afin de donner à celle-ci un caractère concret dans les pratiques pédagogiques du quotidien.

La thématique de l'égalité filles-garçons, transversale et explicite, s'inscrit, en fonction des catégories de personnels, à la fois dans :

- Le temps de formation consacré à l'enseignement des savoirs fondamentaux (dont le respect d'autrui et la transmission des valeurs républicaines),
- Le temps de formation consacré à la pédagogie, à la gestion de classe et à l'évaluation,
- Le temps de formation consacré aux disciplines scolaires (toutes les disciplines sont concernées),
- Le temps de formation consacré à la construction du projet de l'élève (orientation),
- Le temps de formation consacré à la conception et la mise en œuvre d'un projet éducatif, à la qualité et à l'animation de la vie scolaire,
- Le temps de formation consacré à l'organisation du travail en équipe dans les écoles et les établissements et à la coopération au sein d'une communauté éducative.

Une manifestation de l'investissement des disciplines sur ce sujet se traduit par le nombre important de mémoires, autour de 30 en 2023, soutenus dans les trois premières mentions du master MEEF, sur les enjeux de l'égalité filles-garçons.

Le détail des formations à l'égalité filles-garçons est détaillé en [Annexe 8](#).

- L'arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la **scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers** est respecté.

Celui-ci précise au moins 25 heures sur l'ensemble de la formation initiale sur cette thématique.

L'INSPE a fait le choix de poser 3 principes structurants :

- Les heures consacrées aux problématiques liées à l'inclusion scolaire apparaissent clairement dans les intitulés des modules et des éléments des maquettes de master MEEF. Les enseignements dispensés, pour un volume étudiant de 28h, montrent ainsi que la maîtrise des gestes professionnels liés à la gestion d'un public diversifié est un enjeu général de la pratique enseignante ;
- Les enseignements dispensés visent, avec des contenus adaptés au niveau d'enseignement (1^{er} degré, 2nd degré), à créer une culture commune à tous les étudiants de l'INSPE sur les questions d'inclusion ;
- L'interaction et la co-construction des enseignements entre les enseignants de terrain, les enseignants relevant des différentes composantes de l'université et les enseignants de

l'INSPE permet d'appuyer les résultats et les perspectives de la recherche avec les enseignements proposés et d'enrichir les perspectives pédagogiques et pratiques.

Le détail des modules est donné en **Annexes 9**.

- **Sensibilisation et formation aux enjeux de la transition écologique**

Les conseils de perfectionnement des différentes mentions ont fait émerger la nécessité de mieux intégrer dans la formation les problématiques liées au développement durable et aux mutations climatiques.

L'INSPE a donc choisi d'intégrer dans la formation 6 heures TP consacrées aux connaissances et enjeux climatiques. Ces heures proposées par des enseignants pluricatégoriels (enseignants de terrain, professionnels du territoire, enseignants et enseignants-chercheurs) mobilisent à la fois les connaissances théoriques nécessaires à la compréhension des enjeux actuels par les futurs enseignants et les savoirs didactiques liés aux enseignements du 1^{er} et du 2nd degré.

Un partenariat est en cours de constitution avec le ministère chargé de la mer, pour partager les ressources pédagogiques et interagir avec les institutions liées aux questions climatiques et environnementales.

Ces six heures TP compléteront les heures déjà existantes et insérées dans les dispositifs actuels de formation : 4 heures en sciences (M2 1^{er} degré), 2h en langues et civilisation (M2 2nd degré).

Les étudiants peuvent d'ores et déjà travailler sur un mémoire en relation avec les enjeux climatiques et les problématiques environnementales dans la littérature de jeunesse.

- **PEAC et ouverture aux arts et à la culture**

La stratégie en matière d'ouverture aux arts et à la culture est mise en œuvre de manière performante à l'INSPE de Franche-Comté. Elle s'appuie sur un large réseau de partenaires, notamment avec la DRAEAC de la région académique et la DRAC BFC.

Enrichir sa culture personnelle, favoriser la connaissance des établissements locaux et découvrir les possibilités pédagogiques mises en place par ces structures, tels sont les principaux objectifs de l'offre culture.

Depuis 2017, celle-ci invite les étudiants et stagiaires à assister à des manifestations culturelles tout au long de l'année universitaire et sur les 4 sites de formation (Besançon, Belfort, Lons-le-Saunier, Vesoul).

L'offre culturelle est élaborée et suivie chaque semestre par la commission culture de l'institut, qui intègre des représentants enseignants, personnels (en particulier des BU éducation), ainsi que des étudiants représentants des associations étudiantes de l'INSPE.

Cette offre, programmée en partenariat avec des structures culturelles locales, propose différents événements : cafés culture, rencontres avec des auteurs/illustrateurs, visites de lieux culturels, places de cinéma et de théâtre offertes... Elle est en lien avec le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) proposé aux étudiants dans le cadre des maquettes de formation.

Chaque étudiant, de 1^{er} et 2nd degrés et CPE, a la possibilité de réaliser une immersion pendant une journée dans une structure culturelle déterminée par la DRAEAC et la DRAC Bourgogne Franche-Comté, puis pendant une autre journée de pratiquer un art avec l'encadrement d'artistes missionnés et financés par la DRAC BFC.

L'institut octroie chaque année à la mission culturelle un budget annuel de 8 000 euros permettant de financer les événements payants dans le but de garantir la gratuité pour l'étudiant.

La DRAC BFC a par ailleurs financé, ces 2 dernières années, 2 résidences d'artistes (autrice/illustratrice et designers d'objets et d'espace) au sein de l'institut, pour un montant de 10 000 euros annuels. Ces résidences ont permis, au total, plus de 80 heures annuelles d'interactions avec les étudiants de toutes les formations.

• Ouverture à l'international

La stratégie de l'INSPE en matière de relations internationales mérite également d'être mentionnée.

Les actions engagées ont pour objectifs :

- D'accroître les mobilités entrantes et sortantes des étudiants, des enseignants et des chercheurs,
- De développer des partenariats à l'étranger au profit des formations et de la recherche en éducation.

Pour ce faire, l'INSPE a fédéré un réseau de partenaires en s'appuyant sur la Direction des relations européennes, internationale et de la francophonie de l'Université, le réseau des INSPE et sur l'AEFE²⁰.

Pour ce qui concerne en particulier la mobilité étudiante, chaque année, une possibilité est offerte à tous les étudiants de remplacer l'un des stages d'observation du master 1 par la découverte in-situ d'un système éducatif étranger pour un stage durant 4 semaines.

Cette mobilité sortante des étudiants se fait avec

- Un lycée français à l'étranger,

²⁰ AEFE : Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

- Un établissement scolaire en relation avec nos partenaires étrangers, comme la HEP Bégane en Suisse, l'Université de Pilzen en République Tchèque, l'université de Charlottetown (Canada) ou encore l'université brésilienne de Brasilia.

Ces étudiants reçoivent une aide financière de l'INSPE prévue au budget et votée en Conseil d'Institut.

Ainsi, cette dynamique permet à plus de 15% des étudiants de première année de réaliser chaque année un stage à l'étranger.

Un travail est engagé sur la mobilité entrante des étudiants. En effet, depuis la crise sanitaire, il n'y a plus d'étudiants étrangers reçus au sein de l'institut.

3.2.6 Mise en place de la certification et de l'expérimentation PIX + Edu, notamment 'Les essentiels'

Au cours de l'année 2022-23, une phase pilote a été réalisée auprès des DIU 2nd degré (uniquement), soit 60 étudiants, pour tester la mise en œuvre de la formation et de la certification Pix+Édu (CRCNÉ). Parallèlement à cette expérience, les responsables des différents parcours de master MEEF ont été informés, lors d'une réunion dédiée, de l'obligation, à partir de la rentrée 2023, de certifier tous les étudiants de master 2 sur ce référentiel du CRCNÉ. À la suite de la présentation des phases, items et critères à évaluer sur le volet jury (humain), les volumes horaires nécessaires ainsi que les modalités d'évaluation ont été discutés (rendus individuels ou collectifs, simulations ou visites de stage, compte rendu d'expérience, etc.) en s'appuyant sur le retour d'expérience de la phase pilote.

Dans cet objectif, la maquette du master MEEF 1^{er} degré a été modifiée, à la rentrée 2023, pour augmenter de 8 heures (étudiant) le volume consacré spécifiquement au numérique, en basculant certaines heures fléchées auparavant « numérique » dans les modules recherche. Ce choix d'orienter les enseignements vers la certification numérique a conduit à renoncer à 6 heures d'enseignement, qui étaient consacrées spécifiquement à la pensée informatique (résolution de problème, programmation, algorithmique débranchée, usage de robots ou de micro-mondes d'apprentissage de la pensée informatique).

Dans le 2nd degré, les compétences numériques sont enseignées le plus souvent en lien étroit avec les disciplines spécifiques, les volumes horaires consacrés à la formation des compétences numériques peuvent être étiquetés « numérique pour les apprentissages » ou intégrés dans la didactique des disciplines. Chaque responsable de parcours a eu pour tâche d'organiser cet élément dans son propre parcours pour en permettre la mise en œuvre dès septembre 2023.

Ainsi, depuis la rentrée 2023, les étudiants des masters MEEF 1^{er} et 2nd degrés se voient délivrer une attestation par l'INSPE pour la partie certificative concernant le volet jury du PIX+EDU.

3.2.7 Mise en œuvre du CAPEFE (certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger)

La certification du CAPEFE n'a pas encore été mise en place à l'INSPE de Franche-Comté.

Même si, à l'INSPE ou au rectorat, aucune demande n'a été faite par des étudiants ou des enseignants en poste pour valider cette certification, le travail sera engagé en 2025, en y associant le centre de linguistique appliquée (CLA) de l'université, qui possède une expertise internationalement reconnue sur l'enseignement du français à l'étranger.

3.3 Place de la recherche

- **Heures de formation consacrées à la recherche et à la réflexivité**

Les heures mentionnées dans le tableau ci-dessous concernent les heures et ECTS consacrées à la recherche (enseignements, séminaires, mémoire) et aux groupes d'analyse de la pratique.

Nombre heures et ECTS	Mention 1 ^{er} degré		Mention 2 nd degré		Mention Enc. Ed.		Mention PIF	
	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS
Semestre 1	33	6	29	3	29	3	28	6
Semestre 2			16	3	36	3	28	6
Semestre 3	46	14	25	6	27	6	140	30
Semestre 4			17	8	8	8	mémoire	30
Total	79	20	87	20	100	20	196	72

Il est important de citer le travail, mis en œuvre en 2024, sur la rénovation des modules recherche en MEEF 1^{er} degré pour que les étudiants de tous les sites bénéficient des mêmes enseignements, aient une vision plus large et cohérente des enjeux de la recherche en éducation, de sa diversité et de sa méthodologie, avec un accent sur le lien chercheur-praticien et les nouveaux défis comme l'intelligence artificielle.

Ce travail a été étendu à l'évolution des modalités du mémoire de recherche MEEF 1^{er} degré, avec une modalité formalisée de travail en groupe, qui permet de favoriser la collaboration et l'entraide entre les étudiants, un lien plus fort avec la dynamique des laboratoires et une meilleure valorisation des travaux réalisés.

Le cadrage des mémoires de recherche est donné en [Annexes 10.1 et 10.2](#).

- **Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs intervenant dans les masters MEEF**

Les enseignants-chercheurs, ainsi que certains enseignants, intervenant dans les masters MEEF

appartiennent (ou sont associés pour les enseignants-docteurs) aux laboratoires suivants :

Laboratoires de l'EPE Marie et Louis Pasteur

- C3S (Culture, sport, santé, société), UR 4660
- CLF (Centre Lucien Febvre), UR 2273
- Chrono-environnement, UMR 6249 CNRS
- CRESE (Centre de recherche sur les stratégies économiques), UR 3190
- CRIT (Centre de recherches interdisciplinaires et transculturelles), UR 3224
- CRJFC (Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté), UR 3225
- ELLIADD (Edition, langages, littératures, informatique, arts, didactiques, discours), UR 4661
- Institut UTINAM (Univers, transport, interfaces, nanostructures, atmosphère et environnement, molécules), UMR 6213 CNRS
- ISTA (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité), UR 4011
- Laboratoire de Psychologie (UR 3188)
- LdA (Logiques de l'Agir), UR 2274
- LINC (Laboratoire de recherches Intégratives en Neurosciences et psychologie Cognitive), UMR 1322 INSERM
- LmB (Laboratoire de mathématiques de Besançon), UMR 6623 CNRS
- MSHE (Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux), USR 3124
- ThéMA (Théoriser et modéliser pour aménager), UMR 6049 CNRS

Laboratoires de l'EPE Bourgogne Europe

- CIMEOS (Communications, Médiations, Organisations, Savoirs), UR4177
- IREDU (Institut de Recherche sur l'Education : Sociologie et Économie de l'Éducation), UR 7318

• **Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs depuis la dernière accréditation**

Dans une dynamique de renforcement du lien recherche-formation et de la qualité de la formation, les campagnes d'emplois, notamment enseignantes, ont été des leviers essentiels.

Du fait de la pluridisciplinarité de ses formations, de sa présence sur 4 sites, la stratégie de l'INSPE en matière de campagnes d'emplois a été envisagée globalement plutôt que poste par poste.

La préparation de ces campagnes a fait l'objet d'un travail approfondi pour que les postes vacants soient fléchés en réponse à des besoins dictés par les enjeux de la formation ainsi que par les grandes orientations stratégiques dans lesquelles s'inscrit l'Institut et, ainsi, définir les priorités et des profils enseignement et recherche cohérents, en étroite collaboration avec les laboratoires et un soutien de l'université.

Ainsi, **depuis 2020**, ce sont **16 supports enseignants (E) et enseignants-chercheurs (EC) qui ont été concernés** :

- **4 ont fait l'objet d'une transformation de support, dont 3 d'enseignants en enseignants-chercheurs.**

Ces 3 dernières transformations ont ainsi permis de créer :

- 1 poste de Maître de conférences (MCF) en didactique de l'anglais,
- 1 poste de MCF en didactique de l'espagnol,
- 1 poste de MCF en numérique éducatif.

- **4 autres ont fait l'objet de redéploiements disciplinaires**, dont 3 d'EC.

Les postes d'EC ont concerné le redéploiement de :

- 1 poste de Professeur d'université (PU) en sciences de la terre vers 1 poste de PU en sciences cognitives,
- 1 poste de MCF en chimie vers 1 poste de MCF en sciences de la Terre
- 1 poste de MCF en sciences d'intervention vers 1 poste de MCF en sciences historiques et sociales en EPS

En 2020, l'INSPE regroupait 31 EC : 3 PU et 28 MCF, dont 1 habilité à diriger les recherches (HDR).

En 2024, l'INSPE regroupe 34 EC : 3 PU et 31 MCF, dont 4 HDR. (Se reporter à l'ANNEXE 1)

En ayant augmenté, ces 4 dernières années, son potentiel de 3 enseignants-chercheurs, l'INSPE bénéficie d'un taux de 51,5 % d'enseignants-chercheurs dans son potentiel enseignant titulaire en équivalent ETP, ou de 50% calculé sur le nombre total de titulaires.

Il est à noter également que, depuis 2020, l'INSPE a recruté une enseignante du secondaire titulaire d'un doctorat ainsi qu'une enseignante du secondaire doctorante, dont la soutenance de thèse est prévue en 2025, ce qui renforce également le lien formation-recherche, avec 6 enseignants du secondaire titulaires d'un doctorat et 2 doctorants.

● **Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué**

A travers la FR-EDUC, fédération de recherche créée en 2013 et rattachée à l'INSPE, regroupant 13 laboratoires de l'Université, le PARDIE de l'académie et Canopé, l'INSPE a financé, de 2021 à 2024, **33 projets de recherche pluridisciplinaires** d'amorçage ou d'émergence, associant souvent le PARDIE de l'académie, d'autres partenaires académiques et des établissements scolaire, et majoritairement cofinancés par les laboratoires, ainsi que **10 manifestations scientifiques**, pour un budget de 20 k€ annuels.

Il convient de signaler qu'en 2024, l'appel à projet de la FR-EDUC visait à financer des projets pluridisciplinaires plus ambitieux, dans la dynamique d'une transition vers le Réseau Thématique Éducation (RTE) du CNRS. Ainsi, chacun des projets retenus a fait l'objet d'une évaluation externe par des experts nationaux du RTE CNRS.

Par ailleurs, depuis 2024, hors financement de la FR-EDUC, l'INSPE poursuit son soutien à l'organisation de manifestations scientifiques par un accompagnement logistique spécifique.

Projets de recherche soutenus par l'INSPE

2021

1. Ingénierie Coopérative en Géométrie
2. Enseigner autrement en collège
3. Expériences et Ressentis vis-à-vis du Confinement et de la Continuité Pédagogique
4. Apprentissage de la Pensée Informatique Collaborative
5. Les escapes games pédagogiques : perception et implication des élèves
6. "Étude comparative de l'influence des normes professionnelles construites à partir des prescriptions sur la mise en œuvre de la démarche scientifique dans la scolarité obligatoire"
7. Search Engine Optimisation – E-learning Platform
8. Test d'une interface numérique pour l'enseignement et l'apprentissage de l'astronomie au cycle 3

2022

9. Les Jeux régionaux. Vers un olympisme pluriel (1919-1965)
10. Attitudes and Perceptions of Artificial Intelligence and Robots in Language Learning and Teaching
11. Enseigner autrement en collège
12. Améliorer l'apprentissage : interventions psycho-sociales en milieu scolaire
13. Capitalisation et diffusion de ressources pour la prise en compte du plurilinguisme à l'école en direction des acteurs de la communauté éducative et dans une démarche de co-éducation
14. Géométrie et déplacements dans une ingénierie coopérative
15. Expérience et ressenti des professionnels de l'éducation durant le confinement et la continuité pédagogique
16. "Faire école" des scènes éducatives alternatives ?
17. Création de gabarits et d'aides en ligne pour AI-VT (Artificial Intelligence – Virtual Trainer)
18. Apprentissage de la Pensée Informatique Collaborative
19. Enseignement de la Robotique Industrielle supporté par la REalité Virtuelle
20. Positionnement Relatif et Réussite en Mathématiques
21. Search Engine Optimization – E-learning Platform
22. Test d'une interface numérique pour l'enseignement et l'apprentissage de l'astronomie au cycle 3

2023

23. Éduquer à une démocratie libertaire et sportive
24. Écosystème de formation des apprentis allophones ECOFA
25. Apprentissage chez l'enfant : Impact du Délai Entre les Répétitions
26. Capitalisation et diffusion de ressources pour la prise en compte du plurilinguisme à l'école en direction des acteurs de la communauté éducative et dans une démarche de co-éducation
27. Soutenir les Apprentissages et les relations Prosociales
28. Search Engine Optimization - E-Learning Platform
29. Influence des activités de MAnipulation sur le développement des capacités COGNitives

2024

30. Activité Physique Adaptée et Prise en Charge des Adolescents en situation de Surpoids ou d'Obésité en milieu Scolaire pour une Inclusion Réussie
31. Comment stimuler la curiosité épistémologique des élèves ?
32. Harcèlement scolaire : effet des représentations sociales sur l'action des témoins
33. Condition managériale en EPLE

Manifestations scientifiques

2021

1. Les collaborations entre chercheurs et praticiens
2. Séminaire Phicogmaths (philosophie, sciences cognitives, mathématiques)
3. Journées bisontines de didactique et d'épistémologie

2022

4. ÉPISTÉMOLOGIE des OPÉRATIONS de l'Intelligence Artificielle
5. Séminaire Phicogmaths (philosophie, sciences cognitives, mathématiques)
6. Journées bisontines de didactique et d'épistémologie

2023

7. Séminaire Phicogmaths (philosophie, sciences cognitives, mathématiques)
8. Médier en situation interculturelle
9. Journées bisontines de didactique et d'épistémologie
10. Les EBEP au prisme des notions classiques de la sociologie et de la psychologie sociale

3.4 Continuum de formation

Préciser dans les réponses si l'INSPE est pilote de l'action ou s'il y est associé.

• Dispositifs de préprofessionnalisation en licence

Sans porter de dispositif concerté de préprofessionnalisation au sein de l'université, l'INSPE intervient, au côté de plusieurs composantes de l'université, non seulement pour la délivrance des masters MEEF 2nd degré, mais également dans la préprofessionnalisation en licence.

Ainsi, différents parcours de licence identifiés préparant aux métiers de l'enseignement (1^{er} et 2nd degrés) existent au sein de l'université. Les formats sont variables et intègrent pour la plupart un stage de découverte et une association avec l'INSPE.

Les UFR concernées sont :

- L'**UFR STAPS**, avec la licence STAPS Éducation et Motricité, qui prépare naturellement les étudiants à leur entrée en master MEEF 2nd degré parcours EPS, mais propose également un parcours identifié, dès la L2, dédié à la préprofessionnalisation dans le 1^{er} degré.
- L'**UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS)**, avec la licence

Psychologie, qui identifie un parcours éducation dès la L2.

D'autres licences de cette UFR, dont les débouchés sont assez naturellement les métiers de l'enseignement, intègrent, dans leurs maquettes de formation, des éléments de préprofessionnalisation et de préparation aux concours, sans identifier clairement de parcours dédié (licences Géographie et Aménagement, Histoire, Lettres, LLCER).

- **L'UFR des Sciences et Techniques**, avec les licences Physique-Chimie, Mathématiques et Sciences de la Vie, qui intègrent une préparation pour le 2nd degré, mais également des unités d'enseignements dédiés pour le 1^{er} degré en L2 et L3.

Toutes ces mentions licences ainsi que, plus largement, toutes celles de l'université intègrent un module de projet professionnel, ainsi que la possibilité de réaliser un stage, pouvant être mis à profit par les étudiants pour découvrir les métiers de l'enseignement ou de l'encadrement éducatif.

Par ailleurs, l'INSPE a été intégré, dès 2021, à la création du PPPE adossé à la licence AES de l'UFR STGI à Belfort et porte la coordination des stages de ce parcours. Le directeur de l'INSPE et le responsable de la mention MEEF 1^{er} degré sont membres du comité de pilotage du PPPE.

Il est à noter qu'en 2024, à l'approche d'une réforme annonçant le déplacement des concours en L3 dès 2025, l'université avait accepté, sur proposition de l'INSPE et sous sa responsabilité, de décliner en L3 pour toutes ses licences des unités d'enseignements libres de 6 ECTS par semestre (120 heures au total) de préparation aux concours de professeur des écoles. La réforme n'ayant pas été effective, ces modules n'ont pas été mis en place. Cependant, cela traduit la reconnaissance par l'université de l'expertise de l'INSPE à former les professeurs des écoles et à faire vivre des équipes pluricatégorielles.

- **Formation continuée (T1 à T3) dont collaboration éventuelle avec l'École Académique de Formation Continue (EAFC) et Formation continue**

L'INSPE a été associé à la création de l'EAFC de l'académie et fait partie de son conseil d'école.

L'implication des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'INSPE et de l'université dans la formation continue des enseignants et personnels de l'éducation nationale au sein de l'EAFC est aujourd'hui effective au travers :

- Du portage du parcours de formation en sciences cognitives,
- D'interventions nombreuses et variées dans des modules,
- De participation à des certifications professionnelles comme le CAFIPEMF, dans laquelle l'INSPE assure la moitié des enseignements, le CAFFA, avec la participation aux jurys et CAPPEI, adossé au master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation (l'INSPE participe à l'encadrement des stagiaires), ou la participation à la formation des AESH,
- De la participation à la préparation à l'agrégation d'histoire-géographie,
- De l'initiation à la recherche au sein du master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation.

Cependant, cette participation de l'INSPE et de l'université mérite d'être intensifiée davantage, dans une démarche plus importante encore de co-construction avec l'EAFC, en particulier pour la formation continuée, pour laquelle il reste beaucoup à construire et qui nécessite de porter des parcours de formations fléchés pour les 3 premières années suivant la titularisation.

3.5 Fiches formation des mentions de master MEEF (Annexe 11)

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPE demande l'accréditation.

En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré fourni en annexe 2.

Les fiches formation des 4 mentions de Master MEEF sont données en **Annexes 11**.

Équipe pédagogique pluri-catégorielle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2020-2021 et 2023-2024
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de master)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 ^{er} degré		Master MEEF 2 nd degré*		Master MEEF encadrement éducatif*		Master MEEF Pratiques en ingénierie de la formation*	
	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2
Part assurée par des EC	Min : 13,3% (Belfort) Max : 21,6% (Besançon)	Min : 15% (Belfort) Max : 21% (Lons-le-Saunier)	Min : 19,0% (éco-gestion) Max : 62,7% (physique-chimie)	Min : 15 % (éco-gestion) Max : 56 % (physique-chimie et lettres)	36,2%	38%	30,0% (ingénierie et recherche en éducation)	45,0% (ingénierie et recherche en éducation)
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Ratio global : 9,5-20,5% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : Min : 9,5% (Belfort) Max : 20,5% (Besançon) Ratio praticiens 2 nd degré :	Ratio global : 32-34% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : Min : 19% (Lons-le-Saunier) Max : 28% (Besançon) Ratio praticiens 2 nd degré : Min : 4% (Besançon) Max :	Ratio global : Ratio praticiens 2 nd degré : Min : 18,4% (mathématiques) Max : 52,3% (italien)	Ratio global : 28-42% Ratio praticiens 2 nd degré : Min : 28% (Lettres) Max : 42% (EPS)	Ratio global : Ratio praticiens 1 ^{er} degré : Ratio praticiens 2 nd degré : Praticiens CPE : 22%	Ratio global : 31% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 2% Ratio praticiens 2 nd degré : 7% Praticiens CPE : 22%	Ratio global : 22% Ratio praticiens 1 ^{er} et 2 nd degré : 22,0% (ingénierie et recherche en éducation)	Ratio global : 22% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : Ratio praticiens 2 nd degré : 22,0%

ANNEXE 1 : indicateurs

		15% (Lons-le-Saunier)						
Part des autres catégories	Min : 58,0% (Besançon) Max : 77,2% (Belfort)	Min : 45% (Lons-le-Saunier) Max : 51% (Belfort)	Min : 3,5% (italien) Max : 52,4% (mathématiques)	Min : 10% (anglais) Max : 52% (éco-gestion)	41,6%	40%	48,0% (ingénierie et recherche en éducation)	33,0% (ingénierie et recherche en éducation)
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100%	100 %	100 %

* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

Leviers d'action

Commentaires

Une progression spectaculaire et une trajectoire sur 2 ans (2021-23) réussie d'atteinte des 33% de professionnels de terrain en MEEF 1^{er} degré sur les 4 sites.

Harmonisation des taux d'intervention des professionnels de terrain dans les différents parcours de MEEF 2nd degré.

Travail performant sur le pilotage avec le rectorat et les DSDEN.

Remise en place du système d'enseignants du second degré affectés à l'année à temps partiel à l'INSPE, depuis 2022, permettant plus de souplesse, de renforcer le taux d'intervenants de terrain en master MEEF 1^{er} degré notamment et des affectations plus cohérentes géographiquement pour faire vivre les sites délocalisés.

Il est à noter que le parcours ingénierie et recherche en éducation, seul parcours de la mention MEEF PIF est étroitement lié à la certification CAPPEI

ANNEXE 1 : indicateurs

Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche en 2023-2024

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2023-2024
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	% : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	3	4	27	6	2
%	4,4%	5,9%	39,7%	8,8%	2,9%

Leviers d'action

- Campagnes d'emplois en lien avec la structuration de la recherche en éducation et avec les laboratoires

Commentaires

- % calculé sur le nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires à l'INSPE
- Soutenances de 2 HDR supplémentaires prévues en 2025
- 34 enseignants PRAG, PRCE, CPE et PE (correspondant à 32 ETP)

Synthèse des ressources humaines de l'INSPE en 2023-2024 :

	Enseignants-chercheurs	Enseignants	BIATSS
Nombre	34	34	42
%	30,9%	30,9%	38,2%

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire (site de Besançon)	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	M1-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	28	3,29	2	0,69
	M1-UE1-EC2 - Faire vivre la coopération, la collaboration	57	6,71	2	0,69
	M1-UE2-EC1 - Accompagner l'élève dans ses apprentissages	14	1,65	6	2,08
	M1-UE2-EC2- Communiquer dans un cadre professionnel	14	1,65	4	1,38
	M1-UE2-EC3 - Didactique et disciplinaire	120	14,12	24	8,30
	M1-UE2 EC5 - Spécificité maternelle	20	2,35	10	3,46
	M2-UE2 EC5 - Spécificité maternelle	36	4,24	6	2,08
	UE1 EC1 M2 - S'inscrire dans le service public de l'EN	18	2,12	6	2,08
	UE1 EC2 M2 - Faire vivre la coopération et la collaboration	12	1,41	4	1,38
	M2-UE2-EC2 - Communiquer dans le cadre professionnel	40	4,71	30	10,38
	M2-UE2-EC3 - Numérique au service des apprentissages	6	0,71		0,00
	M2-UE2-EC3 - Didactique et disciplinaire	102	12,00	34	11,76
	Total	467	54,94	128	44,29
Polyvalence et pédagogie générale	M1-UE2-EC1 - Accompagner l'élève dans ses apprentissages	12	1,41		0,00
	M1-UE2-EC2- Communiquer dans un cadre professionnel	12	1,41		0,00
	M1-UE2-EC4 - Polyvalence Didactique et disciplinaire	67	7,88	42	14,53
	M2-UE2-EC1- Faire classe et prendre en compte la diversité des élèves	17	2,00		0,00
	M2-UE2-EC4 - Polyvalence Didactique et disciplinaire	55	6,47	32	11,07
	M2-UE2 EC5 - Spécificité maternelle	12	1,41	8	2,77
Total	175	20,59	82	28,37	
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	M1-UE2-EC1 - Accompagner l'élève dans ses apprentissages	36	4,24	18	6,23
	M1-UE3-EC1 - Mobiliser la recherche et l'analyse réflexive	33	3,88		0,00
	M1-UE3-EC2 - Analyse de pratiques professionnelles - stage	12	1,41	6	2,08
	M1-UE2-EC4 - Culture numérique	4	0,47		0,00
	M1-UE3-EC3 - Option au choix	15	1,76	15	5,19
	M2-UE2-EC3 - Numérique au service des apprentissages	6	0,71		0,00
	M2-UE3-EC1 - Mobiliser la recherche et affirmer sa posture réflexive	32	3,76		0,00
	M2-UE3-EC2 -Analyse de pratiques professionnelles	26	3,06	14	4,84
Total	164	19,29	53	18,34	
Contexte propre et innovations pédagogiques	M1-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	6	0,71	2	0,69
	M1-UE2-EC4 - Culture numérique	4	0,47		0,00
	M1-UE2-EC3 et EC4 - Didactique et disciplinaire	18	2,12	12	4,15
	M2-UE2-EC4 - Didactique et disciplinaire	16	1,88	12	4,15
			0,00		0,00
Total	44	5,18	26	9,00	
Total pour la mention	850	100,00	289	34,00	

! Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et l'enseignement des savoirs	S7-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	18	2,25	Non applicable en raison de	#VALEUR!
	S7-UE2-EC3 -Didactique et disciplinaire : un ou deux EC	190	23,75	la diversité des parcours	#VALEUR!
	S8-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	17	2,13		#DIV/0!
	S9-UE1-EC1 - S'inscrire dans la communauté éducative	6	0,75		#DIV/0!
	S9-UE1-EC2 - Coopérer dans le cadre professionnel	3	0,38		#DIV/0!
	S9-UE2-EC4 - Didactique et disciplinaire : un ou deux EC	120	15,00		#DIV/0!
	S10-UE1-EC1 - S'inscrire dans la communauté éducative	6	0,75		#DIV/0!
	Total	360	45,00	0	#DIV/0!
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage	S7-UE1-EC2 - Faire vivre la coopération, la collaboration	5	0,63		#DIV/0!
	S7-UE2-EC1 - Accompagner l'élève dans ses apprentissages	24	3,00		#DIV/0!
	S7-UE2-EC2 - Communiquer dans un cadre professionnel	18	2,25		#DIV/0!
	S7-UE2-EC3 -Didactique et disciplinaire : un ou deux EC	7	0,88		#DIV/0!
	S7-UE3-EC3 -Culture numérique	24	3,00		#DIV/0!
	S8-UE1-EC2 - Faire suivre la coopération, le collaboration	8	1,00		#DIV/0!
	S8-UE2-EC1 - Accompagner l'élève dans ses apprentissages	38	4,75		#DIV/0!
	S8-UE2-EC2 - Communiquer dans un cadre professionnel	18	2,25		#DIV/0!
	S8-UE2-EC3 -Didactique et disciplinaire : un ou deux EC	11	1,38		#DIV/0!
	S9-UE1-EC2 - Coopérer dans le cadre professionnel	11	1,38		#DIV/0!
	S9-UE2-EC1 - Faire classe et prendre en compte la diversité des élèves	23	2,88		#DIV/0!
	S9-UE2-EC2 - Communiquer dans un cadre professionnel	17	2,13		#DIV/0!
	S9-UE2-EC3 - Numérique au service des apprentissages	18	2,25		#DIV/0!
	S10-UE2-EC1 -Faire classe et prendre en compte la diversité des élèves	4	0,50		#DIV/0!
	S10-UE2-EC2 - Communiquer dans un cadre professionnel	17	2,13		#DIV/0!
	Total	243	30,38	0	#DIV/0!
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	S7-UE3-EC1 - Mobiliser la recherche et l'analyse réflexive	48	6,00		#DIV/0!
	S7-UE3-EC2 - Analyse de pratiques professionnelles	3	0,38		#DIV/0!
	S8-UE2-EC1 - Accompagner l'élève dans ses apprentissages	6	0,75		#DIV/0!
	S8-UE3-EC2 - Analyse de pratiques professionnelles	3	0,38		#DIV/0!
	S8-UE3-EC3 - Une option au choix	15	1,88		#DIV/0!
	S9-UE2-EC1 - Faire classe et prendre en compte la diversité des élèves	2	0,25		#DIV/0!
	S9-UE2-EC3 - Numérique au service des apprentissages	2	0,25		#DIV/0!
	S9-UE3-EC1 - Mobiliser la recherche et affirmer sa posture réflexive	27	3,38		#DIV/0!
	S9-UE3-EC2 -Analyse de pratiques professionnelles	6	0,75		#DIV/0!
	S10-UE3-EC2 - Analyse de pratiques professionnelles	8	1,00		#DIV/0!
	Total	120	15,00	0	#DIV/0!
Contexte propre et innovations pédagogiques	S7-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	6	0,75		#DIV/0!
	S7-UE1-EC2 - Faire vivre la coopération, la collaboration	3	0,38		#DIV/0!
	S7-UE2-EC3 -Didactique et disciplinaire : un ou deux EC	30	3,75		#DIV/0!
	S7-UE3-EC1 - Mobiliser la recherche et l'analyse réflexive	2	0,25		#DIV/0!
	S8-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	6	0,75		#DIV/0!
	S9-UE1-EC2 - Coopérer dans le cadre professionnel	1	0,13		#DIV/0!
	S9-UE2-EC4 - Didactique et disciplinaire : un ou deux EC	18	2,25		#DIV/0!
	S10-UE2-EC1 -Faire classe et prendre en compte la diversité des élèves	11	1,38		#DIV/0!
		0,00		#DIV/0!	
Total	77	9,63	0	#DIV/0!	
Total pour la mention	800	100	0	#DIV/0!	

!! Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

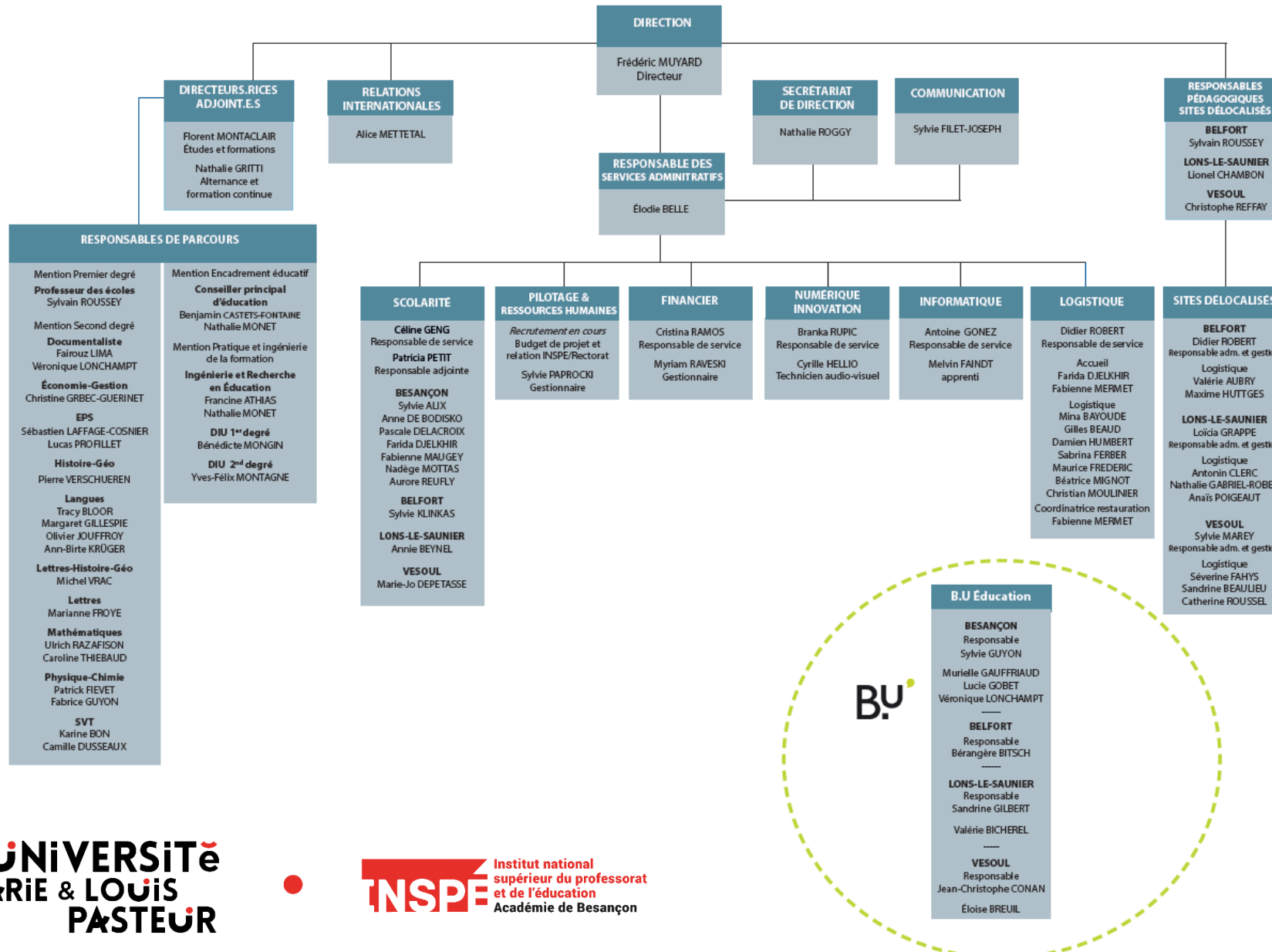
	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurées par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et l'enseignement des savoirs	S7-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	24	3%	6	1%
	S7-UE1-EC2-FAIRE VIVRE LA COOPERATION LA COLLABORATION	8	1%	0	0%
	S7-UE2 -EC1- ACCOMPAGNER L'ELEVE DANS SON PARCOURS SCOLAIRE	12	2%	3	0%
	S7-UE2-EC2 - Communiquer dans le cadre professionnel	12	2%	0	0%
	S7-UE2-EC3- POLITIQUES ET ENJEUX EDUCATIFS	33	4%	0	0%
	S7-UE2-EC4-JEUNESSE ET ADOLESCENCE: APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE	40	5%	0	0%
	S8-UE1-EC1 - S'inscrire dans le service public de l'EN	23	3%	6	1%
	S8-UE2-EC4-JEUNESSE ET ADOLESCENCE: APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE	25	3%	6	1%
	S8-UE2-EC1-ACCOMPAGNER L'ELEVE DANS SON PARCOURS SCOLAIRE	46	6%	18	2%
	S8-UE2-EC2 - Communiquer dans le cadre professionnel	12	2%	0	0%
	S8-UE2-EC3- POLITIQUES ET ENJEUX EDUCATIFS	61	8%	15	2%
	S9-UE1-EC2 - Coopérer dans l'organisation scolaire	23	3%	9	1%
	S9-UE2-EC4 - Approfondissements théoriques et empiriques pour la pratique professionnelle	41	5%	0	0%
Total		360	46%	69	9%
Mise en oeuvre de l'action éducative	S7-UE2-EC2 - Communiquer dans le cadre professionnel	6	1%	6	1%
	S8-UE1-EC2 FAIRE VIVRE LA COOPERATION LA COLLABORATION	8	1%	0	0%
	S8-UE2-EC2 - Communiquer dans le cadre professionnel	6	1%	6	1%
	S9-UE1-EC1 - S'inscrire dans la communauté éducative	6	1%	6	1%
	S9-UE2-EC1- Nouvelles problématiques éducatives	20,5	3%	5,5	1%
	S9-UE2-EC2 - Communiquer dans un cadre professionnel	17	2%	7	1%
	S9-UE2-EC4 - Approfondissements théoriques et empiriques pour la pratique professionnelle	8	1%	0	0%
	S9-UE2-EC5- Formation à la pratique professionnelle	22	3%	22	3%
	S10-UE1-EC1 - S'inscrire dans la communauté éducative	6	1%	6	1%
	S10-UE2-EC1- Nouvelles problématiques éducatives	22,5	3%	16	2%
	S10-UE2-EC5- Formation à la pratique professionnelle	73	9%	40	5%
	S10-UE2-EC4 - Approfondissements théoriques et empiriques pour la pratique professionnelle	8	1%	0	0%
	S10-UE2-EC2 - Communiquer dans un cadre professionnel	18	2%	8	1%
Total		221	28%	104,5	13%
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	S7-UE2-EC5 Méthodologie du concours (analyse de situations éducatives)	17	2%	0	0%
	S7-UE3 EC1-Culture de la recherche	29	4%	0	0%
	S7-UE3 EC2-Stage et analyse de pratique professionnelle	6	1%	0	0%
	S8-UE2-EC5 Méthodologie du concours (analyse de situations éducatives)	15	2%	6	1%
	S8-UE3 EC1-Culture de la recherche	32	4%	0	0%
	S8-UE3 EC2-Stage et analyse de pratique professionnelle	18	2%	0	0%
	S9-UE3 EC1-Culture de la recherche	21	3%	0	0%
	S9-UE3 EC2-Stage et analyse de pratique professionnelle	18	2%	18	2%
	S10-UE3 EC2-Stage et analyse de pratique professionnelle	20	3%	20	3%
Total		176	22%	44	6%
Contexte propre et innovations pédagogiques	S7-UE3-EC3-Culture du numérique	10	1%	4	1%
	S8-UE3-EC3-Culture du numérique	4	1%	0	0%
	S8-UE3-EC4-OPTION AU CHOIX	15	2%	15	2%
	S9-UE2-EC3 - Numérique au service de l'accompagnement des élèves	9	1%	6	1%
	S10-UE2-EC3 - Numérique au service de l'accompagnement des élèves	5	1%	3	0%
Total		43	5%	28	4%
Total pour la mention		800	100%	246	31%

! Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

Annexe 4 : Organigramme de l'INSPE de l'académie de Besançon

Dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Besançon -2025



Effectifs des masters MEEF de l'INSPE de Franche-Comté

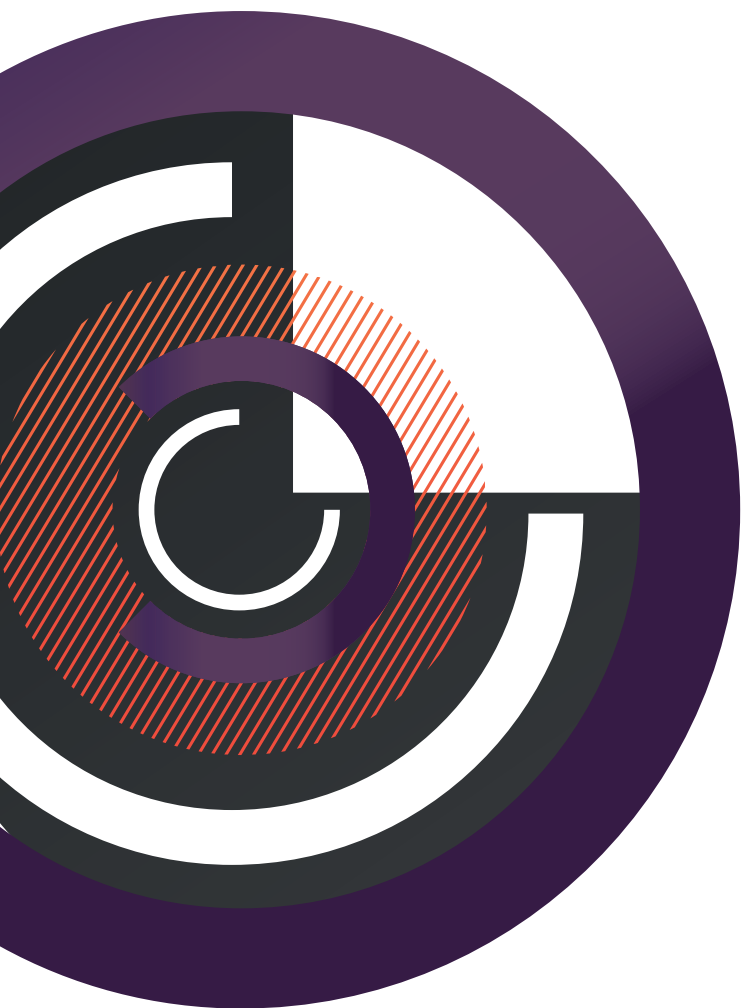
Site	Mention	Parcours	Étape	2024-25*	2023-24*	2022-23*	2021-22*	2020-21*
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professorat des écoles	M1	92	94	82	97	84
			M2	87	80	89	91	102
Belfort	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professorat des écoles	M1	50	45	35	58	49
			M2	43	38	48	44	56
Vesoul	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professorat des écoles	M1	23	23	39	33	31
			M2	20	32	26	47	27
Lons-le-Saunier	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professorat des écoles	M1	27	26	20	32	33
			M2	23	23	31	34	32
Total MEEF 1er degré				365	361	370	436	414
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Eco Gestion	M1	7	5	9	13	12
			M2	0	6	9	13	11
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Maths	M1	11	20	23	22	27
			M2	19	23	25	31	40
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Physique Chimie	M1	3	10	8	3	5
			M2	12	8	1	11	9
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	SVT	M1	9	13	12	6	24
			M2	13	14	3	21	16
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Espagnol	M1	14	7	15	5	14
			M2	6	12	4	15	10
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Anglais	M1	14	17	17	23	28
			M2	16	18	18	26	23
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Allemand	M1	5	2	0	2	3
			M2	1	0	0	4	4
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Lettres	M1	10	6	16	16	9
			M2	4	13	10	12	21
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Histoire Géo	M1	28	18	22	29	27
			M2	16	8	25	19	20
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	EPS	M1	37	39	44	51	55
			M2	34	42	45	36	32
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Prof doc	M1	3	5	7	7	11
			M2	4	7	3	6	4
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	PLP Lettre Histoire	M1	8	12	3	3	0
			M2	5	2	1	0	9
Total MEEF 2nd degré				279	307	320	374	414
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	CPE	M1	13	22	12	21	23
			M2	21	10	17	16	19
Total MEEF encadrement éducatif				34	32	29	37	42
Besançon	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation	Ingénierie et recherches en éducation	M1	8	17	20	11	10
			M2	17	14	17	18	29
Total MEEF PIF				25	31	37	29	39

TOTAL	M1	362	381	384	432	445
	M2	341	350	372	444	464
	M1+M2	703	731	756	876	909

Effectifs des DIU / DUME de l'INSPE de Franche-Comté

Site	Mention	2024-25*	2023-24*	2022-23*	2021-22*	2020-21*
Besançon	DIU Professeur des écoles 25	24	29	25	18	23
Belfort	DIU Professeur des écoles 90	0	1	17	9	23
Vesoul	DIU Professeur des écoles 70	13	0	0	11	0
Lons-le-Saunier	DIU Professeur des écoles 39	11	9	21	10	9
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège ECO GESTION	8	4	7	2	1
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège MATHS	3	6	5	5	1
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège PHYSIQUE	5	2	4	1	3
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège SVT	0	2	3	0	2
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège ESPAGNOL	1	1	2	3	2
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège ANGLAIS	9	3	9	4	7
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège ALLEMAND	3	1	3	1	2
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège LETTRES	10	8	11	6	3
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège HIST-GEO	3	4	5	1	0
Besançon	DIU Professeur Lycée Professionnel LETTRES HISTOIRE	3	2	0	3	0
Besançon	DIU Professeur Lycée et Collège EPS	2	2	6	7	6
Besançon	DIU Professeur Documentaliste	1	2	1	0	0
Besançon	DIU Professeurs voie pro et exotiques divers	18	8	11	14	7
Besançon	DIU Conseiller principal d'éducation - CPE	1	5	4	2	2

TOTAL DIU PREMIER DEGRE	48	39	63	48	55
TOTAL DIU/DUME SECOND DEGRE	66	45	67	47	34
TOTAL DIU/DUME ENCADREMENT EDUCATIF	1	5	4	2	2
TOTAL GENERAL	115	89	134	97	91



ANNEXE 6.1

GUIDE DE LA PROFESSIONNALISATION MASTER MEEF PREMIER DEGRÉ

Septembre 2024

Guide la professionnalisation, MASTER MEEF premier degré

2024-2025

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT	3
a. Organisation de la formation sur les deux années de master M1 et M2	3
b. Une formation universitaire professionnalisante	3
c. Tableau synoptique des différents stages	5
d. Cadrage des différents stages	6
2. LE STAGE, UN TEMPS ESSENTIEL POUR LA PROFESSIONALISATION	7
a. Posture et activités du stagiaire	7
b. Missions générales des tuteurs	8
i. Missions du tuteur maître d'accueil temporaire (stage SOPA de M1 et PA de M2)	8
ii. Missions du tuteur référent DSDEN pour le stage CA de M2 (PEMF ou CPC)	9
3. SUIVI DU STAGIAIRE ET L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	10
a. Attendus en fin de formation de master MEEF	10
b. Suivi du stagiaire : Entretien, visites, rapports et modalités d'évaluation	10
i. En M1, stage SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) :	10
ii. En M2, stage des contractuels alternants (M2 CA) :	11
iii. En M2, stage en pratique accompagnée (M2 PA) :	11
iv. Auto-positionnement	12
c. Évaluation du stage dans le cadre du master	12
d. Synthèse du déroulement de l'année	12
ANNEXE 1 Eléments d'organisation possible du stage SOPA de M1	14
ANNEXE 2 Grille de suivi du stage M1 SOPA	15
ANNEXE 3 Cadrage de l'évaluation du stage SOPA de M1	17
ANNEXE 4 Eléments d'organisation possible du stage PA de M2	18
ANNEXE 5 Grille de suivi du stage M2 PA	19
ANNEXE 6 Grille de suivi du stage M2 CA	22
ANNEXE 7 Cadrage de l'entretien formatif du S9 pour les M2 PA et les M2 CA	24
ANNEXE 8 Modalités de la visite évaluative (S10) des M2 CA et M2 PA	26
ANNEXE 9 Fiche d'auto-positionnement	28
ANNEXE 10 Exemples d'activités des tuteurs en lien avec leurs missions	30
ANNEXE 11 Les compétences professionnelles du métier d'enseignant	35
ANNEXE 12 Éléments détaillés pour le suivi du développement des compétences professionnelles	39
ANNEXE 13 Accompagnement en cas de difficultés constatées pour les stagiaires contractuels alternants	56

Avant-propos

La formation du futur enseignant s'inscrit sur deux années de master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), proposant une articulation entre :

- Des enseignements à l'INSPÉ de Franche-Comté,
- Un accueil dans des structures de stage, en établissement scolaire, ou autres structures éducatives.

Les étudiants inscrits dans ce master à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) bénéficient d'une formation universitaire professionnalisante, permettant la construction progressive des compétences du métier d'enseignant, ainsi que la préparation aux concours de l'Éducation nationale. Cette formation vise à permettre au futur enseignant ou personnel d'éducation de prendre conscience du niveau élevé de responsabilité qu'il aura à assumer quotidiennement auprès des élèves et à lui donner les moyens de l'exercice de cette responsabilité.

Le cadre juridique sur lequel s'adosse la formation est constitué des textes suivants :

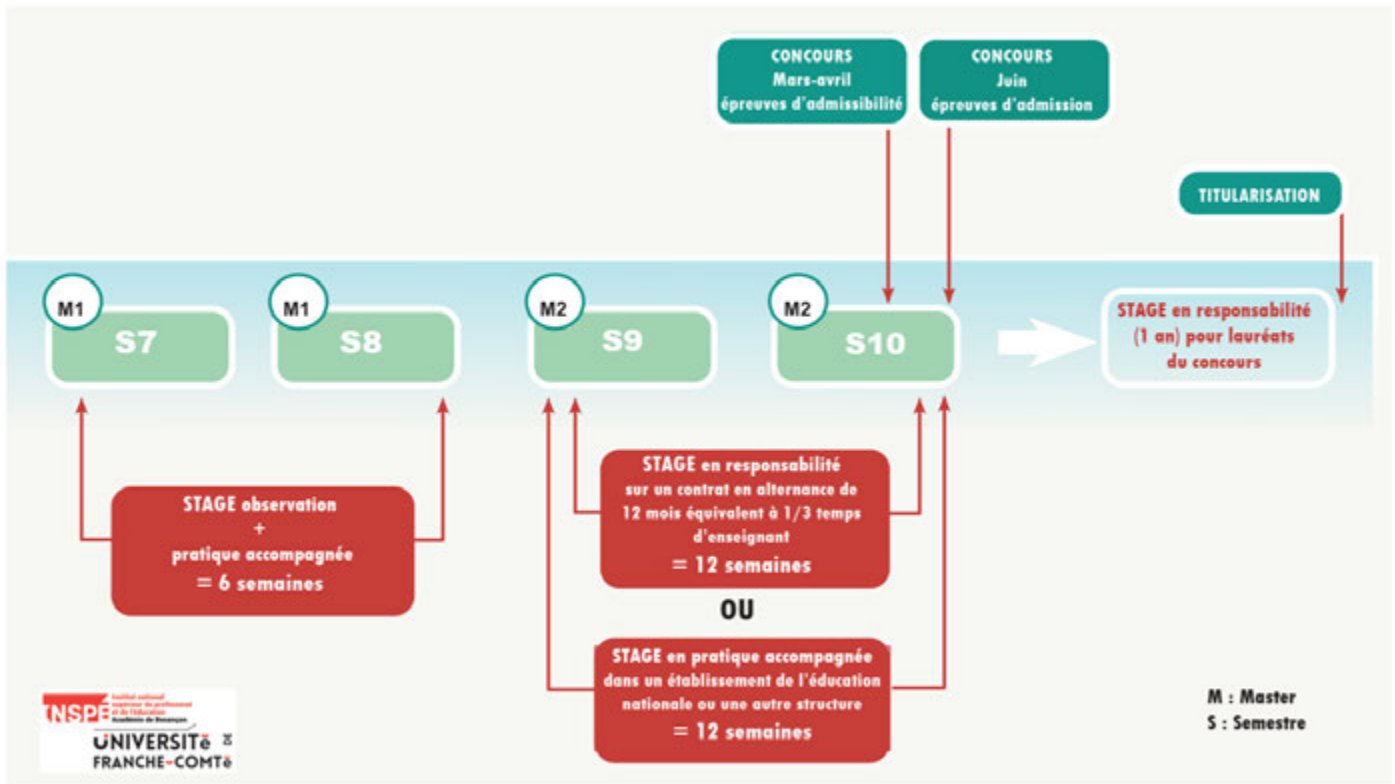
- Arrêté du 1er juillet 2013 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Arrêté ministériel du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;
- Référentiel de formation juillet 2019 "Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle" ;
- Note de service du 27-11-2020 (BO 24/12/2020) portant sur l'alternance des professeurs et CPE contractuels alternants inscrits en master MEEF.

Ce guide de la professionnalisation a pour objectifs :

- de présenter les dispositifs de mise en stage et d'alternance des étudiants dans les écoles ;
- de définir les missions des tuteurs et les modalités d'accompagnement et d'évaluation ;
- de permettre à l'étudiant d'affirmer sa posture de stagiaire et de développer ses compétences en contexte éducatif ;
- d'informer l'étudiant des modalités de suivi et d'évaluation des compétences relatives aux périodes de stage de formation

1. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

a. Organisation de la formation sur les deux années de master M1 et M2



b. Une formation universitaire professionnalisante

Le master MEEF constitue le cadre de la formation et se décline en trois mentions :

- Mention professeur des écoles
- Mention professeur des lycées et collèges déclinée en parcours
- Mention encadrement éducatif.

Les deux années de master (M1 et M2) se décomposent en 4 semestres M1 : S7 et S8 ; M2 : S9 et S10. La maquette de formation est construite autour d'unités d'enseignement (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC), constitués de différents modules.

Les UE et EC se prolongent d'un semestre à l'autre, sur les deux années du master afin d'assurer une progressivité de l'acquisition des compétences du métier d'enseignant (arrêté du 1-7- 2013 - BO n°30 du 25 juillet 2013 - Annexe1), avec une accentuation de la professionnalisation en M2. L'acquisition des compétences s'inscrit dans un continuum de formation qui se prolongera dans la formation continuée et continue des enseignants.

L'architecture de la maquette de formation reprend, dans ses intitulés, les trois champs du référentiel ministériel (référentiel de formation), ce qui donne lieu aux intitulés d'UE suivants pour la mention MEEF premier degré :

UE1 "Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale".

La formation propose aux étudiants des enseignements portant sur les valeurs de la République, une formation à la laïcité, à la collaboration, et à la coopération ; ces enseignements trouvent leurs prolongements dans des situations professionnelles sur les lieux de stage.

UE2 "Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages".

La formation est d'abord disciplinaire et didactique ; elle vise à former un enseignant à la pluridisciplinarité, capable de suivre les évolutions scientifiques et méthodologiques.

La formation permet à l'étudiant une entrée en réflexion sur la didactique des diverses disciplines ou spécialités enseignées. **Elle donne les moyens au futur enseignant de concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage riches de sens et de savoir pour tous les élèves** ; il sera en capacité de développer l'esprit critique, la curiosité, l'envie d'apprendre chez les élèves. La construction de séquences d'apprentissage intègre à bon escient, l'utilisation des outils numériques.

La formation aborde largement la prise en considération de la diversité des publics et permet d'engager la réflexion sur les réponses pédagogiques nécessaires à l'inclusion scolaire

UE3 "Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel".

Le développement et l'acquisition d'une posture réflexive est un objectif majeur de la formation. Le développement professionnel et la construction identitaire du métier d'enseignant passent par une analyse des pratiques professionnelles ; le futur enseignant est capable de se questionner, apprend à porter un regard distancié sur soi, sait identifier et proposer des interprétations des faits, des raisons, des valeurs sous-jacentes à un acte.

L'analyse réalisée avec des référents, ou en groupe d'analyse de la pratique, apporte des éléments de compréhension des situations professionnelles et donne l'occasion de se transformer et transformer ses pratiques.

Les compétences professionnelles se construisent en contexte, en associant pleinement périodes de stage et formation théorique.

L'intégration de la complexité de la réalité du terrain dans la formation, sous forme d'illustrations de concepts théoriques, comme objet d'analyse de cas et de situations, comme objet d'étude dans la recherche en éducation, permet la mobilisation de ressources nécessaires à l'acquisition des compétences.

En retour, la réflexion théorique nourrit la compréhension de ce qui se passe en stage.

c. Tableau synoptique des différents stages

	Stage SOPA M1 (stage d'observation et de pratique accompagnée)	Stage M2 CA (contractuels alternants)	Stage M2 PA (pratique accompagnée)	Stage alternatif
MAT Maître d'accueil temporaire	Accueil Accompagnement Évaluation		Accueil Accompagnement Évaluation	
Référent DSDEN (PEMF ou CPC)		Formation (tutorat) Suivi stage Évaluation		
Référent INSPÉ		Suivi stage Évaluation	Suivi stage Évaluation	Suivi stage Évaluation
IEN	X	X	X	
Directeur de l'école d'exercice	X	X	X	
Responsable de site INSPÉ	X	X	X	X
Responsable parcours	X	X	X	X

X : responsable académique ou universitaire

d. Cadrage des différents stages

Les lieux de stages sont attribués aux étudiants par la DSDEN, que ce soient les stages filés ou massés.

Les étudiants participeront aux différents stages dans le département du site de leur formation si possible.

M1 : stage d'une durée cumulée de 6 semaines

- Stage SOPA (Stage d'observation et de pratique accompagnée) de 6 semaines (deux semaines massées en S7 et deux fois deux semaines massées en S8),
- Possibilité de stage en mobilité internationale (quatre semaines en substitution des quatre semaines massées en S8),
- Exceptionnellement, un stage dans une autre structure

Le stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) consiste pour l'étudiant à découvrir la mission de Professeur des écoles puis à prendre en charge progressivement des enseignements, en restant sous la tutelle d'un enseignant expert.

Une organisation plus précise de ces moments est proposée en annexe 1. Elle constitue une aide possible pour le tuteur et non une démarche à suivre absolument.

Des exemples d'activités du tuteur en lien avec les compétences professionnelles à développer par le stagiaire sont proposés en annexe 10.

M2 : stage d'une durée cumulée de 12 semaines selon quatre modalités, les deux premières étant les principales

- **Stage contractuel tiers-temps**, en alternance, en responsabilité dans l'éducation nationale (avec contrat de travail)
- **Stage de pratique accompagnée tiers-temps** dans l'éducation nationale (sans contrat de travail)
- Stage de pratique accompagnée dans l'éducation nationale (sans contrat de travail) et éventuellement une possibilité d'hybridation dans une autre structure,
- Exceptionnellement, un stage alternatif sous réserve d'acceptation par la direction de l'Inspé.

Un stage contractuel tiers-temps consiste à prendre en charge, en responsabilité, une classe dans une école, dans laquelle le stagiaire est affecté un jour par semaine (stage filé). Deux périodes de 6 jours dans les autres cycles viennent compléter le service du stagiaire contractuel (stage massé).

Le stage de pratique accompagnée consiste à prendre en charge sous la responsabilité d'un maître d'accueil temporaire, une classe dans une école, dans laquelle le stagiaire est accueilli un jour par semaine durant toute l'année scolaire (stage filé). Deux périodes de 6 jours dans les autres cycles viennent compléter le stage de pratique accompagnée (stage massé).

Une organisation plus précise est proposée en annexe 4. Elle constitue une aide possible pour le tuteur et non une démarche à suivre absolument.

Des exemples d'activités du tuteur en lien avec les compétences professionnelles à développer par le stagiaire sont proposés en annexe 10.

Un étudiant en stage de pratique accompagnée n'est pas en responsabilité d'une classe. Le dispositif exclut donc la possibilité pour les étudiants de Master de prendre seuls en charge la classe, de réaliser des activités ou des enseignements sans la présence de son MAT. L'étudiant ne peut en aucun cas être seul dans la classe, ni remplacer le MAT.

2. LE STAGE, UN TEMPS ESSENTIEL POUR LA PROFESSIONALISATION

Dans ce paragraphe, le terme «tuteur» désigne à la fois, de façon générique, le référent INSPÉ ou le référent éducation nationale qui peut être un PEMF (professeur des écoles maître formateur), un CPC (conseiller pédagogique) ou un MAT (maître d'accueil temporaire).

De la même façon, le terme «stagiaire» désigne de façon générique l'étudiant en stage SOPA (M1), en pratique accompagnée (M2) ou contractuel alternant (M2).

a. Posture et activités du stagiaire

La professionnalisation de haut niveau des enseignants est le premier levier pour assurer la qualité des apprentissages et de la performance du système éducatif. **Un étudiant en stage dans une structure d'accueil doit respecter les règles de l'établissement et remplir les missions en relation avec le métier auquel ses études le préparent.**

Les grilles d'évaluations (**annexes 2, 5 et 6**) placent ce point qui relève des compétences CC1, CC2 et CC6 (**voir annexes 11 et 12**) en première position.

Activités du stagiaire	Exemples de domaines d'intervention
Intégrer la dimension du service public : les droits et les obligations du fonctionnaire de l'éducation nationale	Adopter une posture en adéquation avec la fonction (être ponctuel, assidu et vigilant sur la tenue vestimentaire...).
	Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés.
	Être soucieux du respect des données institutionnelles (lois, règlement intérieur).
	Respecter le devoir de réserve.
	Assurer la sécurité des élèves.
Respecter les missions du métier d'enseignant	Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage respectant la diversité des élèves.
	Instaurer dans la classe ou le groupe un climat propice aux apprentissages.
	Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
	Participer au suivi scolaire (réunions parents-professeurs, conseils de cycle, équipe de suivi de scolarisation...).
	Construire des démarches variées et créatives à partir d'outils notamment numériques.
	S'adapter aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
S'intégrer dans l'école	Connaître les lieux et les personnes de l'école pour s'approprier le cadre de travail.
	Connaître le règlement intérieur et le projet de l'école.
	S'approprier progressivement les outils pédagogiques et numériques de l'école.
	Coopérer avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
	Tenir compte des spécificités de l'école et des caractéristiques du public scolarisé.

Activités du stagiaire	Exemples de domaines d'intervention
Établir et suivre avec son tuteur un parcours d'accompagnement	Respecter le protocole de fonctionnement dans la relation avec le tuteur.
	Connaître le référentiel des compétences du métier d'enseignant, réaliser des auto-positionnements de manière régulière, dans le but d'acquérir progressivement les compétences.
	Réaliser avec le tuteur des moments de bilan réflexif sur ses observations, sur ses pratiques .
	Faire le lien entre les enseignements universitaires dispensés à l'INSPÉ et la pratique professionnelle.
Solliciter l'aide et utiliser les ressources proposées par le tuteur et les équipes	Accepter l'aide du tuteur et le solliciter en cas de besoin.
Élargir son champ de compétence	S'intégrer à différents projets éducatifs.
	Participer aux activités complémentaires (activités pédagogiques complémentaires, ...)
	Participer aux différentes instances (conseil d'école, conseil de maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège, ...).

b. Missions générales des tuteurs

Chacun des tuteurs doit, dans son action auprès des stagiaires, assurer l'aide à la professionnalisation, et son suivi, et valoriser le stage pour accompagner à la préparation des épreuves du concours, notamment en M2.

i. Missions du tuteur maître d'accueil temporaire (stage SOPA de M1 et PA de M2).

Pour les stages d'observation et/ou de pratique accompagnée, le tuteur maître d'accueil temporaire est désigné par l'IA-DASEN sur proposition de l'inspecteur de l'éducation nationale. C'est un enseignant expérimenté et reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques ainsi que son engagement dans le système éducatif.

Transmettre un métier et enseigner sont deux activités très différentes. Pour réaliser sa mission, le tuteur s'approprie une pédagogie spécifique au tutorat d'adulte, qui met en œuvre divers outils et démarches dont l'effet formatif sera d'autant plus probant que le tuteur sera sensible à certains points de vigilance : **contractualisation du parcours d'accompagnement, préparation des moments d'observations et de prise en charge de la classe, débriefings réguliers et écoute du stagiaire, développement de la réflexivité.**

Par son mode de désignation, le tuteur maître d'accueil temporaire a toute légitimité à participer à la formation et à l'évaluation du stagiaire dans un climat de confiance et de travail partagé.

- Il favorise l'accueil et l'intégration du stagiaire au sein de l'école.
- En accord avec le stagiaire, il fixe des moments de réflexion commune. En M2, il aide le stagiaire dans son auto-positionnement (**annexe 9**).
- Il communique avec l'INSPÉ et l'employeur. Il participe à des formations. Il est en lien avec le référent INSPÉ. Il signale les difficultés des stagiaires.
- Il évalue le stagiaire. **Dans la perspective d'une évaluation formatrice**, il aide le stagiaire à se situer par rapport aux compétences à acquérir. Pour les étudiants de M2, il fournit un bilan final sous forme d'un rapport basé sur l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences professionnelles (**pour les M1, annexe 2, pour les M2, annexe 5**).

Des exemples d'activités du tuteur en lien avec les compétences professionnelles à développer par le stagiaire sont proposés en annexe 10.

ii. Missions du tuteur référent DSDEN pour le stage CA de M2 (PEMF ou CPC)

Pour le stage des M2 contractuels alternants, les missions du tuteur consistent à accompagner l'étudiant M2 dans l'acquisition progressive des compétences du métier d'enseignant.

Le tuteur contribue à la formation du professeur stagiaire en :

- accompagnant le stagiaire dans un parcours de formation, en l'aidant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet. Le tuteur pose un cadre explicite quant à la visée du stage dans la formation. Il aide le stagiaire à s'approprier un métier, en termes de pratiques, d'identité et de culture professionnelles.
- accompagnant la prise en charge d'activités professionnelles ; le tuteur apporte aide et conseil en matière pédagogique et didactique, notamment pour la préparation de séquences d'enseignement. Il observe et analyse l'activité du stagiaire. Il favorise le développement d'une posture réflexive. Il favorise l'échange de pratiques et le travail collectif (mutualisation et analyse des pratiques).
- aidant le stagiaire dans son auto-positionnement (**annexe 9**) ; le tuteur, en accord avec l'étudiant-stagiaire, fixe des moments de réflexion commune.
- communiquant avec l'INSPÉ et l'employeur ; le tuteur participe à des formations. Il est en lien avec le référent INSPÉ. Il signale les difficultés des stagiaires.
- évaluant le stagiaire ; **dans la perspective d'une évaluation formatrice**, le tuteur aide le stagiaire à se situer par rapport aux compétences à acquérir. Il fournit un bilan final sous forme d'un rapport basé sur l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences professionnelles (**annexe 6**).

3. SUIVI DU STAGIAIRE ET L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation du stagiaire se fait sur la base du référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et du professorat publié au BO du 25 Juillet 2013.

a. Attendus en fin de formation de master MEEF

Le référentiel ministériel indique que **“la formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus”**. Les niveaux de maîtrise 3 et 4 seront travaillés dans le cadre de la formation continuée puis continue ; ils ne sont pas attendus à l'issue du master.

Les niveaux de maîtrise varient sur une échelle de 0 à 4, ainsi détaillés :

- Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
- Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
- **Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.**
- Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
- Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

L'outil de positionnement (**annexe 12**) permet de décliner, pour chaque compétence, les niveaux de maîtrise.

Cet outil sera utilisé par les tuteurs et les référents INSPÉ pour situer le stagiaire dans sa maîtrise des compétences.

b. Suivi du stagiaire : Entretien, visites, rapports et modalités d'évaluation

i. En M1, stage SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) :

Lors de leur année de M1, les étudiants inscrits en master MEEF 1er degré, bénéficient de trois périodes de stage pour une durée de six semaines. Ces stages permettent de découvrir les trois cycles de l'école primaire française et/ou un autre système éducatif en stage RI.

Les étudiants sont accueillis et accompagnés seuls ou par binôme dans la classe d'un MAT (maître d'accueil temporaire).

Modalités d'évaluations

- **Evaluation formative.** Le MAT renseigne, pour chaque stagiaire une grille de suivi à l'issue de chaque période de stage (**annexe 2**).
Cette grille est apportée par le stagiaire au format papier. Il la restituera à l'issue des stages à la responsable de scolarité de son site de formation.

- **Evaluation certificative.** L'évaluation est annualisée. La stagiaire rendra un document écrit aux PEMF intervenant à l'Inspé en charge de l'entrée dans le métier (UE3 EC2) (**cadrage en annexe 3**).

ii. En M2, stage des contractuels alternants (M2 CA) :

- Le stagiaire contractuel alternant effectue un stage filé, sur l'année scolaire, en responsabilité. Il est affecté par la DSDEN tous les lundis, dans une école primaire.
- Il effectue également deux stages massés, en responsabilité, dans d'autres cycles de l'école primaire, durant l'année (deux fois 6 jours).
- Le M2 contractuel alternant est suivi par un référent INSPÉ et par un tuteur DSDEN. Le tuteur DSDEN dispense au stagiaire 8 heures de tutorat dans le cadre de son accompagnement.

Entretien et visite, évaluation dans le cadre du master

Trois visites sont effectuées par le tuteur DSDEN sur le lieu de stage, sur les S9 et S10. Un document de suivi et d'évaluation du stage (**annexe 6, il sera complété en version numérique**) est complété progressivement, à l'issue des différentes visites, et permet ainsi de mesurer l'évolution dans la maîtrise des compétences professionnelles de l'étudiant (rappel : le niveau de maîtrise attendu en fin de master est le niveau 2)

- Au S9, les deux premières visites de classe sont formatives et réalisées par le tuteur DSDEN, elles peuvent conduire à mettre en place un dispositif d'accompagnement concerté (**DAC : Annexe 13**).
- Au S9, si possible entre la première et deuxième visite, une rencontre formative est effectuée (en distanciel ou présentiel) par le tuteur DSDEN et le référent INSPÉ (**cadrage de cet entretien en annexe 7**). Elle s'appuie notamment sur le document d'auto-évaluation (**annexe 9**) rempli par le stagiaire et transmis une semaine avant la rencontre aux tuteurs. Cette rencontre ne fait pas l'objet d'une évaluation prise en compte pour la validation du master mais permet de repérer d'éventuelles difficultés afin de proposer des modalités d'accompagnement spécifique. Elle permet aussi d'explicitier les attentes de la visite évaluative. Cet entretien peut conduire à mettre en place un dispositif d'accompagnement concerté (**DAC : Annexe 13**).
- Au S10, la troisième visite est conjointe, effectuée par le tuteur DSDEN et le référent Inspé. Le document d'auto-évaluation (**annexe 9**) est rempli par le stagiaire et transmis une semaine avant la visite aux tuteurs. La visite revêt un caractère d'évaluation du niveau de compétences atteint (**modalités de la visite évaluative : annexe 8**). Une note pour le diplôme est attribuée par le référent INSPÉ, elle est pondérée au regard du document de suivi et d'évaluation du stage (**annexe 6, il sera complété en version numérique**) renseigné tout au long de l'année par le PEMF. Dans le cas de difficultés que le stagiaire ne parviendrait pas à dépasser, cette visite peut conduire à mettre en place un dispositif d'accompagnement concerté (**DAC : Annexe 13**).

iii. En M2, stage en pratique accompagnée (M2 PA) :

- Le stagiaire, en pratique accompagnée, effectue un stage filé, dans la classe d'un MAT (maître d'accueil temporaire) tous les lundis.
- Il effectue deux stages massés (deux fois 6 jours) dans les autres cycles de l'école primaire, dans la classe d'autres MAT.
- Le M2 en pratique accompagnée (M2 PA) est suivi et accompagné par les MAT et par un référent INSPÉ.

Entretien et visite, évaluation dans le cadre du master

· Les MAT renseignent le livret de suivi et d'évaluation du stage de pratique accompagnée (**Annexe 5, la version papier est transmise à chaque MAT par le stagiaire au fil des stages**) tout au long de l'année.

· Au S9, une rencontre formative est effectuée (en distanciel ou présentiel) par le MAT et le référent INSPÉ (**cadrage de cet entretien en annexe 7**). Elle s'appuie notamment sur le document d'auto-évaluation (**annexe 9**) rempli par le stagiaire et transmis une semaine avant la rencontre aux tuteurs. Cette rencontre ne fait pas l'objet d'une

évaluation prise en compte pour la validation du master mais permet à l'étudiant de porter un regard distancié et réflexif sur son niveau d'enseignement. Elle permet aussi d'explicitier les attentes de la visite évaluative.

Au S10, une visite de classe est effectuée par le référent Inspé, en présence du MAT. Le document d'auto-évaluation (**annexe 9**) est rempli par le stagiaire et transmis une semaine avant la visite aux tuteurs. La visite revêt un caractère d'évaluation du niveau de compétences atteint (**modalités de la visite évaluative : annexe 8**). Une note pour le diplôme est attribuée par le référent INSPÉ, elle est pondérée au regard du document de suivi et d'évaluation du stage (**annexe 5, il sera complété en version papier**) renseigné tout au long de l'année par le PEMF

iv. Auto-positionnement

Le stagiaire effectue régulièrement un travail d'auto-positionnement, à partir de l'outil de positionnement sur un document dédié (**annexe 9**).

Un auto-positionnement consiste en un travail de diagnostic sur les compétences acquises par le stagiaire, à des moments définis de sa formation. Le rôle du tuteur MAT pour les PA, est notamment d'accompagner le stagiaire dans son premier auto-positionnement ; le document sert de base de discussion, entre tuteur, stagiaire et référent INSPÉ, lors de l'entretien formatif et de la visite évaluative.

c. Évaluation du stage dans le cadre du master

Chaque modalité d'évaluation donne lieu à une note, coefficientée à hauteur du nombre d'ECTS.

Parcours premier degré

M1 : 6 ECTS

Les modalités d'évaluations sont détaillées en annexe 3.

M2 : 14 ECTS, une note strictement inférieure à 8 empêche la validation du master.

Les modalités d'évaluations sont détaillées en annexe 8.

d. Synthèse du déroulement de l'année

Synthèse		
Calendrier	Acteurs concernés	
Modalités de suivi au S9 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jour de stage le lundi ➤ Suivi des référents ➤ Auto-positionnement ➤ Entretien ➤ Évaluation de stage ➤ Visite 	M2 CA contractuels alternants	M2 PA Pratique accompagnée
	Auto-positionnement de l'étudiant (annexe 9)	Auto-positionnement de l'étudiant (annexe 9)
	2 visites sont organisées par le référent DSDEN : PEMF ou CPC	2 visites sont organisées par le référent DSDEN : PEMF ou CPC
	Entre la 1ère et la 2ème visite : un entretien d'1 heure est organisé en présentiel ou distanciel entre M2 + référent Inspé + référent DSDEN (CPC/PEMF) (annexe 7) Il est organisé par le tuteur INSPE.	Un entretien d'1 heure est organisé en présentiel ou distanciel entre M2 + référent INSPÉ + référent DSDEN (Maître d'accueil temporaire) (annexe 7) Il est organisé par le tuteur INSPE.
	Suivi organisé par le référent DS-DEN : 8h de tutorat et	Suivi des MAT tout au long du stage et renseignement du

	renseignement du document de suivi du stagiaire (annexe 6)	document de suivi du stagiaire (annexe 5)
<p>Modalités de suivi au S10</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De janvier à mi-mai ➤ Autopositionnement ➤ Jour de stage le lundi ➤ Suivi des référents ➤ Entretien ➤ Évaluation de stage ➤ Visite 	<p>Autopositionnement de l'étudiant (annexe 9)</p> <p>Une visite évaluative s'effectue avec le binôme référent DSDEN (PEMF ou le CPC) et le référent INSPÉ et fait l'objet d'une note pour le diplôme. (annexe 8) La visite est organisée par le tuteur DSDEN</p> <p>Fin du semestre 10 : Le référent DSDEN se charge de renvoyer le document de suivi (annexe 6) et du rapport de visite et d'évaluation de l'acquisition des compétences final à l'étudiant, au référent scolarité de l'INSPÉ ainsi qu'au chargé de mission formation initiale et continue de la DSDEN sous le nom de fichier :</p> <p>Suivi_stage_1DM2CA_nom étudiant Rapport_visite_1DM2CA_nom étudiant</p>	<p>Autopositionnement de l'étudiant (annexe 9)</p> <p>Une visite évaluative s'effectue avec le référent INSPÉ en présence du MAT de la classe et fait l'objet d'une note pour le diplôme. (annexe 8) La visite est organisée par le tuteur INSPE.</p> <p>Fin du semestre 10 : Le référent Inspé se charge de communiquer une version numérisée du document de suivi (annexe 5) à l'étudiant, au MAT, au référent de la scolarité ainsi qu'au chargé de mission formation initiale et continue de la DSDEN sous le nom de fichier :</p> <p>Suivi_stage_1DM2PA_nom étudiant</p>

ANNEXE 1 Eléments d'organisation possible du stage SOPA de M1

Lors de leur année de M1, les étudiants inscrits en Master MEEF 1er degré bénéficient de trois périodes de stage pour une durée totale de six semaines. Ces stages permettent de découvrir les trois cycles de l'école primaire française ou un autre système éducatif (stage RI)

Période 1	Période 2	Période 3
du 4/11 au 15/11	du 20/01 au 31/01	du 17/03 au 28/03
	Stage à l'étranger (RI) du 20/01/2025 au 14/02/2025	

La période d'observation.

Cette première période de stage permet à l'étudiant :

- d'approfondir sa connaissance de l'école (statuts, organisation et fonctionnement, projet d'école, règlement intérieur, personnels ...) ;
- d'être sensibilisé à la dimension éducative du métier d'enseignant ;
- de découvrir la réalité d'une classe d'école ;
- de susciter sa réflexion sur la manière dont les élèves vivent et apprennent en classe ;
- de repérer et de s'interroger sur les difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves ;
- d'approfondir, par l'observation de la pratique quotidienne d'un enseignant et par les échanges avec ce dernier, des notions pédagogiques et didactiques abordées dans le cadre des enseignements du Master.

La période d'observation pourra être d'une durée variable, d'une semaine au plus lors du premier stage à une ou deux journées lors du troisième. L'activité de l'étudiant est centrée sur :

- l'observation des classes du professeur tuteur et les échanges avec ce dernier, notamment concernant :
 - la préparation des séances (compétences P1 et P3)
 - l'évaluation des acquis des élèves (compétence P5)
 - leur mise en œuvre dans la classe en lien avec la gestion dans la classe (compétences P3 et P4)
- l'observation de la vie de l'école ou de l'établissement incluant des échanges avec le directeur de l'école ainsi que tout autre acteur de la communauté éducative.

La période de stage de pratique accompagnée.

Cette seconde période permet à l'étudiant, sous l'autorité et avec l'aide du professeur tuteur :

- de recueillir des informations sur les programmes, programmations et autres outils de l'enseignant tuteur ;
- de s'initier à la conception et au pilotage d'activités d'apprentissage en assurant effectivement et progressivement la responsabilité pédagogique de tout ou partie d'une séquence d'enseignement ;
- de se représenter les contraintes et les exigences d'une conduite de classe ;
- d'analyser des situations de classes, observées ou conduites, pour se constituer des points de repères utiles, notamment pour les épreuves orales du concours.

L'activité de l'étudiant s'organise comme suit :

- l'observation et l'analyse de la pratique des autres étudiants du groupe ;
- un temps de préparation des séances et d'échanges avec le professeur tuteur (compétences P1 et P3) ;
- un temps de préparation individuelle ou collective des séances d'enseignement (compétences P1 et P3) ;
- un temps de prise en main de la classe (compétences P3 et P4).

On pourra viser la progression suivante.

Stage 1	Stage 2	Stage 3
seul ou à deux étudiants	seul ou à deux étudiants	seul
une séance de français	une séance de français	Plusieurs séances dans plusieurs disciplines.
une séance de mathématiques	une séance de mathématiques	
une séance <u>si possible</u> dans une autre discipline	une séance <u>si possible</u> dans une autre discipline	Prise en charge de deux demi-journées de classe

ANNEXE 2 Grille de suivi du stage M1 SOPA

La grille proposée à la page suivante sera amenée par le stagiaire lors de chacun de ses stages. Le MAT la remplira en fin de stage lors d'un entretien formatif avec le stagiaire.

La case correspondant au niveau atteint sera entourée ou colorée, il est possible de mettre un bref commentaire en dessous.

Un descriptif précis des compétences et des niveaux se trouvent en **annexe 12**.

Le niveau attendu en fin de M2 est le niveau 2.

Un niveau 1 en fin de M1 est satisfaisant.

L'étudiant apporte le document aux tuteurs lors des stages et le restitue à la scolarité de son site de formation à l'issue des 3 périodes de stages.

Fiche de suivi de stage SOPA M1. Stagiaire :

Dates	Période 1			Période 2			Période 3		
MAT									
Classe									
Ecole									
Commune									
Avoir une posture d'adulte responsable.	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
CC1, CC2, CC6									
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P1									
Maitriser la langue française	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P2									
Concevoir et animer des séances d'apprentissage	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P3									
Assurer un climat de classe propice aux apprentissages	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P4									
Avis général									

ANNEXE 3 Cadrage de l'évaluation du stage SOPA de M1

L'évaluation se fera sous la forme d'un dossier rendu par groupe de stagiaires. Il décrit et analyse la conduite de classe sur une demi-journée **en cycle 2 ou en cycle 3** d'un des étudiants et inclut une séance d'enseignement de français ou de mathématiques conduite par les étudiants. Il ne vise pas la description chronologique des séances mais s'appuie sur des points saillants choisis par les étudiants, liés aux apprentissages et/ou à la gestion de classe. Il est organisé à partir de deux points de vue : celui de l'étudiant « enseignant » et celui de l'étudiant « observateur ».

Contraintes de forme :

Format numérique ; de 2 à 4 pages maximum, dactylographiées, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5 avec possibilité d'ajouter des annexes.

A faire parvenir à l'enseignant référent de l'UE3 EC2 « Stage » par courriel ou boîte de dépôt selon les modalités précisées par site **avant le 5 mai 2025**.

Evaluation :

Une note sur 20 est attribuée à **chaque étudiant**. Elle pourra être pondérée au regard de l'avis formulé par les MAT.

L'évaluation prendra en compte les éléments suivants :

- Prise en compte de la formation en lien avec les TP de préparation de stage et la formation didactique. /4
- Capacité à faire émerger de manière critique et réflexive les points saillants d'une séance. /4
- Capacité d'analyse de sa pratique et de celle des autres. /4
- Capacité à se projeter dans son métier, capacité à faire évoluer ses représentations, prise en compte des différentes dimensions du métier. /4
- Respect du format. /1
- Qualité orthographique, grammaticale et syntaxique. /3

NB : Le cas particulier les étudiants en RI sera précisé ultérieurement.

ANNEXE 4 Eléments d'organisation possible du stage PA de M2

La situation des M2 PA est très différente de celle des M1 SOPA.

En particulier :

- ils ont déjà bénéficié des six semaines de stage SOPA M1 (l'**annexe 1** peut donner une idée des situations rencontrées)
- ils seront l'année suivante seuls devant leur classe à temps plein et visent donc une autonomie complète
- ils passeront le concours cette année (admissibilité début avril, oraux en mai-juin)

Pistes pour l'organisation de l'année, cas du stage filé :

Conséquences du concours sur l'organisation de l'année entre mars et juin :

- ils seront libérés par la DSDEN le lundi précédent les écrits et celui précédent le début des oraux.
- prévoir une activité moindre en classe pour eux sur les périodes des écrits et oraux du concours, revenir à une situation simple d'observation serait approprié
- courant mars et début mai, des prises en charge une fois par quinzaine de séances de mathématiques, français ou EPS pourront être bénéfiques pour les oraux mais prendre en charge des demi-journées complètes en autonomie serait lourd à ce stade.

Conséquences sur l'organisation de l'année entre septembre et mars et après les oraux (fin du mois de juin) :

- Les étudiants devront dès que possible concevoir et animer des séances de classe (dès le troisième lundi de présence si possible), en privilégiant les situations d'apprentissages mais sans s'y limiter.
- Ils prendront rapidement en charge des demi-journées complètes (dès la deuxième période si possible, à la troisième au plus tard), que les disciplines à prendre en charge les inspirent ou non (ils n'auront pas le choix l'année suivante)

Principe général :

Les étudiants n'étant pas tous au même stade de maîtrise des compétences professionnelles, le MAT a la liberté

- de leur proposer des périodes d'observations plus ou moins longues avec des objectifs appropriés aux besoins du stagiaire (gestion de la parole des élèves, positionnement spatial dans la classe, gestion d'une mise en commun, modulations de la voix, relance des questions à la classe, façon de questionner les élèves,...)
- de commencer par leur faire animer des séances dont la préparation serait fournie
- de leur proposer très vite de prendre en charge des demi-journées voire des journées si les stagiaires sont prêts pour cela

Dans tous les cas, les observations comme les prises en charge de la classe font l'objet d'une analyse avec le MAT.

Dans un premier temps, les préparations de séance feront l'objet d'une co-construction avec le MAT.

Pistes pour l'organisation de l'année, cas des stages massés :

Le stagiaire pourra consacrer une courte partie du stage à la découverte de l'école, de la classe et éventuellement du niveau, selon ses besoins et ses stages de M1 (au plus 2 jours).

Il lui sera alors proposé de prendre en charge une ou deux séances (jours 3 et 4 du stage) puis une demi-journée (jours 5 et 6).

Dans tous les cas, les observations comme les prises en charge de la classe font l'objet d'une analyse avec le MAT.

Dans un premier temps (jours 3 et 4) et selon le degré d'autonomie atteint par les stagiaires, les préparations de séance pourront faire l'objet d'une co-construction avec le MAT.

ANNEXE 5 Grille de suivi du stage M2 PA

La grille proposée à la page suivante sera amenée par le stagiaire lors de chacun de ses stages.

Les MAT la rempliront en fin de stage massé ou au long du stage filé lors d'un entretien formatif avec le stagiaire.

La case correspondant au niveau atteint sera entourée ou colorée, il est possible de mettre un bref commentaire en dessous.

Un descriptif précis des compétences et des niveaux se trouvent en **annexe 12**.

Le niveau attendu en fin de M2 est le niveau 2.

Si ce niveau est dépassé, vous pouvez l'indiquer en remarque, les cases des niveaux 3 et 4 n'ont pas été ajoutées pour ne pas alourdir le document.

Le document est conservé par le stagiaire en version papier. Le stagiaire l'amène au MAT lors de chacun des stages massés et à la demande du MAT pour les stages filés (en particulier avant l'entretien formatif et avant la visite évaluative).

Lors de la visite évaluative, le référent INSPE récupère le document de suivi et en transmet une version numérisée du document de suivi à l'étudiant, au MAT, au référent de la scolarité ainsi qu'au chargé de mission formation initiale et continue de la DSDEN sous le nom de fichier : Suivi_stage_1DM2PA_nom étudiant

La version papier est également transmise à la scolarité du site de formation de l'étudiant.

Fiche de suivi de stage M2 PA 1/2. Stagiaire :

Date	Stage filé, avant entretien formatif			Stage massé 1			Stage massé 2		
MAT									
Classe									
Ecole									
Commune									
Avoir une posture d'adulte responsable.	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
CC1, CC2, CC6									
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P1									
Maitriser la langue française	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P2									
Concevoir et animer des séances d'apprentissage	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P3									
Assurer un climat de classe propice aux apprentissages	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
P4									
Avis général									

Fiche de suivi de stage M2 PA 2/2. Stagiaire :

Date	Stage filé, avant la visite évaluative			Visite évaluative		
MAT				Visiteur Inspiré :		
Classe						
Ecole						
Commune						
Avoir une posture d'adulte responsable. CC1, CC2, CC6	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. P1	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Maitriser la langue française P2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Concevoir et animer des séances d'apprentissage P3	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Assurer un climat de classe propice aux apprentissages P4	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Avis général						

ANNEXE 6 Grille de suivi du stage M2 CA

La grille proposée à la page suivante sera complétée au format numérique par le tuteur DSDEN et le visiteur Inspé. Les visiteurs la rempliront lors d'un entretien formatif avec le stagiaire.

Cette version numérique sera transmise aux PEMF par le responsable du site de formation.

La case correspondant au niveau atteint sera surlignée ou colorée, il est possible de mettre un bref commentaire en dessous.

Un descriptif précis des compétences et des niveaux se trouvent en **annexe 12**.

Le niveau attendu en fin de M2 est le niveau 2.

Si ce niveau est dépassé, vous pouvez l'indiquer en remarque, les cases des niveaux 3 et 4 n'ont pas été ajoutées pour ne pas alourdir le document.

La grille complétée sera communiquée au format numérique au stagiaire lors de chacune de ses visites.

Un rapport de visite plus conséquent incluant le descriptif des séances observées, leur analyse et des pistes d'amélioration sera envoyé au stagiaire.

Après la visite évaluative, le référent DSDEN se charge de renvoyer le document de suivi (annexe 6) et du rapport de visite et d'évaluation de l'acquisition des compétences final à l'étudiant, au référent scolarité de l'INSPÉ ainsi qu'au chargé de mission formation initiale et continue de la DSDEN sous le nom de fichier :

Suivi_stage_1DM2CA_nom étudiant

Rapport_visite_1DM2CA_nom étudiant

Fiche de suivi de stage M2 CA.

Stagiaire :

Date	Visite 1 (formative)			Visite 2 (formative)			Visite 3 (évaluative)		
Visiteur(s)									
Classe									
Ecole									
Commune									
Avoir une posture d'adulte responsable. CC1, CC2, CC6	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. P1	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Maitriser la langue française P2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Concevoir et animer des séances d'apprentissage P3	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Assurer un climat de classe propice aux apprentissages P4	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Avis général									

ANNEXE 7 Cadrage de l'entretien formatif du S9 pour les M2 PA et les M2 CA

Cet entretien est organisé par le référent INSPE.

1. Objectifs

La rencontre s'envisage comme un point d'étape dans le parcours de professionnalisation des étudiants de master MEEF. **Elle ne fait pas l'objet d'une évaluation prise en compte pour la validation du master.**

Pour le stagiaire, ce rendez-vous lui permet de proposer un bilan réflexif de son stage à partir de l'exposé d'une situation vécue en classe et en s'appuyant sur le cadre du référentiel de compétences.

Pour le stagiaire, cette modalité favorise :

- La communication orale
- L'analyse réflexive de sa pratique professionnelle
- La mise en lien de sa pratique professionnelle avec les compétences du référentiel en s'appuyant sur son auto-positionnement progressif

Pour les formateurs, la rencontre leur permet :

- De mettre en relation la grille d'auto-positionnement avec les constats établis lors des visites ou lors de temps d'échanges avec les MAT
- De guider le stagiaire dans sa réflexion pour améliorer sa pratique
- De repérer d'éventuelles difficultés afin de réfléchir à des modalités d'accompagnement spécifiques

2. Modalités

La rencontre se réalise en présentiel ou à distance avec le stagiaire, le référent INSPÉ et le référent DSDEN (MAT ou PEMF/CPC).

- Pour les M2 contractuels 1/3 temps, elle se situe si possible au S9 entre la visite 1 et la visite 2 du référent DSDEN
- Pour les M2 en PA, elle se situe si possible au S9 et se réalise plusieurs semaines après le début du stage et précède la visite évaluative du référent INSPÉ au S10

La rencontre comprend :

- Un exposé oral du stagiaire de 10 à 15 minutes
- Un échange avec le jury de 45 minutes maximum

3. Déroulement

- Avant l'exposé

Le stagiaire communique par mail, avant l'entretien, aux référents DSDEN et INSPÉ les supports qui seront utilisés lors de l'exposé (fiche d'auto-positionnement (**annexe 9**), séquence ou partie de séquence, production d'élève, évaluation, cahier journal, document audio, document issu d'une application informatique, etc.)

- L'exposé

L'exposé oral dure entre 10 et 15 minutes. La forme est libre ; un support type diaporama peut être utilisé ou non.

Il s'agit d'un exercice de communication orale, pour lequel les compétences CC7 (maîtriser la langue française à des fins de communication) et P2 (maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement) sont sollicitées. Il permet au stagiaire de se confronter à une forme d'exposé proche de certaines épreuves du concours.

L'exposé du stagiaire comporte :

- Une description du contexte du stage (profil de la classe et de l'école)
- Une présentation explicite de la situation choisie. Cette dernière porte sur un temps de classe : séance, relation pédagogique, activité de l'enseignant, activité de l'élève. Le stagiaire peut pour cela s'appuyer sur les éléments de réussite ou de questionnement.
- Une analyse de la situation exposée en l'articulant avec certaines des compétences professionnelles
- Une mise en perspective afin d'envisager les choix à opérer pour développer les compétences professionnelles lors de son stage

➤ Temps d'échange après l'exposé

L'échange dure environ 45 min.

Il vise à :

- Faire préciser au stagiaire, si nécessaire, la description de la situation de classe retenue,
- Approfondir avec le stagiaire l'analyse de cette situation,
- Permettre au stagiaire d'explicitier des pistes d'amélioration face aux difficultés rencontrées et des perspectives de réinvestissement des « réussites » mises en évidence.

Il est important que cet échange soit l'occasion d'aborder les difficultés que rencontre le stagiaire sur le terrain.

Par ailleurs, les référents INSPÉ et DSDEN sont vigilants à permettre au stagiaire d'établir des liens entre sa pratique professionnelle de stage et les attendus des épreuves du concours.

ANNEXE 8 Modalités de la visite évaluative (S10) des M2 CA et M2 PA

Les visites évaluatives auront lieu durant la période de janvier à mi-mai.

Cette visite pouvant constituer une aide à la préparation aux épreuves du concours, dans la mesure du possible, elle pourrait être placée avant :

- Les épreuves d'admissibilité
- Les épreuves d'admission

Les visites s'effectueront par :

- le référent INSPÉ en présence du MAT de la classe d'affectation pour les étudiants en pratique accompagnée
- le binôme référent DSDEN (PEMF ou le CPC) et référent Inspé pour l'étudiant contractuel.

Il est demandé au référent DSDEN de communiquer au référent Inspé le document de suivi en amont de cette visite, pour les M2 CA.

Dans le cas des M2 PA, le stagiaire devra apporter la version papier du document de suivi déjà complété par les MAT.

Organisation et déroulement de la visite

La visite est organisée par le référent INSPE pour les M2 PA

La visite est organisée par le tuteur DSDEN pour les M2 CA.

La visite s'effectuera sur une moitié de demi-journée (1H30 d'observation).

Pour les PA, la visite s'effectuera si possible de la récréation à la sortie de classe afin de permettre au MAT de participer à l'entretien. Si deux stagiaires sont suivis, ils pourront gérer chacun la moitié de la demi-journée ou se passer le relais plusieurs fois selon les séances.

L'observation en classe

Les stagiaires mettront à disposition des évaluateurs les fiches de préparation de séances et de séquences.

Pour les CA, il est attendu la présentation du cahier journal de l'année.

Deux séances d'apprentissages seront observées.

Aussi, l'étudiant choisira de présenter une séance de français ou une séance de mathématiques et une séance dans un autre champ disciplinaire du programme.

L'entretien

Il dure environ 45 minutes.

Les échanges lors de l'entretien permettent d'évaluer la capacité de l'étudiant à

- Proposer une réflexion d'ordre didactique et pédagogique, permettant d'analyser les séances menées,
- À justifier ses choix,
- Proposer des pistes d'évolution de sa pratique professionnelle.

Lors de cet entretien, il est attendu que les étudiants articulent des éléments de leur pratique de classe avec des problématiques éducatives (dans la perspective de l'épreuve d'admission numéro 2 du CRPE).

A l'issue de la visite

Le document de suivi de stage sera complété.

Cette visite fait l'objet d'une note, attribuée par le référent INSPÉ pour valider l'UE3 EC2.

Une note strictement inférieure à 8 invalide le master.

Elle sera communiquée par ce dernier à la scolarité. La note pourra être pondérée par la prise en compte des documents de suivi renseignés par le référent DSDEN (PEMF, MAT).

Pour les étudiants en responsabilité

Après la visite évaluative, le référent DSDEN se charge de renvoyer le document de suivi (annexe 6) et du rapport de visite et d'évaluation de l'acquisition des compétences final à l'étudiant, au référent scolarité de l'INSPÉ ainsi qu'au chargé de mission formation initiale et continue de la DSDEN sous le nom de fichier :

Suivi_stage_1DM2CA_nom étudiant

Rapport_visite_1DM2CA_nom étudiant

Pour les étudiants en pratique accompagnée

Lors de la visite évaluative, le référent INSPE récupère le document de suivi et en transmet une version numérisée du document de suivi à l'étudiant, au MAT, au référent de la scolarité ainsi qu'au chargé de mission formation initiale et continue de la DSDEN sous le nom de fichier : Suivi_stage_1DM2PA_nom étudiant

La version papier est également transmise à la scolarité du site de formation de l'étudiant.

Adresses des chargés de mission formation initiale et continue des DSDEN

25 : Dimitri Rouhier, dimitri.rouhier@ac-besancon.fr

39 : Laëtitia Picot, laetitia.picot@ac-besancon.fr

70 : Myriam Borey-Demortier, myriam.borey-demortier@ac-besancon.fr

90 : Carole Schmitt, carole.guillot@ac-besancon.fr

ANNEXE 9 Fiche d'auto-positionnement

Fiche d'auto-positionnement.

Stagiaire :

Date	Avant la rencontre formative			Avant la visite évaluative		
MAT / Tuteur DSDEN						
Classe						
Ecole						
Commune						
Avoir une posture d'adulte responsable. CC1, CC2, CC6	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. P1	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Maitriser la langue française P2	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Concevoir et animer des séances d'apprentissage P3	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Assurer un climat de classe propice aux apprentissages P4	Niv 0	Niv 1	Niv 2	Niv 0	Niv 1	Niv 2
Avis général						

ANNEXE 10 Exemples d'activités des tuteurs en lien avec leurs missions

Les activités réalisées dans le cadre du tutorat sont décrites dans le tableau qui suit. Les activités indiquées ne sont pas exhaustives, peuvent être réalisées à différents moments du stage ; le travail préparatoire entre le stagiaire et son tuteur doit permettre de personnaliser le parcours de formation du stagiaire

Stage de pratique accompagnée (M1 et M2) - stage contractuel tiers-temps (M2)

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour le stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Favoriser l'accueil et l'intégration du stagiaire dans l'école. (CC1-CC2- CC6)	Permettre une bonne connaissance du règlement intérieur et du projet d'école.	Faire lire le règlement intérieur ; analyser des situations professionnelles relatives à l'application du RI	S'assurer de la bonne maîtrise des procédures en termes de gestion des élèves = procédures courantes et spécifiques (contrôle et suivi des absences) Insister sur la notion de responsabilité dans les devoirs du fonctionnaire.
	Sensibiliser et/ou faciliter l'appropriation des outils pédagogiques et numériques de communication entre les membres de la communauté éducative et avec les parents.	Faire découvrir et utiliser dans la mesure du possible les outils de communication, de suivi et d'évaluation des élèves.	Donner au stagiaire les moyens nécessaires à l'appropriation des outils de communication, de suivi et d'évaluation des élèves.
	Inciter à découvrir le fonctionnement de certaines instances et faciliter leur découverte / analyse.	L'école : conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil d'école, conseil école-collège. L'institution : socle commun, charte de la laïcité, livrets scolaires, textes généraux et référentiels...	
Faire partager les valeurs de la République. (CC1)	Inviter le stagiaire à réfléchir sur la manière dont il peut incarner les valeurs de la République et la laïcité.	Identifier dans les cours observés les éléments liés aux valeurs de la République et à la laïcité.	Inciter le stagiaire à intégrer dans ses activités d'enseignement et dans ses comportements les valeurs de la République et la laïcité.
		Faire participer à un événement lié aux valeurs de la République et à la laïcité.	Inviter le stagiaire à s'engager dans un événement lié aux valeurs de la République ou à la laïcité, pouvant s'intégrer au projet d'école.

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D'ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D'ACTIONS Pour le stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
<p>Contractualiser le parcours d'accompagnement du stagiaire.</p> <p>(CC6-CC7-CC114)</p>	<p>Etablir le protocole de fonctionnement dans la relation avec le stagiaire.</p>	<p>Planifier des moments d'observation et de prise en charge de la classe, ou de petits groupes par le stagiaire.</p>	<p>Planifier des visites dans la classe du stagiaire;</p>
		<p>Planifier systématiquement des temps d'échanges et de rencontres pour évoquer les séances observées et réalisées, pour développer l'analyse réflexive.</p>	<p>Planifier des temps d'échanges et des rencontres en amont et en aval des séances observées (tutorat) dans l'objectif d'une régulation, du développement de la réflexivité nécessaire au stagiaire.</p>
		<p>Demander au stagiaire une trame des séances prises en charge en amont / connaître à ce sujet les préconisations des formateurs INSPÉ.</p>	<p>Proposer au stagiaire de présenter une trame détaillée des séances en amont et apporter des conseils /connaître à ce sujet les préconisations des formateurs INSPÉ.</p>
	<p>Aider à la construction progressive des compétences professionnelles.</p>	<p>Hiérarchiser la maîtrise des compétences professionnelles à partir de l'outil de positionnement. Lire et illustrer les éléments de la grille pour vérifier la compréhension par le stagiaire.</p>	
		<p>Tenir compte de paliers dans la maîtrise des compétences.</p>	
	<p>Demander au stagiaire un bilan réflexif de manière régulière.</p>		<p>Faire émerger les points positifs et déterminer les axes prioritaires de travail. Être en mesure de cerner les besoins du stagiaire et ses propres besoins de formation en tant que tuteur.</p>

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Apporter l'aide et les ressources nécessaires au stagiaire pour la construction de séquences. (CC3-P1- P2- P3)	Accompagner à l'observation didactique et pédagogique.	Préparer les séances d'observation avec le stagiaire grâce à la grille d'observables ou a minima par la détermination d'objectifs en amont de la séance observée.	
	Accompagner progressivement le stagiaire dans la prise en charge des enseignements.	Sensibiliser à la diversification des supports utilisés et les situations pédagogiques ou éducatives.	Réaliser les visites et prendre le temps d'échanger après la visite puis lors des temps de tutorat.
	Fournir des ressources pour aider le stagiaire à adopter des démarches variées et créatives.	Proposer des outils, références pédagogiques, didactiques numériques, pour construire et favoriser les apprentissages puis la différenciation.	
Engager le stagiaire dans une réflexion sur l'évaluation des élèves. (P5)	Amener le stagiaire à s'approprier un ensemble d'éléments relatifs à l'évaluation.	Montrer au stagiaire les différentes formes d'évaluation, lui faire identifier dans une séance observée, et les mettre en pratique dans ses enseignements.	
	Faire utiliser l'autoévaluation.	Aider à la construction des outils d'évaluation.	Vérifier avec le stagiaire la cohérence des évaluations proposées.
	Faire comprendre l'intérêt de mesurer les progrès des élèves.	Faire créer des outils d'autoévaluation, les tester avec les élèves, en analyser les intérêts et les points de difficulté.	
Accompagner le stagiaire dans la prise en considération de la diversité des élèves (CC3-CC4-P3)	Mettre en œuvre une scolarisation inclusive Identifier et prendre en considération les élèves à besoins éducatifs particuliers.	Accompagner le stagiaire dans le repérage des élèves à besoins éducatifs particuliers et des partenaires pouvant aider à une scolarité inclusive.	
	Accompagner à la mise en œuvre d'une différenciation pédagogique.	Aider à la découverte des dispositifs permettant l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers.	Accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
	Accompagner à la mise en œuvre d'une différenciation pédagogique.	Proposer des outils et méthodes de différenciation pédagogique.	Vérifier la mise en œuvre des méthodes et des outils de différenciation pédagogique.

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D'ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D'ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Accompagner le stagiaire dans la gestion de la classe. (CC4- P4)	Aider à appréhender un public précis, la composition d'une classe.	Faire identifier des éléments nécessaires à la connaissance du public.	Accompagner le stagiaire dans la découverte des élèves dont il a la charge.
	Instaurer la régulation d'un groupe.	Identifier les manières de procéder du tuteur pour l'installation des élèves, pour le retour au calme, pour le partage de la parole, etc...	Aider le stagiaire à mettre en place des rituels et à en identifier l'importance et les conséquences.
	Utiliser des outils et techniques pour enrichir le dialogue pédagogique et encourager les interactions sociales fécondes entre élèves.	Proposer des pistes pour conduire, gérer et réguler la classe, les groupes d'élèves. Faire identifier au stagiaire les démarches permettant d'instaurer un climat scolaire favorable aux apprentissages.	
		Amener le stagiaire à identifier les dimensions d'une posture d'enseignant.	Faire prendre conscience de sa posture.
Sensibiliser le stagiaire à la coopération avec tous les acteurs de la communauté éducative. (CC10- CC11-CC12-CC13)	Intégrer le stagiaire à différents projets pédagogiques ou éducatifs dans la communauté éducative.	Favoriser l'implication du stagiaire au sein de l'équipe pédagogique, dans différents projets, sorties pédagogiques, interventions de partenaires extérieurs.	
	Utiliser des ressources nécessaires à la collaboration.	Montrer et faire utiliser au stagiaire des espaces collaboratifs, faire découvrir des communautés de travail.	
	Aider à la découverte de la relation avec les familles.	Accompagner le stagiaire dans sa communication avec les parents d'élèves.	Sensibiliser le stagiaire à la communication avec les parents, sous des processus numériques, en réunion, ou en entretien.
	Faire découvrir les partenariats envisageables avec des acteurs extérieurs.	Faire participer à un projet réalisé avec des partenaires extérieurs, favoriser la création d'un réseau, d'une base de données de partenaires extérieurs.	
Communiquer avec l'INSPÉ, l'employeur et le chef d'établissement.	Faire le lien avec les référents INSPÉ et/ou DSDEN.	Connaître la planification de la formation, les exigences, et s'appuyer sur les contenus de la formation INSPÉ.	
	S'informer sur le mémoire de recherche de l'étudiant en master.	Conseiller et/ou échanger sur la partie professionnelle du mémoire, à la demande du stagiaire éventuellement.	

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Évaluer le stagiaire.	Participer à l'évaluation formative du stagiaire.	Évaluer l'implication et l'autonomie du stagiaire (organisation, construction des leçons, gestion de classe, anticipation, initiative...).	
		Évaluer les progrès réalisés dans la maîtrise progressive des compétences.	
	Signaler les difficultés du stagiaire.	Informez le référent INSPÉ.	Informez la DSDEN, pour proposer un dispositif d'accompagnement concerté.
	Participer à l'évaluation du stagiaire.	Cf «Suivi du stagiaire et évaluation des compétences»	Cf «Suivi du stagiaire et évaluation des compétences»

ANNEXE 11 Les compétences professionnelles du métier d'enseignant

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

CC1 - Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes-ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8 - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

CC10 - Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13 - Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

P1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.
- Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.
- Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
- Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
- Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.
- Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.
- Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

ANNEXE 12 Éléments détaillés pour le suivi du développement des compétences professionnelles

Cet outil d'accompagnement prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il permet d'établir un cadre commun de référence entre tous les formateurs et d'objectiver le degré d'acquisition attendu dans le cadre de la titularisation des personnels enseignants et d'éducation, quel que soit leur parcours antérieur.

Dans le cadre d'une démarche individuelle d'analyse réflexive et par le dialogue avec tuteurs et formateurs, ce document permet de faire le point sur la compréhension des exigences relatives à l'exercice du métier aujourd'hui.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels de l'éducation					
Niveaux de maîtrise	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
Référentiel de formation ; descripteurs génériques	Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.
Descripteurs génériques Inspé/FC	Refus, déni, méconnaissance	Appréhension insuffisante, appropriation inadéquate, mais perspective d'évolution positive	Eléments de maîtrise réels mais fragmentés ; cohérence encore fragile	Mise en œuvre adéquate	

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC1 : Faire partager les valeurs de la République.	<p>- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.</p> <p>- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.</p>	Ne fait pas partager, n'incarne pas les valeurs de la République.	Respecte et comprend les valeurs de la République mais ne les fait pas partager.	Respecte les valeurs de la République, sait les incarner au travers des situations et organisations pédagogiques proposées. *** Respecte l'esprit critique des élèves.	Respecte et fait partager les valeurs de la République dans sa mission d'enseignant. *** Aide les élèves à développer leur esprit critique sans émettre d'opinions ou jugements.	<p>Incarné, promeut les valeurs de la République dans sa posture d'enseignant. ***</p> <p>Conçoit et met en œuvre un enseignement fondé sur les valeurs de la République. ***</p> <p>Rend les élèves autonomes pour développer leur esprit critique sans émettre d'opinions ou jugements.</p>
CC2 : Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.	<p>- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.</p> <p>- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.</p>	<p>Ne connaît pas ou connaît partiellement les obligations professionnelles. ***</p> <p>Perçoit insuffisamment les notions de droit et de justice dans son enseignement. ***</p> <p>Présente des difficultés à considérer et à respecter la règle.</p>	Ne respecte pas suffisamment les obligations professionnelles (ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance, etc...).	<p>Fait respecter partiellement le règlement intérieur. ***</p> <p>Connait les obligations professionnelles, les respecte le plus souvent. ***</p> <p>Conduit son enseignement selon les règles édictées dans l'école.</p>	<p>Respecte les obligations professionnelles. ***</p> <p>Fait respecter le règlement intérieur. ***</p> <p>Permet la prise de conscience par les apprenants des règles et des notions de droit et de justice.</p>	<p>Respecte les obligations professionnelles. ***</p> <p>Fait respecter le règlement intérieur. ***</p> <p>Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux : - de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. - Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. - Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative. 	Fait classe sans tenir compte des comportements d'élèves.	<p>Sans les exploiter, relève et s'intéresse à quelques indicateurs liés au comportement des élèves. ***</p> <p>Analyse peu ou pas les dimensions affective, cognitive, et relationnelle de l'enseignement.</p>	<p>S'intéresse et évoque - des concepts de la psychologie de l'enfant - des processus d'apprentissages. ***</p> <p>Sait repérer des comportements basiques pour identifier les processus d'apprentissage. ***</p> <p>Réalise quelques tentatives pour adapter sa posture et son enseignement en catégorisant les différents types de besoins des élèves.</p>	<p>Est attentif aux procédures mises en œuvre par les élèves. ***</p> <p>S'appuie sur des observations objectivées pour ajuster son action auprès des élèves. ***</p> <p>Adapte les niveaux de difficulté des ressources et des questionnements au degré de maturité ou de développement des élèves.</p>	<p>Est attentif aux procédures mises en œuvre par les élèves et les fait verbaliser leurs démarches de résolution. ***</p> <p>Aide les élèves à analyser leurs procédures afin de les améliorer. ***</p> <p>Adapte les niveaux de difficulté des situations proposées et des questionnements au degré de maturité ou de développement des élèves.</p>
CC4 : Prendre en compte la diversité des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. - Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap. - Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles. 	<p>N'a pas conscience de la diversité des élèves au sein d'une même classe. ***</p> <p>Fait classe sans tenir compte des capacités des élèves et de leurs difficultés manifestes. ***</p> <p>Ignore l'existence des personnes et/ou dispositifs ressources (PPRE, APC, RASED, PRE, Référents MDPH, PMI...)</p>	<p>Identifie les difficultés mais propose une remédiation inadaptée et/ou inefficace. ***</p> <p>Identifie les personnes et/ou dispositifs ressources.</p>	<p>Tient compte de la diversité des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage. ***</p> <p>Propose une remédiation plus ou moins adaptée et envisage de se rapprocher des personnes ressources. ***</p> <p>Initie la mise en place de dispositifs (PPRE, APC, Equipes éducatives...).</p>	<p>Tient compte de la diversité des représentations, des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage. ***</p> <p>Propose des réponses variées et adaptées aux difficultés rencontrées par les élèves. ***</p> <p>Initie des rencontres et participe activement au suivi de l'élève.</p>	<p>Organise son action en prenant appui sur la diversité des élèves pour créer des dynamiques collectives. ***</p> <p>Repère les points d'appui de chaque élève pour construire une ou des démarches d'apprentissage appropriées. ***</p> <p>Contribue à la mise en œuvre de projets ou de dispositifs spécifiques s'intégrant dans un cadre institutionnel et répondant à la diversité des situations.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. - Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. - Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. 	<p>Ne connaît pas les outils et les stratégies pour accompagner l'élève dans son parcours de formation. ***</p> <p>Ne participe pas aux conseils de classe et aux réunions parents professeurs. ***</p> <p>Ne connaît pas les différentes actions éducatives pouvant être mises en place dans un établissement.</p>	<p>Participe de manière irrégulière aux différents conseils, sans en cerner les enjeux pour l'accompagnement des élèves. ***</p> <p>Ne tient pas compte des informations sur les acquis des élèves pour les accompagner dans leur orientation, dans leur parcours de formation.</p>	<p>Participe avec régularité aux conseils de classe, de maîtres, et aux réunions parents professeurs. ***</p> <p>Propose des dispositifs pédagogiques et éducatifs permettant à l'élève de construire son parcours professionnel . ***</p> <p>Accompagne l'élève dans la maîtrise du socle commun.</p>	<p>Participe avec régularité aux conseils de classe, de maîtres, de cycle, aux réunions parents professeurs, aux conseils pédagogiques et d'administration. ***</p> <p>Fait preuve d'efficacité dans la réussite des élèves pour maîtriser le socle commun. ***</p> <p>Aide l'élève à construire son parcours professionnel de manière individualisée, en appui avec les dispositifs et les structures d'aide à l'orientation .</p>	<p>Participe à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives, est porteur d'initiatives pour faire évoluer le fonctionnement dans l'établissement. ***</p> <p>Participe activement aux actions de l'équipe éducative relatives au parcours de formation et à l'orientation. ***</p> <p>Soutient l'ambition de tous les élèves par une pédagogie de l'encouragement et leur fournit des pistes éclairantes pour leur orientation.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. - Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. - Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. - Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. - Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. - Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. - Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. - Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles. 	<p>Est peu conscient de sa mission au sein de l'institution scolaire et de sa responsabilité d'éducateur à l'égard des élèves.</p>	<p>Comprend les enjeux et les obligations liés à sa mission d'éducateur. *** Fait preuve d'une vigilance encore insuffisante face aux comportements discriminants et/ou violents au sein de la classe. *** A conscience des différences entre les élèves au sein de sa classe sans pouvoir encore les prendre en charge.</p>	<p>S'investit dans sa fonction mission d'éducateur. *** Adopte une posture favorisant les conditions d'un respect mutuel au sein de la classe. *** Accorde de façon inégale attention et accompagnement appropriés à tous les élèves.</p>	<p>Pose les conditions et fait vivre les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel et la lutte contre les discriminations. *** Accorde à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. *** Participe à la mise en œuvre des éducations transversales (santé, citoyenneté, EDD, EAC).</p>	<p>Met en œuvre des démarches d'apprentissage conduisant les élèves à lutter contre les discriminations. *** Valorise les élèves pour développer leur estime. *** Conçoit et propose des projets autour des éducations transversales (santé, citoyenneté, EDD, EAC) en lien avec le projet d'école/d'établissement.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. - Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. 	<p>Maitrise insuffisamment la langue française. ***</p> <p>Ne présente pas un langage professionnel adapté. ***</p> <p>Propose une syntaxe tant à l'oral qu'à l'écrit très éloignée de la norme.</p>	<p>Présente des lacunes importantes dans la maîtrise de la langue française. ***</p> <p>S'exprime de manière confuse avec un vocabulaire et des expressions non appropriés et une maîtrise insuffisante de l'orthographe dans différentes formes de communication professionnelles .</p>	<p>S'exprime clairement à l'oral et/ou à l'écrit ***</p> <p>Utilise un vocabulaire et des expressions adaptés à la situation professionnelle. ***</p> <p>Est attentif à son langage professionnel. ***</p> <p>Intègre dans ses enseignements l'objectif de maîtrise de la langue par les élèves, avec encore des incertitudes.</p>	<p>S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte la diversité de ses interlocuteurs. ***</p> <p>Sait trouver des expressions et émettre des messages oraux et écrits explicites, argumentés, clairs, en fonction des interlocuteurs. ***</p> <p>Propose à ses élèves des activités qui permettent d'acquérir la maîtrise de la langue (oral/écrit). ***</p> <p>Est attentif aux messages verbaux et non verbaux de l'élève pour l'encourager à s'exprimer avec justesse.</p>	<p>S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur. ***</p> <p>Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif dans différents contextes. ***</p> <p>Sait développer des stratégies efficaces pour atteindre l'objectif de maîtrise de la langue par les élèves.</p>
CC8 : Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. - Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves. 	<p>Accède avec grande difficulté aux basiques d'une langue étrangère.</p>	<p>A acquis quelques compétences dans la maîtrise d'une langue étrangère. ***</p> <p>N'utilise pas une langue étrangère dans ses activités pédagogiques et éducatives.</p>	<p>Utilise une langue étrangère à bon escient pour construire son enseignement, en utilisant des ressources dans une langue étrangère.</p>	<p>S'appuie sur les langues et les cultures étrangères pour développer la curiosité des élèves et l'ouverture aux autres.</p>	<p>Maitrise une langue étrangère suffisamment pour enseigner en langues étrangères (certification DNL,...). ***</p> <p>S'intègre dans des dispositifs d'éducation internationaux (Erasmus...).</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC9 : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. - Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. - Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. - Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. 	<p>N'a pas connaissance des différents outils et ressources numériques dans le cadre de l'enseignement. ***</p> <p>Ne participe pas à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.</p>	<p>Utilise les outils numériques mis en place dans l'établissement pour effectuer le suivi des classes (notes, bulletins, cahier de texte). ***</p> <p>Utilise les services institutionnels pour communiquer (messagerie académique). ***</p> <p>A conscience de son rôle dans l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.</p>	<p>Utilise, pour favoriser les apprentissages des élèves, la plupart des outils numériques mis en place dans l'établissement. ***</p> <p>Aide les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques. ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Communique et s'informe en distinguant usages personnels et professionnels.</p>	<p>Tire le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. ***</p> <p>Aide les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques. ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Utilise efficacement les technologies pour échanger et se former, en distinguant usages personnels et professionnels.</p>	<p>Place le numérique au service des apprentissages de chaque élève, de façon critique et créative. ***</p> <p>Se positionne comme ressource au niveau de l'école ou de l'établissement sur les outils, les ressources et des usages numériques. ***</p> <p>Contribue à la formation et à l'évaluation des compétences numériques des élèves ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Utilise efficacement les technologies pour échanger et se former, en distinguant usages personnels et professionnels.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC10 : Coopérer au sein d'une équipe.	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. - Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. - Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves. 	<p>N'a pas conscience de la dimension collective dans ses fonctions de personnel enseignant ou d'éducation. ***</p> <p>Refuse toute activité collective.</p>	<p>Ne cherche pas à travailler en équipe. ***</p> <p>Dénie l'intérêt du travail en équipe.</p>	<p>Participe à des actions conduites en équipe. ***</p> <p>S'inscrit dans le cadre collectif et comprend la nécessité de la complémentarité des enseignements</p>	<p>Collabore et participe activement aux actions conduites en équipe. ***</p> <p>Propose des actions collectives.</p>	<p>S'investit de façon constructive dans différentes équipes. ***</p> <p>S'implique avec les différents acteurs de l'école ou de l'établissement dans l'accompagnement du parcours de l'élève. ***</p> <p>Se situe comme porteur de projet collectif</p>
CC11 : Contribuer à l'action de la communauté éducative.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. - Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. - Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. - Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative. 	<p>Ne prend pas part à l'action de la communauté éducative. ***</p> <p>Ne prend pas en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics.</p>	<p>Contribue de façon ponctuelle et/ou partielle à la vie de l'école, sans inscrire son action dans une dimension collective. ***</p> <p>Prend partiellement en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement.</p>	<p>Sait conduire un entretien ou une réunion en utilisant un langage clair. ***</p> <p>Contribue ponctuellement ou partiellement à l'action de la communauté éducative en s'impliquant dans la mise en œuvre de projets. ***</p> <p>Prend part à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement ***</p> <p>Prend en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement. ***</p> <p>Cherche à coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative</p>	<p>Sait conduire un entretien ou une réunion, pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. ***</p> <p>Contribue à l'action de la communauté éducative en s'impliquant activement dans la conception et la mise en œuvre de projets. ***</p> <p>Prend part à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement ***</p> <p>Prend en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement. ***</p> <p>Identifie les rôles de tous les acteurs de la communauté éducative ***</p> <p>Coordonne ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.</p>	<p>Contribue par son action et ses initiatives au sein de la communauté éducative, à la construction de l'identité de l'établissement</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC12 : Coopérer avec les parents d'élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. - Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. - Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. 	<p>N'a pas conscience des relations extérieures à assumer dans ses fonctions de personnel enseignant ou d'éducation. *** N'instaure pas ou peu de dialogue avec les parents et ne communique aucune information quant à la vie de l'école, de la classe. *** Ne communique pas sur l'évolution et le parcours de l'élève ou communique des informations peu fiables.</p>	<p>Répond aux demandes ponctuelles des parents. *** Transmet les informations concernant le fonctionnement de l'école et le suivi des élèves. *** Participe aux rencontres institutionnelles parents/enseignants.</p>	<p>Instaure un dialogue avec les parents pour les informer sur les résultats de leur enfant. *** Participe aux rencontres institutionnelles parents/enseignants. *** Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles. *** Adopte un discours rassurant, confiant et prévoyant fondé sur plusieurs observations.</p>	<p>Instaure un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque, notamment pour les informer sur les résultats, les progrès et éventuelles difficultés de leur enfant. *** Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles. *** Adopte un discours rassurant, confiant et prévoyant fondé sur des observations précises et étayées.</p>	<p>Instaure un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque, notamment pour les informer sur les résultats, progrès et éventuelles difficultés de leur enfant. *** Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles *** Explicite auprès des parents ses attentes, ses pratiques pédagogiques et ses propositions d'actions dans un langage adapté pour des non professionnelles de l'éducation.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC13 : Coopérer avec les partenaires de l'école.	<p>- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.</p> <p>- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.</p> <p>- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.</p>	<p>Ignore la possibilité de lier des relations avec l'extérieur dans le cadre de son enseignement.</p>	<p>Connaît peu le projet d'école ou d'établissement, ou le connaît sans en cerner tous les enjeux. ***</p> <p>Identifie les partenaires de l'école et leurs actions sans les considérer comme des ressources utiles.</p>	<p>Se considère, avec ses élèves, comme faisant partie d'un ensemble dépassant les murs de la classe, de l'école. ***</p> <p>Participe à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement. ***</p> <p>Est capable d'évoquer quelques actions menées et proposées par et/ou avec les principaux partenaires de l'école.</p>	<p>Contribue ou participe à la mise en œuvre d'un projet en collaboration avec des partenaires de l'établissement. ***</p> <p>Sait coopérer pour favoriser la relation entre les cycles d'enseignement.</p>	<p>Est à l'origine d'un projet en collaboration avec des partenaires de l'établissement. ***</p> <p>Se construit un réseau de partenaires avec lesquels il interagit, pour des objectifs pédagogiques et éducatifs divers.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. - Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. - Réfléchir sur sa pratique <ul style="list-style-type: none"> - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. - Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. 	<p>Ne cherche pas à approfondir ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. *** Ne mesure pas l'intérêt d'analyser sa pratique professionnelle pour son développement professionnel.</p>	<p>Articule partiellement sa pratique professionnelle et les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. *** Articule description de sa pratique et perspectives d'évolution sans proposer une analyse suffisante.</p>	<p>Construit des liens entre des situations professionnelles vécues et observées et des savoirs théoriques ; ajuste sa pratique en conséquence. *** S'engage et s'investit dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle (avec le tuteur et entre pairs). *** Identifie avec pertinence ses besoins en formation pour son développement professionnel.</p>	<p>Développe curiosité scientifique, didactique et pédagogique. *** Conduit une analyse de sa pratique professionnelle seul, et/ou entre pair pour développer ses compétences professionnelles. *** Identifie ses besoins de formation et s'engage dans des formations proposées dans l'académie.</p>	<p>Contribue à la production de connaissances pédagogiques, didactiques (démarches d'innovation pédagogique, d'expérimentation à l'échelle de l'école ou l'établissement). *** Communique et échange pour nourrir sa réflexion et celle des autres sur les pratiques professionnelles. *** S'investit dans des actions de formation.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p>	<p>- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.</p> <p>- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.</p> <p>- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.</p> <p>En particulier, à l'école</p> <p>. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.</p> <p>. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>En particulier, au collège</p> <p>. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.</p> <p>En particulier, au lycée général et technologique</p> <p>. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.</p>	<p>Connait partiellement les contenus d'enseignement ; appréhende partiellement les enjeux épistémologiques et didactiques.</p> <p>***</p> <p>N'a pas connaissance des textes institutionnels ou de référence.</p>	<p>N'identifie pas et/ou maîtrise insuffisamment les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique.</p> <p>***</p> <p>Mobilise partiellement les textes institutionnels ou de référence.</p>	<p>Identifie et maîtrise suffisamment les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique afin de permettre aux élèves de les appréhender.</p> <p>***</p> <p>Mobilise les textes institutionnels ou de référence.</p> <p>***</p> <p>Analyse a priori les situations d'apprentissage qu'il conçoit.</p> <p>***</p> <p>Identifie les compétences à développer.</p>	<p>Maîtrise de manière approfondie les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique afin de permettre aux élèves de les appréhender.</p> <p>***</p> <p>Met en perspective et en lien les différents textes institutionnels ou de référence.</p> <p>***</p> <p>Régule les situations d'apprentissages lors de leur mise en œuvre en lien avec l'analyse a priori</p> <p>***</p> <p>Explicite les compétences à développer.</p>	<p>Maîtrise de manière approfondie les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique afin de permettre aux élèves de les appréhender. Met en lien les savoirs en jeu avec d'autres champs disciplinaires et dans une perspective de parcours global.</p> <p>***</p> <p>Met en perspective et en lien les différents textes institutionnels ou de référence et étaye sa réflexion avec les travaux de recherche.</p> <p>***</p> <p>Se réfère correctement aux textes officiels pour définir ses objectifs et construire son enseignement.</p> <p>***</p> <p>Régule son enseignement en mettant en lien analyse a priori et a posteriori.</p> <p>***</p> <p>Explicite et fait conscientiser aux élèves les compétences visées ainsi que leurs degrés de maîtrise.</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>	<p>- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.</p> <p>- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.</p> <p>- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.</p> <p>En particulier, à l'école</p> <p>. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.</p> <p>. Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.</p> <p>En particulier, au lycée professionnel</p> <p>. Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.</p>	<p>N'appréhende pas la langue française comme objet d'apprentissage (à l'oral et à l'écrit)</p>	<p>N'adapte pas son niveau de langage à la situation. *** Développe insuffisamment chez ses élèves les compétences communiquées à l'écrit et à l'oral (reformulation, rigueur, orthographe, présentation...). *** Néglige l'orthographe dans ses écrits.</p>	<p>S'exprime dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. *** Rédige dans un français correct. *** Est capable d'énoncer et de décrire ses choix pédagogiques et didactiques aux membres de la communauté éducative.</p>	<p>S'exprime dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. *** Rédige dans un français correct. *** Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves. *** Développe chez ses élèves la compétence communiquée à l'écrit et à l'oral (reformulation, rigueur, orthographe, présentation...).</p>	<p>S'exprime dans un langage clair et adapté, varie le registre de langue à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage. * Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves. * Rédige dans un français correct, des consignes claires, des documents de qualité. * Est explicite dans ses choix et dans ses modalités d'enseignement en adaptant son langage par rapport au public concerné (membres de la communauté éducative, parents...).</p>

Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étaillage, modalités d'entraînement et d'évaluation. - Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. - Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances. - Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées. - Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées. <p>En particulier, à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage. . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération. <p>En particulier, au lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> . Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur. . Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur. <p>En particulier, au lycée professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> . Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques. . Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle. 	<p>Ne maîtrise pas de méthodologie pour construire une séquence d'apprentissage.</p>	<p>Planifie son enseignement uniquement à court terme et de façon maladroite.</p> <p>***</p> <p>Propose des situations d'enseignement centrées sur l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, globalement adaptées aux objectifs des programmes.</p> <p>***</p> <p>Ne prend pas encore en compte la diversité des profils des élèves dans la mise en œuvre de son enseignement.</p>	<p>Planifie son enseignement à court et moyen terme selon une progressivité adaptée aux apprentissages visés.</p> <p>***</p> <p>Propose des situations d'enseignement répondant aux objectifs, compétences à développer et notions à construire.</p> <p>***</p> <p>Cherche, dans la mise en œuvre de son enseignement, à prendre en compte la diversité des profils des élèves et à favoriser l'engagement de tous.</p> <p>***</p> <p>Cherche à mettre en œuvre un enseignement explicite.</p>	<p>Planifie son enseignement sur l'année, selon une progressivité adaptée aux apprentissages visés ainsi qu'aux besoins identifiés des élèves</p> <p>***</p> <p>Conçoit des situations d'apprentissage, en identifiant les objectifs, compétences à développer et notions à construire, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étaillage, modalités d'entraînement et d'évaluation, en les rendant explicites pour les élèves, et en adaptant leur prise en compte à la diversité des profils des élèves.</p> <p>***</p> <p>Met en œuvre son enseignement en prenant en compte les besoins de chacun.</p> <p>***</p> <p>Sélectionne des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées à un niveau de maîtrise élevé.</p> <p>***</p> <p>Choisit des démarches d'enseignement appropriées pour favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages.</p>	<p>Planifie son enseignement dans une logique pluriannuelle, selon une progressivité adaptée aux apprentissages visés ainsi qu'aux besoins identifiés des élèves</p> <p>***</p> <p>Conçoit avec créativité des situations d'apprentissage explicite en alliant, par une analyse didactique et pédagogique approfondie, les attentes des programmes et la prise en compte aboutie des besoins de chaque élève.</p> <p>***</p> <p>Développe l'autonomie des élèves dans la régulation de leurs apprentissages.</p> <p>***</p> <p>Met en œuvre son enseignement en prenant en compte les besoins de chacun.</p> <p>***</p> <p>Sélectionne des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées à un niveau de maîtrise élevé.</p> <p>***</p> <p>Choisit des démarches d'enseignement appropriées pour favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages.</p>

Niveaux de maitrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maitrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maitrise)	Niveau 4 (Maitrise experte)
<p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance. - Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités. - Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages. - Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. - Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques. - Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent. <p>En particulier, à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires. . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage). . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages. . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux. . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes. <p>En particulier, au lycée professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> . Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves. . Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés. . Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur. 	<p>Ne détient pas une autorité suffisante ; ne sait pas instaurer un climat de classe favorable à l'apprentissage.</p> <p>***</p> <p>Ne décrit aucun objectif, ni modalités de travail .</p> <p>***</p> <p>N'assure pas la sécurité des élèves.</p> <p>***</p> <p>Ne sait pas mettre en place les conditions d'échanges fructueux entre les élèves.</p>	<p>Encadre et structure peu l'entrée en classe et/ou les activités, notamment pratiques.</p> <p>***</p> <p>N'explicité pas les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail.</p> <p>***</p> <p>N'instaura pas et/ou ne maintient pas des conditions propices aux apprentissages (ambiance de classe, confiance, sécurité, ...).</p> <p>***</p> <p>N'adopte pas une posture d'enseignant responsable (distance, bienveillance, mise en activité des élèves...).</p> <p>***</p> <p>Gère la prise de parole des élèves maladroitement : les mêmes élèves s'expriment ; les élèves prennent la parole de manière anarchique.</p> <p>***</p> <p>Prend peu en considération les réponses des élèves ; laisse peu de place aux échanges entre élèves.</p> <p>***</p> <p>A besoin de soutien pour faire face à un comportement inapproprié.</p>	<p>Instaure des rituels bénéfiques au climat de travail de la classe.</p> <p>***</p> <p>Explicité les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail en début de séquence ou séance.</p> <p>***</p> <p>Adopte une posture d'enseignant responsable (distance, bienveillance, mise en activité des élèves...).</p> <p>***</p> <p>Permet l'expression des idées, et sait proposer des activités pédagogiques et éducatives collaboratives.</p> <p>***</p> <p>Repère et trouve des solutions pour faire face à un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe.</p>	<p>Met en place et maintient un cadre et des règles de vie permettant un déroulement efficace des activités habituelles de la classe. Sait recadrer si besoin.</p> <p>***</p> <p>Explicité les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail de manière régulière.</p> <p>***</p> <p>Intègre une posture d'enseignant bienveillante et efficace dans la gestion de classe et dans les activités pédagogiques.</p> <p>***</p> <p>Instaure des échanges constructifs et prend en compte l'ensemble des élèves.</p> <p>***</p> <p>Propose régulièrement des travaux permettant la collaboration.</p> <p>***</p> <p>Repère et désamorce rapidement un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe.</p>	<p>Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe.</p> <p>***</p> <p>Explique correctement les règles qui sont suivies globalement par tous.</p> <p>***</p> <p>Propose une co-construction des règles de vie.</p> <p>***</p> <p>Explicité les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail et fait prendre conscience aux élèves leur niveau d'atteinte des objectifs.</p> <p>***</p> <p>Répartit la parole, utilise les réponses des élèves de manière à ce que le dialogue pédagogique soit constructif.</p> <p>***</p> <p>Instaure des échanges constructifs. Favorise et valorise les interventions des élèves entre eux.</p> <p>***</p> <p>Instaure une dynamique de travail collaboratif. régulière</p> <p>***</p> <p>Fait varier les différentes stratégies pédagogiques, en fonction des besoins des élèves.</p>

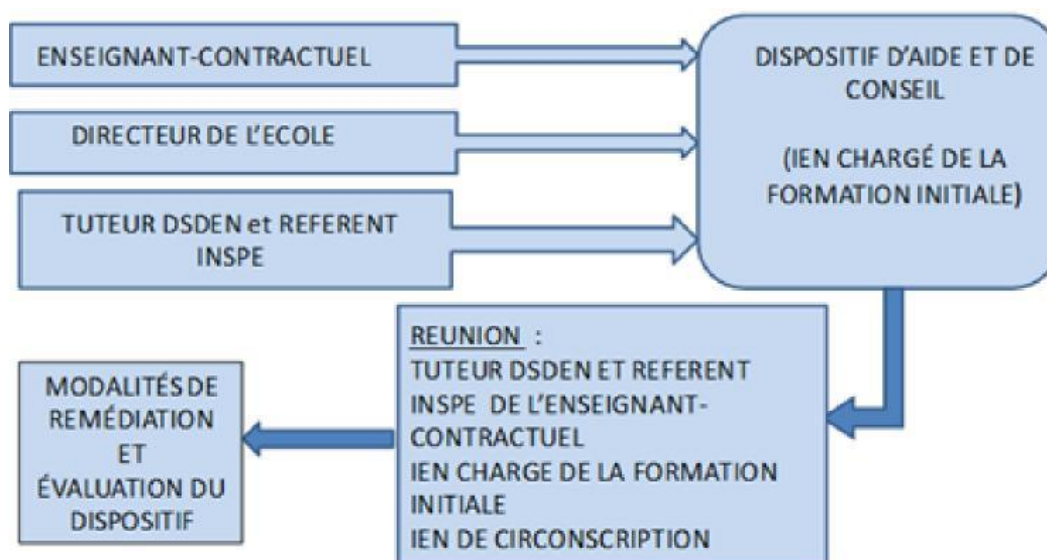
Niveaux de maîtrise/ Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages. - Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. - Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. - Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation. - Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes. - Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation. 	<p>Ne prend pas conscience des obstacles, des difficultés rencontrées par les élèves. ***</p> <p>Connait partiellement les outils d'évaluation et leurs enjeux.</p>	<p>Ne sait pas repérer les difficultés des élèves et adapter son approche didactique et pédagogique. ***</p> <p>N'exploite pas les erreurs constatées. Ne valorise pas les réussites. ***</p> <p>Rédige des commentaires peu pertinents, qui ne permettent pas à l'élève d'engager un travail de remédiation. ***</p> <p>N'a pas conscience que l'évaluation fait partie de la construction des apprentissages. ***</p> <p>Ne propose pas d'outils pour évaluer les progrès.</p>	<p>Identifie les difficultés d'apprentissage sans savoir proposer des solutions dans l'immédiat pour adapter son enseignement. ***</p> <p>S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs d'apprentissage poursuivis. ***</p> <p>S'appuie sur l'erreur pour engager la poursuite des apprentissages. **</p> <p>Sait analyser les causes des réussites et les faire comprendre aux élèves. ***</p> <p>Explique clairement les résultats des évaluations pour développer des capacités d'autoévaluation. ***</p> <p>Rédige des commentaires le plus souvent pertinents sur les copies. ***</p> <p>Propose des sujets qui mobilisent différentes connaissances et différentes compétences et des exercices de remédiation pertinents.</p>	<p>Identifie les difficultés des élèves et adapte son activité. ***</p> <p>Construit des évaluations adaptées aux objectifs d'apprentissage en termes de connaissances, procédures et compétences. ***</p> <p>Propose une typologie d'exercices évaluatifs variée. ***</p> <p>Sait intégrer les erreurs et les réussites dans ses activités pédagogiques, pour étayer l'apprentissage. ***</p> <p>Appuie ses évaluations sur des critères explicites et transparents pour les élèves et pour les parents. ***</p> <p>Fait utiliser des outils d'autoévaluation. ***</p> <p>Rédige des commentaires pertinents sur les copies. ***</p> <p>Repère les difficultés des élèves dans les évaluations et propose une remédiation efficace. ***</p> <p>A conscience que l'évaluation fait partie intégrante de la construction des apprentissages.</p>	<p>Régule les apprentissages de chaque élève par des pratiques d'évaluation et d'autoévaluation, adaptée à la diversité de leurs profils et prenant en compte l'erreur. ***</p> <p>Pratique une évaluation transparente, qui renseigne chaque élève sur ses acquis et lui apporte des clés pour progresser. ***</p> <p>Construit et utilise des outils d'évaluation élaborés permettant l'évaluation des besoins et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. ***</p> <p>Communique aux élèves, comme aux parents les résultats, de manière transparente et constructive pour le projet d'orientation de l'élève.</p>

ANNEXE 13 Accompagnement en cas de difficultés constatées pour les stagiaires contractuels alternants

En cas de difficultés majeures observées dans la mission du stagiaire contractuel en alternance, le tuteur ou le référent INSPÉ demandent la mise en place d'un dispositif d'accompagnement concerté.

Tout contractuel alternant bénéficie d'un suivi et de 8 heures de tutorat. Dans le cadre de l'accompagnement concerté, ce suivi peut être renforcé. Une réunion de l'ensemble des formateurs et de l'IEN chargé de la formation initiale permettra de :

- définir les objectifs à atteindre,
- élaborer un programme d'activités spécifiques à développer par l'enseignant contractuel dans sa pratique professionnelle,
- de prévoir les modalités d'organisation de l'ensemble des actions à mettre en œuvre (stage d'observation, pratique accompagnée, mise à disposition de ressources, etc.) et d'estimer les effets des actions déclinées en vue d'éventuels ajustements.



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

Site de Besançon

57 avenue de Montjoux
BP 41665
25042 BESANCON Cedex
Tél. : 03 81 65 70 00
03 81 65 70 01

Site de Belfort

Centre Marc Bloch CS 70299
49 Faubourg des ancêtres
90005 BELFORT Cedex
Tél. : 03 84 36 70 60

Site de Lons-le-Saunier

23 rue des Écoles
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 81 65 70 04

Site de Vesoul

Avenue des rives du lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03 63 08 23 62

<http://inspe.univ-fcomte.fr>



ANNEXE 6.2

GUIDE

DE LA PROFESSIONNALISATION
MASTER MEEF SECOND DEGRÉ

Septembre 2024

SOMMAIRE

LE MASTER MEEF, CADRE DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

1. Deux années de formation universitaire et professionnalisante p 4
2. Cadrage des différents stages p 6
3. Descriptif des épreuves des concours de l'Éducation nationale p 7

LE STAGE, UN TEMPS ESSENTIEL POUR LA PROFESSIONNALISATION

1. EPLE (Établissement public local d'enseignement), lieu d'accueil du stagiaire p 8
2. Posture et activités du stagiaire p 8
3. Missions des tuteurs en établissement p 10

LE SUIVI DU STAGIAIRE ET L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

1. Attendus en fin de formation de master MEEF p 18
2. Suivi du stagiaire : entretien, visites, rapports et modalités d'évaluation p 19
3. Accompagnement en cas de difficultés constatées pour les stagiaires contractuels tiers-temps p 21

ANNEXES

- Annexe 1 : Les compétences du métier d'enseignant p 23
- Annexe 2 : Cadrage entretien stagiaire M2 en pratique accompagnée ou contractuel 1/3 temps - second degré : semestre 9 p 26
- Annexe 3 : Fiche de synthèse du dispositif d'accompagnement renforcé d'un professeur stagiaire tiers-temps du 2nd degré p 27
- Annexe 4 : Autopositionnement du stagiaire p 28
- Annexe 5 : Livret de suivi de stage Master MEEF 1 - 2nd degré p 45
- Annexe 6 : Rapport «stage pratique accompagnée» S8 M1 MEEF p 47
- Annexe 7 : Rapport «stage pratique accompagnée ou contractuel alternant 1/3 temps» M2 MEEF p 48

Préambule

Sur les deux années de master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation), la formation du futur enseignant ou CPE s'articule entre :

- Des enseignements à l'INSPÉ de l'Université de Franche-Comté,
- Un accueil dans des structures de stage, en établissement scolaire, ou autres structures éducatives.

Les étudiants inscrits dans ce master à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) bénéficient d'une formation universitaire professionnalisante, permettant la construction progressive des compétences du métier d'enseignant, ainsi que la préparation aux concours de l'Éducation nationale.

Cette formation vise à permettre au futur enseignant ou personnel d'éducation de prendre conscience du niveau élevé de responsabilité qu'il aura à assumer quotidiennement auprès des élèves et à lui donner les moyens de l'exercice de cette responsabilité.

Le cadre juridique sur lequel s'adosse la formation est constitué des textes suivants :

- Arrêté du 1er juillet 2013 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Arrêté ministériel du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters «métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation» ;
- Référentiel de formation juillet 2019 "Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle ;
- "Note de service du 27-11-2020 (BO 24/12/2020) portant sur l'alternance des professeurs et CPE contractuels alternants inscrits en master Meef.

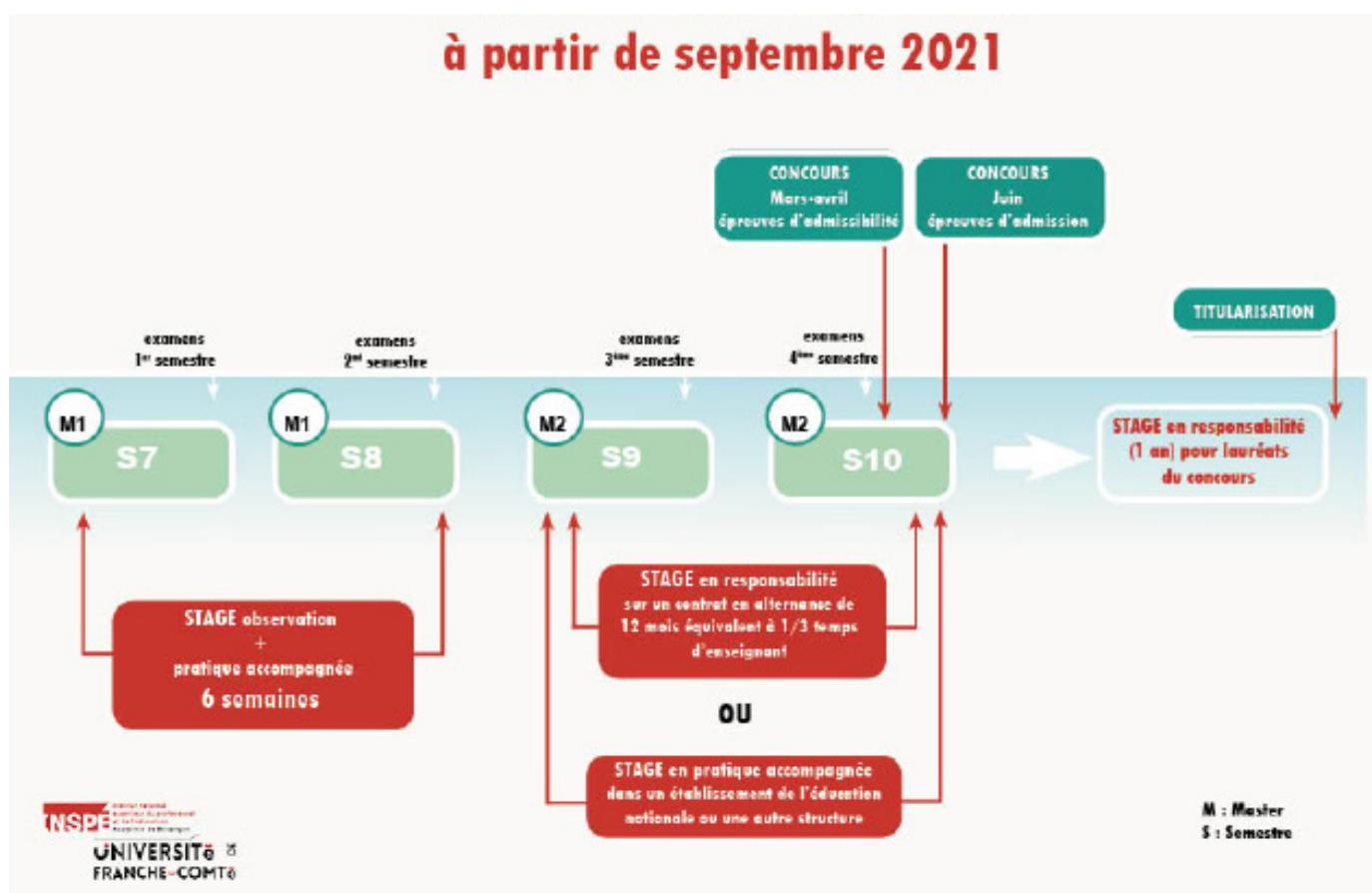
Ce guide de la professionnalisation est destiné aux étudiants et à leurs tuteurs ainsi qu'à leurs référents INSPÉ et a pour objectifs :

- De présenter les dispositifs de mise en stage et d'alternance des étudiants dans les établissements ;
- De permettre à l'étudiant d'affirmer sa posture de stagiaire et de développer ses compétences en contexte éducatif ;
- D'informer l'étudiant des modalités de suivi et d'évaluation des compétences relatives aux périodes de stage de formation ;
- De définir les missions des tuteurs et les modalités d'accompagnement et d'évaluation.

Les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique et désignent tout étudiant inscrit en Master2 MEEF.

LE MASTER MEEF, CADRE DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

1. Deux années de formation universitaire et professionnalisante



Pour ce qui concerne la formation initiale, le master MEEF se décline en trois mentions :

- Mention professeur des écoles
- Mention professeur des lycées et collèges déclinée en parcours
- Mention encadrement éducatif.

Les deux années de master (M1 et M2) se décomposent en 4 semestres M1 (S7 et S8) ; M2 (S9 et S10). La maquette de formation est construite autour d'unités d'enseignement (UE), elles mêmes composées d'éléments constitutifs (EC), constitués de différents modules.

Les UE et EC se prolongent d'un semestre à l'autre, sur les deux années du master afin d'assurer une progressivité de l'acquisition des compétences du métier d'enseignant (arrêté du 1-7- 2013/ BO n°30 du 25 juillet 2013) (annexe1), avec une accentuation de la professionnalisation en M2.

L'acquisition des compétences s'inscrit dans un continuum de formation qui se prolongera dans la formation continuée et continue des enseignants.

L'architecture de la maquette de formation reprend, dans ses intitulés, les trois champs du référentiel ministériel¹, ce qui donne lieu aux intitulés d'UE suivants :

Pour les mentions MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré

UE1 : Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale

UE2 : Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages

UE3 : Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

UE1 "Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale".

La formation propose aux étudiants des enseignements portant sur les valeurs de la République, une formation à la laïcité, à la collaboration, et à la coopération ; ces enseignements trouvent leurs prolongements dans des situations professionnelles sur les lieux de stage.

UE2 "Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages".

Au sein de cette UE, la formation est d'abord disciplinaire et didactique ; elle vise à former un enseignant d'un niveau d'expertise élevé dans sa discipline, capable d'en suivre les évolutions scientifiques et méthodologiques.

La formation permet à l'étudiant une entrée en réflexion sur la didactique de sa (ses) discipline(s) ou spécialité(s).

Le futur enseignant apprend à concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage riches de sens et de savoir pour tous les élèves ; la formation lui permet de développer ses capacités à encourager l'esprit critique, la curiosité, l'envie d'apprendre chez les élèves. La construction de séquences d'apprentissage intègre à bon escient, l'utilisation des outils numériques.

La formation aborde largement la prise en considération de la diversité des publics et permet d'engager la réflexion sur les réponses pédagogiques nécessaires à l'inclusion scolaire.

UE3 "Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel".

Le développement et l'acquisition d'une posture réflexive est un objectif majeur de la formation. Le développement professionnel et la construction identitaire du métier d'enseignant passent par une analyse des pratiques professionnelles ; le futur enseignant est capable de se questionner, apprend à porter un regard distancié sur soi, sait identifier et proposer des interprétations des faits, des raisons, des valeurs sous-jacentes à un acte.

L'analyse réalisée avec des référents, ou en groupe d'analyse de la pratique, apporte des éléments de compréhension des situations professionnelles et donne l'occasion de se transformer et transformer ses pratiques.

Les compétences professionnelles se construisent en contexte, en associant pleinement périodes de stage et formation théorique ; c'est pourquoi les stages jalonnent la formation aux métiers d'enseignant et de conseiller principal d'éducation.

L'intégration de la complexité de la réalité du terrain dans la formation, sous forme d'illustrations de concepts théoriques, comme objet d'analyse de cas et de situations, comme objet d'étude dans la recherche en éducation, permet la mobilisation de ressources nécessaires à l'acquisition des compétences.

En retour, la réflexion théorique nourrit la compréhension de ce qui se passe en stage.

¹ Référentiel de formation " Former aux métiers du professorat et de l'éducation (2019) MENJ MESRI

2. Cadrage des différents stages

M1 : stage d'une durée cumulée de 6 semaines

- Stage SOPA (Stage d'observation et de pratique accompagnée) de 6 semaines (formats différents selon les parcours)
- Possibilité de stage en mobilité internationale (quatre semaines)
- Stage dans une autre structure en lien avec l'éducation, l'enseignement, la formation (après accord avec la direction de l'INSPÉ)

Un stage d'observation (SO) consiste pour le stagiaire à découvrir ce qui se passe dans une classe ou dans un CDI, sans prendre part à l'enseignement ; l'observation, active, de situations professionnelles engage la réflexion sur les différentes facettes du métier d'enseignant.

Un stage de pratique accompagnée (PA) consiste pour le stagiaire à la prise en charge progressive des enseignements ou des tâches du professeur-documentaliste en restant sous la tutelle d'un enseignant expert.

M2 : stage d'une durée cumulée de 324h

- Stage contractuel tiers-temps, en alternance, en responsabilité dans l'Éducation nationale (contrat de travail)
- Stage de pratique accompagnée dans l'Éducation nationale (sans contrat de travail)
- Stage de pratique accompagnée hybride : 2 à 4 semaines en association, 10 à 8 semaines dans l'éducation nationale (sans contrat de travail)
- Stage alternatif dans une autre structure (sans contrat de travail)

Un stage contractuel tiers-temps alternant consiste à prendre en charge, en responsabilité, une ou des classes dans un établissement, dans lequel le stagiaire est affecté par le rectorat. Le stagiaire reçoit une rémunération définie par la note de service 27-11-2020 (BO 24/12/2020).

Ce temps de service est exclusivement filé :

- le service du contractuel alternant se déroule à raison de 6 heures par semaine dans le second degré, pour toutes les disciplines à l'exception de l'EPS et du parcours professeur-documentaliste. Dans le respect du volume de service annuel à réaliser ; dans le second degré : 216 heures, le service hebdomadaire peut être compris entre 3 et 9 heures.
- pour les alternants de la discipline EPS, l'activité dédiée à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement, prévue par le décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves est intégrée au tiers temps réalisé (entre 3 et 9 heures hebdomadaires d'enseignement et 3 heures pendant un trimestre consacrées à l'association sportive de l'établissement). Le volume de service annuel à réaliser s'élève à 240 heures.
- pour les alternants de la discipline Professeur-documentaliste, le service du contractuel alternant se déroule à raison de 12 heures hebdomadaires, dont 10 heures consacrées au CDI (Centre de documentation et d'information) et 2 heures aux relations avec l'extérieur et à la préparation de séquences et/ou projets pédagogiques.

L'étudiant contractuel tiers-temps bénéficie d'un tutorat en établissement.

Stage de pratique accompagnée

Le stage de pratique accompagnée de M2 a un volume total annuel de **324h pour les étudiants des parcours MEEF second degré (hors professeur documentaliste)**, **432h pour les étudiants du parcours MEEF « professeur documentaliste »** et **480h pour les étudiants du parcours MEEF « encadrement éducatif » (CPE)**.

Pour les étudiants des parcours second degré, il est prévu que ce stage s'effectue dans deux types d'établissement de l'Éducation nationale différents (Lycée technologique, général et professionnel, collège) et éventuellement dans une structure associative pour l'équivalent d'1/6 ou d'1/3 du temps de stage (deux semaines : 54h ; 4 semaines : 108h).

Une gratification, prise en charge par l'académie, est attribuée aux stagiaires en pratique accompagnée, à la condition d'un volume horaire minimal de 324h.

Si l'étudiant second degré (excepté professeur-documentaliste) le souhaite, il peut réaliser un stage de 216h seulement, il renonce alors à la gratification.

Les lieux de stage dans l'Éducation nationale sont proposés par les corps d'inspection.

Les stages en association sont proposés par l'INSPÉ en relation avec les partenaires concernés ; les étudiants intéressés par ce type de stage déposeront une candidature selon le protocole établi par l'INSPÉ.

L'étudiant peut également proposer une structure alternative dans laquelle il souhaite réaliser une partie de son stage : il devra recevoir l'autorisation de l'équipe de direction de l'INSPÉ et dans tous les cas, accepter de faire l'autre partie de ce stage dans une structure EN.

Pour les étudiants des parcours second degré, il est important que différents temps de travail soient prévus lors de ce stage.

- Temps dans les classes du tuteur : prise en charge d'activités pédagogiques
- Temps d'accompagnement par le tuteur : préparation commune de séances, analyse d'observations mutuelles, etc ...
- Temps dans l'établissement : observation du fonctionnement des instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe) ; participation à l'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'évènements, temps au sein de l'école ou de l'établissement pour approcher les questions éducatives, de suivi, d'accompagnement ; participation au dispositif « devoirs faits » ; observations dans des classes d'autres disciplines,
- Temps de découverte de structures inclusives ou d'enseignement adapté (ULIS, UPE2A, SEGPA, EREA, IME, ITEP, micro-lycée, ...) : dans la mesure du possible, observation dans au moins une structure (en proximité) pour un volume d'environ 18h pour l'ensemble du stage.

3. Descriptif des épreuves des concours de l'Éducation nationale

La formation en master MEEF permet aux étudiants une préparation aux concours de l'Éducation nationale.

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours de l'Éducation nationale : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2021/01/29/0025>

LE STAGE, UN TEMPS ESSENTIEL POUR LA PROFESSIONNALISATION

1. L'EPL (Établissement public local d'enseignement), lieu d'accueil du stagiaire

La structure d'accueil du stagiaire est un EPLE. L'étudiant établit une liste de vœux géographiques pour son affectation en stage.

Les lieux de stage sont proposés par le rectorat : les corps d'inspection sont chargés de trouver des établissements. Les tuteurs en établissement sont désignés par la Rectrice, sur proposition de l'Inspection. En lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les rectorats veillent à la bonne articulation entre l'organisation du service d'enseignement proposé et les obligations universitaires des stagiaires dans l'objectif de favoriser leur réussite.

2. Posture et activités du stagiaire

Un étudiant en stage dans une structure d'accueil se doit d'accepter de suivre les règles de l'établissement et de réaliser des activités en relation avec le métier auquel ses études le préparent.

Le stage permet l'acquisition d'une posture, l'apprentissage des gestes professionnels, à travers des activités dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Activités du stagiaire	Exemples de domaines d'intervention
Intégrer la dimension du service public : les droits et les obligations du fonctionnaire de l'Éducation nationale	Adopter une posture en adéquation avec la fonction (être ponctuel, assidu et vigilant sur la tenue vestimentaire...).
	Connaître et respecter le règlement intérieur de l'établissement.
	Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés.
	Être soucieux du respect du cadre institutionnel (lois, textes réglementaires, programmes ..).
	Respecter le devoir de réserve.
Découvrir puis assurer les missions d'enseignant ou CPE	Assurer la sécurité des élèves.
	Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage respectant la diversité des élèves.
	Instaurer dans la classe ou le groupe un climat propice aux apprentissages..
	Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
	Participer au suivi scolaire (réunions parents-professeurs, conseils de classe, orientation ...).
	Construire des démarches variées et créatives à partir d'outils notamment numériques.
	S'impliquer dans les dispositifs d'accompagnement des élèves.
S'adapter aux élèves à besoins éducatifs particuliers.	
S'intégrer dans l'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement)	Connaître les lieux et les personnes de l'établissement pour s'approprier le cadre de travail.
	Connaître le projet d'établissement de l'EPL.
	S'approprier progressivement les outils pédagogiques et numériques de l'EPL.
	Travailler en équipe, coopérer avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
	Tenir compte des particularités de l'EPL et des caractéristiques du public scolarisé.

Activités du stagiaire	Exemples de domaines d'intervention
Établir et suivre avec son tuteur un parcours d'accompagnement	<p>Respecter le protocole de fonctionnement dans la relation avec le tuteur.</p> <p>Connaître le référentiel des compétences du métier d'enseignant. En M1 : compléter le livret de suivi de stage. En M2: réaliser des auto positionnements de manière régulière, dans le but d'acquérir progressivement les compétences.</p> <p>Réaliser avec le tuteur des moments de bilan réflexif sur ses observations, sur ses pratiques .</p> <p>Faire le lien entre les enseignements universitaires dispensés à l'INSPÉ et la pratique professionnelle.</p>
Solliciter l'aide et utiliser les ressources proposées par le tuteur et les équipes	<p>Accepter l'aide du tuteur, et sa venue dans une classe pour le stage en responsabilité.</p> <p>Assister aux séances conduites par le tuteur et/ou par d'autres collègues.</p> <p>Accepter de prendre part à des travaux en équipe.</p>
Communiquer avec l'INSPÉ	<p>Utiliser le lien avec le référent INSPÉ, le formateur académique, le responsable de parcours autant que de besoin.</p>
Élargir son champ de compétence	<p>S'intégrer à différents projets éducatifs.</p> <p>Élargir son domaine de ressources et de formation.</p> <p>Découvrir le fonctionnement de certaines instances (CA, conseil pédagogique, CVL, CESC ...).</p>



3. Missions des tuteurs en établissement

La posture du tuteur et du PAT.

On désigne sous le terme PAT (professeur d'accueil temporaire) le «tuteur» des M1 SOPA et M2 PA.

Le terme tuteur est réservé à l'accompagnement des AED prépro et M2 CA.

Pour le second degré, le tuteur « en établissement » est désigné par le Recteur de l'académie sur proposition de l'Inspection. C'est un enseignant expérimenté et reconnu pour ses compétences didactiques et pédagogiques ainsi que son engagement dans le système éducatif.

Accompagner un stagiaire requiert une posture différente de celle de l'enseignant. Pour réaliser sa mission, le tuteur s'approprie une pédagogie spécifique au tutorat d'adulte, qui met en œuvre divers outils et démarches dont l'effet formatif sera d'autant plus probant que le tuteur sera sensible à certains points de vigilance : contractualisation du parcours d'accompagnement, préparation des moments d'observations, débriefings réguliers et écoute du stagiaire, développement de la réflexivité.

La posture du tuteur, qui n'est ni un supérieur hiérarchique ni tout à fait un pair, se doit d'être claire : il est souhaitable qu'il explicite très rapidement son rôle y compris dans l'évaluation du stagiaire ; il recherche la bonne distance, s'attache à construire un climat de confiance et de travail partagé.

L'accompagnement du stagiaire en M1, comme en M2, se fait en relation avec plusieurs acteurs : chefs d'établissements, inspecteurs, enseignants de l'INSPÉ.

Des journées de formation peuvent être organisées pour les tuteurs en établissement ; des rencontres entre les enseignants INSPÉ et les tuteurs permettent de mieux cerner les liens entre la théorie et la pratique, pierre angulaire de la construction des compétences.

Les enseignants de l'INSPÉ et les tuteurs en établissement participent à la formation du stagiaire, mais aussi à l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences du métier d'enseignant. (annexe 1)

Les missions des tuteurs en établissement

Quel que soit le type de stage suivi par le stagiaire (SOPA, PA, CA), les missions du tuteur consistent à accompagner le stagiaire M1 ou M2 dans l'acquisition progressive des compétences du métier d'enseignant.

Le tuteur contribue à la formation du professeur stagiaire :

- **Il favorise l'accueil et l'intégration du stagiaire dans l'établissement** : le tuteur aide le stagiaire à construire sa représentation de l'institution et de l'établissement.

Le tuteur permet au stagiaire d'intégrer une communauté scolaire et de trouver sa place dans une organisation professionnelle et éducative.

Le tuteur veille à faciliter l'organisation de l'emploi du temps du stagiaire. Il aide le stagiaire à comprendre et à participer aux différentes instances de l'établissement. Il permet la découverte du lien école-collège ou collège-lycée, en fonction de l'environnement de l'établissement. Il sensibilise le stagiaire à la connaissance, la transmission et le partage des valeurs de la République (annexe 2).

- **Il accompagne le stagiaire dans un parcours de formation**, en l'aidant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet.

Le tuteur établit un « contrat de confiance » permettant de poser un cadre expliquant et explicitant les attentes et les devoirs du tuteur et du stagiaire, et de l'ensemble de l'équipe accompagnante.

Il aide le stagiaire à s'approprier un métier d'enseignant, de professeur documentaliste, de CPE, en termes de pratiques, d'identité et de culture professionnelles en lien avec les attendus institutionnels et le référentiel de compétences.

Pour les stagiaires en contrat en alternance à tiers-temps, il est en particulier indispensable d'effectuer des visites mutuelles (visite du tuteur dans la classe du stagiaire, visite du stagiaire dans la classe du tuteur) dès les premières semaines de cours des stagiaires contractuels qui sont extrêmement importantes dans la création d'une relation pédagogique sereine avec les élèves.

Il appartient au tuteur de solliciter le stagiaire si celui-ci ne prend pas l'initiative de ces rencontres et temps d'observation.

Le tuteur pose les bases d'une activité réflexive sur la pratique professionnelle : le tuteur conduit des entretiens après les moments d'observation pour permettre au stagiaire une prise de recul sur son activité ; il explore avec lui les pistes de progression ; il sera particulièrement attentif aux difficultés rencontrées par l'étudiant.

Le tutorat ne se limite pas à donner des conseils, le tutorat consiste à favoriser la réflexivité du stagiaire sur ses propres pratiques.

Le stagiaire complète en M1 un livret d'accompagnement, qui lui permet de conserver une trace écrite de ses réflexions : en M2, il renseignera une grille d'auto-positionnement, outil qui permet de nourrir les échanges avec le tuteur et le référent INSPÉ.

- **Il accompagne le stagiaire dans la prise en charge d'activités professionnelles** : le tuteur permet au stagiaire de bénéficier de l'expertise d'un professionnel et des acquis d'une carrière professionnelle reconnue, en contribuant à la mise en place d'un climat de confiance et de bienveillance entre les deux parties.

Il apporte aide et conseil en matière pédagogique et didactique, notamment pour la préparation de séquences d'enseignement pour les enseignants, à la préparation d'activités spécifiques aux professeurs documentalistes.

Il observe régulièrement l'activité du stagiaire en privilégiant des objets d'observation. (annexe 3).

Il favorise l'échange de pratiques et le travail collectif (mutualisation et analyse des pratiques)

- **Il communique avec l'INSPÉ, l'inspection et le chef d'établissement** : le tuteur participe aux journées de formation, il est en lien avec le référent INSPÉ, il signale les difficultés des stagiaires
- **Il évalue le stagiaire** : en pratiquant une évaluation diagnostique et formative, le tuteur aide le stagiaire à se situer par rapport aux compétences à acquérir. Il fournit un bilan final sous forme d'un rapport basé sur l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences (Cf «Suivi du stagiaire et évaluation des compétences» p.18).



Les activités des tuteurs

Les activités réalisées dans le cadre du tutorat sont décrites dans les tableaux ci-dessous. Les activités indiquées ne sont pas exhaustives et peuvent être réalisées à différents moments des stages.

Stage d'observation M1 (deux semaines dans deux établissements différents)

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS (liste non exhaustive)
Accueil du stagiaire et accompagnement dans la découverte du système éducatif (CC1-CC2-CC6)	Faire observer différents contextes	Proposer un planning avec observation de différentes classes, niveaux de classes, disciplines différentes
	Aider à la rencontre des acteurs de la communauté scolaire	Aider à une prise de rendez-vous, à une rencontre avec différents acteurs
	Faire prendre conscience de l'importance des textes juridiques cadrant l'organisation du système éducatif	Faire découvrir et faire lire le RI, les référentiels, une circulaire de rentrée, etc....
Aider le stagiaire à mener une observation active de séquences (P1-P2-P3-P4-P5)	Définir des observables	Pour une séance observée, décider avec le stagiaire d'un ou deux observables
	Identifier une structure de séquence	Faire distinguer des phases de découverte, d'approfondissement, de consolidation des acquis, etc..
	Aider à la prise de recul pour s'engager dans de premières analyses	Faire compléter une fiche de déroulé ou analyse de séquences/ séances
	Poser un premier regard critique sur les ressources utilisées	Faire découvrir les ressources des manuels, les ressources numériques, le matériel nécessaire à une séquence, etc...
	Amener la réflexion sur l'évaluation	Identifier les formes d'évaluation, évoquer les objectifs d'une évaluation, la manière dont la correction s'effectue
Aider le stagiaire à conforter son choix d'orientation	Présenter le métier d'enseignant	Identifier les différentes dimensions du métier d'enseignant, les qualités et compétences nécessaires à son exercice.

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS (liste non exhaustive)
Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes		
Aider le stagiaire à comprendre les spécificités du professeur documentaliste en EPLE (D1 – D2- D3- D4)	Comprendre la gestion d'un système d'information et de gestion d'un CDI d'EPL	Découverte et utilisation du portail e-sidoc
	Prendre conscience de la dimension pédagogique du métier	Observer une ou des séances pédagogiques
	Découvrir le rôle du professeur documentaliste dans l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	Participer à une action culturelle (rencontre, visite...) au sein de l'établissement.

Stage de pratique accompagnée - stage contractuel tiers-temps

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Favoriser l'accueil et l'intégration du stagiaire dans l'EPL (CC1-CC2- CC6)	Sensibiliser à la compréhension des lieux et des personnes de l'établissement pour contribuer à l'appropriation du cadre	Favoriser les contacts avec les personnes ressources de l'établissement (direction, CPE, secrétariat, CDI, infirmerie, ...)	
		Découverte des lieux de l'établissement	
	Permettre une bonne connaissance du règlement intérieur et du projet d'établissement.	Faire découvrir et utiliser les procédures de gestion des élèves Faire lire le RI ; analyser des situations professionnelles relatives à l'application du RI	S'assurer de la bonne maîtrise des procédures en termes de gestion des élèves = procédures courantes et spécifiques. (Appel et absences, sanctions, etc.) Insister sur la notion de responsabilité dans les devoirs du fonctionnaire
		Sensibiliser et/ou faciliter l'appropriation des outils pédagogiques et numériques de communication entre les membres de la communauté éducative et avec les parents.	Faire découvrir et utiliser dans la mesure du possible les outils de gestion des élèves.
Inciter à découvrir le fonctionnement de certaines instances et faciliter leur découverte / analyse		L'établissement : conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, CESC, CVL, AS, etc.	
		L'institution : socle commun, charte de la laïcité, livrets scolaires, textes généraux et référentiels...	

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Faire partager les valeurs de la République (CC1)	Inviter le stagiaire à réfléchir sur la manière dont il peut incarner les valeurs de la République et la laïcité	Identifier dans les cours observés les éléments liés aux valeurs de la République et à la laïcité	Inciter le stagiaire à intégrer dans ses activités d'enseignement et dans ses comportements à incarner les valeurs de la République et la laïcité
		Faire participer à un événement lié aux valeurs de la République et à la laïcité	Inviter le stagiaire à s'engager dans un événement, à rencontrer les référents établissements (Laïcité, égalité filles garçons, etc.)
Contractualiser le parcours d'accompagnement du stagiaire (CC6-CC7-CC114)	Etablir le protocole de fonctionnement dans la relation avec le stagiaire	Planifier des moments d'observation et de prise en charge de la classe, ou de petits groupes par le stagiaire	Planifier des visites dans la classe du stagiaire et des visites du stagiaire dans la classe du tuteur
		Planifier systématiquement des temps d'échanges et de rencontres pour évoquer les séances observées et réalisées, pour développer l'analyse réflexive	Planifier des temps d'échanges et des rencontres en amont et en aval des séances observées dans l'objectif d'une régulation, du développement de la réflexivité nécessaire au stagiaire.
		Demander au stagiaire une trame des séances prises en charge en amont / connaître à ce sujet les préconisations des formateurs INSPÉ.	Proposer au stagiaire de présenter une trame détaillée des séances en amont et apporter des conseils / connaître à ce sujet les préconisations des formateurs INSPÉ.
	Aider à la construction progressive des compétences professionnelles	Hiérarchiser la maîtrise des compétences professionnelles à partir de l'outil de positionnement. Lire et illustrer les éléments de la grille pour vérifier la compréhension par le stagiaire.	
		Tenir compte de paliers dans la maîtrise des compétences	
	Demander au stagiaire un bilan réflexif de manière régulière	Faire émerger les points positifs et déterminer les axes prioritaires de travail. Être en mesure de cerner les besoins du stagiaire et ses propres besoins de formation en tant que tuteur.	

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Apporter l'aide et les ressources nécessaires au stagiaire pour la construction de séquences (CC3-P1- P2- P3)	Faciliter l'accueil du stagiaire dans une classe / un cours/au CDI.	Préparer les séances d'observation avec le stagiaire grâce à la grille d'observables ou a minima par la détermination d'objectifs en amont de la séance observées = en réponse à une problématique soulevée par ou avec le stagiaire.	
	Accompagner à l'utilisation des équipements spécifiques et salles spécialisées (gymnase, laboratoires, magasins pédagogiques, ateliers ...)	Sensibiliser le stagiaire au respect du matériel, à la bonne utilisation des équipements	Vérifier avec le stagiaire la manière d'utiliser les équipements des salles spécialisées
	Accompagner progressivement le stagiaire dans la prise en charge des enseignements	Sensibiliser à la sécurité des élèves : expliquer les consignes à faire respecter	Informer et vérifier que la sécurité des élèves soit assurée
	Fournir des ressources pour aider le stagiaire à adopter des démarches variées et créatives	Proposer des temps de prise en charge d'activités, de petits groupes, puis propose la prise en charge de séquences dans leur intégralité. Le tuteur reste toujours dans la classe quand le stagiaire intervient.	
		Proposer des outils, références pédagogiques, didactiques numériques, pour construire et favoriser les apprentissages puis la différenciation	
Engager le stagiaire dans une réflexion sur l'évaluation des élèves (P2- P5)	Amener le stagiaire à s'approprier un ensemble d'éléments relatifs à l'évaluation	Montrer au stagiaire les différentes formes d'évaluation, lui faire identifier dans un cours observé, et les mettre en pratique dans ses enseignements	
	Faire utiliser l'autoévaluation	Aider à l'élaboration d'un sujet, d'un barème, d'éléments de correction	Vérifier avec le stagiaire que les évaluations sommatives qu'il propose soient en cohérence avec le contenu du cours
	Faire comprendre l'intérêt de mesurer les progrès des élèves	Faire créer des outils d'autoévaluation, les tester avec les élèves, en analyser les intérêts et les points de difficulté	
Sensibiliser au parcours de formation de l'élève (CC5)	Faire découvrir les filières d'orientation, les voies de poursuite d'étude	Proposer au stagiaire d'utiliser, de créer d'analyser des outils permettant d'évaluer les progrès des élèves	
		Proposer une rencontre avec le CIO, un psy-EN. Proposer la participation à un forum métier, une journée PO, etc.	

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)	
Accompagner le stagiaire dans la prise en considération de la diversité des élèves (CC3 –CC4- P3)	Mettre en œuvre une scolarisation inclusive Identifier et prendre en considération les élèves à besoins éducatifs particuliers	Accompagner le stagiaire dans le repérage des élèves à besoin éducatifs particuliers et des partenaires pouvant aider à une scolarité inclusive		
	Accompagner à la mise en œuvre d'une différenciation pédagogique	Aider à la découverte des dispositifs permettant l'accueil des EBEP	Accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux EBEP	
		Proposer des outils et méthodes de différenciation pédagogique	Vérifier la mise en œuvre des méthodes et des outils de différenciation pédagogique	
Accompagner le stagiaire dans la gestion de la classe (CC4- P4)	Aider à appréhender un public précis, la composition d'une classe	Faire identifier des éléments nécessaires à la connaissance du public	Accompagner le stagiaire dans la découverte des élèves dont il a la charge	
	Instaurer la régulation d'un groupe	Identifier les manières de procéder du tuteur pour l'installation des élèves, pour le retour au calme, pour le partage de la parole, etc...	Aider le stagiaire à mettre en place des rituels et à en identifier l'importance et les conséquences	
	Utiliser des outils et techniques pour enrichir le dialogue pédagogique et encourager les interactions sociales fécondes entre élèves.	Proposer des pistes pour conduire, gérer et réguler la classe, les groupes d'élèves Faire identifier au stagiaire les démarches permettant d'instaurer un climat scolaire favorable aux apprentissages, d'instaurer un climat de confiance		
		Amener le stagiaire à identifier les dimensions d'une posture d'enseignant	Faire prendre conscience de sa posture	
Sensibiliser le stagiaire à la coopération avec tous les acteurs de la communauté éducative (CC10- CC11- CC12-CC13)	Intégrer le stagiaire à différents projets pédagogiques ou éducatifs dans la communauté éducative	Favoriser l'implication du stagiaire dans les équipes pédagogiques, dans différents projets de l'EPLE, des sorties pédagogiques, des interventions de partenaires extérieurs...		
	Utiliser des ressources nécessaires à la collaboration	Montrer et faire utiliser au stagiaire des espaces collaboratifs, faire découvrir des communautés de travail		
	Aider à la découverte de la relation avec les familles	Accompagner le stagiaire dans sa communication avec les parents d'élèves	Sensibiliser le stagiaire à la communication avec les parents, sous des processus numériques, en réunion, ou en entretien	
	Faire découvrir les partenariats envisageables avec des acteurs extérieurs	Faire participer à un projet réalisé avec des partenaires extérieurs, favoriser la création d'un réseau, d'une base de données de partenaires extérieurs		

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Communiquer avec l'INSPÉ, l'employeur et le chef d'établissement	Faire le lien avec le FA de la discipline	Connaître la planification de la formation, les exigences, et s'appuyer sur les contenus de la formation INSPÉ	
	S'informer sur le mémoire de recherche de l'étudiant en master	Conseiller et/ou échanger sur la partie professionnelle du mémoire, à la demande du stagiaire éventuellement.	
	Rendre compte au chef d'établissement	Savoir exposer une situation liée au tutorat au chef d'établissement, si besoin	
Évaluer le stagiaire	Participer à l'évaluation formative du stagiaire	Evaluer l'implication et l'autonomie du stagiaire (organisation, construction des leçons, gestion de classe, anticipation, initiative...)	
		Evaluer les progrès réalisés dans la maîtrise progressive des compétences	
	Signaler les difficultés du stagiaire	Informé le référent INSPÉ	Informé le corps d'inspection, le chef d'établissement pour réguler, trouver un dispositif d'accompagnement renforcé
	Participer à l'évaluation du stagiaire	Cf «Suivi du stagiaire et évaluation des compétences» p.18	Cf «Suivi du stagiaire et évaluation des compétences» p.18

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Contribuer à la construction du métier de professeur documentaliste dans toutes ses dimensions (D1-D2-D3-D4)	Organiser les ressources pédagogiques de l'établissement et leur mise à disposition	Connaître, comprendre, analyser la politique documentaire de l'établissement	Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement que le stagiaire contribue à définir.
	Construire avec le stagiaire une posture d'enseignant à travers la mise œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias	Concevoir, mettre en œuvre et animer une ou des séances pédagogiques.	Définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les enseignants
	Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel	Connaître le programme d'action culturelle de l'établissement coordonné par le professeur documentaliste et contribuer à sa mise en place durant le stage.	Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement Connaître et utiliser les outils numériques pour développer l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur

L'accompagnement en pratique accompagnée s'inscrit dans l'idée d'une progression entre le stage de 6 semaines en M1 et les modalités de stage en M2.

Le stage de PA, en M2, se fera, dans la mesure du possible, dans deux lieux de stages différents ; le stagiaire sera alors accompagné par des tuteurs différents ; il importe de vérifier avec le stagiaire que toutes les compétences ont été abordées.

LE SUIVI DU STAGIAIRE ET L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation du stagiaire se fait sur la base du référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et du professorat publié au BO du 25 Juillet 2013 (**annexe1**).

1. Attendus en fin de formation de master MEEF

Le référentiel ministériel indique que "la formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus".

Les niveaux de maîtrise varient sur une échelle de 0 à 4, ainsi détaillés :

- **Niveau 0** : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
- **Niveau 1** : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
- **Niveau 2** : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
- **Niveau 3** : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
- **Niveau 4** : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

L'outil de positionnement (annexe 6) permet de décliner, pour chaque compétence, les niveaux de maîtrise.

Cet outil sera utilisé pour l'autopositionnement du stagiaire, par les tuteurs et les référents INSPÉ pour situer le stagiaire dans sa maîtrise des compétences.

Les tuteurs articulent leur travail d'expertise avec l'INSPÉ. Des échanges et des rencontres devront permettre d'optimiser leurs rôles respectifs.

2. Suivi du stagiaire : Entretien, visites, rapports et modalités d'évaluation

En M1

Du côté de l'INSPÉ, le stagiaire est suivi par un **enseignant chargé du suivi des stages en M1** : FA / ou responsable de parcours/ ou enseignant chargé de l'EC (élément constitutif) « Stage ». Du côté du rectorat, le stagiaire est suivi par un **tuteur en établissement**, dans chaque établissement d'accueil.

Le stagiaire complète au cours de ses périodes de stage, un livret de suivi de stage (*sous format texteur/ Nom du fichier : livret_suivi-stage_2D_M1_Nom_Prénom*). (*annexe 5*)

Le livret permet de suivre les différentes activités réalisées par le stagiaire ; il est un élément de base de la réflexion : le tuteur en établissement en prend connaissance au cours des moments de tutorat avec le stagiaire et en accompagne l'écriture.

Le stagiaire transmet le livret à l'enseignant chargé du suivi de stage à l'INSPÉ, en fin de chaque stage (observation au S7, pratique accompagnée au S8) : la rédaction d'un compte rendu de ses activités est considérée comme un engagement dans la formation.

Le tuteur du stage de PA (4 semaines au S8) rédige un rapport succinct basé sur l'outil de positionnement. (*annexe 6*) **Nom du fichier : Rapport_2D_M1_S8_Nom_Prénom**

Il le transmet à l'enseignant chargé du suivi des stages.

Évaluation dans le cadre du master

Chaque modalité d'évaluation donne lieu à une note coefficientée à hauteur du nombre d'ECTS.

S7 (3 ECTS) : Chaque parcours choisit une modalité, définie dans les M3C de son parcours. qui permet d'évaluer l'acquisition des compétences du métier d'enseignant, en lien avec le stage.

Le FA et/ou le responsable de parcours et/ou l'enseignant en charge de l'EC « Stage » donne une note et la transmet à la scolarité.

S8 (3 ECTS) : Chaque parcours choisit une modalité, définie dans les M3C de son parcours qui permet d'évaluer l'acquisition des compétences du métier d'enseignant, en lien avec le stage.

Le FA et/ou le responsable de parcours et/ou l'enseignant en charge de l'EC « Stage » donne une note et la transmet à la scolarité pour le 3 juin dernier délai.

Contractuel tiers-temps alternant et pratique accompagnée

Le stagiaire est suivi par un référent INSPÉ du côté de l'INSPÉ, par un tuteur en établissement du côté employeur.

S9

Entre le 6 novembre et le 19 décembre 2024

Organisation et réalisation d'un entretien (selon le cadrage en **Annexe 2**)

Entretien : stagiaire, référent Inspé, et tuteur établissement

Dans les 15 jours après entretien Rédaction d'un rapport conjoint (référent INSPÉ et tuteur établissement) Nom du fichier : Rapport_2D_

S9S10_Inspé-Nom_prénom

A diffuser auprès du :

- Stagiaire
- Tuteur établissement
- Responsable parcours ou FA ou enseignant chargé de l'EC Stage

Courant janvier Rencontre(s) intermédiaires avec le stagiaire, avec le tuteur

Avant le 12 janvier 2024 note pour le diplôme à transmettre au référent scolarité du Diplôme

S10

Entre le 11 mars et le 31 mai 2025

Organisation et réalisation d'une visite (Prévenir stagiaire, tuteur chef d'établissement, 8 jours minimum avant le jour de la visite)

Dans l'établissement, en présence du tuteur établissement

Dans les 15 jours après visite

Rédaction d'un rapport réalisé par le tuteur Nom du fichier : Rapport_2D_S9S10_Inspé-Nom_ prénom (**Annexe 7**)

A diffuser auprès du :

- Stagiaire
- Tuteur établissement
- Responsable parcours ou FA ou enseignant chargé de l'EC Stage
- Inspecteur (uniquement pour les contractuels 1/3 temps)

Au cours de l'année Rencontre(s) si besoin avec le stagiaire, avec le tuteur

Avant le 3 juin note pour le diplôme tenant compte du rapport du tuteur (30%) et à partir de la visite (70%)

A transmettre au référent scolarité du diplôme

FA ou responsable parcours ou enseignant chargé de l'EC Stage

Calendrier Organisation du suivi Acteurs concernés

Début d'année Suivre le protocole de mise en stage

Au cours de l'année Stocker les différents rapports

Mettre en lien les acteurs concernés par la formation

Organiser, superviser la formation des tuteurs CA et PA

Évaluation du stage dans le cadre du master

Une note plancher est attribuée à l'élément stage : une note strictement inférieure à 8 remet en question l'obtention du diplôme.

La note révèle le niveau de maîtrise des compétences professionnelles. Le niveau de maîtrise insuffisant de l'une des compétences fondamentales (CC1-CC6-CC14-C1-C2-C5-C6-C8) induit une note globale strictement inférieure à 8.

Auto-positionnement par le stagiaire

Le stagiaire effectue régulièrement un travail d'auto-positionnement, à partir de **l'outil de positionnement (annexe 4)** ; un auto-positionnement consiste en un travail de diagnostic sur les compétences acquises par le stagiaire, à des moments définis de sa formation :

- Une semaine avant l'entretien ou la visite au S9 ;
- Une semaine avant la visite du S10.

Le rôle du tuteur est d'accompagner le stagiaire dans son premier auto-positionnement ; le document sert de base de discussion, entre tuteur établissement, stagiaire et référent INSPÉ, lors de l'entretien et de la visite.

3. Accompagnement en cas de difficultés constatées pour les stagiaires contractuels tiers-temps

En cas de difficultés majeures observées dans la mission du stagiaire contractuel en alternance, le tuteur demande au chef d'établissement qu'un signalement soit effectué.

Un dispositif d'accompagnement renforcé (DAR) est alors défini afin d'apporter une aide spécifique, sous la responsabilité de l'inspecteur, en concertation avec le tuteur, le référent Inspé et le chef d'établissement. Le tuteur informe le stagiaire des raisons qui motivent la mise en place du dispositif.

7 indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un stagiaire contractuel alternant :

- La sécurité des élèves non assurée ;
- Une posture d'enseignant défaillante qui perdure malgré les rappels ;
- Une réticence à accepter et à suivre les conseils répétés des différents tuteurs, induisant des choix et des situations qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, ou d'adopter des comportements adéquats ;
- Des problèmes de gestion de classe récurrents ;
- Une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel ;
- Une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié) ;
- Une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante

1. La demande d'accompagnement renforcé	
<p>Qui signale ? Le signalement d'un stagiaire ayant besoin d'un accompagnement renforcé peut être fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tuteur en EPLE, - le FA - le référent INSPÉ - le chef d'établissement <p>Pour cela, la(les) personne(s) impliquées dans le signalement renseigne(nt) la fiche de signalement placée en annexe n°5.</p>	<p>Comment signaler ? Dans tous les cas, la fiche de signalement d'un stagiaire ayant besoin d'un accompagnement renforcé est envoyée <u>par le chef d'établissement.</u></p> <p>Le signalement ne peut être réalisé qu'après une entrevue entre la personne qui signale et le chef d'établissement</p> <p>Si c'est le chef d'établissement qui est à l'origine du signalement, il en avise le tuteur en établissement au cours d'un entretien.</p> <p>Le chef d'établissement et le tuteur en EPLE avertissent le stagiaire de cette démarche.</p> <p>Le chef d'établissement adresse la fiche de signalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inspecteur concerné via ce.ipr ou ce.i-en-eteg la scolarité de l'INSPÉ nathalie.villemagne@univ-fcomte.fr - la DPE 4 via ce.dpe
<p>La scolarité de l'INSPÉ informe le référent INSPÉ du stagiaire, le formateur académique et le responsable du master concerné</p>	
2. La mise en place du dispositif d'accompagnement renforcé (DAR) Annexe 3	
<p>Suite à la demande, l'inspecteur en concertation avec le référent INSPÉ ou le FA, met en place un dispositif d'accompagnement (tutorat renforcé, visites complémentaires, etc.).</p> <p>L'inspecteur transmet tous les éléments relatifs au DAR, au FA chargé de la coordination. Le FA rencontre le stagiaire pour lui expliquer le déroulement du dispositif.</p>	

ANNEXES

Annexe 1

Les compétences du métier d'enseignant

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

CC1 - Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes-ressources en vue de la mise en œuvre du «projet personnalisé de scolarisation» des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8 - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

CC10 - Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13 - Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).-
- Assurer la formation des délégués élèves.
- Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle
- **CC14 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Annexe 2

Cadrage entretien stagiaire M2 en pratique accompagnée ou contractuel 1/3 temps - second degré : semestre 9

Objectifs de l'entretien :

- L'entretien devra permettre au stagiaire d'exposer ses pratiques professionnelles et de démontrer ses capacités réflexives sur son expérience.
- Il permettra également au référent Inspé de détecter d'éventuelles difficultés du tuteur ou du stagiaire et de les conseiller pour améliorer le parcours de Professionnalisation

Participants à l'entretien :

- Le référent INSPÉ, le tuteur établissement, le stagiaire.

Organisation de l'entretien :

- Le référent INSPÉ prend l'initiative de trouver une date pour réunir stagiaire et tuteur établissement.
- L'entretien peut se faire en distanciel ou en présentiel : si le choix porte sur le distanciel, la vérification du bon fonctionnement des outils de visio, en amont de l'entretien, s'impose.

Contenu de l'entretien :

Il conviendra de s'entretenir individuellement avec le tuteur (environ 15 min en amont de l'entretien) pour faire le point sur le déroulement du stage et détecter la nécessité d'éventuels ajustements. Si besoin, suite à cet entretien, un bilan avec le responsable des stages des M2 concours peut s'avérer pertinent.

- Le stagiaire envoie sous format numérique, une grille d'auto-positionnement sur l'ensemble des compétences du métier d'enseignant, au référent Inspé et au tuteur établissement, 2 jours avant l'entretien.
- Pendant un exposé oral de 15 minutes, de forme libre, le stagiaire présente son projet en s'appuyant sur le diagnostic établissement qu'il aura réalisé. Il devra faire le lien avec les compétences du référentiel qu'il envisage de développer particulièrement lors de la réalisation de ce projet

Cette présentation sera suivie d'un temps d'échange avec le jury, de 40 mn, durant lequel l'ensemble des compétences pourront être abordées (à partir de la grille de positionnement fournie par le stagiaire).

A la fin de l'entretien, le référent Inspé aura un temps d'échange avec le stagiaire seul.

Durée de l'entretien :

- 1h maximum avec un temps d'exposé 20 minutes suivi d'un temps d'échanges.
- 15 mn d'entretien préalable avec le tuteur seul,
- 15 mn d'entretien avec le stagiaire seul ensuite.

Après l'entretien :

- Le référent Inspé et le tuteur établissent un rapport de cet entretien. Ils diffuseront ce rapport au stagiaire, au tuteur établissement, au responsable de parcours.
- La note (travail réflexif) sera transmise au responsable de parcours et à la scolarité.

Calendrier entretiens :

- L'entretien aura lieu entre le 6 novembre 2023 et le 19 décembre 2024.

Annexe 3

Fiche de synthèse du dispositif d'accompagnement renforcé d'un professeur stagiaire tiers-temps du 2nd degré

Nom et prénom du stagiaire :

Discipline :

Lieu d'affectation :

Nom du tuteur en EPLE :

Nom du référent INSPÉ :

Date de la demande d'accompagnement :

Personne ayant fait la demande :

Date de la rencontre FA / référent INSPÉ / Stagiaire :

Difficultés rencontrées par le stagiaire :

Dispositif d'accompagnement mis en place

<input type="checkbox"/>	Renforcement de l'aide pédagogique par le(s) tuteur(s), par une autre personne (le cas échéant, précisez qui)
<input type="checkbox"/>	Visite(s) supplémentaire(s) avec rapports adressés à l'intéressé et à son tuteur en EPLE. Précisez le nombre de visites prévues et le nom de la personne mandatée pour la/les faire :
<input type="checkbox"/>	Stage du PRAF
<input type="checkbox"/>	Formation renforcée à l'INSPÉ
<input type="checkbox"/>	Autres

Remarques éventuelles :

Annexe 4

Autopositionnement du stagiaire

Cet outil d'accompagnement prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il permet d'établir un cadre commun de référence entre tous les formateurs et d'objectiver le degré d'acquisition attendu dans le cadre de la titularisation des personnels enseignants et d'éducation, quel que soit leur parcours antérieur.

Dans le cadre d'une démarche individuelle d'analyse réflexive et par le dialogue avec tuteurs et formateurs, ce document permet de faire le point sur la compréhension des exigences relatives à l'exercice du métier aujourd'hui.

Cet outil n'a pas pour vocation d'être utilisé de façon exhaustive. Certaines compétences (notamment les compétences communes) peuvent être difficilement évaluables en stage (ex : CC5 – CC11 – CC12 et CC13).

Ce document est destiné à être renseigné 2 fois au cours de l'année selon des modalités différentes :

- 8 jours avant l'entretien : le stagiaire le complète en autonomie au regard de ses premières analyses, et en concertation avec son tuteur terrain ; ce travail présenté en amont de l'entretien enrichit le dialogue entre le stagiaire, le tuteur établissement et le référent Inspé.
- 8 jours avant la visite : le document permet au stagiaire de fixer les objectifs de formation de la dernière période et son projet de développement professionnel de manière prospective, dans le cadre d'une démarche de type formation tout au long de la vie, et d'en informer ses tuteurs.

Le stagiaire surligne les descripteurs là où il pense avoir atteint un certain niveau de compétences : en fin de chaque partie, il lui est demandé de justifier son auto positionnement, en s'appuyant sur sa pratique professionnelle.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels de l'éducation

Niveaux de maîtrise des Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p align="center">Référentiel de formation ; descripteurs génériques</p>		<p>Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.</p>	<p>Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.</p>	<p>Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.</p>	<p>Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.</p>	<p>Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.</p>
<p align="center">Descripteurs génériques INSPÉ/FC</p>		<p>Refus, déni, méconnaissance</p>	<p>Appréhension insuffisante, appropriation inadéquate, mais perspective d'évolution positive</p>	<p>Éléments de maîtrise réels mais fragmentés ; cohérence encore fragile</p>	<p>Mise en œuvre adéquate</p>	<p>Mise en œuvre construite, solide, et pertinente</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC1 : Faire partager les valeurs de la République	<p>- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.</p> <p>- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.</p>	Ne fait pas partager, n'incarne pas les valeurs de la République	Respecte et comprend les valeurs de la République mais ne les fait pas partager	<p>Respecte les valeurs de la République, sait les incarner au travers des situations et organisations pédagogiques proposées</p> <p>***</p> <p>Respecte l'esprit critique des élèves</p>	<p>Respecte et fait partager les valeurs de la République dans sa mission d'enseignant.</p> <p>***</p> <p>Aide les élèves à développer leur esprit critique sans émettre d'opinions ou jugements.</p>	<p>Incarné, promeut les valeurs de la République dans sa posture d'enseignant.</p> <p>***</p> <p>Conçoit et met en œuvre un enseignement fondé sur les valeurs de la République.</p> <p>***</p> <p>Rend les élèves autonomes pour développer leur esprit critique sans émettre d'opinions ou jugements.</p>
CC2 : Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	<p>- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.</p> <p>- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.</p>	<p>Ne connaît pas ou connaît partiellement les obligations professionnelles</p> <p>***</p> <p>Perçoit insuffisamment les notions de droit et de justice dans son enseignement.</p> <p>***</p> <p>Présente des difficultés à considérer et à respecter la règle.</p>	Ne respecte pas suffisamment les obligations professionnelles (ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance, etc...).	<p>Fait respecter partiellement le règlement intérieur.</p> <p>***</p> <p>Connait les obligations professionnelles, les respecte le plus souvent.</p> <p>***</p> <p>Conduit son enseignement selon les règles édictées dans l'école.</p>	<p>Respecte les obligations professionnelles.</p> <p>***</p> <p>Fait respecter le règlement intérieur.</p> <p>***</p> <p>Permet la prise de conscience par les apprenants des règles et des notions de droit et de justice</p>	<p>Respecte les obligations professionnelles.</p> <p>***</p> <p>Fait respecter le règlement intérieur.</p> <p>***</p> <p>Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. - Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. - Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative. 	<p>Fait classe sans tenir compte des comportements d'élèves</p>	<p>Sans les exploiter, relève et s'intéresse à quelques indicateurs liés au comportement des élèves</p> <p>***</p> <p>Analyse peu ou pas les dimensions affective, cognitive, et relationnelle de l'enseignement</p>	<p>S'intéresse et évoque</p> <ul style="list-style-type: none"> - des concepts de la psychologie de l'enfant - des processus d'apprentissages <p>***</p> <p>Sait repérer des comportements basiques pour identifier les processus d'apprentissage</p> <p>***</p> <p>Réalise quelques tentatives pour adapter sa posture et son enseignement en catégorisant les différents types de besoins des élèves</p>	<p>Est attentif aux procédures mises en œuvre par les élèves.</p> <p>***</p> <p>S'appuie sur des observations objectivées pour ajuster son action auprès des élèves.</p> <p>***</p> <p>Adapte les niveaux de difficulté des ressources et des questionnements au degré de maturité ou de développement des élèves.</p>	<p>Est attentif aux procédures mises en œuvre par les élèves et les fait verbaliser leurs démarches de résolution.</p> <p>***</p> <p>Aide les élèves à analyser leurs procédures afin de les améliorer</p> <p>***</p> <p>Adapte les niveaux de difficulté des situations proposées et des questionnements au degré de maturité ou de développement des élèves.</p>
<p>CC4 : Prendre en compte la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. - Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap. - Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles. 	<p>N'a pas conscience de la diversité des élèves au sein d'une même classe</p> <p>***</p> <p>Fait classe sans tenir compte des capacités des élèves et de leurs difficultés manifestes</p> <p>***</p> <p>Ignore l'existence des personnes et/ou dispositifs ressources (PPRE, APC, RASED, PRE, Référents MDPH, PMI...)</p>	<p>Identifie les difficultés mais propose une remédiation inadaptée et/ou inefficace</p> <p>***</p> <p>Identifie les personnes et/ou dispositifs ressources.</p>	<p>Tient compte de la diversité des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage</p> <p>***</p> <p>Propose une remédiation plus ou moins adaptée et envisage de se rapprocher des personnes ressources</p> <p>***</p> <p>Initie la mise en place de dispositifs (PPRE, APC, Equipes éducatives...)</p>	<p>Tient compte de la diversité des représentations, des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage</p> <p>***</p> <p>Propose des réponses variées et adaptées aux difficultés rencontrées par les élèves.</p> <p>***</p> <p>Initie des rencontres et participe activement au suivi de l'élève</p>	<p>Organise son action en prenant appui sur la diversité des élèves pour créer des dynamiques collectives.</p> <p>***</p> <p>Repère les points d'appui de chaque élève pour construire une ou des démarches d'apprentissage appropriées.</p> <p>***</p> <p>Contribue à la mise en œuvre de projets ou de dispositifs spécifiques s'intégrant dans un cadre institutionnel et répondant à la diversité des situations.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. - Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. - Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. 	<p>Ne connaît pas les outils et les stratégies pour accompagner l'élève dans son parcours de formation ***</p> <p>Ne participe pas aux conseils de classe et aux réunions parents professeurs ***</p> <p>Ne connaît pas les différentes actions éducatives pouvant être mises en place dans un établissement</p>	<p>Participe de manière irrégulière aux différents conseils, sans en cerner les enjeux pour l'accompagnement des élèves ***</p> <p>Ne tient pas compte des informations sur les acquis des élèves pour les accompagner dans leur orientation, dans leur parcours de formation</p>	<p>Participe avec régularité aux conseils de classe, de maîtres, et aux réunions parents professeurs. ***</p> <p>Propose des dispositifs pédagogiques et éducatifs permettant à l'élève de construire son parcours professionnel ***</p> <p>Accompagne l'élève dans la maîtrise du socle commun</p>	<p>Participe avec régularité aux conseils de classe, de maîtres, de cycle, aux réunions parents professeurs, aux conseils pédagogiques et d'administration. ***</p> <p>Fait preuve d'efficacité dans la réussite des élèves pour maîtriser le socle commun ***</p> <p>Aide l'élève à construire son parcours professionnel de manière individualisée, en appui avec les dispositifs et les structures d'aide à l'orientation</p>	<p>Participe à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives, est porteur d'initiatives pour faire évoluer le fonctionnement dans l'établissement. ***</p> <p>Participe activement aux actions de l'équipe éducative relatives au parcours de formation et à l'orientation ***</p> <p>Soutient l'ambition de tous les élèves par une pédagogie de l'encouragement et leur fournit des pistes éclairantes pour leur orientation</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. - Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. - Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. - Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. - Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. - Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. - Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. - Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles. 	<p>Est peu conscient de sa mission au sein de l'institution scolaire et de sa responsabilité d'éducateur à l'égard des élèves</p>	<p>Comprend les enjeux et les obligations liés à sa mission d'éducateur ***</p> <p>Fait preuve d'une vigilance encore insuffisante face aux comportements discriminants et/ou violents au sein de la classe. ***</p> <p>A conscience des différences entre les élèves au sein de sa classe sans pouvoir encore les prendre en charge.</p>	<p>S'investit dans sa fonction mission d'éducateur ***</p> <p>Adopte une posture favorisant les conditions d'un respect mutuel au sein de la classe ***</p> <p>Accorde de façon inégale attention et accompagnement appropriés à tous les élèves.</p>	<p>Pose les conditions et fait vivre les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel et la lutte contre les discriminations ***</p> <p>Accorde à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. ***</p> <p>Participe à la mise en œuvre des éducations transversales (santé, citoyenneté, EDD, EAC)</p>	<p>Met en œuvre des démarches d'apprentissage conduisant les élèves à lutter contre les discriminations ***</p> <p>Valorise les élèves pour développer leur estime. ***</p> <p>Conçoit et propose des projets autour des éducations transversales (santé, citoyenneté, EDD, EAC) en lien avec le projet d'école/d'établissement</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. - Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. 	<p>Maitrise insuffisamment la langue française ***</p> <p>Ne présente pas un langage professionnel adapté. ***</p> <p>Propose une syntaxe tant à l'oral qu'à l'écrit très éloignée de la norme.</p>	<p>Présente des lacunes importantes dans la maîtrise de la langue française ***</p> <p>S'exprime de manière confuse avec un vocabulaire et des expressions non appropriés et une maîtrise insuffisante de l'orthographe dans différentes formes de communication professionnelles</p>	<p>S'exprime clairement à l'oral et/ou à l'écrit ***</p> <p>Utilise un vocabulaire et des expressions adaptés à la situation professionnelle ***</p> <p>Est attentif à son langage professionnel. ***</p> <p>Intègre dans ses enseignements l'objectif de maîtrise de la langue par les élèves, avec encore des incertitudes</p>	<p>S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte la diversité de ses interlocuteurs. ***</p> <p>Sait trouver des expressions et émettre des messages oraux et écrits explicites, argumentés, clairs, en fonction des interlocuteurs ***</p> <p>Propose à ses élèves des activités qui permettent d'acquérir la maîtrise de la langue (oral/écrit) ***</p> <p>Est attentif aux messages verbaux et non verbaux de l'élève pour l'encourager à s'exprimer avec justesse.</p>	<p>S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur. ***</p> <p>Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif dans différents contextes. ***</p> <p>Sait développer des stratégies efficaces pour atteindre l'objectif de maîtrise de la langue par les élèves</p>
CC8 : Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. - Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves. 	<p>Accède avec grande difficulté aux basiques d'une langue étrangère</p>	<p>A acquis quelques compétences dans la maîtrise d'une langue étrangère ***</p> <p>N'utilise pas une langue étrangère dans ses activités pédagogiques et éducatives</p>	<p>Utilise une langue étrangère à bon escient pour construire son enseignement, en utilisant des ressources dans une langue étrangère</p>	<p>S'appuie sur les langues et les cultures étrangères pour développer la curiosité des élèves et l'ouverture aux autres.</p>	<p>Maitrise une langue étrangère suffisamment pour enseigner en langues étrangères (certification DNL,...) ***</p> <p>S'intègre dans des dispositifs d'éducation internationaux (Erasmus....)</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC9 : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. - Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. - Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. - Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. 	<p>N'a pas connaissance des différents outils et ressources numériques dans le cadre de l'enseignement ***</p> <p>Ne participe pas à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet</p>	<p>Utilise les outils numériques mis en place dans l'établissement pour effectuer le suivi des classes (notes, bulletins, cahier de texte) ***</p> <p>Utilise les services institutionnels pour communiquer (messagerie académique) ***</p> <p>A conscience de son rôle dans l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.</p>	<p>Utilise, pour favoriser les apprentissages des élèves, la plupart des outils numériques mis en place dans l'établissement. ***</p> <p>Aide les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques. ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Communique et s'informe en distinguant usages personnels et professionnels. ***</p>	<p>Tire le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. ***</p> <p>Aide les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques. ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Utilise efficacement les technologies pour échanger et se former, en distinguant usages personnels et professionnels.</p>	<p>Place le numérique au service des apprentissages de chaque élève, de façon critique et créative. ***</p> <p>Se positionne comme ressource au niveau de l'école ou de l'établissement sur les outils, les ressources et des usages numériques. ***</p> <p>Contribue à la formation et à l'évaluation des compétences numériques des élèves ***</p> <p>Participe activement à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Utilise efficacement les technologies pour échanger et se former, en distinguant usages personnels et professionnels.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC10 : Coopérer au sein d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. - Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. - Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves. 	<p>N'a pas conscience de la dimension collective dans ses fonctions de personnel enseignant ou d'éducation.</p> <p>***</p> <p>Refuse toute activité collective.</p>	<p>Ne cherche pas à travailler en équipe.</p> <p>***</p> <p>Dénie l'intérêt du travail en équipe.</p>	<p>Participe à des actions conduites en équipe.</p> <p>***</p> <p>S'inscrit dans le cadre collectif et comprend la nécessité de la complémentarité des enseignements</p>	<p>Collabore et participe activement aux actions conduites en équipe.</p> <p>***</p> <p>Propose des actions collectives.</p>	<p>S'investit de façon constructive dans différentes équipes.</p> <p>***</p> <p>S'implique avec les différents acteurs de l'école ou de l'établissement dans l'accompagnement du parcours de l'élève.</p> <p>***</p> <p>Se situe comme porteur de projet collectif</p>
CC11 : Contribuer à l'action de la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. - Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. - Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. - Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative. 	<p>Ne prend pas part à l'action de la communauté éducative.</p> <p>***</p> <p>Ne prend pas en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics.</p>	<p>Contribue de façon ponctuelle et/ou partielle à la vie de l'école, sans inscrire son action dans une dimension collective.</p> <p>***</p> <p>Prend partiellement en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement.</p>	<p>Sait conduire un entretien ou une réunion en utilisant un langage clair.</p> <p>***</p> <p>Contribue ponctuellement ou partiellement à l'action de la communauté éducative en s'impliquant dans la mise en œuvre de projets.</p> <p>***</p> <p>Prend part à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement</p> <p>***</p> <p>Prend en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement.</p> <p>***</p> <p>Cherche à coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative</p>	<p>Sait conduire un entretien ou une réunion, pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.</p> <p>***</p> <p>Contribue à l'action de la communauté éducative en s'impliquant activement dans la conception et la mise en œuvre de projets.</p> <p>***</p> <p>Prend part à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement</p> <p>***</p> <p>Prend en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement.</p> <p>***</p> <p>Identifie les rôles de tous les acteurs de la communauté éducative</p> <p>***</p> <p>Coordonne ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative</p>	<p>Contribue par son action et ses initiatives au sein de la communauté éducative, à la construction de l'identité de l'établissement</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC12 : Coopérer avec les parents d'élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. - Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. - Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. 	<p>N'a pas conscience des relations extérieures à assumer dans ses fonctions de personnel enseignant ou d'éducation ***</p> <p>N'instaure pas ou peu de dialogue avec les parents et ne communique aucune information quant à la vie de l'école, de la classe. ***</p> <p>Ne communique pas sur l'évolution et le parcours de l'élève ou communique des informations peu fiables</p>	<p>Répond aux demandes ponctuelles des parents ***</p> <p>Transmet les informations concernant le fonctionnement de l'école et le suivi des élèves ***</p> <p>Participe aux rencontres institutionnelles parents/enseignants.</p>	<p>Instaure un dialogue avec les parents pour les informer sur les résultats de leur enfant. ***</p> <p>Participe aux rencontres institutionnelles parents/enseignants. ***</p> <p>Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles ***</p> <p>Adopte un discours rassurant, confiant et prévoyant fondé sur plusieurs observations</p>	<p>Instaure un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque, notamment pour les informer sur les résultats, les progrès et éventuelles difficultés de leur enfant. ***</p> <p>Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles ***</p> <p>Adopte un discours rassurant, confiant et prévoyant fondé sur des observations précises et étayées.</p>	<p>Instaure un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque, notamment pour les informer sur les résultats et progrès et éventuelles difficultés de leur enfant. ***</p> <p>Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles ***</p> <p>Explicite auprès des parents ses attentes, ses pratiques pédagogiques et ses propositions d'actions dans un langage adapté pour des non professionnelles de l'éducation.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC13 : Coopérer avec les partenaires de l'école</p>	<p>- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.</p> <p>- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.</p> <p>- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.</p>	<p>Ignore la possibilité de lier des relations avec l'extérieur dans le cadre de son enseignement</p>	<p>Connaît peu le projet d'école ou d'établissement, ou le connaît sans en cerner tous les enjeux ***</p> <p>Identifie les partenaires de l'école et leurs actions sans les considérer comme des ressources utiles.</p>	<p>Se considère, avec ses élèves, comme faisant partie d'un ensemble dépassant les murs de la classe, de l'école ***</p> <p>Participe à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement ***</p> <p>Est capable d'évoquer quelques actions menées et proposées par et/ou avec les principaux partenaires de l'école.</p>	<p>Contribue ou participe à la mise en œuvre d'un projet en collaboration avec des partenaires de l'établissement. ***</p> <p>Sait coopérer pour favoriser la relation entre les cycles d'enseignement</p>	<p>Est à l'origine d'un projet en collaboration avec des partenaires de l'établissement. ***</p> <p>Se construit un réseau de partenaires avec lesquels il interagit, pour des objectifs pédagogiques et éducatifs divers</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. - Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. - Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. - Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. 	<p>Ne cherche pas à approfondir ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ***</p> <p>Ne mesure pas l'intérêt d'analyser sa pratique professionnelle pour son développement professionnel</p>	<p>Articule partiellement sa pratique professionnelle et les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. ***</p> <p>Articule description de sa pratique et perspectives d'évolution sans proposer une analyse suffisante.</p>	<p>Construit des liens entre des situations professionnelles vécues et observées et des savoirs théoriques ; ajuste sa pratique en conséquence ***</p> <p>S'engage et s'investit dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle (avec le tuteur et entre pairs) ***</p> <p>Identifie avec pertinence ses besoins en formation pour son développement professionnel</p>	<p>Développe curiosité scientifique, didactique et pédagogique ***</p> <p>Conduit une analyse de sa pratique professionnelle seul, et/ou entre pair pour développer ses compétences professionnelles ***</p> <p>Identifie ses besoins de formation et s'engage dans des formations proposées dans l'académie.</p>	<p>Contribue à la production de connaissances pédagogiques, didactiques (démarches d'innovation pédagogique, d'expérimentation à l'échelle de l'école ou l'établissement). ***</p> <p>Communique et échange pour nourrir sa réflexion et celle des autres sur les pratiques professionnelles ***</p> <p>S'investit dans des actions de formation</p>

Bilan général sur les compétences CC

Justification de la bonne maîtrise des compétences CC :

Besoins de formation identifiés

Compétences communes à tous les professeurs						
Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	<p>- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.</p> <p>- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.</p> <p>- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.</p> <p>En particulier, à l'école</p> <p>. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.</p> <p>. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>En particulier, au collège</p> <p>. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.</p> <p>En particulier, au lycée général et technologique</p> <p>. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.</p>	<p>Connait partiellement les contenus d'enseignement ; appréhende partiellement les enjeux épistémologiques et didactiques ***</p> <p>N'a pas connaissance des textes institutionnels ou de référence.</p>	<p>N'identifie pas et/ou maîtrise insuffisamment les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique. ***</p> <p>Mobilise partiellement les textes institutionnels ou de référence.</p>	<p>Identifie et maîtrise suffisamment les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique afin de permettre aux élèves de les appréhender. ***</p> <p>Mobilise les textes institutionnels ou de référence. ***</p> <p>Analyse a priori les situations d'apprentissage qu'il conçoit. ***</p> <p>Identifie les compétences à développer.</p>	<p>Maîtrise de manière approfondie les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique afin de permettre aux élèves de les appréhender. ***</p> <p>Met en perspective et en lien les différents textes institutionnels ou de référence. ***</p> <p>Régule les situations d'apprentissages lors de leur mise en œuvre en lien avec l'analyse a priori ***</p> <p>Explicite les compétences à développer.</p>	<p>Maîtrise de manière approfondie les savoirs disciplinaires et leur transposition didactique afin de permettre aux élèves de les appréhender. ***</p> <p>Met en lien les savoirs en jeu avec d'autres champs disciplinaires et dans une perspective de parcours global. ***</p> <p>Met en perspective et en lien les différents textes institutionnels ou de référence et étaye sa réflexion avec les travaux de recherche. ***</p> <p>Se réfère correctement aux textes officiels pour définir ses objectifs et construire son enseignement. ***</p> <p>Régule son enseignement en mettant en lien analyse a priori et à posteriori ***</p> <p>Explicite et fait conscientiser aux élèves les compétences visées ainsi que leurs degrés de maîtrise.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. - Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. - Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève. <p>En particulier, à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> . Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école. . Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés. <p>En particulier, au lycée professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> . Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves. 	<p>N'appréhende pas la langue française comme objet d'apprentissage (à l'oral et à l'écrit)</p>	<p>N'adapte pas son niveau de langage à la situation. *** Développe insuffisamment chez ses élèves les compétences communiquer à l'écrit et à l'oral (reformulation, rigueur, orthographe, présentation...). *** Néglige l'orthographe dans ses écrits</p>	<p>S'exprime dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. *** Rédige dans un français correct. *** Est capable d'énoncer et de décrire ses choix pédagogiques et didactiques aux membres de la communauté éducative.</p>	<p>S'exprime dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. *** Rédige dans un français correct. *** Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves. *** Développe chez ses élèves la compétence communiquer à l'écrit et à l'oral (reformulation, rigueur, orthographe, présentation...).</p>	<p>S'exprime dans un langage clair et adapté, varie le registre de langue à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage. * Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves. * Rédige dans un français correct, des consignes claires, des documents de qualité. * Est explicite dans ses choix et dans ses modalités d'enseignement en adaptant son langage par rapport au public concerné (membres de la communauté éducative, parents...).</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation. - Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. - Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances. - Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées. - Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées. <p>En particulier, à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage. . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération. <p>En particulier, au lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> . Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur. . Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur. <p>En particulier, au lycée professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> . Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques. . Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle. 	<p>Ne maîtrise pas de méthodologie pour construire une séquence d'apprentissage</p>	<p>Planifie son enseignement uniquement à court terme et de façon maladroite ***</p> <p>Propose des situations d'enseignement centrées sur l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, globalement adaptées aux objectifs des programmes. ***</p> <p>Ne prend pas encore en compte la diversité des profils des élèves dans la mise en œuvre de son enseignement</p>	<p>Planifie son enseignement à court et moyen terme selon une progressivité adaptée aux apprentissages visés ***</p> <p>Propose des situations d'enseignement répondant aux objectifs, compétences à développer et notions à construire. ***</p> <p>Cherche, dans la mise en œuvre de son enseignement, à prendre en compte la diversité des profils des élèves et à favoriser l'engagement de tous. ***</p> <p>Cherche à mettre en œuvre un enseignement explicite</p>	<p>Planifie son enseignement sur l'année, selon une progressivité adaptée aux apprentissages visés ainsi qu'aux besoins identifiés des élèves ***</p> <p>Conçoit des situations d'apprentissage, en identifiant les objectifs, compétences à développer et notions à construire, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation, en les rendant explicites pour les élèves, et en adaptant leur prise en compte à la diversité des profils des élèves. ***</p> <p>Met en œuvre son enseignement en prenant en compte les besoins de chacun. ***</p> <p>Sélectionne des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées à un niveau de maîtrise élevé. ***</p> <p>Choisit des démarches d'enseignement appropriées pour favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages.</p>	<p>Planifie son enseignement dans une logique pluriannuelle, selon une progressivité adaptée aux apprentissages visés ainsi qu'aux besoins identifiés des élèves ***</p> <p>Conçoit avec créativité des situations d'apprentissage explicite en alliant, par une analyse didactique et pédagogique approfondie, les attentes des programmes et la prise en compte aboutie des besoins de chaque élève. ***</p> <p>Développe l'autonomie des élèves dans la régulation de leurs apprentissages. ***</p> <p>Met en œuvre son enseignement en prenant en compte les besoins de chacun. ***</p> <p>Sélectionne des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées à un niveau de maîtrise élevé. ***</p> <p>Choisit des démarches d'enseignement appropriées pour favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance. - Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités. - Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages. - Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. - Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques. - Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent. <p>En particulier, à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires. . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage). . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages. . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux. . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes. <p>En particulier, au lycée professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> . Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves. . Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés. . Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur. 	<p>Ne détient pas une autorité suffisante ; ne sait pas instaurer un climat de classe favorable à l'apprentissage</p> <p>***</p> <p>Ne décrit aucun objectif, ni modalités de travail</p> <p>***</p> <p>N'assure pas la sécurité des élèves</p> <p>***</p> <p>Ne sait pas mettre en place les conditions d'échanges fructueux entre les élèves</p>	<p>Encadre et structure peu l'entrée en classe et/ou les activités, notamment pratiques.</p> <p>***</p> <p>N'explique pas les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail</p> <p>***</p> <p>N'instaura pas et/ou ne maintient pas des conditions propices aux apprentissages (ambiance de classe, confiance, sécurité, ...).</p> <p>***</p> <p>N'adopte pas une posture d'enseignant responsable (distance, bienveillance, mise en activité des élèves...).</p> <p>***</p> <p>Gère la prise de parole des élèves maladroitement : les mêmes élèves s'expriment ; les élèves prennent la parole de manière anarchique</p> <p>***</p> <p>Prend peu en considération les réponses des élèves ; laisse peu de place aux échanges entre élèves</p> <p>***</p> <p>A besoin de soutien pour faire face à un comportement inapproprié</p>	<p>Instaure des rituels bénéfiques au climat de travail de la classe</p> <p>***</p> <p>Explique les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail en début de séquence ou séance</p> <p>***</p> <p>Adopte une posture d'enseignant responsable (distance, bienveillance, mise en activité des élèves...).</p> <p>***</p> <p>Permet l'expression des idées, et sait proposer des activités pédagogiques et éducatives collaboratives</p> <p>***</p> <p>Repère et trouve des solutions pour faire face à un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe.</p>	<p>Met en place et maintient un cadre et des règles de vie permettant un déroulement efficace des activités habituelles de la classe. Sait recadrer si besoin</p> <p>***</p> <p>Explique les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail de manière régulière</p> <p>***</p> <p>Intègre une posture d'enseignant bienveillante et efficace dans la gestion de classe et dans les activités pédagogiques</p> <p>***</p> <p>Instaure des échanges constructifs et prend en compte l'ensemble des élèves.</p> <p>***</p> <p>Propose régulièrement des travaux permettant la collaboration</p> <p>***</p> <p>Repère et désamorce rapidement un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe.</p>	<p>Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe.</p> <p>***</p> <p>Explique correctement les règles qui sont suivies globalement par tous.</p> <p>***</p> <p>Propose une co-construction des règles de vie</p> <p>***</p> <p>Explique les objectifs d'apprentissage et les modalités de travail et fait prendre conscience aux élèves leur niveau d'atteinte des objectifs</p> <p>***</p> <p>Répartit la parole, utilise les réponses des élèves de manière à ce que le dialogue pédagogique soit constructif.</p> <p>***</p> <p>Instaure des échanges constructifs. Favorise et valorise les interventions des élèves entre eux.</p> <p>***</p> <p>Instaure une dynamique de travail collaboratif régulière</p> <p>***</p> <p>Fait varier les différentes stratégies pédagogiques, en fonction des besoins des élèves.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages. - Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. - Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. - Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation. - Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes. - Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation. 	<p>Ne prend pas conscience des obstacles, des difficultés rencontrées par les élèves ***</p> <p>Connait partiellement les outils d'évaluation et leurs enjeux.</p>	<p>Ne sait pas repérer les difficultés des élèves et adapter son approche didactique et pédagogique ***</p> <p>N'exploite pas les erreurs constatées. Ne valorise pas les réussites ***</p> <p>Rédige des commentaires peu pertinents, qui ne permettent pas à l'élève d'engager un travail de remédiation. ***</p> <p>N'a pas conscience que l'évaluation fait partie de la construction des apprentissages ***</p> <p>Ne propose pas d'outils pour évaluer les progrès</p>	<p>Identifie les difficultés d'apprentissage sans savoir proposer des solutions dans l'immédiat pour adapter son enseignement ***</p> <p>S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs d'apprentissage poursuivis. ***</p> <p>S'appuie sur l'erreur pour engager la poursuite des apprentissages **</p> <p>Sait analyser les causes des réussites et les faire comprendre aux élèves ***</p> <p>Explique clairement les résultats des évaluations pour développer des capacités d'autoévaluation ***</p> <p>Rédige des commentaires le plus souvent pertinents sur les copies ***</p> <p>Propose des sujets qui mobilisent différentes connaissances et différents compétences et des exercices de remédiation pertinents.</p>	<p>Identifie les difficultés des élèves et adapte son activité ***</p> <p>Construit des évaluations adaptées aux objectifs d'apprentissage en termes de connaissances, procédures et compétences. ***</p> <p>Propose une typologie d'exercices évaluatifs variée ***</p> <p>Sait intégrer les erreurs et les réussites dans ses activités pédagogiques, pour étayer l'apprentissage ***</p> <p>Appuie ses évaluations sur des critères explicites et transparents pour les élèves et pour les parents ***</p> <p>Fait utiliser des outils d'autoévaluation ***</p> <p>Rédige des commentaires pertinents sur les copies. ***</p> <p>Repère les difficultés des élèves dans les évaluations et propose une remédiation efficace ***</p> <p>A conscience que l'évaluation fait partie intégrante de la construction des apprentissages.</p>	<p>Régule les apprentissages de chaque élève par des pratiques d'évaluation et d'autoévaluation, adaptée à la diversité de leurs profils et prenant en compte l'erreur. ***</p> <p>Pratique une évaluation transparente, qui renseigne chaque élève sur ses acquis et lui apporte des clés pour progresser ***</p> <p>Construit et utilise des outils d'évaluation élaborés permettant l'évaluation des besoins et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences ***</p> <p>Communique aux élèves, comme aux parents les résultats, de manière transparente et constructive pour le projet d'orientation de l'élève ...</p>

Bilan général sur les compétences CC

Justification de la bonne maîtrise des compétences CC :

Besoins de formation identifiés

Annexe 5



Livret de suivi de stage Master MEEF 1 Second degré

Le livret de suivi de stage en M1 est complété régulièrement **par l'étudiant en stage**. Les observables sont décidés avec le tuteur, en amont des situations observées. Le livret de suivi de stage sert de base à la réflexion avec le tuteur ; il permet de suivre l'évolution des activités réalisées par le stagiaire.

En stage d'observation, les situations sont observées en classe, au CDI, ainsi que dans l'ensemble de l'établissement.

En stage de pratique accompagnée, les situations relèvent de la prise en charge d'activités d'enseignement ou d'activités éducatives diverses, ainsi que de l'intégration dans la communauté scolaire.

A ce stade, l'étudiant en stage repère les compétences professionnelles dans les situations observées, ou encore dans la prise en charge des séances. L'outil de positionnement, en annexe 6 du guide de la professionnalisation l'aidera à appréhender la notion de compétences et des éléments descripteurs.

Dans les quinze jours qui suivent la fin de chaque stage, (stage d'observation au semestre 7, stage de pratique accompagnée au semestre 8), l'étudiant transmet le livret à l'enseignant chargé du suivi de stage à l'Inspé (Responsable parcours ou Formateur Académique ou autre enseignant chargé du suivi des stages).

Stage d'observation

Contexte Classe/ hors classe Date-Heure Situation	Éléments à observer pendant une séance, ou pendant une situation de travail	Analyses du stagiaire et com- mentaires lors d'un débriefing avec le tuteur	Compétence(s) du métier d'en- seignant sollicitée(s) lors de cette analyse

Stage de pratique accompagnée

Contexte Classe Date-Heure	Thématiques abordées après une séance conduite par le stagiaire	Points positifs relatifs aux com- pétences professionnelles (identifiés par le tuteur , dans un moment de tutorat avec le stagiaire)	Pistes d'amélioration (proposées lors d'un moment de tutorat)

Contexte Au sein de la communauté éducative Situation	Thématiques abordées avec le tuteur relativement à une si- tuation dans l'établissement	Points positifs relatifs aux com- pétences professionnelles (identifiés par le tuteur , dans un moment de tutorat avec le stagiaire)	Pistes d'amélioration (proposées lors d'un moment de tutorat)

Annexe 6

Rapport « Stage pratique accompagnée » S8 M1 MEEF

NOM du stagiaire : Prénom : Discipline : Etablissement : Tuteur établissement :
--

Le rapport « Stage de pratique accompagnée » est complété **par le tuteur établissement** à la fin du stage de pratique accompagnée, qui se déroule en S8.

Dans la mesure de ses possibilités, le tuteur établissement peut prendre l'avis du tuteur établissement du stage d'observation en S7.

Le **tuteur établissement diffuse ce rapport**, par voie de messagerie, dans les 15 jours qui suivent la fin du stage à **l'enseignant chargé du suivi des stages en M1**.

Pour compléter ce rapport, le tuteur s'appuiera sur **l'outil de positionnement** (*annexe 6* du guide de la professionnalisation).

Contexte du stage : mise en activité et réalisations du stagiaire	
Points positifs relatifs aux compétences professionnelles	
CC-Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	
P-Compétences du professeur D-Compétences du professeur-documentaliste C-Compétences CPE	
Points de vigilance relatifs aux compétences professionnelles	
CC-Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	
P-Compétences du professeur D-Compétences du professeur-documentaliste C-Compétences CPE	

Rapport « Stage pratique accompagnée ou contractuel alternant 1/3 temps » M2 MEEF

NOM du stagiaire :

Prénom :

Discipline :

Etablissement :

Type de stage :

Tuteur établissement :

Le rapport « Stage de pratique accompagnée ou contractuel alternant 1/3 temps » est complété par le tuteur établissement à la fin du stage de pratique accompagnée ou de contractuel alternant 1/3 temps. Ce rapport final a comme objectif d'estimer le niveau de maîtrise des compétences ; pour cela, le tuteur prend appui sur l'outil de positionnement (annexe 6 du guide de la professionnalisation).

Pour les stagiaires en pratique accompagnée, c'est le tuteur du stage effectué le plus tardivement dans l'année qui établit ce rapport ; dans la mesure des possibilités, il peut prendre contact avec le tuteur du 1er stage réalisé dans un autre établissement.

Au second semestre du M2, **avant le 31 mai 2025, délai de rigueur, le tuteur établissement diffuse** ce rapport, par voie de messagerie :

- Au stagiaire ;
- Au référent INSPÉ ;
- Au responsable parcours, ou au FA, ou à l'enseignant chargé du suivi des stages en M2 ;
- A l'Inspection pour les contractuels 1/3 temps uniquement.

Le tuteur établissement **complète la partie « Bilan général du stage », et surligne le niveau de maîtrise des compétences qu'il a pu observer ; au S10, à la fin de l'année de M2, toutes les compétences sont à évaluer.**

Le référentiel ministériel indique que "la formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus". (p18 du guide de la professionnalisation). Le niveau 2 correspond ici à l'item « En bonne voie ».

Les compétences évaluées à un niveau de maîtrise **insuffisant** ou **fragile** appellent nécessairement à un commentaire succinct et explicite de la part du tuteur établissement.

Ce rapport sera pris en considération dans la notation de l'UE3- EC2 « Stage et analyse de pratiques » du M2 MEEF.

Bilan général du stage

- Posture d'enseignant :
- Coopération avec les acteurs de la communauté éducative (collègues, parents, administration, etc.) :
- Construction de séances / Compétences spécifiques des professeurs- documentalistes :

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

Site de Besançon

57 avenue de Montjoux
BP 41665
25042 BESANCON Cedex
Tél. : 03 81 65 70 00
03 81 65 70 01

Site de Belfort

49 Faubourg des ancêtres
90005 BELFORT Cedex
Tél. : 03 84 36 70 60

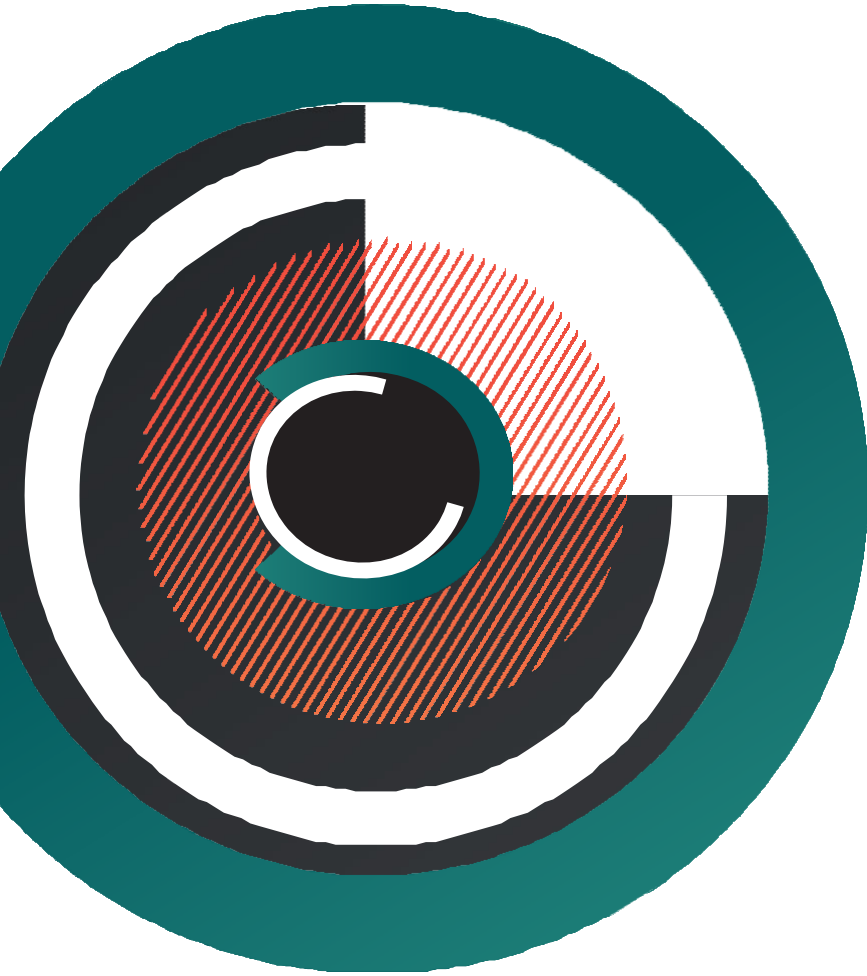
Site de Lons-le-Saunier

23 rue des Écoles
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 81 65 70 04

Site de Vesoul

Avenue des rives du lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03 63 08 23 62

<http://inspe.univ-fcomte.fr>



ANNEXE 6.3

GUIDE

DE LA PROFESSIONNALISATION

MASTER MEEF ENCADREMENT ÉDUCATIF (CPE)

Septembre 2024

SOMMAIRE

LE MASTER MEEF, CADRE DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

1. Deux années de formation universitaire et professionnalisante p 4
2. Cadrage des différents stages p 6
3. Descriptif des épreuves des concours de l'Éducation nationale..... p 7

LE STAGE, UN TEMPS ESSENTIEL POUR LA PROFESSIONNALISATION

1. EPLE (Établissement public local d'enseignement), lieu d'accueil du stagiaire p 8
2. Posture et activités du stagiaire p 8
3. Missions des tuteurs en établissements p 10

LE SUIVI DU STAGIAIRE ET L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

1. Attendus en fin de formation de master MEEF p 19
2. Suivi du stagiaire : entretien, visites, rapports et modalités d'évaluation p 20
3. Accompagnement en cas de difficultés constatées pour les stagiaires contractuels tiers-temps p 24

ANNEXES

- Annexe 1 : Les compétences du métier de conseiller principal d'éducation p 25
- Annexe 2 : La République et son école (extraits) p 32
- Annexe 3 : Cadrage entretien stagiaire M2 en pratique accompagnée ou contractuel tiers-temps - Second degré : semestre 9 p 33
- Annexe 4 : Fiche synthèse du dispositif d'accompagnement renforcé d'un stagiaire contractuel 1/3 temps p 34
- Annexe 5 : Outil de positionnement pour conseiller principal d'éducation..... p 35

Préambule

Sur les deux années de master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), la formation du futur conseiller principal d'éducation s'articule entre :

- Des enseignements à l'Inspé de l'Université de Franche-Comté,
- Un accueil dans des structures de stage, en établissement scolaire, ou autres structures éducatives.

Les étudiants inscrits dans ce master à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) bénéficient d'une formation universitaire professionnalisante, permettant la construction progressive des compétences du métier d'enseignant, ainsi que la préparation aux concours de l'Éducation nationale.

Cette formation vise à permettre au futur personnel d'éducation de prendre conscience du niveau élevé de responsabilité qu'il aura à assumer quotidiennement auprès des élèves et à lui donner les moyens de l'exercice de cette responsabilité.

Le cadre juridique sur lequel s'adosse la formation est constitué des textes suivants :

- Arrêté du 1er juillet 2013 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Arrêté ministériel du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters «métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation» ;
- Référentiel de formation juillet 2019 "Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle ;
- "Note de service du 27-11-2020 (BO 24/12/2020) portant sur l'alternance des professeurs et CPE contractuels alternants inscrits en master Meef.

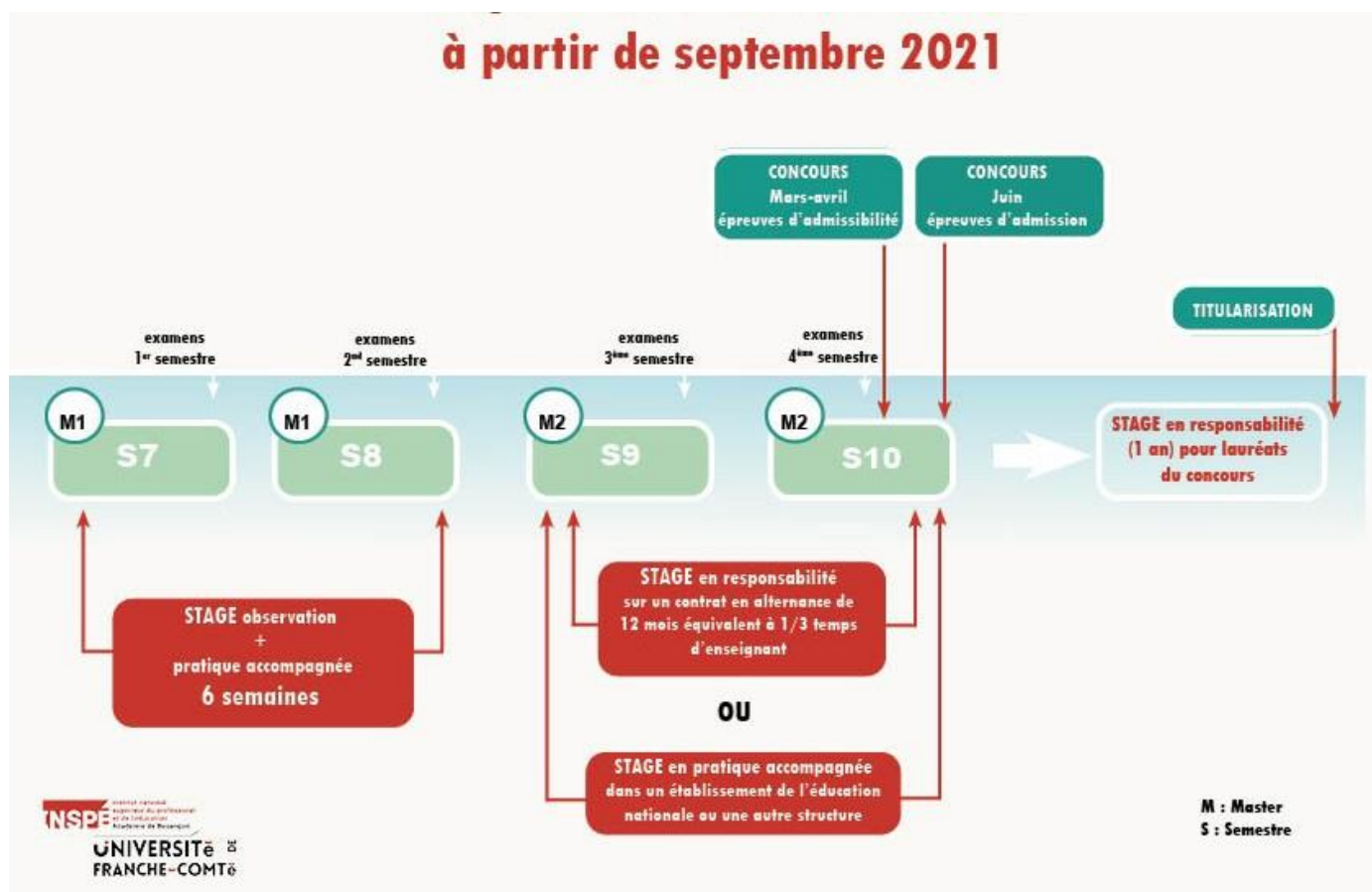
Ce guide de la professionnalisation est destiné aux étudiants et à leurs tuteurs ainsi qu'à leurs référents Inspé et a pour objectifs :

- De présenter les dispositifs de mise en stage et d'alternance des étudiants dans les établissements ;
- De permettre à l'étudiant d'affirmer sa posture de stagiaire et de développer ses compétences en contexte éducatif ;
- D'informer l'étudiant des modalités de suivi et d'évaluation des compétences relatives aux périodes de stage de formation ;
- De définir les missions des tuteurs et les modalités d'accompagnement et d'évaluation.

Les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique et ont à la fois valeur de féminin et masculin.

LE MASTER MEEF, CADRE DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

1. Deux années de formation universitaire et professionnalisante



Pour ce qui concerne la formation initiale, le master MEEF se décline en trois mentions :

- Mention professeur des écoles
- Mention professeur des lycées et collèges déclinée en parcours
- Mention encadrement éducatif (Conseiller principal d'éducation)

Les deux années de master (M1 et M2) se décomposent en 4 semestres M1 ; S7 et S8 ; M2 S9 et S10. La maquette de formation est construite autour d'unités d'enseignement (UE), elles mêmes composées d'éléments constitutifs (EC), constitués de différents modules.

Les UE et EC se prolongent d'un semestre à l'autre, sur les deux années du master afin d'assurer une progressivité de l'acquisition des compétences du métier d'enseignant et de CPE (arrêté du 1-7-2013/ BO n°30 du 25 juillet 2013) (annexe1), avec une accentuation de la professionnalisation en M2.

L'acquisition des compétences s'inscrit dans un continuum de formation qui se prolongera dans la formation continuée et continue des enseignants et des CPE.

L'architecture de la maquette de formation reprend, dans ses intitulés, les trois champs du référentiel ministériel¹, ce qui donne lieu aux intitulés d'UE suivants :

Pour les mentions MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré

UE1 : Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale

UE2 : Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages

UE3 : Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Pour la mention MEEF encadrement éducatif

UE1 : Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

La formation propose aux étudiants des enseignements portant sur la connaissance du système éducatif, les valeurs de la République, une formation à la laïcité, à la collaboration, et à la coopération ; ces enseignements trouvent leurs prolongements dans des situations professionnelles sur les lieux de stage.

UE2 : Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves

La formation est articulée autour de l'étude des grandes problématiques éducatives, d'un point de vue sociologique, philosophique, historique et législatif ; elle propose également une connaissance pointue des fonctionnements de l'école et de la psychologie des adolescents.

Elle vise à former un professionnel d'un niveau d'expertise élevé pour accomplir ses missions et capable de se nourrir des évolutions législatives et scientifiques pour faire évoluer le projet éducatif de l'établissement.

La formation permet à l'étudiant une entrée en réflexion sur les différentes questions éducatives rencontrées en milieu scolaire. Elle lui donne les moyens de connaître le système et les élèves afin d'évaluer les situations scolaires et d'accompagner au mieux les élèves;

La formation aborde largement la prise en considération de la diversité des publics et permet d'engager la réflexion sur les réponses pédagogiques et éducatives nécessaires à l'inclusion scolaire.

UE3 : Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Le développement et l'acquisition d'une posture réflexive est un objectif majeur de la formation.

Le développement professionnel et la construction identitaire du métier d'éducateur passent par une analyse des pratiques professionnelles .

Le futur conseiller principal d'éducation est capable de se questionner, sait porter un regard distancié sur soi, sait identifier et proposer des interprétations des faits, des raisons, des valeurs sous-jacentes à un acte.

Il est capable de se positionner en conseiller technique de l'ensemble de ses partenaires dans l'école. L'analyse réalisée avec des référents, ou en groupe d'analyse de la pratique, apporte des éléments de compréhension des situations professionnelles et donne l'occasion de se transformer et transformer ses pratiques

Les compétences professionnelles se construisent en contexte, en associant pleinement périodes de stage et formation théorique ; c'est pourquoi les stages jalonnent la formation aux métiers d'enseignant, de conseiller principal d'éducation.

L'intégration de la complexité de la réalité du terrain dans la formation, sous forme d'illustrations de concepts théoriques, comme objet d'analyse de cas et de situations, comme objet d'étude dans la recherche en éducation, permet la mobilisation de ressources nécessaires à l'acquisition des compétences. En retour, la réflexion théorique nourrit la compréhension de ce qui se passe en stage.

2. Cadrage des différents stages

M1 : stage d'une durée cumulée de 6 semaines

- Stage SOPA (Stage d'observation et de pratique accompagnée) de 6 semaines (formats différents selon les parcours)
- Possibilité de stage en mobilité internationale (quatre semaines)
- Stage dans une autre structure en lien avec l'éducation, l'enseignement, la formation (après accord avec la direction de l'Inspé)

Un stage d'observation (SO) consiste pour le stagiaire à découvrir l'établissement d'enseignement secondaire et les missions relevant de la vie scolaire : l'observation active de situations professionnelles engage la réflexion sur les différentes facettes du métier de CPE.

Un stage de pratique accompagnée (PA) consiste pour le stagiaire à la prise en charge progressive et concertée de certaines missions éducatives dévolues au CPE et à la vie scolaire.

M2 : stage d'une durée cumulée de 12 semaines

- Stage contractuel tiers-temps, en alternance, en responsabilité dans l'Éducation nationale (contrat de travail)
- Stage de pratique accompagnée dans l'Éducation nationale (sans contrat de travail)
- Stage de pratique accompagnée hybride : X semaines en association et X semaines dans l'éducation nationale (sans contrat de travail) : durées variables dans l'une ou l'autre structure selon le projet de l'étudiant dans l'éducation nationale
- Stage alternatif dans une autre structure à l'année (sans contrat de travail)

Un stage contractuel tiers-temps alternant consiste à prendre en charge, en responsabilité, une ou des classes dans un établissement, dans lequel le stagiaire est affecté par le rectorat. Le stagiaire reçoit une rémunération définie par la note de service 27-11-2020 (BO 24/12/2020).

Ce temps de service est exclusivement filé : le service du contractuel alternant se déroule à raison de 12 heures par semaine dans le second degré, dans le respect du volume de service annuel à réaliser.

Stage de pratique accompagnée

Le stage de pratique accompagnée de M2 a un volume total annuel de **480h pour les étudiants du parcours MEEF «encadrement éducatif» (CPE)**.

Les lieux de stage dans l'Éducation nationale sont proposés par les corps d'inspection. Les stages en association sont proposés par l'Inspé en relation avec les partenaires concernés ; les étudiants intéressés par ce type de stage déposeront une candidature selon le protocole établi par l'Inspé.

L'étudiant peut également proposer une structure alternative dans laquelle il souhaite réaliser une partie de son stage : il devra recevoir l'autorisation de l'équipe de direction de l'Inspé et dans tous les cas, accepter de faire l'autre partie de ce stage dans une structure EN.

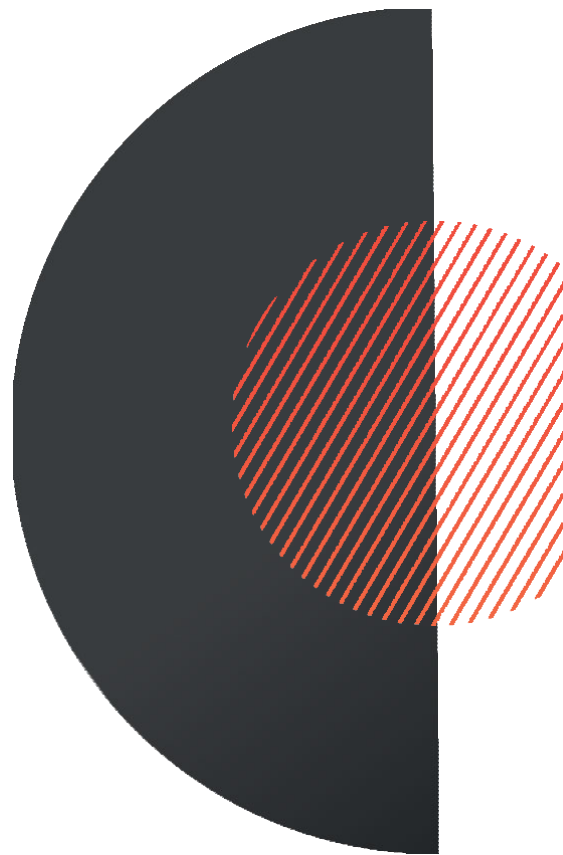
3. Descriptif des épreuves des concours de l'Éducation nationale

La formation en master MEEF permet aux étudiants une préparation aux concours de l'Éducation nationale.

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours de l'Éducation nationale :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2021/01/29/0025>

Lien pour le concours de Conseiller principal d'éducation :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>



LE STAGE, UN TEMPS ESSENTIEL POUR LA PROFESSIONALISATION

1. L'EPL (Établissement public local d'enseignement), lieu d'accueil du stagiaire

La structure d'accueil du stagiaire est un EPLE. L'étudiant établit une liste de vœux géographiques pour son affectation en stage.

Les lieux de stage sont proposés par le rectorat : les corps d'inspection sont chargés de trouver des établissements : les tuteurs en établissements sont désignés par le recteur, sur proposition de l'Inspection. En lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les rectorats veillent à la bonne articulation entre l'organisation du service d'enseignement proposé et les obligations universitaires des stagiaires dans l'objectif de favoriser leur réussite.

2. Posture et activités du stagiaire

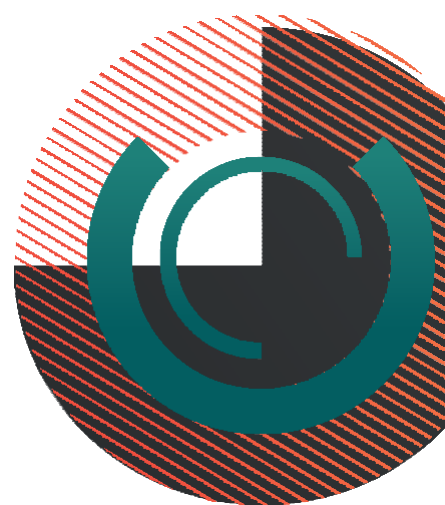
La professionnalisation de haut niveau des enseignants et des CPE est le premier levier pour assurer la qualité des apprentissages et de la performance du système éducatif.

Un étudiant en stage dans une structure d'accueil se doit d'accepter de suivre les règles de l'établissement et de réaliser des activités en relation avec le métier auquel ses études le préparent.

Le stage permet l'acquisition d'une posture, l'apprentissage des gestes professionnels, à travers des activités dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Activités du stagiaire	Exemples de domaines d'intervention
Intégrer la dimension du service public : les droits et les obligations du fonctionnaire de l'Éducation nationale	Adopter une posture en adéquation avec la fonction (être ponctuel, assidu et vigilant sur la tenue vestimentaire...).
	Connaître et respecter le règlement intérieur de l'établissement.
	Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés.
	Être soucieux du respect du cadre institutionnel (lois, textes réglementaires, programmes ..).
	Respecter le devoir de réserve.
	Assurer la sécurité des élèves.
Découvrir puis assurer les missions d'enseignant ou CPE	Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage respectant la diversité des élèves.
	Instaurer dans la classe ou le groupe un climat propice aux apprentissages..
	Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
	Participer au suivi scolaire (réunions parents-professeurs, conseils de classe, orientation ...).
	Construire des démarches variées et créatives à partir d'outils notamment numériques.
	S'impliquer dans les dispositifs d'accompagnement des élèves.
	S'adapter aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
S'intégrer dans l'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement)	Connaître les lieux et les personnes de l'établissement pour s'approprier le cadre de travail.
	Connaître le projet d'établissement de l'EPL.
	S'approprier progressivement les outils pédagogiques et numériques de l'EPL.
	Travailler en équipe, coopérer avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
	Tenir compte des particularités de l'EPL et des caractéristiques du public scolarisé.

Activités du stagiaire	Exemples de domaines d'intervention
Établir et suivre avec son tuteur un parcours d'accompagnement	Respecter le protocole de fonctionnement dans la relation avec le tuteur.
	Connaître le référentiel des compétences du métier d'enseignant et de CPE. En M1 : compléter le livret de suivi de stage. En M2: réaliser des auto positionnements de manière régulière, dans le but d'acquérir progressivement les compétences.
	Réaliser avec le tuteur des moments de bilan réflexif sur ses observations, sur ses pratiques .
	Faire le lien entre les enseignements universitaires dispensés à l'Inspé et la pratique professionnelle.
Solliciter l'aide et utiliser les ressources proposées par le tuteur et les équipes	Accepter l'aide du tuteur, et sa venue dans l'établissement pour le stage en responsabilité.
	Observer les différentes tâches prises en charge par le tuteur dans le cadre de ses missions (se rendre au besoin dans l'établissement du tuteur).
	Accepter de prendre part à des travaux en équipe.
Communiquer avec l'Inspé	Utiliser le lien avec le référent Inspé, le formateur académique, le responsable de parcours autant que de besoin.
Élargir son champ de compétence	S'intégrer à différents projets éducatifs.
	Élargir son domaine de ressources et de formation.
	Participer aux différentes instances dont le CPE est membre (CA, conseil pédagogique, CVL, CESC ...).



3. Missions des tuteurs en établissement

La posture du tuteur

Pour le second degré, le tuteur est désigné par le Recteur de l'académie sur proposition de l'Inspection. Pour les Conseillers principaux d'éducation, le tuteur est choisi dans l'établissement ou l'étudiant est affecté. C'est un CPE expérimenté et reconnu pour ses compétences éducatives et pédagogiques ainsi que son engagement dans le système éducatif.

Accompagner un stagiaire requiert une posture différente de celle de l'enseignant. Pour réaliser sa mission, le tuteur s'approprie une pédagogie spécifique au tutorat d'adulte, qui met en œuvre divers outils et démarches dont l'effet formatif sera d'autant plus probant que le tuteur sera sensible à certains points de vigilance : **contractualisation du parcours d'accompagnement, préparation des moments d'observations, débriefings réguliers et écoute du stagiaire, développement de la réflexivité.**

La posture du tuteur, qui n'est ni un supérieur hiérarchique ni tout à fait un pair, se doit d'être claire : il est souhaitable qu'il explicite très rapidement son rôle y compris dans l'évaluation du stagiaire ; il recherche la bonne distance, s'attache à construire un climat de confiance et de travail partagé.

L'accompagnement du stagiaire en M1, comme en M2, se fait en relation avec plusieurs acteurs : chefs d'établissements, inspecteurs, enseignants de l'Inspé.

Des journées de formation sont organisées pour les tuteurs en établissement ; des rencontres entre les enseignants Inspé et les tuteurs permettent de mieux cerner les liens entre la théorie et la pratique, pierre angulaire de la construction des compétences.

Les enseignants de l'Inspé et les tuteurs en établissement participent à la formation du stagiaire, mais aussi à l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences du métier d'enseignant. (annexe 1)

Les missions des tuteurs en établissement/autre structure associative

Quel que soit le type de stage suivi par le stagiaire (SO, PA, contractuel), les missions du tuteur consistent à accompagner le stagiaire M1 ou M2 dans l'acquisition progressive des compétences du métier de CPE/éducateur

Le tuteur contribue à la formation de l'étudiant :

- **Il favorise l'accueil et l'intégration du stagiaire dans l'établissement/structure** : le tuteur aide le stagiaire à construire sa représentation de l'institution et de l'établissement.

Le tuteur permet au stagiaire d'intégrer une communauté scolaire/éducative et de trouver sa place dans une organisation professionnelle.

Le tuteur veille à faciliter l'organisation de l'emploi du temps du stagiaire. Il aide le stagiaire à comprendre et à participer aux différentes instances de l'établissement. Il sensibilise le stagiaire à la connaissance, la transmission et le partage des valeurs de la République (annexe 2).

- **Il accompagne le stagiaire dans un parcours de formation**, en l'aidant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet.

Le tuteur établit un « contrat de confiance » permettant de poser un cadre expliquant et explicitant les attentes et les devoirs du tuteur et du stagiaire, et de l'ensemble de l'équipe accompagnante.

Il aide le stagiaire à s'approprier un métier d'enseignant, de professeur documentaliste, de CPE, en termes de pratiques, d'identité et de culture professionnelles en lien avec les attendus institutionnels et le référentiel de compétences.

Pour les stagiaires en contrat en alternance à tiers-temps, il est en particulier indispensable d'effectuer des visites mutuelles (visite du tuteur dans l'établissement du stagiaire, visite du stagiaire dans la classe du tuteur) dès les premières semaines de cours des stagiaires contractuels qui sont extrêmement importantes dans la création d'une relation professionnelle de qualité avec les équipes pédagogique, la vie scolaire et avec les élèves.

Il appartient au tuteur de solliciter le stagiaire si celui-ci ne prend pas l'initiative de ces rencontres et temps d'observation.

Le tuteur pose les bases d'une activité réflexive sur la pratique professionnelle : le tuteur conduit des entretiens après les moments d'observation pour permettre au stagiaire une prise de recul sur son activité ; il explore avec lui les pistes de progression ; il sera particulièrement attentif aux difficultés rencontrées par l'étudiant.

Le tutorat ne se limite pas à donner des conseils, le tutorat consiste à favoriser la réflexivité du stagiaire sur ses propres pratiques.

Le stagiaire complète en M1 un livret d'accompagnement, qui lui permet de conserver une trace écrite de ses réflexions : en M2, il renseignera une grille d'auto-positionnement, outil qui permet de nourrir les échanges avec le tuteur et le référent Inspé.

- **Il accompagne le stagiaire dans la prise en charge d'activités professionnelles** : le tuteur permet au stagiaire de bénéficier de l'expertise d'un professionnel et des acquis d'une carrière professionnelle reconnue, en contribuant à la mise en place d'un climat de confiance et de bienveillance entre les deux parties.

Il apporte aide et conseil en matière pédagogique et éducative, notamment pour la préparation d'activités spécifiques aux CPE.

Il observe régulièrement l'activité du stagiaire en privilégiant des objets d'observation. Il favorise l'échange de pratiques et le travail collectif (mutualisation et analyse des pratiques)

- **Il communique avec l'Inspé, l'inspection et le chef d'établissement** : le tuteur participe aux journées de formation, il est en lien avec le référent Inspé, il signale les difficultés des stagiaires
- **Il évalue le stagiaire** : en pratiquant une évaluation diagnostique et formative, le tuteur aide le stagiaire à se situer par rapport aux compétences à acquérir. Il fournit un bilan final sous forme d'un rapport basé sur l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences.



Les activités des tuteurs

Les activités réalisées dans le cadre du tutorat sont décrites dans les tableaux ci-dessous. Les activités indiquées ne sont pas exhaustives et peuvent être réalisées à différents moments des stages.

Stage d'observation M1 (deux semaines dans deux établissements différents)

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS (liste non exhaustive)
Accueil du stagiaire et accompagnement dans la découverte du système éducatif (CC1-CC2-CC6)	Faire observer différents contextes	Proposer un planning avec observation de différentes classes, différents moments de la vie scolaire
	Aider à la rencontre des acteurs de la communauté scolaire	Aider à une prise de rendez-vous, à une rencontre avec différents acteurs
	Faire prendre conscience de l'importance des textes juridiques cadrant l'organisation du système éducatif	Faire découvrir et faire lire le RI, les référentiels, une circulaire de rentrée, etc....
Aider le stagiaire à mener une observation active des missions effectuées par le CPE (C1, C2, C4, C5, C6 C8)	Définir des observables	Pour une situation observée, décider avec le stagiaire d'un ou deux observables
	Identifier les différents champs d'intervention du CPE	Permettre à l'étudiant d'observer différentes fonctions : organisationnelle, pédagogique, suivi des élèves, dynamique de projet, gestion d'équipe... L'associer aux instances, réunions, et activités de formation (délégués, prévention) L'inciter à se rendre en classe pour observer les enseignements et les différentes structures et particularités de l'établissement (ULIS, SEGPA, internat...)
	Aider à la prise de recul sur les activités observées	Mettre en évidence les difficultés, la variabilité des pratiques, la diversité des contextes et la spécificité des publics
	Poser un premier regard critique sur les pratiques	Dialoguer autour des choix effectués, des modalités d'entretien avec les élèves, les familles, de communication et de travail avec les autres membres de la communauté, des punitions et sanctions...
Aider le stagiaire à conforter son choix d'orientation	Présenter le métier d'enseignant	Identifier les différentes dimensions du métier, les qualités et compétences nécessaires à son exercice.

Stage de pratique accompagnée - stage contractuel tiers-temps

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Favoriser l'accueil et l'intégration du stagiaire dans l'EPLÉ (CC1-CC2- CC6)	Favoriser l'installation physique du stagiaire pour permettre son activité autonome	Le stagiaire doit bénéficier d'un espace de travail identifié, distinct de celui de son tuteur, nécessaire à la prise en charge progressive et autonome de certaines activités. Un ordinateur et un bureau paraissent indispensables.	
	Sensibiliser à la compréhension des lieux et des personnes de l'établissement pour contribuer à l'appropriation du cadre	Favoriser les contacts avec les personnes ressource de l'établissement (direction, CPE, secrétariat, CDI, infirmerie, ...)	
		Découverte des lieux de l'établissement	
	Permettre une bonne connaissance du règlement intérieur et du projet d'établissement.	Faire découvrir et utiliser les procédures de gestion des élèves Faire lire le RI ; analyser des situations professionnelles relatives à l'application du RI	S'assurer de la bonne maîtrise des procédures en termes de gestion des élèves = procédures courantes et spécifiques. (Appel et absences, sanctions, etc.) Insister sur la notion de responsabilité dans les devoirs du fonctionnaire
	Sensibiliser et/ou faciliter l'appropriation des outils pédagogiques et numériques de communication entre les membres de la communauté éducative et avec les parents.	Faire découvrir et utiliser dans la mesure du possible les outils de gestion des élèves.	Donner au stagiaire les moyens nécessaires à l'appropriation des outils de gestion (appel, statistiques de présence, cahier de textes, livrets de suivi et bulletins de notes ...)
	Inciter à découvrir le fonctionnement de certaines instances et faciliter leur découverte / analyse	L'établissement : conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, CESC, CVL, AS, etc. L'institution : socle commun, charte de la laïcité, livrets scolaires, textes généraux et référentiels...	
Faire partager les valeurs de la République (CC1)	Inviter le stagiaire à réfléchir sur la manière dont il peut incarner les valeurs de la République et la laïcité	Identifier dans les activités observées les éléments liés aux valeurs de la République et à la laïcité	Inciter le stagiaire à intégrer dans ses activités et dans ses comportements et à incarner les valeurs de la République et la laïcité
		Faire participer à un événement lié aux valeurs de la République et à la laïcité	Inviter le stagiaire à s'engager dans un événement (voire à l'organiser), à rencontrer les référents établissements (Laïcité, égalité filles garçons, etc.)

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Contractualiser le parcours d'accompagnement du stagiaire (CC6-CC7-CC14)	Etablir le protocole de fonctionnement dans la relation avec le stagiaire	Planifier des moments d'observation divers des instances, réunions, entretiens divers	Inciter le stagiaire à une participation active dans les différentes réunions et instances, et aux différents entretiens menés avec les élèves et leur famille
		Planifier systématiquement des temps d'échanges et de rencontres pour évoquer les activités observées et réalisées, pour développer l'analyse réflexive	Planifier des temps d'échanges et des rencontres en amont et en aval des activités observées dans l'objectif d'une régulation, du développement de la réflexivité nécessaire au stagiaire. Faire le lien avec les compétences
		Demander au stagiaire un regard réflexif et problématisé sur les activités qu'il prévoit d'observer	Proposer au stagiaire de présenter, en amont, des éléments clés de l'activité qu'il prend en charge et apporter des conseils /connaître à ce sujet les préconisations des formateurs Inspé
	Aider à la construction progressive des compétences professionnelles	Hiérarchiser la maîtrise des compétences professionnelles à partir de l'outil de positionnement.	
		Tenir compte de paliers dans la maîtrise des compétences	
	Demander au stagiaire un bilan réflexif de manière régulière	Faire émerger les points positifs et déterminer les axes prioritaires de travail. Être en mesure de cerner les besoins du stagiaire et ses propres besoins de formation en tant que tuteur.	

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Apporter l'aide et les ressources nécessaires au stagiaire pour accomplir les missions de la vie scolaire (CC3-C1-C2-C5-C6-C8)	Faciliter la réflexion du stagiaire	Préparer les séances d'observation avec le stagiaire en l'aidant à déterminer des objectifs en amont de l'activité observée = en réponse à une problématique soulevée par ou avec le stagiaire.	
		Sensibiliser à la diversification des supports utilisés (en particulier les outils numériques) et les situations pédagogiques ou éducatives	
	Accompagner progressivement le stagiaire dans la prise en charge des missions du CPE	Proposer progressivement la prise en charge d'activités simples, puis de plus en plus complexes. Le tuteur est présent quand le stagiaire intervient	Solliciter du stagiaire la prise en charge d'activité en responsabilité. Observer les activités prises en charge et prendre le temps du retour en l'incitant à se situer (points forts, points faibles, besoins...)
	Fournir des ressources pour aider le stagiaire à adopter des démarches variées et créatives	Proposer des outils, références éducatives, numériques, pour construire et favoriser l'autonomie progressive	
Aider le stagiaire dans la compréhension de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire (C4)	Connaître le statut des personnels	Dialoguer autour des obligations légales. Porter à la connaissance du stagiaire les différents textes de cadrage des personnels vie scolaire	
	Comprendre la posture de chef d'équipe	Dialoguer autour des enjeux du pilotage de l'équipe Vie scolaire, de la communication et de la planification des tâches	
	Elaborer des outils de gestion des personnels de vie scolaire	Faire prendre connaissance des différents outils et documents nécessaire à la gestion d'équipe	Proposer au stagiaire de réfléchir aux modalités de gestion d'équipe, aux outils nécessaires, aux besoins en termes d'amélioration du service et de formation des personnels
Engager le stagiaire dans une démarche de réflexion autour de la dynamique de projet (C3-C6-C8)	Engager le stagiaire dans son rôle de conseiller de la communauté éducative	Montrer les éléments de projets auxquels la Vie scolaire participe et aider les stagiaires à comprendre les notions de diagnostic, d'objectifs	
		Engager le stagiaire à prendre connaissance des différentes activités menées dans l'EPL (axes du projet d'établissement), à les observer, à y participer	
		Permettre la prise de connaissance des documents relatifs au projet éducatif et au projet d'établissement.	Aider le stagiaire à déterminer un ou plusieurs projets dans lesquels il pourra s'investir et à justifier ses choix (pertinence par rapport aux besoins, faisabilité)

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Sensibiliser le stagiaire à la coopération avec tous les acteurs de la communauté éducative (CC10- CC11- CC12-CC13- C8)	Intégrer le stagiaire à différents projets pédagogiques ou éducatifs dans la communauté éducative	Favoriser l'implication du stagiaire dans les équipes pédagogiques, dans différents projets de l'EPLE, des sorties pédagogiques, des interventions de partenaires extérieurs	
	Utiliser des ressources nécessaires à la collaboration	Montrer et faire utiliser au stagiaire des espaces collaboratifs, faire découvrir des communautés de travail	
	Aider à la découverte de la relation avec les familles	Permettre au stagiaire d'assister à des entretiens avec les parents d'élèves	Engager le stagiaire à mener des entretiens et le sensibiliser aux modalités de communication avec les parents, sous des processus numériques, en réunion, ou en entretien
	Faire découvrir les partenariats envisageables avec des acteurs extérieurs	Faire participer à un projet réalisé avec des partenaires extérieurs, favoriser la création d'un réseau, d'une base de données de partenaires extérieurs	
Engager le stagiaire dans une réflexion sur le suivi des élèves (C1-C2)	Amener le stagiaire à s'approprier un ensemble d'éléments relatifs à ses missions	L'accompagner sur la prise en charge des outils numériques, sur la connaissance et la conception des outils d'organisation de la vie scolaire, des protocoles divers...	
		L'associer à la préparation des conseils de classe, l'informer sur l'organisation des parcours, le suivi des acquisitions du socle commun	
		Dialoguer régulièrement autour des techniques d'entretien, des décisions de punition/sanctions, des activités de régulation (gestion d'équipe)	
Sensibiliser au parcours de formation de l'élève (CC5-C7)	Faire découvrir les filières d'orientation, les voies de poursuite d'étude	Proposer une rencontre avec le CIO, un psy-EN. Proposer la participation à un forum métier, une journée PO, etc.	

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Accompagner le stagiaire dans la prise en considération la diversité des élèves (CC3 –CC4- C5)	Mettre en œuvre une scolarisation inclusive Identifier et prendre en considération les élèves à besoins éducatifs particuliers	Accompagner le stagiaire dans le repérage des élèves à besoins éducatifs particuliers et des partenaires pouvant aider à une scolarité inclusive	
	Accompagner à la mise en œuvre d'un suivi adapté	Aider à la découverte des dispositifs permettant l'accueil des EBEP	Inciter le stagiaire à s'impliquer dans la mise en oeuvre des dispositifs d'aide aux EBEP
		Informer sur les différents outils de gestion et de suivi des EBEP	Inciter le stagiaire à participer aux rencontres de concertation sur les différents dispositifs (PAI, PPRE, PPS, PAP, etc...), avec les élèves et leurs familles
Accompagner le stagiaire dans la découverte des missions pédagogiques du CPE (C3-C5-C6)	Aider à appréhender un public précis, la composition d'une classe	Faire identifier des éléments nécessaires à la connaissance du public	Attribuer des classes en suivi Accompagner le stagiaire dans la découverte des élèves dont il a la charge. L'aider à entrer en relation avec les Professeurs principaux
	Participer aux instances de suivi pédagogique des élèves	Permettre au stagiaire d'assister à des conseils de classe	Aider le stagiaire dans la préparation des conseils de classe (outils, posture, etc.)
	Connaître les instances de participation citoyennes des élèves	Permettre au stagiaire d'assister à des réunions du CVC, CVL, à une formation des délégués	Inciter le stagiaire à participer ou à mener les débats lors d'un CVC, CVL, une formation des délégués. Travailler avec le stagiaire sur les objectifs, les contenus pédagogiques et l'identification des compétences des élèves.
	Instaurer la régulation d'un groupe	Identifier les manières de procéder du tuteur pour l'installation des élèves, pour le retour au calme, pour le partage de la parole, etc...	Aider le stagiaire à gérer et faire participer les élèves. L'aider à réfléchir sur les éléments didactiques des séances.
	Utiliser des éléments de diagnostic pour proposer des projets impliquant des élèves.	Proposer des pistes pour élaborer et suivre des projets avec les élèves. Inviter le stagiaire à participer aux instances de réflexion initiant des projets avec et en direction des élèves (CESC, par exemple)	Inviter le stagiaire à participer aux instances de réflexion initiant des projets avec et en direction des élèves (CESC, par exemple) Ou à prendre part à la mise en œuvre des projets

MISSIONS du TUTEUR (Compétences du stagiaire à construire)	DOMAINES D'INTERVENTION	EXEMPLES D' ACTIONS pour un stage de pratique accompagnée M1 ou M2	EXEMPLES D' ACTIONS Pour stage contractuel 1/3 temps M2 (Stage en responsabilité)
Communiquer avec l'Inspé, l'employeur et le chef d'établissement	Faire le lien avec le FA de la discipline	Connaître la planification de la formation, les exigences, et s'appuyer sur les contenus de la formation Inspé	
	S'informer sur le mémoire de recherche de l'étudiant en master	Conseiller et/ou échanger sur la partie professionnelle du mémoire, à la demande du stagiaire éventuellement.	
	Rendre compte au chef d'établissement	Savoir exposer une situation liée au tutorat au chef d'établissement, si besoin	
Evaluer le stagiaire	Participer à l'évaluation formative du stagiaire	Evaluer l'implication et l'autonomie du stagiaire (organisation, prise en charge des activités de vie scolaire, anticipation, initiative...)	
		Evaluer les progrès réalisés dans la maîtrise progressive des compétences	
	Signaler les difficultés du stagiaire	Informé le référent Inspé	Informé le corps d'inspection, le chef d'établissement pour réguler, trouver un dispositif d'accompagnement renforcé
	Participer à l'évaluation du stagiaire	Cf partie III	Cf partie III

L'accompagnement en pratique accompagnée s'inscrit dans l'idée d'une progression entre le stage de 4 semaines en M1 et le stage de 12 semaines en M2.

Le stage de PA, en M2, se fera, dans la mesure du possible, dans deux lieux de stages différents ; le stagiaire sera alors accompagné par des tuteurs différents ; il importe de vérifier avec le stagiaire que toutes les compétences ont été abordées.

LE SUIVI DU STAGIAIRE ET L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation du stagiaire se fait sur la base du référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et du professorat publié au BO du 25 Juillet 2013 (annexe1).

1. Attendus en fin de formation de master MEEF

Le référentiel ministériel indique que "la formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus".

Les niveaux de maîtrise varient sur une échelle de 0 à 4, ainsi détaillés :

- **Niveau 0** : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
- **Niveau 1** : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
- **Niveau 2** : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
- **Niveau 3** : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
- **Niveau 4** : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

L'outil de positionnement (annexe 6) permet de décliner, pour chaque compétence, les niveaux de maîtrise.

Cet outil sera utilisé pour l'autopositionnement du stagiaire, par les tuteurs et les référents Inspé pour situer le stagiaire dans sa maîtrise des compétences.

Les tuteurs articulent leur travail d'expertise avec l'Inspé. Des échanges et des rencontres devront permettre d'optimiser leurs rôles respectifs.

2. Suivi du stagiaire : Entretien, visites, rapports et modalités d'évaluation

En M1

Du côté de l'Inspé, le stagiaire est suivi par un **enseignant chargé du suivi des stages en M1** : FA / ou responsable de parcours/ ou enseignant chargé de l'EC (élément constitutif) « Stage ». Du côté du rectorat, le stagiaire est suivi par un **tuteur en établissement**, dans chaque établissement d'accueil.

Le stagiaire complète au cours de ses périodes de stage, un livret de suivi de stage (*sous format texteur/ Nom du fichier : livret_suivi-stage_2D_M1_Nom_Prénom*).

Le livret permet de suivre les différentes activités réalisées par le stagiaire ; il est un élément de base de la réflexion : le tuteur en établissement en prend connaissance au cours des moments de tutorat avec le stagiaire et en accompagne l'écriture.

Le stagiaire transmet le livret à l'enseignant chargé du suivi de stage à l'Inspé, en fin de chaque stage (observation au S7, pratique accompagnée au S8) : la rédaction d'un compte rendu de ses activités est considérée comme un engagement dans la formation.

Le tuteur du stage de PA (4 semaines au S8) rédige un rapport succinct basé sur l'outil de positionnement. (annexe 5) *Nom du fichier : Rapport_2D_M1_S8_Nom_Prénom*

Il le transmet à l'enseignant chargé du suivi des stages.

Evaluation dans le cadre du master

Chaque modalité d'évaluation donne lieu à une note coefficientée à hauteur du nombre d'ECTS.

S7 (3 ECTS) : Chaque parcours choisit une modalité, définie dans les M3C ; rapport d'étonnement, rapport de stage, étude de situations, construction de séquences, ...qui permet d'évaluer l'acquisition des compétences du métier d'enseignant, en lien avec le stage.

Le FA et/ou le responsable de parcours et/ou l'enseignant en charge de l'EC « Stage » donne une note et la transmet à la scolarité.

Pour les CPE : Bilan du tuteur de stage (50 %) + dossier CSE en lien avec le stage (50 %)

S8 (3 ECTS) : Chaque parcours choisit une modalité, définie dans les M3C ; rapport d'étonnement, rapport de stage, étude de situations, construction de séquences, ...qui permet d'évaluer l'acquisition des compétences du métier d'enseignant, en lien avec le stage.

Le FA et/ou le responsable de parcours et/ou l'enseignant en charge de l'EC « Stage » donne une note et la transmet à la scolarité.

Pour les CPE : Bilan du tuteur de stage (50 %) + analyse de situation (exposé oral, 50 %)

Contractuel tiers-temps alternant et pratique accompagnée

Le stagiaire est suivi par un référent Inspé du côté de l'Inspé, par un tuteur en établissement du côté employeur.

Remarque : Les fichiers dont les noms sont cités dans les pages ci-dessous correspondent à des documents complémentaires au guide de la professionnalisation et qui seront transmis par mail.

Référént Inspé		
Calendrier	Organisation du suivi	Acteurs concernés
S9 Entre le 15 novembre et le 15 janvier 2022	Organisation et réalisation d'un entretien (selon le cadrage en annexe 4)	Entretien : stagiaire , référent Inspé, tuteur établissement
Dans les 15 jours après entretien	Rédaction d'un rapport Nom du fichier : Rapport_2D_S9S10_Inspé-Nom_prénom	A diffuser auprès du : - Stagiaire - Tuteur établissement - Responsable parcours ou FA ou enseignant chargé de l'EC Stage
Au cours de l'année	Rencontre(s) si besoin	Avec le stagiaire, avec le tuteur
Avant le 20 janvier 2022	Note pour le diplôme	A transmettre au référent scolarité du diplôme
S10 Entre le 1 ^{er} février et le 31 mai 2022	Organisation et réalisation d'une visite (Prévenir stagiaire, tuteur chef d'établissement, 8 jours minimum avant le jour de la visite)	Dans l'établissement, en présence du tuteur établissement
Dans les 15 jours après visite	Rédaction d'un rapport Nom du fichier : Rapport_2D_S9S10_Inspé-Nom_prénom	A diffuser auprès du : - Stagiaire - Tuteur établissement - Responsable parcours ou FA ou enseignant chargé de l'EC Stage - Inspecteur (uniquement pour les contractuels 1/3 temps)
Au cours de l'année	Rencontre(s) si besoin	Avec le stagiaire, avec le tuteur
Avant le 3 juin	Note pour le diplôme Tenant compte du rapport du tuteur (30%) et à partir de la visite (70%)	A transmettre au référent scolarité du diplôme
Stagiaire		
Calendrier	Organisation du suivi	Acteurs concernés
S9 8 jours avant entretien	Réaliser l'auto-positionnement en complétant le fichier Positionnement_2D_M2_S9_Nom_prénom	A transmettre au : - Tuteur établissement - Référent Inspé
S10 8 jours avant visite	Réaliser l'auto-positionnement en complétant le fichier Positionnement_2D_M2_S10_Nom_prénom	A transmettre au : - Tuteur établissement - Référent Inspé

Tuteur établissement		
Calendrier	Organisation du suivi	Acteurs concernés
S9	Entretien	Entretien : stagiaire, référent Inspé et tuteur établissement
S10	Assiste à la visite	
Fin février	Compléter le document « Attestation de service réalisé » pour les stagiaires en PA uniquement	A transmettre au : - FA, qui sera chargé de le transmettre au rectorat (DAFIL)
Fin année scolaire	Compléter le document « Attestation de service réalisé » pour les stagiaires en PA uniquement	A transmettre au : - FA, qui sera chargé de le transmettre au rectorat (DAFIL)
Avant le 31 mai (délai de rigueur)	Rédaction d'un rapport Rapport_2D_M2_S10_Tuteur_Nom_Prénom	A diffuser au : - Stagiaire - Référent Inspé - Responsable parcours ou FA ou enseignant chargé de l'EC Stage - Inspecteur (uniquement pour contractuels 1/3 temps)

FA ou responsable parcours ou enseignant chargé de l'EC Stage		
Calendrier	Organisation du suivi	Acteurs concernés
Début d'année	Suivre le protocole de mise en stage	
Au cours de l'année	Stocker les différents rapports Mettre en lien les acteurs concernés par la formation Organiser, superviser la formation des tuteurs CA et PA	

Entretien et visite

S9 : un entretien entre le référent Inspé, le tuteur établissement, et le stagiaire ; 1h :

L'entretien se réalise à l'initiative du référent Inspé, selon le cadrage donné en annexe 4. Le référent Inspé réalise **un rapport succinct** après l'entretien. S10 : une visite effectuée par le référent Inspé,

S10 : une visite effectuée par le référent Inspé, qui visite le stagiaire en présence du tuteur établissement.

La visite peut se faire à partir du 1 avril, jusqu'au 31 mai. Elle donne lieu à **la rédaction d'un rapport** établi par le référent Inspé.

(Si les conditions sanitaires ne permettent pas de réaliser la visite, elle sera remplacée par un entretien de professionnalisation à distance, d'une heure).

L'application Compas, pour la diffusion des rapports n'est pas utilisable pour les contractuels 1/3 temps, ni pour les stagiaires en pratique accompagnée.

Document à compléter par le tuteur

Le tuteur de la dernière période de stage en pratique accompagnée, ou du contractuel 1/3 temps rédige un rapport succinct basé sur l'outil de positionnement (transmis par l'Inspé)

Dans le cas d'un stage en association, la grille de compétence sera adaptée aux possibilités de la structure, lors d'un entretien entre le responsable des stages et l'étudiant .

Evaluation du stage dans le cadre du master

Une note plancher est attribuée à l'élément stage : une note strictement inférieure à 8 remet en question l'obtention du diplôme.

La note révèle le niveau de maîtrise des compétences professionnelles. Le niveau de maîtrise insuffisant de l'une des compétences fondamentales (CC1-CC6-CC14-C1-C2-C5-C6-C8) induit une note globale strictement inférieure à 8.

S9 (6 ECTS) : L'entretien donnera lieu à rapport rédigé par le référent Inspé, sur la base de l'outil de positionnement.

Éventuellement une autre modalité d'évaluation complémentaire peut être définie dans les M3C d'un parcours : bilan réflexif, entretien, etc.

Pour les CPE : rédaction d'un écrit réflexif sur l'année (projet à mettre en œuvre dans l'établissement, la structure). Au S9, rendu de l'écrit intermédiaire.

S10 (8 ECTS) : La visite donnera lieu à une note prise en compte pour l'évaluation dans le cadre du master : la note est attribuée par le référent Inspé.

Le tuteur établissement est impliqué dans l'évaluation : à partir du bilan réalisé par le tuteur et en concertation avec ce dernier, le référent Inspé propose une note correspondant à ce bilan, en priorisant certaines compétences.

Pour les CPE : Visite évaluative dans l'établissement/structure par le référent Inspé, portant sur plusieurs points (se référer au document « Suivi de stage et évaluation »)

Le référent Inspé fait une moyenne pondérée des deux notes : 70% pour la visite, 30% pour le rapport du tuteur (moyenne pondérée = $0.7x$ note de visite + $0.3x$ note de rapport) et transmet cette note à la scolarité (modalité adaptable selon les parcours).

Auto-positionnement par le stagiaire

Le stagiaire effectue régulièrement un travail d'auto-positionnement, à partir de l'**outil de positionnement (annexe 5)** ; un auto-positionnement consiste en un travail de diagnostic sur les compétences acquises par le stagiaire, à des moments définis de sa formation :

- Une semaine avant l'entretien au S9 ;
- Une semaine avant la visite du S10.

Le rôle du tuteur est d'accompagner le stagiaire dans son premier auto-positionnement ; le document sert de base de discussion, entre tuteur établissement, stagiaire et référent Inspé, lors de l'entretien et de la visite.

¹ DAFIL : Direction des affaires financières et de la logistique

3. Accompagnement en cas de difficultés constatées pour les stagiaires contractuels tiers-temps

En cas de difficultés majeures observées dans la mission du stagiaire contractuel en alternance, le tuteur demande au chef d'établissement qu'un signalement soit effectué. Un dispositif d'accompagnement renforcé (DAR) est alors défini afin d'apporter une aide spécifique, sous la responsabilité de l'inspecteur, en concertation avec le tuteur, le référent Inspé et le chef d'établissement. Le tuteur informe le stagiaire des raisons qui motivent la mise en place du dispositif.

7 indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un stagiaire contractuel alternant :

- La sécurité des élèves non assurée ;
- Une posture d'enseignant défaillante qui perdure malgré les rappels ;
- Une réticence à accepter et à suivre les conseils répétés des différents tuteurs, induisant des choix et des situations qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, ou d'adopter des comportements adéquats ;
- Des problèmes de gestion de classe récurrents ;
- Une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel ;
- Une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié) ;
- Une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante.

1. La demande d'accompagnement renforcé	
<p>Qui signale ? Le signalement d'un stagiaire ayant besoin d'un accompagnement renforcé peut être fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tuteur en EPLE, - le FA - le référent Inspé - le chef d'établissement <p>Pour cela, la(les) personne(s) impliquées dans le signalement renseigne(nt) la fiche de signalement placée en annexe n°5.</p>	<p>Comment signaler ? Dans tous les cas, la fiche de signalement d'un stagiaire ayant besoin d'un accompagnement renforcé est envoyée <u>par le chef d'établissement.</u></p> <p>Le signalement ne peut être réalisé qu'après une entrevue entre la personne qui signale et le chef d'établissement.</p> <p>Si c'est le chef d'établissement qui est à l'origine du signalement, il en avise le tuteur en établissement au cours d'un entretien.</p> <p>Le chef d'établissement et le tuteur en EPLE avertissent le stagiaire de cette démarche.</p> <p>Le chef d'établissement adresse la fiche de signalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inspecteur concerné via ce.ipr ou ce.i-en-eteg <p>la scolarité de l'Inspé nathalie.villemagne@univ-fcomte.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> - la DPE 4 via ce.dpe
<p>La scolarité de l'Inspé informe le référent Inspé du stagiaire, le formateur académique et le responsable du master concerné</p>	
2. La mise en place du dispositif d'accompagnement renforcé (DAR)	
<p>Suite à la demande, l'inspecteur en concertation avec le référent Inspé ou le FA, met en place un dispositif d'accompagnement (tutorat renforcé, visites complémentaires, etc.). L'inspecteur transmet tous les éléments relatifs au DAR, au FA chargé de la coordination. Le FA rencontre le stagiaire pour lui expliquer le déroulement du dispositif.</p>	

ANNEXES

Annexe 1

Les compétences du métier d'enseignant

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

CC1 - Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes-ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

CC8 - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

CC10 - Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

CC13 - Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

CC14 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

C1 - Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

- Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité.
- Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.
- Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.
- Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.

C2 - Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.
- Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.
- Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.
- Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.
- Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions.
- Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.

C3 - Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

- Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.
- Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
- Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
- Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
- Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.

C3 - Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

- Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
- Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
- Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

C4 - Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

- Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
- Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
- Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

C5 - Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

- Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
- Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
- Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
- Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.

C6 - Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
- Assurer la formation des délégués élèves.
- Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.

C7 - Participer à la construction des parcours des élèves

- Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
- Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).
- Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

C8 - Travailler dans une équipe pédagogique

- Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
- Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
- Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.
- Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

Annexe 2

Les compétences du métier d'enseignant

../...Depuis sa création, l'École de la République est à la fois l'interprète et le véhicule le plus puissant de l'humanisme républicain. Pour se perpétuer, ses valeurs et ses principes doivent être expliqués et transmis de génération en génération. À ce titre, le Code de l'éducation affirme « qu'outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République » (article L. 111-1).

Il faut donc faire connaître et transmettre l'idée républicaine porteuse d'une société meilleure, aimantée par ses valeurs fondatrices : liberté, égalité, fraternité..../...

L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958, en qualifiant la République, énonce ses principes directeurs : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Les quatre valeurs et principes majeurs de la République française sont ainsi la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. S'en déduisent la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le refus de toutes les formes de discriminations. La République est aujourd'hui portée par cet ensemble de valeurs et de principes incarnés dans le « pacte républicain » dont le contenu s'est formé par sédimentation tout au long des cinq Républiques. Elle est aussi, et avant tout, un état d'esprit, le sens du bien commun, de l'intérêt général.

La morale enseignée à l'École est une morale civique qui repose sur la conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, qu'il s'agisse de soi ou des autres, et nécessite l'existence d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun. Respecter autrui, c'est respecter la liberté de l'autre, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité.

C'est aussi respecter ses convictions politiques, philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité. La laïcité implique la séparation de l'État et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'État – qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte – ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses. De cette séparation se déduit la neutralité de l'État, des collectivités territoriales et des services publics. La conception républicaine de la citoyenneté insiste à la fois sur l'autonomie du citoyen et sur son appartenance à la communauté politique formée par les valeurs et principes de la République. Elle signale l'importance de la loi et du droit, tout en étant ouverte à l'éthique de la discussion qui caractérise l'espace démocratique.

Héritage de la philosophie des Lumières, l'universalisme républicain s'oppose aux privilèges et aux discriminations. Il fait participer les membres du corps social aux affaires communes en tant que citoyens responsables et non en tant que membres de groupes définis par des particularités natives telles que le sexe ou l'origine. Il permet de bâtir un « Nous national » en rassemblant et non en segmentant, en reconnaissant chacun comme citoyen et non comme membre d'une communauté particulière, en refusant les ségrégations que connaissent les sociétés organisées sur une base ethnico-religieuse. Aujourd'hui, les principes républicains sont parfois remis en cause. Certains se réclament des sociétés dites multiculturelles pour défendre les particularismes, d'autres prônent la supériorité de la foi sur la loi. C'est l'essence même de la République qui est ainsi attaquée. Pour cette raison, il est indispensable de revenir à ces principes, de les connaître, de les transmettre.

PASCAL Caroline. Cheffe de l'Inspection générale, de l'éducation, du sport et de la jeunesse. SCHAPPER Dominique. Présidente du Conseil des sages de la laïcité (Septembre 2021). L'idée républicaine. Repères pour aujourd'hui. MENJS.

Annexe 3

Cadrage entretien stagiaire M2 en pratique accompagnée ou contractuel 1/3 temps - second degré : semestre 9

Objectifs de l'entretien :

- L'entretien devra permettre au stagiaire d'exposer ses pratiques professionnelles et de démontrer ses capacités réflexives sur son expérience.
- Il permettra également au référent Inspé de détecter d'éventuelles difficultés du tuteur ou du stagiaire et de les conseiller pour améliorer le parcours de professionnalisation.

Participants à l'entretien :

- Le référent Inspé, le tuteur établissement, le stagiaire.

Organisation de l'entretien :

- Le référent Inspé prend l'initiative de trouver une date pour réunir stagiaire et tuteur établissement.
- L'entretien peut se faire en distanciel ou en présentiel : si le choix porte sur le distanciel, la vérification du bon fonctionnement des outils de visio, en amont de l'entretien, s'impose.

Contenu de l'entretien :

Il conviendra de s'entretenir individuellement avec le tuteur (environ 15 min en amont de l'entretien) pour faire le point sur le déroulement du stage et détecter la nécessité d'éventuels ajustements. Si besoin, suite à cet entretien, un bilan avec le responsable des stages des M2 concours (N.MONET) peut s'avérer pertinent.

- Le stagiaire envoie sous format numérique, une grille d'auto-positionnement sur l'ensemble des compétences du métier d'enseignant, au référent Inspé et au tuteur établissement, 2 jours avant l'entretien.
- Pendant un exposé oral de 20 minutes, de forme libre, le stagiaire présente une situation professionnelle, relative à son activité en vie scolaire v: il propose une description et une analyse de cette situation en montrant comment il a développé et fait évoluer sa maîtrise des compétences professionnelles, en s'appuyant sur des éléments, des ressources de son choix ; les compétences prioritairement ciblées seront les compétences C1, C2, C5, C6, C8.

Cette présentation sera suivie d'un temps d'échange avec le jury, de 40 mn, durant lequel l'ensemble des compétences pourront être abordées (à partir de la grille de positionnement fournie par le stagiaire).

A la fin de l'entretien, le référent Inspé aura un temps d'échange avec le stagiaire seul.

Durée de l'entretien :

- 1h maximum avec un temps d'exposé 20 minutes suivi d'un temps d'échanges.
- 15 mn d'entretien préalable avec le tuteur seul,
- 15 mn d'entretien avec le stagiaire seul ensuite

Après l'entretien :

- Le référent Inspé établit un rapport de cet entretien permettant d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences. Il diffusera ce rapport au stagiaire, au tuteur établissement, au responsable de parcours.

Calendrier entretiens :

- L'entretien aura lieu entre le 15 novembre 2021 et le 17 décembre 2021.

Annexe 4

Fiche de synthèse du dispositif d'accompagnement renforcé d'un professeur stagiaire alternance du 2nd degré

Nom et prénom du fonctionnaire stagiaire :

Discipline :

Lieu d'affectation :

Nom du tuteur en EPLE :

Nom du référent Inspé :

Date de la demande d'accompagnement :

Personne ayant fait la demande :

Date de la rencontre FA / référent Inspé / Stagiaire :

Difficultés rencontrées par le stagiaire :

Dispositif d'accompagnement mis en place

<input type="checkbox"/>	Renforcement de l'aide pédagogique par le(s) tuteur(s), par une autre personne (le cas échéant, précisez qui)
<input type="checkbox"/>	Visite(s) supplémentaire(s) avec rapports adressés à l'intéressé et à son tuteur en EPLE. Précisez le nombre de visites prévues et le nom de la personne mandatée pour la/les faire :
<input type="checkbox"/>	Stage du PAF
<input type="checkbox"/>	Formation renforcée à l'Inspé
<input type="checkbox"/>	Autres

Remarques éventuelles :

Annexe 5

Outil de positionnement

Niveaux de maîtrise Compétences	Compétences communes à tous les professeurs et personnels de l'éducation					
	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
Référentiel de formation ; descripteurs génériques		Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.
Descripteurs génériques Inspé/FC		Refus, déni, méconnaissance	Appréhension insuffisante, appropriation inadéquate, mais perspective d'évolution positive	Eléments de maîtrise réels mais fragmentés ; cohérence encore fragile	Mise en œuvre adéquate	Mise en œuvre construite, solide, et pertinente

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC1 : Faire partager les valeurs de la République	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. - Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. 	Ne fait pas partager, n'incarne pas les valeurs de la République	Respecte et comprend les valeurs de la République mais ne fait pas partager	Respecte les valeurs de la République, sait les incarner au travers des situations et organisations pédagogiques proposées *** Respecte l'esprit critique des élèves	Respecte et fait partager les valeurs de la République dans sa mission d'enseignant. *** Aide les élèves à développer leur esprit critique sans émettre d'opinions ou jugements.	Incarne, promeut les valeurs de la République dans sa posture d'enseignant. *** Conçoit et met en œuvre un enseignement fondé sur les valeurs de la République. *** Rend les élèves autonomes pour développer leur esprit critique sans émettre d'opinions ou jugements.
CC2 : Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. - Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation. 	Ne connaît pas ou connaît partiellement les obligations professionnelles *** Perçoit insuffisamment les notions de droit et de justice dans son enseignement. *** Présente des difficultés à considérer et à respecter la règle.	Ne respecte pas suffisamment les obligations professionnelles (ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance, etc...).	Fait respecter partiellement le règlement intérieur. *** Connaît les obligations professionnelles, les respecte le plus souvent. *** Conduit son enseignement selon les règles édictées dans l'école.	Respecte les obligations professionnelles. *** Fait respecter le règlement intérieur. *** Permet la prise de conscience par les apprenants des règles et des notions de droit et de justice	Respecte les obligations professionnelles. *** Fais respecter le règlement intérieur. *** Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. - Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. - Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative. 	Fait classe sans tenir compte des comportements d'élèves	<p>Sans les exploiter, relève et s'intéresse à quelques indicateurs liés au comportement des élèves ***</p> <p>Analyse peu ou pas les dimensions affective, cognitive, et relationnelle de l'enseignement</p>	<p>S'intéresse et évoque</p> <ul style="list-style-type: none"> - des concepts de la psychologie de l'enfant - des processus d'apprentissages *** <p>Sait repérer des comportements basiques pour identifier les processus d'apprentissage ***</p> <p>Réalise quelques tentatives pour adapter sa posture et son enseignement en catégorisant les différents types de besoins des élèves</p>	<p>Est attentif aux procédures mises en œuvre par les élèves. ***</p> <p>S'appuie sur des observations objectivées pour ajuster son action auprès des élèves. ***</p> <p>Adapte les niveaux de difficulté des ressources et des questionnements au degré de maturité ou de développement des élèves.</p>	<p>Est attentif aux procédures mises en œuvre par les élèves et les fait verbaliser leurs démarches de résolution. ***</p> <p>Aide les élèves à analyser leurs procédures afin de les améliorer ***</p> <p>Adapte les niveaux de difficulté des situations proposées et des questionnements au degré de maturité ou de développement des élèves.</p>
CC4 : Prendre en compte la diversité des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. - Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap. - Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles. 	<p>N'a pas conscience de la diversité des élèves au sein d'une même classe ***</p> <p>Fait classe sans tenir compte des capacités des élèves et de leurs difficultés manifestes ***</p> <p>Ignore l'existence des personnes et/ou dispositifs ressources (PPRE, APC, RASED, PRE, Référents MDPH, PMI...)</p>	<p>Identifie les difficultés mais propose une remédiation inadaptée et/ou inefficace ***</p> <p>Identifie les personnes et/ou dispositifs ressources.</p>	<p>Tient compte de la diversité des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage ***</p> <p>Propose une remédiation plus ou moins adaptée et envisage de se rapprocher des personnes ressources ***</p> <p>Initie la mise en place de dispositifs (PPRE, APC, Equipes éducatives...)</p>	<p>Tient compte de la diversité des représentations, des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage ***</p> <p>Propose des réponses variées et adaptées aux difficultés rencontrées par les élèves. ***</p> <p>Initie des rencontres et participe activement au suivi de l'élève</p>	<p>Organise son action en prenant appui sur la diversité des élèves pour créer des dynamiques collectives. ***</p> <p>Repère les points d'appui de chaque élève pour construire une ou des démarches d'apprentissage appropriées. ***</p> <p>Contribue à la mise en œuvre de projets ou de dispositifs spécifiques s'intégrant dans un cadre institutionnel et répondant à la diversité des situations.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. - Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. - Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. 	<p>Ne connaît pas les outils et les stratégies pour accompagner l'élève dans son parcours de formation ***</p> <p>Ne participe pas aux conseils de classe et aux réunions parents professeurs ***</p> <p>Ne connaît pas les différentes actions éducatives pouvant être mises en place dans un établissement</p>	<p>Participe de manière irrégulière aux différents conseils, sans en cerner les enjeux pour l'accompagnement des élèves ***</p> <p>Ne tient pas compte des informations sur les acquis des élèves pour les accompagner dans leur orientation, dans leur parcours de formation</p>	<p>Participe avec régularité aux conseils de classe, de maîtres, et aux réunions parents professeurs. ***</p> <p>Propose des dispositifs pédagogiques et éducatifs permettant à l'élève de construire son parcours professionnel ***</p> <p>Accompagne l'élève dans la maîtrise du socle commun</p>	<p>Participe avec régularité aux conseils de classe, de maîtres, de cycle, aux réunions parents professeurs, aux conseils pédagogiques et d'administration. ***</p> <p>Fait preuve d'efficacité dans la réussite des élèves pour maîtriser le socle commun ***</p> <p>Aide l'élève à construire son parcours professionnel de manière individualisée, en appui avec les dispositifs et les structures d'aide à l'orientation</p>	<p>Participe à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives, est porteur d'initiatives pour faire évoluer le fonctionnement dans l'établissement. ***</p> <p>Participe activement aux actions de l'équipe éducative relatives au parcours de formation et à l'orientation ***</p> <p>Soutient l'ambition de tous les élèves par une pédagogie de l'encouragement et leur fournit des pistes éclairantes pour leur orientation</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. - Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. - Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. - Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. - Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. - Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. - Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. - Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles. 	<p>Est peu conscient de sa mission au sein de l'institution scolaire et de sa responsabilité d'éducateur à l'égard des élèves</p>	<p>Comprend les enjeux et les obligations liés à sa mission d'éducateur ***</p> <p>Fait preuve d'une vigilance encore insuffisante face aux comportements discriminants et/ou violents au sein de la classe. ***</p> <p>A conscience des différences entre les élèves au sein de sa classe sans pouvoir encore les prendre en charge.</p>	<p>S'investit dans sa fonction mission d'éducateur ***</p> <p>Adopte une posture favorisant les conditions d'un respect mutuel au sein de la classe ***</p> <p>Accorde de façon inégale attention et accompagnement appropriés à tous les élèves.</p>	<p>Pose les conditions et fait vivre les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel et la lutte contre les discriminations ***</p> <p>Accorde à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. ***</p> <p>Participe à la mise en œuvre des éducations transversales (santé, citoyenneté, EDD, EAC)</p>	<p>Met en œuvre des démarches d'apprentissage conduisant les élèves à lutter contre les discriminations ***</p> <p>Valorise les élèves pour développer leur estime. ***</p> <p>Conçoit et propose des projets autour des éducations transversales (santé, citoyenneté, EDD, EAC) en lien avec le projet d'école/ d'établissement</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. - Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. 	<p>Maitrise insuffisamment la langue française ***</p> <p>Ne présente pas un langage professionnel adapté. ***</p> <p>Propose une syntaxe tant à l'oral qu'à l'écrit très éloignée de la norme.</p>	<p>Présente des lacunes importantes dans la maîtrise de la langue française ***</p> <p>S'exprime de manière confuse avec un vocabulaire et des expressions non appropriés et une maîtrise insuffisante de l'orthographe dans différentes formes de communication professionnelles</p>	<p>S'exprime clairement à l'oral et/ou à l'écrit ***</p> <p>Utilise un vocabulaire et des expressions adaptés à la situation professionnelle ***</p> <p>Est attentif à son langage professionnel. ***</p> <p>Intègre dans ses enseignements l'objectif de maîtrise de la langue par les élèves, avec encore des incertitudes</p>	<p>S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte la diversité de ses interlocuteurs. ***</p> <p>Sait trouver des expressions et émettre des messages oraux et écrits explicites, argumentés, clairs, en fonction des interlocuteurs ***</p> <p>Propose à ses élèves des activités qui permettent d'acquérir la maîtrise de la langue (oral/écrit) ***</p> <p>Est attentif aux messages verbaux et non verbaux de l'élève pour l'encourager à s'exprimer avec justesse.</p>	<p>S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur. ***</p> <p>Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif dans différents contextes. ***</p> <p>Sait développer des stratégies efficaces pour atteindre l'objectif de maîtrise de la langue par les élèves</p>
CC8 : Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. - Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves. 	<p>Accède avec grande difficulté aux basiques d'une langue étrangère</p>	<p>A acquis quelques compétences dans la maîtrise d'une langue étrangère ***</p> <p>N'utilise pas une langue étrangère dans ses activités pédagogiques et éducatives</p>	<p>Utilise une langue étrangère à bon escient pour construire son enseignement, en utilisant des ressources i dans une langue étrangère</p>	<p>S'appuie sur les langues et les cultures étrangères pour développer la curiosité des élèves et l'ouverture aux autres.</p>	<p>Maitrise une langue étrangère suffisamment pour enseigner en langues étrangères (certification DNL,...) ***</p> <p>S'intègre dans des dispositifs d'éducation internationaux (Erasmus...)</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
<p>CC9 : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. - Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. - Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. - Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. 	<p>N'a pas connaissance des différents outils et ressources numériques dans le cadre de l'enseignement ***</p> <p>Ne participe pas à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet</p>	<p>Utilise les outils numériques mis en place dans l'établissement pour effectuer le suivi des classes (notes, bulletins, cahier de texte) ***</p> <p>Utilise les services institutionnels pour communiquer (messagerie académique) ***</p> <p>A conscience de son rôle dans l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.</p>	<p>Utilise, pour favoriser les apprentissages des élèves, la plupart des outils numériques mis en place dans l'établissement. ***</p> <p>Aide les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques. ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Communique et s'informe en distinguant usages personnels et professionnels. ***</p>	<p>Tire le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. ***</p> <p>Aide les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques. ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Utilise efficacement les technologies pour échanger et se former, en distinguant usages personnels et professionnels.</p>	<p>Place le numérique au service des apprentissages de chaque élève, de façon critique et créative. ***</p> <p>Se positionne comme ressource au niveau de l'école ou de l'établissement sur les outils, les ressources et des usages numériques. ***</p> <p>Contribue à la formation et à l'évaluation des compétences numériques des élèves ***</p> <p>Participe à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. ***</p> <p>Utilise efficacement les technologies pour échanger et se former, en distinguant usages personnels et professionnels.</p>

Niveaux de maitrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maitrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maitrise)	Niveau 4 (Maitrise experte)
CC10 : Coopérer au sein d'une équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. - Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. - Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves. 	<p>N'a pas conscience de la dimension collective dans ses fonctions de personnel enseignant ou d'éducation. ***</p> <p>Refuse toute activité collective.</p>	<p>Ne cherche pas à travailler en équipe. ***</p> <p>Dénie l'intérêt du travail en équipe.</p>	<p>Participe à des actions conduites en équipe. ***</p> <p>S'inscrit dans le cadre collectif et comprend la nécessité de la complémentarité des enseignements</p>	<p>Collabore et participe activement aux actions conduites en équipe. ***</p> <p>Propose des actions collectives.</p>	<p>S'investit de façon constructive dans différentes équipes. ***</p> <p>S'implique avec les différents acteurs de l'école ou de l'établissement dans l'accompagnement du parcours de l'élève. ***</p> <p>Se situe comme porteur de projet collectif</p>
CC11 : Contribuer à l'action de la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. - Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. - Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. - Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative. 	<p>Ne prend pas part à l'action de la communauté éducative. ***</p> <p>Ne prend pas en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics.</p>	<p>Contribue de façon ponctuelle et/ou partielle à la vie de l'école, sans inscrire son action dans une dimension collective. ***</p> <p>Prend partiellement en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement.</p>	<p>Sait conduire un entretien ou une réunion en utilisant un langage clair. ***</p> <p>Contribue ponctuellement ou partiellement à l'action de la communauté éducative en s'impliquant dans la mise en œuvre de projets. ***</p> <p>Prend part à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement ***</p> <p>Prend en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement. ***</p> <p>Cherche à coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative</p>	<p>Sait conduire un entretien ou une réunion, pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. ***</p> <p>Contribue à l'action de la communauté éducative en s'impliquant activement dans la conception et la mise en œuvre de projets. ***</p> <p>Prend part à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement ***</p> <p>Prend en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, de ses publics et de son environnement. ***</p> <p>Identifie les rôles de tous les acteurs de la communauté éducative ***</p> <p>Coordonne ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative</p>	<p>Contribue par son action et ses initiatives au sein de la communauté éducative, à la construction de l'identité de l'établissement</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC12 : Coopérer avec les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. - Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. - Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. 	<p>N'a pas conscience des relations extérieures à assumer dans ses fonctions de personnel enseignant ou d'éducation ***</p> <p>N'instaure pas ou peu de dialogue avec les parents et ne communique aucune information quant à la vie de l'école, de la classe. ***</p> <p>Ne communique pas sur l'évolution et le parcours de l'élève ou communique des informations peu fiables</p>	<p>Répond aux demandes ponctuelles des parents ***</p> <p>Transmet les informations concernant le fonctionnement de l'école et le suivi des élèves ***</p> <p>Participe aux rencontres institutionnelles parents/enseignants.</p>	<p>Instaure un dialogue avec les parents pour les informer sur les résultats de leur enfant. ***</p> <p>Participe aux rencontres institutionnelles parents/enseignants. ***</p> <p>Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles ***</p> <p>Adopte un discours rassurant, confiant et prévoyant fondé sur plusieurs observations</p>	<p>Instaure un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque, notamment pour les informer sur les résultats, les progrès et éventuelles difficultés de leur enfant. ***</p> <p>Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles ***</p> <p>Adopte un discours rassurant, confiant et prévoyant fondé sur des observations précises et étayées.</p>	<p>Instaure un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque, notamment pour les informer sur les résultats et progrès et éventuelles difficultés de leur enfant. ***</p> <p>Organise autant que nécessaire des rencontres individuelles ***</p> <p>Explicitite auprès des parents ses attentes, ses pratiques pédagogiques et ses propositions d'actions dans un langage adapté pour des non professionnelles de l'éducation.</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC13 : Coopérer avec les partenaires de l'école	<p>- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.</p> <p>- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.</p> <p>- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.</p>	<p>Ignore la possibilité de lier des relations avec l'extérieur dans le cadre de son enseignement</p>	<p>Connaît peu le projet d'école ou d'établissement, ou le connaît sans en cerner tous les enjeux ***</p> <p>Identifie les partenaires de l'école et leurs actions sans les considérer comme des ressources utiles.</p>	<p>Se considère, avec ses élèves, comme faisant partie d'un ensemble dépassant les murs de la classe, de l'école ***</p> <p>Participe à la mise en œuvre du projet d'école ou d'établissement ***</p> <p>Est capable d'évoquer quelques actions menées et proposées par et/ou avec les principaux partenaires de l'école.</p>	<p>Contribue ou participe à la mise en œuvre d'un projet en collaboration avec des partenaires de l'établissement. ***</p> <p>Sait coopérer pour favoriser la relation entre les cycles d'enseignement</p>	<p>Est à l'origine d'un projet en collaboration avec des partenaires de l'établissement. ***</p> <p>Se construit un réseau de partenaires avec lesquels il interagit, pour des objectifs pédagogiques et éducatifs divers</p>

Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Niveau 0 (Maîtrise insuffisante)	Niveau 1 (Maîtrise fragile)	Niveau 2 (En bonne voie) (Attendu fin M2)	Niveau 3 (Bonne maîtrise)	Niveau 4 (Maîtrise experte)
CC14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. - Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. - Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. - Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. 	<p>Ne cherche pas à approfondir ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ***</p> <p>Ne mesure pas l'intérêt d'analyser sa pratique professionnelle pour son développement professionnel</p>	<p>Articule partiellement sa pratique professionnelle et les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. ***</p> <p>Articule description de sa pratique et perspectives d'évolution sans proposer une analyse suffisante.</p>	<p>Construit des liens entre des situations professionnelles vécues et observées et des savoirs théoriques ; ajuste sa pratique en conséquence ***</p> <p>S'engage et s'investit dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle (avec le tuteur et entre pairs) ***</p> <p>Identifie avec pertinence ses besoins en formation pour son développement professionnel</p>	<p>Développe curiosité scientifique, didactique et pédagogique ***</p> <p>Conduit une analyse de sa pratique professionnelle seul, et/ou entre pair pour développer ses compétences professionnelles ***</p> <p>Identifie ses besoins de formation et s'engage dans des formations proposées dans l'académie.</p>	<p>Contribue à la production de connaissances pédagogiques, didactiques (démarches d'innovation pédagogique, d'expérimentation à l'échelle de l'école ou l'établissement). ***</p> <p>Communique et échange pour nourrir sa réflexion et celle des autres sur les pratiques professionnelles ***</p> <p>S'investit dans des actions de formation</p>

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation						
Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maîtrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maîtrise)	D (Maîtrise experte)
Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021-22						
C1 : Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité. • Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves. • Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves. • Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques. 	<p>Ne s'implique pas dans l'organisation des conditions d'accueil et de vie des élèves.</p> <p>N'a pas conscience des enjeux relatifs de la circulation d'informations dans l'EPL</p>	<p>Se contente de respecter les conditions d'accueil et de vie des élèves préexistantes sans autonomie ni initiative</p> <p>Se contente de réceptionner l'information mais ne participe pas au traitement de celle-ci.</p>	<p>Participe à l'organisation de l'accueil et des conditions de vie des élèves</p> <p>S'assure de la bonne circulation des informations et en comprend les enjeux</p> <p>Utilise les outils numériques de la vie scolaire</p>	<p>Met en œuvre l'organisation de l'accueil et des conditions de vie des élèves en accord avec les besoins de l'EPL en en s'adaptant aux situations imprévues.</p> <p>A réfléchi à l'organisation des circuits d'information</p> <p>Maitrise les outils numériques de la vie scolaire</p>	<p>Réfléchi, analyse et sait mettre en œuvre les conditions d'accueil et de vie des élèves adéquats au contexte de l'EPL.</p> <p>Crée et met en œuvre des circuits d'information efficaces liés aux besoins d'établissement.</p> <p>Est force de proposition et se positionne comme conseiller technique sur les questions de sécurité et d'organisation des rythmes de travail des élèves</p>

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation						
Niveaux de maîtrise des Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maîtrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maîtrise)	D (Maîtrise experte)
Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021-22						
C2 : Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application. Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif. Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude. Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution. Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions. Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative. 	Ne connaît pas les règles de vie et de droits dans l'établissement	<p>Connait et applique le cadre réglementaire en vigueur dans l'établissement.</p> <p>Identifie partiellement les conduites à risques mais ne mobilise pas les partenaires.</p>	<p>Connait le cadre réglementaire, est en capacité de l'expliquer et de proposer des remédiations dans la plupart des situations.</p> <p>S'implique dans l'identification, l'analyse des besoins en lien avec les personnes ressources (personnels médico-social, partenaires extérieurs...)</p>	<p>Est en mesure d'identifier, de construire, de promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative les règles de vie et de droit en vigueur dans l'EPL.</p> <p>Se positionne comme personne ressource sur les questions de punitions, sanctions.</p>	<p>Collabore à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre du Règlement Intérieur.</p> <p>Construit et propose, en lien avec les équipes des outils de préventions et des actions adaptés aux besoins identifiés des élèves.</p>

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation						
Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maîtrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maîtrise)	D (Maîtrise experte)
Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021-22						
C3 : Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme. Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives. Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC). Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire. Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.. 	<p>N'a pas pris connaissance du projet l'établissement.</p> <p>N'a pas conscience de la politique éducative de l'établissement.</p> <p>Ne participe à aucune instance</p>	<p>A pris connaissance du volet éducatif du Projet d'établissement.</p> <p>Participe aux différentes actions menées mais pas de manière autonome.</p>	<p>Maîtrise le volet éducatif, à une bonne connaissance des actions mises en œuvre dans le cadre de la prévention et y participe activement.</p>	<p>Sait repérer les différents éléments nécessaires à l'identification des problématiques éducatives et s'appuie sur sa bonne connaissance du contexte et des besoins de l'EPL pour proposer et mettre en œuvre des actions pertinentes.</p>	<p>Pilote la construction du volet éducatif du projet d'établissement en faisant preuve d'ingéniosité.</p> <p>Suscite la mobilisation des partenaires dans des actions à court, moyen et long terme.</p> <p>Conscient des enjeux éducatifs, il implique les élèves dans les différents niveaux de réflexion et d'action.</p>

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation						
Niveaux de maitrise Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maitrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maitrise)	D (Maitrise experte)
Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021-22						
C4 : Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service. • Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions. • Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations. 	<p>Ne se positionne pas en tant que chef de service</p> <p>N'a pas conscience des responsabilités qui sont les siennes</p> <p>Ne maîtrise pas les outils nécessaires à la constitution de grilles d'emploi du temps</p> <p>Aucun accompagnement ni de formation des équipes</p>	<p>Ne décrit pas clairement les attentes vis-à-vis des AED</p> <p>N'adapte pas l'organisation à la réalité de l'établissement d'exercice</p> <p>N'associe pas les AED à la réflexion</p>	<p>Est capable d'organiser le service pour l'année et de les ré-organiser ponctuellement</p> <p>A perçu les enjeux d'une cohérence entre tous les membres de l'équipe</p> <p>Se positionne clairement en tant que chef de service (animation de réunion, remédiation, recrutement)</p> <p>Commence à prendre du recul sur l'organisation</p>	<p>Inscrit l'organisation du service dans un cadre du projet d'établissement</p> <p>Impulse une réelle dynamique au sein du service</p> <p>Est reconnu par l'ensemble de la communauté éducative</p> <p>Evalue les besoins de formation du service</p> <p>Sait faire évoluer les outils à sa disposition</p>	<p>Positionnement clair et affirmé qui répond aux besoins de l'établissement</p> <p>Est capable de proposer des temps de formation aux AED et de sensibiliser et impliquer les enseignants aux questions de vie scolaire</p> <p>Accompagne les AED dans leur parcours professionnel</p>

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation						
Niveaux de maitrise Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maitrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maitrise)	D (Maitrise experte)
Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021-22						
C5 : Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation. • Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. • Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets. • Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil. • Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage. 	<p>N'a pas perçu les enjeux d'un accompagnement éducatif et ne l'initie pas</p> <p>N'identifie pas les partenaires possibles et leur rôle respectif</p> <p>N'apporte pas sa contribution dans les temps de réflexion collective</p>	<p>Ne maîtrise que partiellement les outils nécessaires pour un accompagnement efficace</p> <p>N'inclut pas son action dans un cadre global collectif</p> <p>Commence à prendre du recul sur les missions confiées</p>	<p>A conscience des enjeux d'un travail collectif d'accompagnement</p> <p>Peut proposer des pistes de réflexion et de remédiation pertinente</p> <p>Participe activement aux réunions d'équipe</p>	<p>Participe à la mise en œuvre et impulse la politique éducative et pédagogique de l'établissement en s'appuyant sur une analyse approfondie du contexte d'exercice</p> <p>S'inscrit dans une démarche de projet</p>	<p>Est capable de diriger et d'animer le projet en adaptant les objectifs au contexte et aux équipes en présence</p>

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation

Niveaux de maitrise Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maitrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maitrise)	D (Maitrise experte)
------------------------------------	--------------	--	-------------------------	--	-----------------------	-------------------------

Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021 -22

**C6 :
Accompagner
les élèves,
notamment dans
leur formation à
une citoyenneté
participative**

- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
- Assurer la formation des délégués élève.
- Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.

N'a pas perçu les enjeux et l'intérêt d'une formation citoyenne

Ne connaît pas les instances et leur fonctionnement

Participe à l'installation des instances sans l'inscrire dans une réflexion globale (exécutant).

Procède à l'état des lieux du fonctionnement des instances dans l'établissement

Engage une réflexion sur le fonctionnement des instances et tente de la faire partager aux élèves

Associe les élèves à la réflexion avec pour objectif de les rendre à autonomes

Participe par son action à la reconnaissance de l'utilité des instances

Forme les élèves, impulse une dynamique et fédère tous les membres de la communauté éducative autour de la question citoyenne.

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation						
Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maîtrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maîtrise)	D (Maîtrise experte)
Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021-22						
C7 : Participer à la construction des parcours des élèves	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves. Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau). Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel. 	<p>N'identifie pas les partenaires potentiels</p> <p>Ne connaît pas les différents dispositifs d'accompagnement des élèves</p> <p>N'associe pas les élèves à la construction de leur parcours</p>	<p>Connait partiellement les dispositifs</p> <p>N'inscrit pas son action dans un cadre collectif</p>	<p>Commence à s'impliquer dans les dispositifs</p> <p>Commence à coopérer avec les autres personnels, les élèves et les famille</p>	<p>Rend l'élève actif dans la construction de son parcours</p> <p>Apporte son point de vue en tenant compte de celui des autres partenaires</p> <p>Sensibilise les AED à cette thématique</p>	<p>Est identifié comme une personne ressource</p> <p>Est capable de mener une réunion qui regroupe tous les partenaires</p> <p>Associe et forme les assistants d'éducation à cette question</p>

Compétences communes à tous les Conseillers principaux d'éducation						
Niveaux de maîtrise Compétences	Descripteurs	Positionnement initial (à la rentrée de M1)	A (Maîtrise fragile)	B (En bonne voie) (Attendu fin M2)	C (Bonne maîtrise)	D (Maîtrise experte)
Les niveaux de maîtrise seront déclinés avec les tuteurs lors de la première rencontre de l'année scolaire 2021-22						
C8 : Travailler dans une équipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.). • Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement. • Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre. • Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques. 	Considère que cette question ne le concerne pas	<p>Ne connaît pas suffisamment les enjeux pédagogiques dans un établissement scolaire</p> <p>N'a pas conscience de l'intérêt d'investir cette dimension du métier</p>	<p>Se sent concerné par la question pédagogique</p> <p>Commence à investir le champ pédagogique dans la pratique quotidienne</p> <p>Capable d'analyser leur propre expérience pédagogique dans le cadre d'animation de séquences</p>	<p>Possède des connaissances théoriques sur la question pédagogique</p> <p>Participe activement au conseil pédagogique et à l'élaboration de situations d'apprentissage en coopérant avec les enseignants</p>	<p>A conscience de la nécessité d'inscrire son action dans le cadre d'un territoire</p> <p>Est capable de conseiller le chef d'établissement et d'apporter son expertise dans le cadre global de l'établissement</p> <p>Est capable de former ses pairs et/ou les assistants d'éducation</p>

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION



Site de Besançon

57 avenue de Montjoux
BP 41665
25042 BESANCON Cedex
Tél. : 03 81 65 70 00
03 81 65 70 01

Site de Belfort

Centre Marc Bloch CS 70299
49 Faubourg des ancêtres
90005 BELFORT Cedex
Tél. : 03 84 36 70 60

Site de Lons-le-Saunier

23 rue des Écoles
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 81 65 70 04

Site de Vesoul

Avenue des rives du lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03 63 08 23 62

<http://inspe.univ-fcomte.fr>

Annexe 7 : Détail des enseignements laïcité et valeurs de la république

Ventilation des heures en Laïcité, valeurs de la république et citoyenneté (master MEEF 1^{er} degré)

Module / intervention	Nombre heures étudiant	Codes compétences
Philosophie de l'école républicaine et laïcité	12HCM	<p>CC1 Connaître l'idée républicaine, ses sources philosophiques et politiques</p> <p>CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits)</p> <p>CC6 Introduire à l'épistémologie du fait religieux (sécularisation et laïcité)</p> <p>CC14 P1 Distinguer savoir et croyances, valeurs et principes, droit et loi, tolérance et laïcité</p>
Ateliers laïcité	3HTD	<p>CC1 Savoir identifier et expliciter les éléments théoriques (droits, devoirs, principes, croyances, principe de laïcité) à partir de situations pratiques</p> <p>CC2 Etre capable d'exercer son esprit critique</p> <p>CC6 Savoir identifier les conflits ou les litiges dans le cadre éducatif et scolaire</p> <p>CC14 P1 P4 Identifier les acteurs, les recours, les aides possibles dans la communauté éducative</p> <p>C5 - Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</p> <p>CC7 Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle</p> <p>C8 Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves</p>

		<p>C11 Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs</p> <p>C12 Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents</p> <p>D2 Droits et obligations du fonctionnaire</p>
Analyse de situations - République et laïcité	10	<p>CC1 Connaître les symboles de la République et leur signification</p> <p>CC2 Introduction aux enjeux de la citoyenneté à l'école (débats citoyens, ateliers philosophie)</p> <p>CC6 Etudes de cas autour des valeurs de la république, de la laïcité.</p> <p>CC14 P1 P4 Pédagogie de la laïcité. Droits et obligations du fonctionnaire</p>
Education à la citoyenneté	23	<p>CC1 Connaître la notion de fait religieux</p> <p>CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits)</p> <p>CC6 Le respect d'autrui et la notion de personne humaine (analyse de notions et de textes).</p> <p>CC14 P1 La lutte contre le racisme et l'antisémitisme (enjeux et notions).</p>

Ventilation des heures en Laïcité, valeurs de la république et citoyenneté (master MEEF 2nd degré)

Modules / Enseignements	Nbre d'heures	Compétences
PHILOSOPHIE DE L'ECOLE REPUBLICAINE ET LAICITE	12	CC1 Connaître la notion de fait religieux CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits) CC6 Le respect d'autrui et la notion de personne humaine (analyse de notions et de textes). CC14 P1 La lutte contre le racisme et l'antisémitisme (enjeux et notions).
APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU SYSTÈME EDUCATIF	4	CC1 Connaître l'idée républicaine, ses sources philosophiques et politiques CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits) CC6 Introduire à l'épistémologie du fait religieux (sécularisation et laïcité) CC14 P1 Distinguer savoir et croyances, valeurs et principes, droit et loi, tolérance et laïcité
DEVELOPPEMENT DE DE L'ADOLESCENT	3	CC6 Le respect d'autrui et la notion de personne humaine (analyse de notions et de textes). CC14 P1 La lutte contre le racisme et l'antisémitisme (enjeux et notions).
ATELIERS LAICITE	3	CC1 Connaître l'idée républicaine, ses sources philosophiques et politiques CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits) CC6 Introduire à l'épistémologie du fait religieux (sécularisation et laïcité) CC14 P1 Distinguer savoir et croyances, valeurs et principes, droit et loi, tolérance et laïcité.
DROITS ET OBLIGATIONS DU FONCTIONNAIRE	3	CC1 Connaître les symboles de la République et leur signification CC2 Introduction aux enjeux de la citoyenneté à l'école (débats citoyens, ateliers philosophie)

		<p>CC6 Etudes de cas autour des valeurs de la république, de la laïcité.</p> <p>CC14 P1 P4 Pédagogie de la laïcité. Droits et obligations du fonctionnaire</p>
<p>UE3 EC2 S9 STAGE ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE GAP</p>	<p>2</p>	<p>CC1 Savoir identifier et expliciter les éléments théoriques (droits, devoirs, principes, croyances, principe de laïcité) à partir de situations pratiques</p> <p>CC2 Etre capable d'exercer son esprit critique</p> <p>CC6 Savoir identifier les conflits ou les litiges dans le cadre éducatif et scolaire</p> <p>CC14 P1 P4 Identifier les acteurs, les recours, les aides possibles dans la communauté éducative</p> <p>C5 - Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</p> <p>CC7 Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle</p> <p>C8 Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves</p> <p>C11 Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs</p> <p>C12 Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents</p> <p>D2 Droits et obligations du fonctionnaire</p>

Ventilation des heures en Laïcité, valeurs de la république et citoyenneté (master MEEF encadrement éducatif CPE)

Les volumes horaires représentent le volume global des modules, dans lesquels se développent les enseignements autour de la laïcité et des valeurs de la république

Module / intervention	Nbre heures étudiant	Codes compétences
PHILOSOPHIE DE L'ECOLE REPUBLICAINE ET DE LA LAICITE	12	CC1 Connaître l'idée républicaine, ses sources philosophiques et politiques CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits) CC6 Introduire à l'épistémologie du fait religieux (sécularisation et laïcité CC14 P1 Distinguer savoir et croyances, valeurs et principes, droit et loi, tolérance et laïcité
EDUCATION ET DEMOCRATIE : APPROCHE PHILOSOPHIQUE	8	CC1 Connaître l'idée républicaine, ses sources philosophiques et politiques CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits) CC6 Introduire à l'épistémologie du fait religieux (sécularisation et laïcité) CC14 P1 Distinguer savoir et croyances, valeurs et principes, droit et loi, tolérance et laïcité.
CONNAISSANCE DU SYSTÈME EDUCATIF	15	CC1 Savoir identifier et expliciter les éléments théoriques (droits, devoirs, principes, croyances, principe de laïcité) à partir de situations pratiques CC2 Etre capable d'exercer son esprit critique CC6 Savoir identifier les conflits ou les litiges dans le cadre éducatif et scolaire CC14 P1 P4 Identifier les acteurs, les recours, les aides possibles dans la communauté éducative

		<p>C5 - Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</p> <p>CC7 Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle</p> <p>C8 Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves</p> <p>C11 Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs</p> <p>C12 Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents</p> <p>D2 Droits et obligations du fonctionnaire</p>
APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU SYSTÈME EDUCATIF	9	<p>CC1 Connaître l'idée républicaine, ses sources philosophiques et politiques</p> <p>CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits)</p> <p>CC6 Introduire à l'épistémologie du fait religieux (sécularisation et laïcité)</p> <p>CC14 P1 Distinguer savoir et croyances, valeurs et principes, droit et loi, tolérance et laïcité</p>
DROIT ET RESPONSABILITE A LA VIE SCOLAIRE	6	<p>CC1 Connaître l'idée républicaine, ses sources philosophiques et politiques</p> <p>CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits)</p> <p>CC6 Introduire à l'épistémologie du fait religieux (sécularisation et laïcité)</p> <p>CC14 P1 Distinguer savoir et croyances, valeurs et principes, droit et loi, tolérance et laïcité</p>
EDUCATION ET DEMOCRATIE : APPROCHE PHILOSOPHIQUE	18	<p>CC1 Connaître les symboles de la République et leur signification</p> <p>CC2 Introduction aux enjeux de la citoyenneté à l'école (débats citoyens, ateliers philosophie)</p> <p>CC6 Etudes de cas autour des valeurs de la république, de la laïcité.</p> <p>CC14 P1 P4 Pédagogie de la laïcité. Droits et obligations du fonctionnaire</p>



VIVRE LA LAICITE AU QUOTIDIEN A L'ECOLE	3	CC1 Connaître la notion de fait religieux CC2 Connaître le fonctionnement de l'institution scolaire, à partir de l'analyse de ses valeurs, de son histoire, l'analyse de ses principes (souveraineté, nation, droits) CC6 Le respect d'autrui et la notion de personne humaine (analyse de notions et de textes). CC14 P1 La lutte contre le racisme et l'antisémitisme (enjeux et notions).
---	---	---

Annexe 8 : Détail des enseignements égalité filles-garçons

Il n'est pas détaillé ici le volume horaire portant sur ces thématiques, déclinées dans d'autres champs disciplinaires, comme l'analyse de la littérature et la littérature de jeunesse, la déclinaison des valeurs de la République, l'apprentissage de la motricité et les activités physiques et sportives, ... Ceci est aussi sans compter les interventions individuelles lors des stages de pratique accompagnée et/ou les contrats en alternance. Il va de soi également, que les formations des MEEF 2D EPS et MEEF EE CPE disposent de volumes horaires plus importants sur ces questions pleinement intégrées dans le cadre général de leurs formations.

module	heures étudiantes	Codes compétences
UE1 EC1 MO1 S7 S8 CONNAISSANCE DU SYSTÈME EDUCATIF : APPROCHE SOCIOLOGIQUE	4	CC1 Faire partager les valeurs de la République CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation CC6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
UE1 EC2 MO2 S7 EDUQUER A LA CITOYENNETE	1	P3 Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
UE1 EC2 MO3 S7 S8 EDUCATION A LA RESPONSABILITE ET A LA SANTE	4	C1 Faire partager les valeurs de la République CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation CC6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
UE3 EC2 MO2 S9 ATELIERS AIDE ENTREE DANS LE METIERS	3	P3 Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves
UE1 EC1 MO2 S8 S10 EGALITE FILLES GARCONS	10	CC1 Faire partager les valeurs de la République CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation CC6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier CC10 Coopérer au sein d'une équipe CC11 Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12 Coopérer avec les parents d'élèves CC13 Coopérer avec les partenaires de l'école

Annexe 9 : Détail des enseignements scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Ventilations des heures Ecole inclusive

28 heures communes aux mentions MEEF 1 ^{er} degré, 2 nd degré et encadrement éducatif		
Module	Nbre heures étudiant	Compétences traitées
Ecole inclusive : accueil handicap et EBEP		
M1 Ecole inclusive et EBEP	3	CC1 CC2 CC6 Présentation théorique (historique, sociologique, législative, éthique) de la notion d'inclusion scolaire. Avancées de la recherche.
M1 Ecole inclusive et EBEP	3	CC10 CC11 CC13 Notions propres à l'école inclusive : dispositifs, structures, partenariats en lien avec les EBEP.
M2 Ecole inclusive Analyse de situations	5	CC3 CC4 CC5 P3 P5 Travail autour de situations professionnelles ciblées en fonction des disciplines (angle éducatif et pédagogique)
Ecole inclusive : Français langue de scolarisation		
M1 Elèves et apprentissages	2	CC1 CC2 C3 CC4 CC5 Comment accompagner l'élève dans ses apprentissages/faire classe et prendre en compte la diversité des élèves ? Qu'est-ce qu'apprendre ? Qu'est-ce qu'enseigner ? Diversité des élèves, élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP). Apprentissages et pédagogies différenciées, P1 Inclusion, publics hétérogènes, prise en compte de l'hétérogénéité des compétences des élèves. Maîtrise du référentiel métier.
M1 Langue française et appropriation du français	3	CC7 Le français, plurisystème idéographique complexe, compétence transversale pour toutes les disciplines. Normes, usages et variations. CC3 Connaître les processus d'acquisition /apprentissage des langues (maternelle/première, étrangère/seconde). CC10 Distinguer les types et développement langagier (acquisition simultanée des langues, précoce ou tardive, acquisition successive...), les notions de répertoire langagier, d'interlangue, le rôle de la langue 1 dans l'apprentissage de la L2.
M1 Posture d'enseignement et répertoires langagiers	3	P1 CC3 Biographies langagières, approche réflexive du répertoire linguistique et des pratiques langagières du futur enseignant du second degré en articulation avec ses futures pratiques d'enseignement, en contexte scolaire et une réflexion sur les questions de norme(s) et de variations langagières.

<p>M1 Cadre réglementaire et modalités d'intervention</p>	<p>4</p>	<p>P1 CC1 CC3 CC7 CC10 Missions et rôle des CASNAV, cadre réglementaire, circulaires académique et départementales, dispositifs UPE2A, UPS Caractéristiques et fonctionnement des réseaux de prise en charge académique des EBEP allophones et itinérants P1 P3 P5 Modalités d'intervention concertée des différents acteurs de l'accueil, la scolarisation, la scolarité et l'orientation des élèves allophones et itinérants.</p>
<p>M1 Le français comme langue d'enseignement et d'apprentissage</p>	<p>2</p>	<p>CC3 CC7 P1 P3 P5 La langue française comme compétence transversale : langue de l'école, langue d'accès au savoir, langue des disciplines Cadre didactique pour l'enseignement du français comme langue de scolarisation (FLSco)</p>
<p>M2 Français langue de scolarisation et analyse de situations d'inclusion</p>	<p>3</p>	<p>CC2 CC3 Adaptation des pratiques pédagogiques pour des classes culturellement et linguistiquement hétérogènes. CC5 CC10 Développement des gestes professionnels afin d'analyser la diversité des situations d'apprentissage et des contextes éducatifs. P1 P3 P5 Compétences et réseaux de médiation interculturelle et linguistique.</p>

ANNEXE 10.1

CADRAGE

Mémoire de recherche en éducation

Master MEEF 1D

Tous les étudiant.e.s de l'Inspé de Franche-Comté, sont formé.e.s à la recherche pour l'éducation par la recherche, notamment à travers la réalisation d'un mémoire de recherche. Ce mémoire s'inscrit pleinement dans le développement des compétences nécessaires aux métiers du professorat et de l'éducation. La formation à la recherche par la recherche a pour objectif de permettre aux enseignant.e.s d'adapter leurs pratiques pédagogiques en s'appuyant sur des données, des outils et des méthodes issus de la recherche, tout en favorisant l'évaluation continue des pratiques pour les ajuster aux besoins. De plus, elle vise à renforcer la collaboration entre enseignant.e.s et entre enseignant.e.s et chercheur.e.s, par exemple à travers l'animation de communautés de pratique ou la mise en place de projets collaboratifs, afin de favoriser le partage des connaissances issues de la recherche et/ou leur production, au bénéfice de tous les acteurs éducatifs.

Le travail de recherche mené en Master MEEF permettra d'adresser une question en lien avec l'éducation, en s'appuyant à la fois sur la littérature scientifique et sur une méthodologie de recherche rigoureuse permettant le recueil et/ou l'analyse de données ou de corpus. Comme les autres contenus de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation, ce travail de recherche demande un investissement important et continu, et nécessite en particulier des capacités d'anticipation, d'organisation du travail, de rigueur et de gestion du temps. Le respect des délais pour la remise des travaux est impératif.

I. Mémoire de recherche : M1 et M2

Le recrutement des enseignant.e.s et des personnels d'éducation se fait désormais au niveau master, assurant ainsi que les futur.e.s professionnel.le.s possèdent des compétences spécialisées, appuyées sur des connaissances scientifiques de haut niveau. Ces connaissances, issues de traditions différentes mais complémentaires, contribuent toutes à la production de savoirs en éducation, par des approches théoriques et des méthodes spécifiques.

L'Inspé de Franche-Comté a défini les attentes **minimales** permettant d'assurer l'égalité des étudiant.e.s dans le cadre de la réalisation de leur mémoire.

Ces attentes portent sur :

- Le type de mémoire,
- Le choix du thème,
- L'expertise du-de la directeur-trice du mémoire,
- Le contenu et le déroulement du travail de recherche,
- Le format du mémoire et la soutenance,
- Les conditions de dépôt des travaux,
- L'évaluation en M1 et en M2.

1. Type de mémoire

Le mémoire préparé au sein de l'Inspé de Franche-Comté est un mémoire de recherche, dans l'objectif de permettre aux étudiant.e.s d'atteindre la maîtrise attendue par l'Etat-employeur des compétences professionnelles des métiers du professorat ou de l'éducation ; par exemple CC3 « *Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche* » ou CC14 « *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques* ».

2. Choix du thème

Le choix du sujet s'effectue à partir d'une offre de thématiques/sujets proposées par les directeurs.trices de mémoire et communiquées aux étudiant.e.s dès le 15 octobre 2024.

Du 16 au 21 octobre, les étudiant.es expriment leurs vœux via un formulaire en ligne en classant 10 thématiques/sujets par ordre de préférence.

ATTENTION : Chaque étudiant.e doit sélectionner des thématiques/sujets proposées par au moins 6 directeurs.trices différent.es.

La répartition sera effectuée de manière à minimiser les écarts entre les vœux des étudiant.e.s et les possibilités d'encadrement. Toutefois, un tirage au sort pourra être réalisé dans le cas où certaines thématiques feraient l'objet d'un nombre de vœux trop important.

Quelle que soit la thématique choisie, un lien concret avec le domaine de l'éducation, le métier d'enseignant.e est exigé. Le thème développé en M1 peut être ajusté et modifié en M2 selon des besoins, mais il est préférable de privilégier la continuité entre le M1 et le M2. Si pour quelque

raison que ce soit, un.e étudiant.e de M2 souhaite changer de direction de mémoire, il doit au préalable demander l'accord du/de la directeur.trice de M1, ainsi que du responsable chargé de la recherche dans le 1^{er} degré.

3. Expertise du de la directeur-trice

La délivrance d'un diplôme de niveau Bac+5 et la garantie de la qualité des formations souhaitée par l'Université de Franche-Comté nécessitent de s'assurer que les étudiant.e.s soient encadré.e.s par des enseignant.e.s expert.e.s.

Dans le cadre du mémoire, cette expertise est assurée par des enseignant.e.s, titulaires à l'Inspé de Franche-Comté, des chercheur.e.s ou des enseignant.e.s-chercheur.e.s. de l'université de Franche-Comté. Des enseignant.e.s du premier et du second degré, intervenant à l'Inspé dans le cadre de la formation MEEF, et titulaires d'un master recherche en éducation, ou d'un doctorat peuvent également être encadrant.e.s.

Dans tous les cas, le jury de soutenance comprendra obligatoirement un.e enseignant.e-chercheur-euse ou un.e enseignant.e de l'inspé titulaire d'un doctorat, afin d'expertiser le travail universitaire et valider le grade de master de l'UBFC.

4. Le contenu et le déroulement du travail de recherche

En M1, le travail de recherche se concentre sur la réalisation d'une recherche bibliographique, l'élaboration de la question de recherche (ou problématique) qui constituera l'objet du mémoire, ainsi que sur la conception de la méthodologie de recherche.

La recherche bibliographique permettra d'élaborer un cadre théorique qui prendra la forme d'une revue de littérature, revue de question ou état de l'art. Ce cadrage théorique comprendra un ensemble d'éléments théoriques et/ou conceptuels permettant de situer la recherche dans un champ épistémologique donné. Le cadrage théorique du mémoire doit impérativement être original, mais peut citer brièvement (deux à trois lignes tout au plus) des passages d'ouvrages ou d'auteurs bien identifiés (en citant les différentes sources).

Sur la base du cadrage théorique ainsi que du contexte socio-éducatif l'étudiant.e définira une question de recherche (ou problématique), et concevra une méthodologie permettant de répondre à cette question. Compte tenu du déroulement des deux années de master, il paraît important que la méthodologie de recherche soit pensée dès le M1.

En M2, le travail de recherche consiste principalement à mettre en œuvre la méthodologie élaborée en M1, à recueillir et/ou analyser des données originales ou un corpus, puis à discuter les résultats en lien avec le cadre théorique.

5. Format du mémoire et soutenance

Deux formats de mémoire sont proposés cette année : un mémoire en groupe ou un mémoire individuel.

- **Pour le format en groupe**, les étudiant.es réaliseront un travail de recherche collectif par groupe de 3, et rédigeront en M1 un article interface commun.

Un article interface est entendu ici comme un texte scientifique qui synthétise les connaissances issues de la recherche scientifique de manière claire et accessible tout en respectant les standards de rigueur académique. Il vise à traduire des concepts complexes en outils pratiques ou en informations utilisables par des enseignant.e.s, des praticiens, des éducateurs, ou d'autres acteurs de l'éducation.

Le format définitif du mémoire de recherche qui sera remis à l'issue du M2 ainsi que les modalités de la soutenance seront précisés au cours de l'année 2024-2025.

- **Pour le format individuel**, les étudiant.es réaliseront un travail de recherche individuel, et rédigeront un mémoire de recherche dont le format définitif est un document de 40 pages minimum, hors annexes.

Le travail de recherche fera l'objet d'une soutenance orale d'une durée minimale de 30 min et maximale d'1 heure incluant une présentation orale de l'étudiant.e. suivie d'un échange avec le jury.

La soutenance est un exercice de présentation orale du travail de recherche devant un jury, suivi d'un moment de questions-réponses ; la soutenance n'est pas une relecture stricto-sensu du mémoire écrit : elle doit aider à la compréhension du travail réalisé, elle doit permettre d'éclairer le jury sur tous les éléments qu'il souhaitera aborder. La soutenance peut être publique. Les attentes seront précisées par le-la directeur-trice du mémoire ; la répartition du temps entre présentation orale de l'étudiante et échange avec le jury sera communiquée aux étudiant.e.s.

Quel que soit le format choisi, le travail de recherche mené pendant les deux années de master aboutira à une production académique finale qui fera l'objet d'une soutenance, comprenant :

- Une introduction,
- Une revue de littérature (ou état de l'art),
- Une question de recherche (ou problématique),
- Une méthodologie de recueil et/ou d'analyse des données,
- Des résultats,
- Une discussion,
- Des perspectives professionnelles,
- Une conclusion,
- Une bibliographie présentée selon des normes en vigueur dans le champ de recherche dans lequel s'inscrit le mémoire,
- Des résumés en français et en anglais,
- 4 à 5 mots clés,
- Éventuellement des annexes.

6. Conditions de dépôt des travaux et évaluation en M1

Dépôt des travaux de recherche en M1

Les travaux de recherche réalisés en M1 portent sur une question de recherche (ou problématique) éclairée par une revue de littérature (ou état de l'art).

Le rendu livrable sera envoyé au-à la directeur-trice et déposé en version numérique à la scolarité au plus tard le 12 mai 2025. Une version papier peut être demandée par le.la directeur.trice.

- **Évaluation des travaux de recherche**

Ces travaux seront corrigés et évalués par le-la directeur-trice de mémoire.

L'évaluation s'attache à identifier les capacités et compétences développées :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifique ;
- Le degré de logique dans la rédaction de l'état de l'art ;
- La production d'une problématique originale ;
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La mise en forme d'une bibliographie.

Notation

- Le-la directeur-trice attribue une note pour le M1, qu'il-elle transmet au responsable de parcours, et à la scolarité.
- La totalité des ECTS accordée au mémoire et à la soutenance est de 6 ECTS en M1 **Conditions de dépôt des travaux et évaluation en M2 pour l'année 2024-2025 (ces conditions pourront être amenées à évoluer pour les prochaines années)**

- **Dépôt du mémoire**

En accord avec le- la directeur-trice, le mémoire finalisé est déposé entre le 1er octobre 2024 et ce jusqu'au 5 mai 2025 (délai de rigueur), au-à la directeur-trice, au deuxième membre du jury, et à la scolarité une semaine avant la date de la soutenance.

Dans tous les cas, le dépôt s'effectue **sous format numérique et doit respecter les consignes données dans la procédure de dépôt des mémoires (annexe 1)** : adresses des scolarités, nommage du fichier, délai.

Le dépôt d'une version papier du mémoire sera à discuter avec le-la directrice de mémoire, ce.ette dernier.ère pouvant en faire la demande.

- **Organisation de la soutenance**

Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire **au plus tard le 2 juin 2025.**

Le jury de soutenance est composé au minimum de 2 enseignant.e.s dont le.la directeur.trice. La composition du jury est à la discrétion du de la directeur.trice. La soutenance est organisée **par le-la directeur-trice** (date, horaire, salle, matériel), après le dépôt du mémoire.

La soutenance a lieu sur le site de formation de l'étudiant.e, de préférence en présentiel. Si le jury ne peut se déplacer sur le site de formation de l'étudiant, la soutenance peut avoir lieu en distanciel mais on ne peut en aucun cas exiger de l'étudiant qu'il se déplace sur un autre site que son site de formation pour la soutenance.

Le-la directeur-trice communique l'organisation :

- A l'étudiant.e concerné.e, (au moins 15 jours avant la date de soutenance);

- A la scolarité du site, dont les adresses sont précisées en annexe 1, (au moins 8 jours avant la date de soutenance) qui prépare et édite les documents nécessaires à la soutenance : PV de soutenance, et charte de dépôt et de diffusion des travaux et la déclaration de non plagiat.

Le-la directeur-trice fait signer **les documents complétés** à l'étudiant.e à la fin de la soutenance.

A l'issue de chaque soutenance, les documents complétés par les membres du jury et par l'étudiant.e sont déposés à la scolarité du site.

- **Critères d'évaluation**

L'évaluation finale du mémoire s'attache à mesurer le niveau de maîtrise des compétences développées dans le cadre de l'initiation à la recherche en vue d'acquérir le grade de master.

Les attendus seront à préciser avec le-la directeur-trice; ils concernent :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifiques au regard du questionnement défini ;
- Le degré de logique dans la rédaction du cadre théorique (revue de littérature, état de l'art) ;
- La qualité et l'originalité de la question de recherche (ou problématique) ;
- La capacité à mettre en œuvre un protocole de recherche rigoureux et adapté à la problématique ;
- La capacité à l'analyse objective des données récoltées ;
- La capacité à rendre compte de résultats pertinents de recherche au regard de la problématique posée ;
- La capacité à discuter les résultats et à cerner les limites du travail mené ;
- La capacité à énoncer des perspectives pour la pratique professionnelle
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La capacité à s'approprier des normes de mise en forme de la bibliographie ;
- La capacité à synthétiser l'ensemble des travaux dans un résumé en français et en anglais ;
- La qualité de l'interaction avec le-la directeur-trice de mémoire

L'évaluation de la soutenance orale vise à identifier les capacités et compétences spécifiques de communication de travaux de recherche à ses pairs (le-la directeur-trice apporte des précisions à ces attendus) :

- Le degré de logique de la présentation des objectifs et des résultats de recherche ;
- La qualité de la communication lors de la présentation ;
- Le degré de pertinence des réponses aux questions du jury ;
- Le degré de maîtrise des conditions de validité des résultats au regard de la méthodologie de recherche et de données recueillies ;
- Les perspectives rendues envisageables par le mémoire de recherche.

- **Notation**

Les membres du jury de la soutenance se concertent, pour donner une note pour la soutenance orale, prenant également en considération la rédaction finale du mémoire.

La totalité des ECTS accordée au mémoire et à la soutenance est de 14 ECTS en. Une note strictement inférieure à 8 invalide le master.

Remontée des notes, impérative le 2 juin 2025 au secrétariat de scolarité.

7. Plagiat

Le plagiat, consiste en une atteinte grave au droit de la propriété intellectuelle et représente une faute.

C'est pourquoi l'étudiant.e. s'engage, dans une déclaration de non-plagiat signée (annexe 2), à réaliser un travail de recherche original et personnel. Cette déclaration est à envoyer de manière distincte avec le mémoire.

L'observation de plagiat dans le travail réalisé fait systématiquement l'objet d'un signalement auprès de la section disciplinaire de l'UFC.

Annexe 1- Procédure de dépôt du mémoire

Consignes pour l'envoi du mémoire

Tou.te.s les étudiant.e.s doivent transmettre - par Filesender (transfert sécurisé de fichiers volumineux accessible via l'ENT : ENT > Bureau > Echangez vos documents) ou pièce jointe par courriel - à la scolarité de leur site pour **le 5 mai au plus tard**, ainsi qu'aux membres du jury :

- Soit la version complète du mémoire, en un seul fichier (de la page de titre à la 4^e de couverture), au format PDF non verrouillé.
- Soit la version du mémoire allégé des éléments non diffusables.
- La déclaration de non-plagiat datée et signée.

Cet envoi fait office de preuve de dépôt. Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire **entre le 1 octobre 2024 et le 2 juin 2025.**

Adresse pour l'envoi du mémoire et modèle de nommage du fichier à respecter :

Master MEEF	Mail de la scolarité	Modèle de nommage
PE site de Besançon	fabienne.maugey@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE25_2023
PE site de Belfort	sylvie.klinkas@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE90_2023
PE site de Lons	annie.beynel@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE39_2023
PE site de Vesoul	marie-jo.depetasse@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_PE70_2023

Précisions sur le dépôt du mémoire en version numérique

Tou.te.s les étudiant.e.s doivent déposer leur mémoire en suivant les consignes présentées ci-dessus. Cependant, seuls les mémoires ayant obtenus une note \geq à 14/20 pourront être archivés et consultés. Ils le seront à condition qu'à l'issue de la soutenance l'autorisation de diffusion électronique soit signée par l'étudiante et le jury. Cette autorisation fait partie de la Charte de dépôt et de diffusion des travaux d'étudiant.e.s de l'Université de Franche-Comté disponible sur le site internet de l'INSPÉ dans la rubrique « Étudier à l'INSPÉ > Mémoire de master ».

Annexe 2- DECLARATION DE NON-PLAGIAT

Je soussigné.e, déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail de recherche personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai conscience que les propos empruntés à d'autres auteurs ou autrices doivent être obligatoirement cités, figurer entre guillemets, et être référencés dans une note de bas de page.

J'étaye mon travail de recherche par des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise, présente dans ce mémoire. J'ai également conscience qu'une utilisation dissimulée d'outils d'intelligence artificielle (tels que ChatGPT) ou de traduction automatique pour l'écriture de tout ou partie d'un travail universitaire est en infraction avec les codes déontologiques universitaires et s'apparente à de la fraude.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur - l'autrice de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

A, le2024

Nom et prénom

Signature :

ANNEXE10.2

CADRAGE

Mémoire de recherche en éducation

Master MEEF 2D, Encadrement éducatif

Projets tuteurés DIU

2D, Encadrement éducatif

Tous les étudiant.e.s de l'Inspé de Franche-Comté, sont sensibilisé.e.s et formé.e.s à la recherche en éducation, par le biais de réalisation de travaux de recherche. La réalisation d'un mémoire ou d'un projet tuteuré s'inscrit dans l'acquisition des compétences des métiers du professorat et de l'éducation : elle exige des capacités d'anticipation, d'organisation du travail, de rigueur et de gestion du temps. Le respect des délais pour déposer les travaux est impératif.

Les étudiants inscrits en :	Réaliseront les travaux suivants :
Master 1	- Première partie du mémoire
Master 2	- Finalisation du mémoire et soutenance
DIU	- Projet tuteuré «professionnel »

I. Mémoire de recherche : M1 et M2

L'État-employeur a souhaité que les enseignant.e.s et les personnels d'éducation soient recruté.e.s au niveau master. La délivrance d'un diplôme de niveau master nécessite que les étudiant.e.s, qui se destinent aux métiers du professorat et de l'éducation démontrent des compétences spécialisées, relatives à ces métiers, appuyées sur des connaissances scientifiques pointues.

Dans le cadre du master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), les disciplines scientifiques sont les appuis indispensables de la formation. Ces disciplines scientifiques sont inscrites dans des traditions à la fois différentes et complémentaires de la production de connaissances. Autrement dit, elles contribuent toutes à la production de connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation, dans le domaine de l'éducation, par des approches théoriques et en utilisant des méthodes qui leurs sont spécifiques.

De ce fait, une normalisation forte des attentes dans la maîtrise de compétences spécialisées sous la forme, entre autres, d'un mémoire de niveau Bac+5 relève d'une impossibilité dans ce domaine de connaissance pluridisciplinaire.

Pour autant, le contrôle des connaissances dans les établissements publics de l'enseignement supérieur est soumis à un principe d'égalité et de transparence au niveau de chaque parcours d'une mention de master.

Par ailleurs, le cursus de formation est adossé au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (MEN, 2013)¹ et du référentiel de formation, qui en est la déclinaison (MEN, 2019)². La formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation intègre une formation « à » et « par » la recherche en éducation.

L'Inspé de Franche-Comté a défini les attentes minimales permettant d'assurer l'égalité des étudiant.e.s dans le cadre de la réalisation de leur mémoire.

Ces attentes portent sur :

- Le type de mémoire,
- Le choix du thème,
- L'expertise du-de la directeur-trice du mémoire,
- Le format du mémoire,
- La soutenance orale,
- Les conditions de dépôt des travaux,
- L'évaluation en M1 et en M2.

1. Type de mémoire

Le mémoire préparé au sein de l'Inspé de Franche-Comté est un mémoire de recherche. En effet, seule la réalisation de ce type de mémoire est susceptible de permettre aux étudiant.e.s d'atteindre la maîtrise attendue par l'Etat-employeur des compétences professionnelles des métiers du professorat ou de l'éducation ; par exemple CC3 « *Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche* » ou CC14 « *Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques* ».

2. Choix du thème

Le thème de recherche s'inscrit obligatoirement dans le domaine de l'éducation. Le choix de ce thème s'opère à partir d'une offre de thématiques universitaires proposées par les directeurs-trices de mémoire, ou à partir de thématiques émanant du terrain proposé par le PARDIE³, les équipes de bassins ou les écoles et les établissements, que des directeurs-trices acceptent de s'approprier. L'étudiant.e peut suggérer une thématique ; il lui appartient, dans ce cas, de trouver un.e directeur-trice. Quel que soit le thème, un lien réel avec le domaine de l'éducation, avec le métier d'enseignant.e, ou de CPE est exigé.

3. Expertise du de la directeur-trice

La délivrance d'un diplôme de niveau Bac+5 et la garantie de la qualité des formations souhaitée par l'Université de Franche-Comté nécessitent de s'assurer que les étudiant.e.s soient encadré.e.s par des enseignant.e.s expert.e.s.

Dans le cadre du mémoire, cette expertise est assurée par des enseignant.e.s, titulaires à l'Inspé de Franche-Comté, des chercheur.e.s ou des enseignant.e.s-chercheur.e.s. de l'université Bourgogne-Franche-Comté. Des enseignant.e.s du premier et du second degré, intervenant à l'Inspé dans le cadre de la formation MEEF, et titulaires d'un master recherche en éducation, ou d'un doctorat peuvent également être encadrant.e.s, si elles-ils ont suivi une formation à l'encadrement des mémoires proposée par l'Inspé.

Dans tous les cas, le jury de soutenance comprendra obligatoirement un.e enseignant.e-chercheur.euse ou un.e enseignant.e de l'inspé titulaire d'un Doctorat, afin d'expertiser le travail universitaire et valider le grade de master de l'UBFC.

4. Format du mémoire

En M1, une première approche du travail de réalisation du mémoire est initiée à travers une recherche bibliographique sur un thème qui préfigure le sujet définitif du mémoire, en accord avec le-la directeur.trice en charge du suivi. La question de recherche (ou problématique) sera élaborée dans la continuité de cette revue de littérature. Le travail méthodologique, permettant la réponse à la question de recherche posée, devra prendre forme dès le M1.

Le premier travail de recherche suggérée, à affiner avec le-la directeur-trice, consiste à élaborer un cadrage théorique : quel que soit le nom donné à ce cadrage, revue de littérature, état de l'art, il comprend un ensemble d'éléments théoriques, conceptuels nécessaires à la construction du mémoire ; ce cadre permet de situer le thème de la recherche dans un champ épistémologique retenu par l'étudiant. Le contenu de la revue de littérature (ou de l'état de l'art, ou revue de questions) est impérativement original, mais peut citer brièvement (deux à trois lignes tout au plus) des passages d'ouvrages ou d'auteurs bien identifiés (en citant les différentes sources). Le contexte socio-éducatif, la synthèse bibliographique des connaissances scientifiques sur le thème d'étude permettent à l'étudiant.e de définir un objet et une question de recherche (ou problématique). Compte tenu du déroulement des deux années de master, il paraît important que la méthodologie de recherche et d'investigation soit mise en place dès le M1.

³ PARDIE : Pôle Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation

Le thème développé en M1 peut être adapté et modifié en M2 en fonction des besoins, car il semble préférable de privilégier la continuité M1-M2. Si pour toute raison, un.e étudiant.e de M2 souhaite changer de direction de mémoire et de sujet, il doit au préalable demander l'accord du/de la directeur.trice de M1.

En M2, le travail suit un format défini par le-la directeur-trice du mémoire. Le mémoire final comporte une introduction, une revue de littérature (ou état de l'art), une question de recherche (ou problématique), une méthodologie de recueil et d'analyse des données, des résultats et discussion, des perspectives professionnelles, puis une conclusion. Le mémoire comprend également une bibliographie présentée selon des normes en vigueur, des résumés français et anglais, accompagnés de 4 à 5 mots clés et d'éventuelles annexes.

Le contenu du mémoire est original, les citations de passages d'ouvrages d'auteurs doivent être bien identifiées, notamment dans la première partie d'état de l'art. La seconde partie développe la méthodologie d'investigation ou de recherche et présente les données originales recueillies dans le cadre de cette initiation à la recherche, leur analyse dans le contexte de la problématique développée. La synthèse des résultats au regard des questionnements initiaux se prolonge par une discussion et des perspectives de prolongement possibles du travail de recherche, ainsi que des perspectives pour la pratique professionnelle. Ces aspects seront à préciser par le-la directeur-trice.

Le mémoire définitif est un document de 40 pages minimum hors annexes.

5. Soutenance orale

La soutenance est d'une durée minimale de 30 min et maximale d'1 heure incluant une présentation orale de l'étudiant.e suivie d'un échange avec le jury. La soutenance peut être publique. Les attentes seront précisées par le-la directeur-trice du mémoire ; la répartition du temps entre présentation orale de l'étudiante et échange avec le jury sera communiquée aux étudiant.e.s.

La soutenance est un exercice de présentation orale du travail de recherche devant un jury, suivi d'un moment de questions-réponses ; la soutenance n'est pas une relecture stricto-sensu du mémoire écrit : elle doit aider à la compréhension du travail réalisé, elle doit permettre d'éclairer le jury sur tous les éléments qu'il souhaitera aborder.

6. Mémoire en binôme

Les étudiants peuvent, à la demande du directeur de mémoire ou de leur propre initiative, réaliser un mémoire à deux. Ce mémoire donne lieu à une écriture commune, assumée par l'un et l'autre étudiant, proposant un projet de recherche justifiable et défendable par chaque membre du binôme.

Le travail réalisé n'est pas divisé en deux parties individuelles, mais relève d'une production et d'une recherche commune. Le travail effectué en binôme est donc plus conséquent car chacun apporte sa réflexion scientifique personnelle tout en travaillant l'écriture commune. Chacun doit justifier sa contribution individuelle à ce travail scientifique en commun.

Le rendu du mémoire donne lieu à deux soutenances individuelles, chaque étudiant devant justifier de l'ensemble de l'écrit proposé.

6. Conditions de dépôt des travaux et évaluation

M1 : Dépôt des travaux de recherche en M1

Les travaux de recherche réalisés en M1 portent sur la revue de littérature, (ou état de l'art), la question de recherche (ou problématique), et sur une approche méthodologique plus ou moins développée. Chaque semestre devra faire l'objet d'un rendu livrable selon l'avancement des travaux et selon les modalités prévues pour chaque parcours.

S7. Le premier rendu livrable sera envoyé au-à la directeur-trice au plus tard le vendredi 6 janvier 2025. Une version papier peut être demandé par le.la directeur.trice.(sauf M1 EPS oral et M1 Professeur documentaliste)

S8. Le deuxième rendu livrable sera envoyé au-à la directeur-trice et déposé en version numérique à la scolarité au plus tard le Lundi 5 mai 2025. Une version papier peut être demandée par le.la directeur.trice.

- **M1 : Évaluation des travaux de recherche**

Ces travaux sont corrigés et évalués par le-la directeur-trice de mémoire, selon les dispositifs spécifiques prévus dans les M3C validées pour chaque parcours ou mention de master. Une soutenance orale peut également être organisée (si indiquée dans les M3C du parcours).

L'évaluation s'attache à identifier les capacités et compétences développées dans le cadre de l'initiation à la recherche :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifique ;
- Le degré de logique dans la rédaction de l'état de l'art ;
- La production d'une problématique originale ;
- La description d'une approche méthodologique ;
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La mise en forme d'une bibliographie.

Notation

- Le-la directeur-trice attribue une note pour le S7, une note pour le S8, qu'il-elle transmet à la personne chargée de l'élément constitutif « Recherche », ou au responsable de parcours, et à la scolarité.
- La totalité des ECTS accordée au mémoire et à la soutenance est de 6 ECTS en M1 : 3 ECTS en S7, 3 ECTS en S8.

- **M2 : Dépôt du mémoire**

En accord avec le- la directeur-trice, le mémoire finalisé est déposé entre le 1 octobre 2024 et ce jusqu'au 5 mai 2025 (délai de rigueur), au-à la directeur-trice, au deuxième membre du jury, et à la scolarité une semaine avant la date de la soutenance.

Dans tous les cas, le dépôt s'effectue **sous format numérique et doit respecter les consignes données dans la procédure de dépôt des mémoires (annexe 1)** : adresses des scolarités, nommage du fichier, délai.

Le dépôt d'une version papier du mémoire sera à discuter avec le-la directrice de mémoire, cette dernière pouvant en faire la demande.

- **M2 : Organisation de la soutenance**

Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire **au plus tard le lundi 2 juin 2025.**

Le jury de soutenance est composé au minimum de 2 enseignants dont le-la directeur-trice. La composition du jury est à la discrétion du de la directeur.trice. La soutenance est organisée **par le-la directeur-trice** (date, horaire, salle, matériel), après le dépôt du mémoire.

La soutenance a lieu sur le site de formation de l'étudiant.e, en présentiel⁴.

Le-la directeur-trice communique l'organisation :

- A l'étudiant.e concerné.e, (au moins 15 jours avant la date de soutenance);
- A la scolarité du site, dont les adresses sont précisées en annexe 1, (au moins 8 jours avant la date de soutenance) qui prépare et édite les documents nécessaires à la soutenance : PV de soutenance, et charte de dépôt et de diffusion des travaux et la déclaration de non plagiat.

Le-la directeur-trice fait signer les documents à l'étudiant.e. à la fin de la soutenance.

A l'issue de chaque soutenance, les documents complétés par les membres du jury et par l'étudiant. e sont déposés à la scolarité du site.

- **M2 : Critères d'évaluation**

L'évaluation finale du mémoire s'attache à mesurer le niveau de maîtrise des compétences développées dans le cadre de l'initiation à la recherche en vue d'acquérir le grade de master.

Les attendus seront à repréciser avec le-la directeur-trice; ils concernent :

- Le degré d'appropriation et de compréhension de la littérature scientifiques au regard du questionnement défini ;
- Le degré de logique dans la rédaction du cadre théorique (revue de littérature, état de l'art) ;
- La qualité et l'originalité de la question de recherche (ou problématique) ;
- La capacité à mettre en œuvre un protocole de recherche rigoureux et adapté à la problématique ;
- La capacité à l'analyse objective des données récoltées ;
- La capacité à rendre compte de résultats pertinents de recherche au regard de la problématique posée ;
- La capacité à discuter les résultats et à cerner les limites du travail mené ;
- La capacité à énoncer des perspectives pour la pratique professionnelle
- Le respect des normes orthographiques et grammaticales ;
- La capacité à s'approprier des normes de mise en forme de la bibliographie ;
- La capacité à synthétiser l'ensemble des travaux dans un résumé en français et en anglais ;
- La qualité de l'interaction avec le-la directeur-trice de mémoire

⁴ Sauf si les conditions sanitaires imposent des enseignements en distanciel.

L'évaluation de la soutenance orale vise à identifier les capacités et compétences spécifiques de communication de travaux de recherche à ses pairs (le-la directeur-trice apporte des précisions à ces attendus) :

- Le degré de logique de la présentation des objectifs et des résultats de recherche ;
- La qualité de la communication lors de la présentation ;
- Le degré de pertinence des réponses aux questions du jury ;
- Le degré de maîtrise des conditions de validité des résultats au regard de la méthodologie de recherche et de données recueillies ;
- Les perspectives rendues envisageables par le mémoire de recherche.

- **M2 : Notation**

S9 : travail intermédiaire envoyé au directeur de mémoire en version numérique **au plus tard le 6 janvier 2025** ; une note sera transmise par le directeur de mémoire à la secrétaire de scolarité au plus tard le **24 janvier pour le travail écrit**. Si le mémoire est finalisé en S9, la rédaction du mémoire donne lieu à la note du S9, la soutenance à la note du S10.

S10 : Les membres du jury de la soutenance se concertent, pour donner une note pour la soutenance orale, prenant également en considération la rédaction finale du mémoire.

La totalité des ECTS accordée au mémoire et à la soutenance est de 14 ECTS en M2 : 6 ECTS en S9, 8 ECTS en S10. Une note inférieure à 8 dans l'un des semestres invalide le master.

Remontée des notes, impérative le 2 juin 2025 au secrétariat de scolarité.

7. Plagiat

Le plagiat, consiste en une atteinte grave au droit de la propriété intellectuelle et représente une faute.

C'est pourquoi l'étudiant.e. s'engage, dans une déclaration de non-plagiat signée (annexe 2), à réaliser un travail de recherche original et personnel. Cette déclaration est à envoyer de manière distincte avec le mémoire.

L'observation de plagiat dans le travail réalisé fait systématiquement l'objet d'un signalement auprès de la section disciplinaire de l'UFC.

II. Projet tuteuré « professionnel »

1. Public concerné

Stagiaires inscrits en DIU premier degré, second degré, et encadrement éducatif.

2. Contenus

Le projet tuteuré « professionnel » a comme objectif l'élaboration d'une action éducative concrètement mise en œuvre en lien avec une structure d'enseignement et d'éducation, institutionnelle ou associative. Les étudiant.e.s travailleront en groupe de 5 personnes sur ce projet en vue de la réalisation individuelle d'une action éducative innovante, d'une expérimentation pédagogique, d'un accompagnement d'élèves, d'un événement, etc. Ils seront encadrés par un.e tuteur.trice universitaire, responsable du projet.

3. Format et modalités d'évaluation

Au S9, les étudiant.e.s présenteront **collectivement** :

- Un résumé écrit de 5 à 8 pages de l'avancement de leurs travaux, portant dans un premier temps sur la présentation d'une problématique commune, sur des définitions et un apport théorique du thème du projet ;
- Une présentation orale d'une durée de 5mn par étudiant.e, portant sur l'état d'avancement du projet et sur les formes de travail collaboratif envisagées au sein du groupe.

Seule la présentation orale fera l'objet d'une évaluation par l'encadrant.e responsable du projet.

Date de présentation à décider avec l'encadrant avant janvier 2025. Le document écrit sera envoyé à l'encadrant 72 h avant la présentation orale. L'encadrant **transmet une note**, au référent scolarité du DIU (adresses en annexe 1).

Au S10, les étudiant.e.s réalisent concrètement leur projet et présentent **collectivement** :

- Un document écrit de 5 à 8 pages rédigées collectivement : il proposera une description et une analyse de la réalisation du projet.
- Une soutenance orale du projet ; elle aura une durée de 5 mn par étudiant.e ; elle sera suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 mn maximum.
La forme de la soutenance orale est laissée au libre choix des étudiant.e.s ; elle sera originale, adaptée au projet réalisé. Le jury sera composé de l'encadrant responsable du projet et d'un.e autre enseignant.e de l'Inspé. chaque groupe assiste obligatoirement à la soutenance d'un autre groupe (celui du co jury).

La soutenance orale aura lieu le 28 mai à Besançon. Le document écrit devra parvenir sous format numérique à l'encadrant le vendredi 23 mai au plus tard.

L' évaluation/notation est réalisée par les deux membres du jury et pas par l'autre groupe de DIU présent à la soutenance. L'encadrant transmet une note au référent scolarité du DIU (annexe 1).

L'évaluation au S9 et au S10 prendra en compte diverses compétences du métier d'enseignant, quant au travail en équipe (CC10), à l'engagement dans une démarche de réflexion, à la capacité à prendre en compte les conseils et au caractère innovant de la démarche (CC14), à l'originalité de la présentation et à sa maîtrise technique (CC9), à la maîtrise de la langue française (CC7).

Annexe 1- Procédure de dépôt du mémoire

Consignes pour l'envoi du mémoire

Tous les étudiant.e.s doivent transmettre - par Filesender (transfert sécurisé de fichiers volumineux accessible via l'ENT : ENT > Bureau > Echangez vos documents) ou pièce jointe par courriel - à la scolarité de leur site pour **le 5 mai au plus tard, ainsi qu'aux membres du jury :**

- Soit la version complète du mémoire, en un seul fichier (de la page de titre à la 4^e de couverture), au format PDF non verrouillé.
- Soit la version du mémoire allégé des éléments non diffusables.
- La déclaration de non plagiat datée et signée.

Cet envoi fait office de preuve de dépôt. Tout.e étudiant.e inscrit.e en M2 doit soutenir son mémoire **au plus tard le 2 juin 2025.**

Adresse pour l'envoi du mémoire et du projet tuteuré et modèle de nommage du fichier à respecter (M1 et M2) :

Master MEEF	Mail de la scolarité	Modèle de nommage
Lettres	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_lettres_2025
PLP Lettres-histoire	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_plp_2025
Histoire-géographie	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_h-g_2025
Economie-gestion	pascale.delacroix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_eco_2025
CPE	farida.djelkhir@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_cpe_2025
Professeur-documentaliste	farida.djelkhir@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_doc_2025
Mathématiques	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_maths_2025
Physique chimie	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_physique_2025
EPS	nadege.mottas@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_eps_2025
SVT	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_svt_2025
Anglais	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_anglais_2025
Allemand	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_allemand_2025
Espagnol	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_espagnol_2025
DIU SECOND DEGRE CPE	pascale.delacroix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_DIU second degre_2025

Adresse pour l'envoi du document de non-plagiat et modèle de nommage du fichier à respecter (pour les M2 uniquement) :

Master MEEF	Mail de la scolarité	Modèle de nommage
Lettres	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_lettres_non plagiat_2025
PLP Lettres-histoire	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_plp_non plagiat_2025
Histoire-géographie	patricia.petit@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_h-g_non plagiat_2025
Economie-gestion	pascale.delacroix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_eco_non plagiat_2025
CPE	farida.djelkhir@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_cpe_non plagiat_2025

Professeur-documentaliste	farida.djelkhir@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_doc_non plagiat_2025
Mathématiques	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_maths_non plagiat_2025
Physique chimie	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_physique_non plagiat_2025
EPS	nadege.mottas@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_eps_non plagiat_2025
SVT	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_svt_non plagiat_2025
Anglais	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_anglais_non plagiat_2025
Allemand	sylvie.alix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_allemand_non plagiat_2025
Espagnol	sylvie.alix@univ-fcomte.fr.fr	NOM_prénom_espagnol_non plagiat_2025
DIU SECOND DEGRE	pascale.delacroix@univ-fcomte.fr	NOM_prénom_DIU second degre_non plagiat_2025

Précisions sur le dépôt du mémoire en version numérique

Tou.te.s les étudiant.e.s doivent déposer leur mémoire en suivant les consignes présentées ci-dessus. Cependant, seuls les mémoires ayant obtenus une note \geq à 14/20 pourront être archivés et consultés. Ils le seront à condition qu'à l'issue de la soutenance l'autorisation de diffusion électronique soit signée par l'étudiante et le jury. Cette autorisation fait partie de la Charte de dépôt et de diffusion des travaux d'étudiants de l'Université de Franche-Comté disponible sur le site internet de l'INSPÉ dans la rubrique « Étudier à l'INSPÉ > Mémoire de master ».

Annexe 2- DECLARATION DE NON-PLAGIAT

Je soussigné.e, déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail de recherche personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai conscience que les propos empruntés à d'autres auteurs ou autrices doivent être obligatoirement cités, figurer entre guillemets, et être référencés dans une note de bas de page.

J'étaye mon travail de recherche par des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise, présente dans ce mémoire. J'ai également conscience qu'une utilisation dissimulée d'outils d'intelligence artificielle (tels que ChatGPT) ou de traduction automatique pour l'écriture de tout ou partie d'un travail universitaire est en infraction avec les codes déontologiques universitaires et s'apparente à de la fraude.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur - l'autrice de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

A....., le 2025

Nom et prénom

Signature :

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF
ANNEXE 11

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Sont présentées successivement au sein de cette annexe les fiches des 4 mentions de master MEEF

Intitulés des parcours de formation	Master MEEF Premier degré
Objectifs professionnels	Formation et professionnalisation au métier de Professeur des Ecoles (maternelle et élémentaire)
Organisation de la formation	<p>Le métier de Professeur des Ecoles s'apprend progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres. Le master MEEF premier degré représente une véritable formation en alternance avec des mises en situation professionnelle dans une école ou un établissement.</p> <p>Plus globalement, la formation combine, sous des modalités diverses, des enseignements (polyvalence, didactiques disciplinaires, contexte et culture de l'exercice du métier, valeurs de la république), des stages, de l'initiation à la recherche en éducation et de la réflexivité via de l'analyse de la pratique. Elle prépare également aux épreuves du concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) prévues à l'issue des deux années de master.</p> <p>Les responsables des 4 sites de formation et le responsable de la mention MEEF 1er degré sont intégrés dans l'équipe de direction élargie de l'INSPE, qui veille à la bonne harmonisation de la formation sur tous les sites.</p> <p><i>Modalités de la formation</i> <input checked="" type="checkbox"/> En présentiel <input type="checkbox"/> A distance <input type="checkbox"/> Hybride</p>
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	<p>Anglais Allemand 44 heures (8 ECTS) de langues sur les deux années</p>
Volume horaire de la formation	Au total la formation représente 850 heures d'enseignements (505 en M1 et 345 en M2)
Lieux de la formation	Besançon, Belfort, Lons-Le-Saunier, Vesoul
Place de la recherche	<p>À côté d'un mémoire de recherche réalisé sur deux ans sur des thématiques variées en lien avec l'éducation, et prenant appui sur des problématiques rencontrées lors des stages, un ensemble d'enseignements et de séminaires méthodologiques et disciplinaires s'étendent sur les deux années du master (65h), auxquels s'ajoutent des ateliers d'analyse de pratique (26h). Les enseignements disciplinaires et polyvalents réactivent et mettent en pratique les apports de recherche et permettent de prendre du recul sur ses pratiques et de les analyser.</p> <p>Les laboratoires en appui de la formation sont : <u>Laboratoires de l'EPE Marie et Louis Pasteur :</u></p>

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

- C3S (Culture, sport, santé, société), UR 4660
- CLF (Centre Lucien Febvre), UR 2273
- Chrono-environnement, UMR 6249 CNRS
- CRESE (Centre de recherche sur les stratégies économiques), UR 3190
- CRIT (Centre de recherches interdisciplinaires et transculturelles), UR 3224
- CRJFC (Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté), UR 3225
- ELLIADD (Edition, langages, littératures, informatique, arts, didactiques, discours), UR 4661
- FR-Educ, Fédération de Recherche en Education (Université Marie et Louis Pasteur, PARDIE, Canopé)
- Institut UTINAM (Univers, transport, interfaces, nanostructures, atmosphère et environnement, molécules), UMR 6213 CNRS
- ISTA (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité), UR 4011
- Laboratoire de Psychologie (UR 3188)
- LdA (Logiques de l'Agir), UR 2274
- LINC (Laboratoire de recherches Intégratives en Neurosciences et psychologie Cognitive), UMR 1322 INSERM
- LmB (Laboratoire de mathématiques de Besançon), UMR 6623 CNRS
- MSHE (Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux), USR 3124
- ThéMA (Théoriser et modéliser pour aménager), UMR 6049 CNRS

Laboratoires de l'EPE Bourgogne Europe

- CIMEOS (Communications, Médiations, Organisations, Savoirs), UR4177
- IREDU (Institut de Recherche sur l'Education : Sociologie et Économie de l'Éducation), UR 7318

La formation comprend 6 semaines de stages en M1 (3 périodes massées) et 12 semaines en M2 (1 stage filé et 2 stages massés) en établissement scolaire, avec une progressivité de l'immersion professionnelle (observation, pratique accompagnée et responsabilité).

Chaque étudiant est accompagné par un tuteur de l'INSPE et un tuteur professionnel.

Le nombre de stages permet chaque année de découvrir les 3 cycles du premier degré et différents établissements.

Les expériences progressivement accumulées au cours des stages sont régulièrement réinvesties en formation.

Premier degré :

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation : 10

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant : 59 (incluant les M2 AED)

Taux étudiants en alternance : 34%

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : 114

Taux étudiants en stage SOPA : 66%

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement des étudiants se fait via le recrutement national sur la plateforme Monmaster.
La mention de master est accessible aux titulaires de toutes les mentions de licences.

Les attendus sont :

- Maîtriser la langue française (oral et écrit)
- Communiquer à l'oral devant un groupe
- Planifier et organiser son travail
- Travailler en autonomie
- S'inscrire dans un travail collectif et collaboratif
- Faire preuve de mobilité régionale dans le cadre des stages

Les critères généraux d'examen des candidatures sont :

- Les étudiants ayant suivi un parcours de préparation au professorat des écoles (PPPE) sont prioritaires pour l'accès à la formation
- Les relevés de notes officiels BAC, L1/L2/L3 et lettre de motivation et CV
- L'expérience professionnelle notamment dans les domaines de l'éducation, l'animation ou l'enseignement
- Les stage(s) dans l'Éducation Nationale
- Le suivi d'un parcours de pré-professionnalisation
- Les stages dans le cadre de la licence

La capacité d'accueil globale pour les 4 sites est de 240.
Le taux d'accès à la formation est de 91 %.

Des passerelles ou des insertions professionnelles vers d'autres formations ou métiers que le professorat des écoles peuvent être envisagées vers des domaines orientées vers la formation, la recherche en éducation, l'ingénierie de formation ou encore la médiation scientifique et culturelle.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les maquettes de formation, réalisées sur un principe d'approche compétences et d'évaluation progressive de ces compétences, donnent lieu à des évaluations (pour la formation commune) qui pour une part s'inscrivent dans des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) évaluées par un collectif d'enseignants pluri-catégoriel.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs de la mention sur les 3 dernières années affichent une certaine stabilité.

Effectifs mention MEEF 1er degré	2021-22	2022-23	2023-24
M1+M2	329	366	353

Les taux de réussite au diplôme 23-24 sont de 91%.
Les poursuites d'études représentent entre 1,5 et 4% par an.
La dernière étude de l'observatoire de la formation de l'université montre que 97% des diplômés 2018 sont en emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Master Métier de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation - MEEF

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	<p>Les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles (enseignants et enseignants-chercheurs de l'université ; professeurs des écoles maîtres formateurs ; enseignants de terrain du 2nd degré ; autres intervenants académiques, institutionnels ou associatifs)</p> <p>33% de la formation est réalisée par des professionnels de terrain</p>
Fonctionnement	<p>Le pilotage de la mention s'appuie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur un responsable de la mention MEEF 1^{er} degré, qui coordonne l'action des responsables de chaque site, - Sur une PEMF, coordinatrice académique des PEMF à l'INSPE, - Sur le groupe de liaison 1^{er} degré, qui regroupe des représentants de l'INSPE, des 4 DSDEN et de l'académie. - Sur un conseil de perfectionnement unique pour toute la mention (avec la présence d'étudiants).

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	Sans objet
Internationalisation de la formation	<p>Le deuxième stage massé de M1 peut être remplacé par un stage à l'international, de 4 semaines, permettant de découvrir un système éducatif étranger.</p> <p>Cette mobilité sortante des étudiants est réalisée dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un lycée français à l'étranger, - un établissement scolaire en relation avec les partenaires étrangers de l'INSPE et de l'université, comme la HEP Bèjune en Suisse, l'université de Pilzen en République Tchèque, l'université de Charlottetown au Canada, ou encore l'université brésilienne de Brasilia. <p>Les étudiants reçoivent une aide financière de L'Inspé et peuvent prétendre à d'autres aides financières (Région Bourgogne Franche-Comté notamment).</p> <p>Chaque année, ce sont près de 15% des étudiants de M1 qui réalisent un stage à l'étranger.</p> <p>Depuis 2020, il n'y a aucune mobilité entrante étudiante au sein de la mention MEEF 1^{er} degré.</p> <p>Le CAPEFE est en cours de mise en place.</p>

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

<p>Intitulés des parcours de formation</p>	<p>Master MEEF second degré Parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie-gestion - Éducation physique et sportive - Histoire-géographie - Langue étrangère - Allemand - Langue étrangère - Anglais - Langue étrangère - Espagnol - Lettres – histoire – géographie - Lettres - Mathématiques - Professeurs documentalistes - Sciences de la vie et de la Terre - Sciences physiques-chimie
<p>Objectifs professionnels</p>	<p>Formation et professionnalisation aux métiers de Professeurs des Lycées généraux et Collèges (PLC), des Lycées Technologiques et Professionnels (PLP)</p>
<p>Organisation de la formation</p>	<p>Les métiers de PLC et PLP s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres. Le master MEEF second degré représente une véritable formation en alternance avec des mises en situation professionnelle dans un lycée ou un collège.</p> <p>Plus globalement, la formation combine, sous des modalités diverses, des enseignements (disciplinaires, didactiques disciplinaires, contexte et culture de l'exercice du métier, valeurs de la république), des stages, de l'initiation à la recherche en éducation et de la réflexivité via de l'analyse de la pratique. Elle prépare également aux épreuves des différents concours de recrutement des PLC et PLP de l'éducation nationale.</p> <p><i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> <input checked="" type="checkbox"/> En présentiel <input type="checkbox"/> A distance <input type="checkbox"/> Hybride</p>
<p>Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)</p>	<p>Anglais Allemand 44 heures (8 ECTS) de langues sur les deux années</p>
<p>Volume horaire de la formation</p>	<p>Au total la formation représente 800 heures d'enseignements (500 en première année et 300 en 2e année)</p>
<p>Lieux de la formation</p>	<p>Besançon</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>A côté d'un mémoire de recherche réalisé sur deux ans sur des thématiques variées en lien avec l'éducation, et prenant appui sur des problématiques rencontrées lors des stages, un ensemble d'enseignements et de séminaires méthodologiques et disciplinaires s'étendent sur les deux années du master (65h), auxquels s'ajoutent des ateliers d'analyse de pratique (26h). Les enseignements disciplinaires et polyvalents réactivent et</p>

Master Métier de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

mettent en pratique les apports de recherche et permettent de prendre du recul sur ses pratiques et de les analyser.

Les laboratoires en appui de la formation sont :

Laboratoires de l'EPE Marie et Louis Pasteur :

- C3S (Culture, sport, santé, société), UR 4660
 - CLF (Centre Lucien Febvre), UR 2273
 - Chrono-environnement, UMR 6249 CNRS
 - CRESE (Centre de recherche sur les stratégies économiques), UR 3190
 - CRIT (Centre de recherches interdisciplinaires et transculturelles), UR 3224
 - CRJFC (Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté), UR 3225
 - ELLIADD (Edition, langages, littératures, informatique, arts, didactiques, discours), UR 4661
 - FR-Educ, Fédération de Recherche en Education (Université Marie et Louis Pasteur, PARDIE, Canopé)
 - Institut UTINAM (Univers, transport, interfaces, nanostructures, atmosphère et environnement, molécules), UMR 6213 CNRS
 - ISTA (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité), UR 4011
 - Laboratoire de Psychologie (UR 3188)
 - LdA (Logiques de l'Agir), UR 2274
 - LINC (Laboratoire de recherches Intégratives en Neurosciences et psychologie Cognitive), UMR 1322 INSERM
 - LmB (Laboratoire de mathématiques de Besançon), UMR 6623 CNRS
 - MSHE (Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux), USR 3124
 - ThéMA (Théoriser et modéliser pour aménager), UMR 6049 CNRS
- Laboratoires de l'EPE Bourgogne Europe
- CIMEOS (Communications, Médiations, Organisations, Savoirs), UR4177
 - IREDU (Institut de Recherche sur l'Éducation : Sociologie et Économie de l'Éducation), UR 7318

La formation comprend 6 semaines de stages en M1 (3 périodes massées) et 12 semaines en M2 (1 stage filé et 2 stages massés) en établissement scolaire, avec une progressivité de l'immersion professionnelle (observation, pratique accompagnée et responsabilité).

Chaque étudiant est accompagné par un tuteur de l'INSPE et un tuteur professionnel.

Le nombre de stages permet chaque année de découvrir le collège et le lycée ainsi que différents établissements.

Les expériences progressivement accumulées au cours des stages sont régulièrement réinvesties en formation.

Second degré :

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation : 10

Les étudiants AED préprofessionnalisation bénéficient d'un tutorat spécifique en M1 au sein de la formation.

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant : 23

Taux étudiants en alternance : 17%

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) :130
Taux étudiants en stage :

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement des étudiants se fait via le recrutement national sur la plateforme Monmaster.
 Chaque parcours précise les mentions de licence permettant d'y accéder.
 Les attendus sont les suivants :

- Disciplinaire : connaître les fondamentaux, niveau L3, de la (les) discipline(s) que l'étudiant désire enseigner
- Intérêt pour le métier : montrer sa motivation pour le métier, par des expériences dans le domaine éducatif, et/ou par le suivi d'une pré-pro et/ou en exposant des intérêts personnels
- Langue française : être capable d'une bonne expression écrite et orale
- Langue étrangère : avoir acquis un niveau de maîtrise d'une langue étrangère satisfaisant
- Numérique : maîtriser en particulier les compétences suivantes : veille et recherche d'information, gestion des données, production de documents professionnels (texte et documents multimédia), communication, maîtrise de son environnement numérique.

Preuves attendues : détenir la certification C2I niveau 1 ou présenter un profil PIX supérieur à 250, soit au moins 8 compétences (sur 16) avec le niveau 4 (pix.fr).
 La capacité d'accueil globale pour la mention est de 340.

Des passerelles ou des insertions professionnelles vers d'autres formations ou métiers que PLC peuvent être envisagées vers des domaines orientés vers la formation, la recherche en éducation, l'ingénierie de formation ou encore la médiation scientifique et culturelle.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les maquettes de formation, réalisées sur un principe d'approche compétences et d'évaluation progressive de ces compétences, donnent lieu à des évaluations qui pour une part (pour la formation commune en particulier) s'inscrivent dans des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) évaluées par un collectif d'enseignant pluri catégorielle.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Effectifs mention	2021-22	2022-23	2023-24
MEEF 2D	286	314	301

Les effectifs globaux de la mention sont relativement stables ces 3 dernières années mais les écarts, d'une année sur l'autre, dans certains parcours peuvent être très significatifs et se compenser au sein de la mention.
 Les taux de réussite au diplôme 23-24 sont de 88%.
 Les poursuites d'études représentent entre 2,5 et 5 % par an.
 La dernière étude de l'observatoire de la formation de l'université montre que 95,4% des diplômés 2018 sont en emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	<p>Les enseignants-chercheurs ou enseignants intervenant dans les parcours appartiennent indifféremment à l'INSPE ou aux autres composantes de l'université.</p> <p>Les enseignements sont réalisés, selon les parcours, à hauteur de 28 à 42% par des professionnels de terrain en charge de classe.</p>
Fonctionnement	<p>Tous les parcours de cette mention sont portés par l'INSPE.</p> <p>Chaque responsable de parcours, en association étroite avec le ou les formateurs académiques, assure l'organisation de son parcours, en intégrant les formations transversales communes à l'exercice du métier et en respectant le cadre global de la mention.</p> <p>Le directeur adjoint de l'INSPE en charge des études et de la formation fait office de responsable de cette mention. Les responsables de parcours sont réunis 4 fois par an.</p> <p>Chaque parcours possède son propre conseil de perfectionnement mais fait l'objet d'un jury unique.</p>

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	<p>Sans objet</p>
Internationalisation de la formation	<p>Le deuxième stage massé de M1 peut être remplacé par un stage à l'international, de 4 semaines, permettant de découvrir un système éducatif étranger.</p> <p>Cette mobilité sortante des étudiants est réalisée dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un lycée français à l'étranger. - un établissement scolaire en relation avec les partenaires étrangers de l'INSPE et de l'université, comme la HEP Béziers en Suisse, l'université de Pilzen en République Tchèque, l'université de Charlottetown au Canada, ou encore l'université brésilienne de Brasilia. <p>Les étudiants reçoivent une aide financière de L'Inspé et peuvent prétendre à d'autres aides financières (Région Bourgogne Franche-Comté).</p> <p>Chaque année, ce sont près de 15% des étudiants de M1 qui réalisent un stage à l'étranger</p> <p>Depuis 2020, aucune mobilité entrante étudiante au sein de la mention MEEF 2nd degré</p>

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025



Intitulés des parcours de formation	Master MEEF encadrement éducatif Parcours Conseiller Principal d'Éducation
Objectifs professionnels	Formation et professionnalisation au métier de Conseiller Principal d'Éducation (CPE)
Organisation de la formation	<p>Le métier de CPE s'apprend progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres. Le master MEEF encadrement éducatif représente une véritable formation en alternance avec des mises en situation professionnelle dans un lycée ou un collège.</p> <p>Plus globalement, la formation combine, sous des modalités diverses, des enseignements (connaissances fondamentales en SHS, pratique et éthique professionnelle, contexte et culture de l'exercice du métier, valeurs de la république), des stages, de l'initiation à la recherche en éducation et de la réflexivité via de l'analyse de la pratique. Elle prépare également aux épreuves du concours de recrutement des CPE de l'éducation nationale.</p> <p><i>Modalités de la formation</i> <input checked="" type="checkbox"/> En présentiel <input type="checkbox"/> A distance <input type="checkbox"/> Hybride </p>
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	Anglais 44 heures (8 ECTS) de langues sur les deux années
Volume horaire de la formation	Au total la formation représente 800 heures d'enseignements (500 en M1 et 300 en M2)
Lieux de la formation	Besançon
Place de la recherche	<p>A côté d'un mémoire de recherche réalisé sur deux ans sur des thématiques variées en lien avec l'éducation, et prenant appui sur des problématiques rencontrées lors des stages, un ensemble d'enseignements et de séminaires méthodologiques et disciplinaires s'étendent sur les deux années du master (65h), auxquels s'ajoutent des ateliers d'analyse de pratique (26h). Les enseignements disciplinaires et polyvalents réactivent et mettent en pratique les apports de recherche et permettent de prendre du recul sur ses pratiques et de les analyser.</p> <p>Les laboratoires en appui de la formation sont : <u>Laboratoires de l'EPE Marie et Louis Pasteur :</u> - C3S (Culture, sport, santé, société), UR 4660 - CLF (Centre Lucien Febvre), UR 2273 - CRIT (Centre de recherches interdisciplinaires et transculturelles), UR 3224 </p>

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

- CRJFC (Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté), UR 3225
- ELLIADD (Edition, langages, littératures, informatique, arts, didactiques, discours), UR 4661
- FR-Educ, Fédération de Recherche en Education (Université Marie et Louis Pasteur, PARDIE, Canopé)
- Laboratoire de Psychologie (UR 3188)
- LdA (Logiques de l'Agir), UR 2274
- LINC (Laboratoire de recherches Intégratives en Neurosciences et psychologie Cognitive), UMR 1322 INSERM
- MSHE (Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux), USR 3124

Laboratoires de l'EPE Bourgogne Europe

- CIMEOS (Communications, Médiations, Organisations, Savoirs), UR4177
- IREDU (Institut de Recherche sur l'Education : Sociologie et Économie de l'Éducation), UR 7318

La formation comprend 6 semaines de stages en M1 et 12 semaines en M2 en établissement scolaire, avec une progressivité de l'immersion professionnelle (observation, pratique accompagnée et responsabilité).
 Chaque étudiant est accompagné par un tuteur de l'INSPE et un tuteur professionnel.
 Le nombre de stages permet chaque année de découvrir l'environnement du collège et du lycée ainsi que différents établissements.
 Les expériences progressivement accumulées au cours des stages sont régulièrement réinvesties en formation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement des étudiants se fait via le recrutement national sur la plateforme Monmaster.
 La mention de master est accessible aux titulaires de toutes les mentions de licences.
 Les attendus sont les suivants :

- Disciplinaire : Bon niveau universitaire
- Intérêt pour le métier : Montrer sa motivation pour le métier, par des expériences dans le domaine éducatif et/ou par le suivi d'une pré-pro et/ou en exposant des intérêts personnels
- Langue française : Bonnes compétences en expression écrite et orale
- Langue étrangère : Maîtrise de l'anglais niveau B1 du CECRL

La capacité d'accueil globale pour la mention est de 25.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les maquettes de formation, réalisées sur un principe d'approche compétences et d'évaluation progressive de ces compétences, donnent lieu à des évaluations qui pour une part (pour la formation commune en particulier) s'inscrivent dans des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) évaluées par un collectif d'enseignant pluri catégorielle.

Master Métier de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation - MEEF

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Effectifs mention EE	2021-22	2022-23	2023-24
CPE	25	28	33

Les taux de réussite au diplôme 23-24 sont de 80%.

Les poursuites d'études sont inexistantes à l'issue de l'obtention du diplôme.

La dernière étude de l'observatoire de la formation de l'université montre que 100% des diplômés 2018 sont en emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Les enseignements sont réalisés par des enseignants-chercheurs, CPE et enseignants de l'INSPE et par des CPE et enseignants en activité dans un établissement scolaire (à hauteur de 31% des heures).

Fonctionnement

Le pilotage de la mention s'appuie sur un binôme CPE et enseignant-chercheur de l'INSPE ainsi que sur une CPE formatrice académique en poste en établissement scolaire. Le conseil de perfectionnement, qui intègre des représentants étudiants, se réunit 2 fois par an.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Sans objet

Internationalisation de la formation

Un des stages de M1 peut être remplacé par un stage à l'international, de 4 semaines, permettant de découvrir un système éducatif étranger.

Cette mobilité sortante des étudiants est réalisée dans :

- un lycée français à l'étranger.
- un établissement scolaire en relation avec les partenaires étrangers de l'INSPE et de l'université, comme la HEP Bézune en Suisse, l'université de Pilzen en République Tchèque, l'université de Charlottetown au Canada, ou encore l'université brésilienne de Brasilia.

Les étudiants reçoivent une aide financière de L'Inspé et peuvent prétendre à d'autres aides financières (Région Bourgogne Franche-Comté)

Chaque année, ce sont près de 15% des étudiants de M1 qui réalisent un stage à l'étranger.

Depuis 2020, aucune mobilité entrante étudiante au sein de la mention MEEF encadrement éducatif.

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025



Intitulés des parcours de formation	Mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) Parcours Ingénierie et Recherche en Education (IRE)
Objectifs professionnels	La mention Pratiques et Ingénierie de la formation (PIF) vise à utiliser les apports de la recherche pour développer les compétences des professionnels (enseignants 1 ^{er} et 2 nd degrés, CPE, ou autres formateurs en poste) sur les phénomènes d'enseignement, de formation et d'apprentissage, du point de vue de l'analyse des pratiques, de l'école inclusive ou de la formation d'adultes.
Organisation de la formation	L'année de M1 comprend une initiation à la recherche et est principalement axée sur les enjeux de l'école inclusive et la préparation de la certification CAPPEI. L'année de M2 est consacrée, pour le 1 ^{er} semestre, à des enseignements en lien avec les apports de la recherche (1 jour par semaine) et, pour le 2 nd semestre, à la réalisation d'un mémoire de recherche (30 ECTS). L'organisation de la formation (modalité hybride) rend compatible le suivi des études avec une activité professionnelle
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	<i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> <input type="checkbox"/> En présentiel <input type="checkbox"/> A distance <input checked="" type="checkbox"/> Hybride Anglais
Volume horaire de la formation	M1 : 380 heures (dont 320 préparant au CAPPEI) M2 : 140 heures (+ mémoire)
Lieux de la formation	Besançon
Place de la recherche	Les laboratoires en appui de la formation sont : <u>Laboratoires de l'EPE Marie et Louis Pasteur :</u> - C3S (Culture, sport, santé, société), UR 4660 - CLF (Centre Lucien Febvre), UR 2273 - Chrono-environnement, UMR 6249 CNRS - CRIT (Centre de recherches interdisciplinaires et transculturelles), UR 3224 - ELLIADD (Edition, langages, littératures, informatique, arts, didactiques, discours), UR 4661 - FR-Educ, Fédération de Recherche en Education (Université Marie et Louis Pasteur, PARDIE, Canopé) - Institut UTINAM (Univers, transport, interfaces, nanostructures, atmosphère et environnement, molécules), UMR 6213 CNRS - ISTA (Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité), UR 4011 - Laboratoire de Psychologie (UR 3188)

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

Sans objet

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Cette mention s'adressant uniquement à un public en formation continue, le recrutement se fait via e-candidat selon une procédure interne à l'université.
De plus, l'accès au master est proposé à tous les candidats au CAPPEI de l'académie.
Un accès direct en M2 est possible, après VA :

- Aux Titulaires d'un Master MEEF pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plus de 3 ans dans le domaine de l'enseignement, de la formation ou de l'éducation.
- Aux enseignants titulaires lauréats d'un concours d'enseignement du premier ou de second degré (CRPE, CAPES, CAPET, CAPESPS, CAPLP, ...) pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plus de 3 ans.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les maquettes de formation, réalisées sur un principe d'approche compétences et d'évaluation progressive de ces compétences, donnent lieu à des évaluations qui s'inscrivent, d'une part, dans la logique des évaluations du CAPPEI et, d'autres part, dans l'évaluation des compétences mises en œuvre au travers de la réalisation du mémoire de recherche.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Effectifs mention PIF	2021-22	2022-23	2023-24
Parcours IRE	29	37	27

L'intégralité des inscrits sont des enseignants ou CPE en activité (donc en formation continue). La plupart ne dispose pas d'aménagement d'emploi du temps de la part de leur employeur et, de ce fait, valide le M2 en 2 ans pour avoir suffisamment de temps pour réaliser le travail de recherche.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	L'équipe pédagogique est pluri-catégorielle. Elle intègre des enseignants chercheurs (dans toute la formation et en particulier en M2 et l'encadrement des mémoires) et des professionnels de terrain (enseignants, chargés de mission, corps d'inspection ...) pour la partie CAPPEI.
Fonctionnement	La formation est pilotée par un binôme constitué d'une enseignante-chercheuse et d'une CPE en poste à l'INSPE, ainsi que par le conseiller technique « inclusion scolaire et handicap » de l'académie de Besançon. Le conseil de perfectionnement, incluant des étudiants et anciens diplômés, se réunit 2 fois par an

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	Sans objet
Internationalisation de la formation	Sans objet



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé

Séance du Mercredi 05 février 2025
.....

DELIBERATION CONCERNANT

LE DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE BESANÇON

→ *Le dossier d'accréditation de l'Inspé de l'académie de Besançon est mis au vote et
approuvé à l'UNANIMITÉ*

Le Président du Conseil d'Institut,

Jean-Luc ROSSIGNOL